

Données sociales – Suisse

Vers l'égalité?

La situation des femmes et des hommes en Suisse

Troisième rapport statistique

Rédaction Katja Branger, OFS
Pascale Gazareth, OFS
Jacqueline Schön-Bühlmann, OFS

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)



Office fédéral de la statistique (OFS)
Neuchâtel, 2003

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Katja Branger, OFS, tél. 032 713 63 03
Jacqueline Schön-Bühlmann, OFS, tél. 032 713 64 18

Auteur: Anna Borkowsky, Katja Branger, Pascale Gazareth, Caterina Modetta,
Elisabeth Pastor Cardinet, Paul Röthlisberger, Beat Schmid,
Jacqueline Schön-Bühlmann, Werner Seitz / OFS
Monica Budowski (Panel suisse de ménages),
Robin Tillmann (Panel suisse de ménages et OFS)

Réalisation: Claude Maier, OFS

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 085-0300

Prix: 27 francs

Série: Statistique de la Suisse/Données sociales – Suisse

Domaine: 20 Revenus et qualité de vie de la population

Langue du texte original: Allemand et français

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: Roland Hirter, Berne

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Neuchâtel 2003
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 3-303-16068-6

Table des matières

L'essentiel en bref	5	5 Ressources matérielles et revenus du travail	51
Introduction	11	5.1 Situation de revenu du ménage	52
Partie descriptive	15	5.2 Contribution individuelle au revenu du ménage	54
1 Démographie	17	5.3 Revenus du travail	56
1.1 Structure par âge et naissances	18	5.4 Bas salaires	58
1.2 Composition de la population résidente étrangère	20	6 Sécurité sociale	61
2 Formation	23	6.1 Revenus et dépenses	62
2.1 Niveau de formation	24	6.2 Bénéficiaires	64
2.2 Participation à la formation	26	6.3 Perception	66
2.3 Parcours et performances scolaires	28	6.4 Assurances facultatives	68
3 Science et technologie	31	7 Ménages et familles	71
3.1 Recherche et développement	32	7.1 Modes de vie et degrés de satisfaction	72
3.2 Accès à Internet	34	7.2 Conflits dans la sphère privée	74
4 Vie professionnelle	37	7.3 Répartition des tâches ménagères et familiales	76
4.1 Participation à la vie professionnelle	38	7.4 Temps consacré aux tâches domestiques et familiales	78
4.2 Ségrégation professionnelle	40	7.5 Prise en charge extérieure des enfants et des tâches domestiques	80
4.3 Conditions de travail précaires	42		
4.4 Evaluation subjective	44		
4.5 Intégration professionnelle	46		
4.6 Chômage	48		

8	Santé	83	Partie analytique	129
8.1	Etat de santé	84	14 Répartition des tâches au sein du ménage	131
8.2	Comportement en matière de santé	86	15 Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle	151
8.3	Recours aux services de santé	88	16 Cumul de désavantages	161
9	Loisirs	91	17 Pauvreté et genre	191
9.1	Utilisation du temps libre	92	Annexe: bases de données	209
9.2	Perception subjective du temps libre	94		
10	Politique	97		
10.1	Evolution	98		
10.2	Conseil national et parlement cantonaux	100		
10.3	Conseil des Etats et gouvernements cantonaux	102		
11	Participation à la vie sociale	105		
11.1	Contacts sociaux	106		
11.2	Affiliation à des sociétés	108		
11.3	Travail bénévole	110		
12	Sécurité personnelle et criminalité	113		
12.1	Condamnations	114		
12.2	Victimes de délits	116		
12.3	Sentiment de sécurité et peur de la violence	118		
12.4	Aide aux victimes	120		
13	Situation actuelle en matière d'égalité	123		
13.1	Attitude face aux questions relevant de l'égalité	124		
13.2	Comparaisons internationales	126		

L'essentiel en bref

Démographie

Les femmes vivent en moyenne près de 6 ans de plus que les hommes. Si l'espérance de vie à la naissance ne cesse d'augmenter pour les deux sexes, cette augmentation est plus rapide encore pour les hommes depuis 1990. Cependant, les femmes restent nettement plus nombreuses dans les classes d'âge à partir de 50 ans.

En Suisse, la population résidante étrangère est essentiellement masculine. Ainsi, en 2000, on dénombrait 115 hommes pour 100 femmes, contre 92 hommes dans la population résidante de nationalité suisse. Depuis 1990, l'écart s'est néanmoins réduit au sein de la population étrangère, notamment en raison des regroupements familiaux.

Formation

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à ne pas suivre une formation postobligatoire et les hommes sont majoritaires dans les formations supérieures. Avec le temps, les disparités dans le domaine de la formation se sont amenuisées, mais un écart important sépare toujours les jeunes adultes des deux sexes, en particulier au niveau tertiaire.

De grandes disparités subsistent toutefois dans le choix d'une profession ou d'un domaine d'études.

Au cours de la scolarité obligatoire, les filles obtiennent des résultats légèrement supérieurs à ceux des garçons. En 9^e année, les filles sont meilleures en lecture, tandis que les garçons bénéficient d'une petite avance en mathématiques et en sciences naturelles.

Science et technologie

En Suisse, la science reste encore principalement l'apanage des hommes, en particulier dans le domaine de la recherche et développement (R-D) où les femmes ne représentent guère plus qu'un quart du personnel total

de R-D. La majorité des femmes dans la R-D occupent ainsi des postes de soutien. La part des chercheuses est encore faible.

Si le fossé numérique est une réalité, il l'est notamment entre les sexes. En effet, l'accès aux technologies de l'information et de la communication est plus difficile pour les femmes, non seulement parce qu'elles possèdent moins souvent un ordinateur mais aussi parce qu'elles sont moins nombreuses à travailler que les hommes. Or, le bureau est un des principaux lieux d'utilisation d'un PC et d'accès à Internet.

Vie professionnelle

Depuis les années 1960 et plus nettement encore depuis le début des années 1990, le taux d'activité professionnelle des femmes est en progression. Les femmes ayant des enfants de moins de 15 ans travaillent beaucoup plus souvent qu'il y a 10 ans et occupent généralement un emploi à temps partiel.

Globalement, la situation professionnelle des femmes est moins bonne que celle des hommes: tandis que la moitié d'entre eux occupe un poste à responsabilités, 7 femmes sur 10 sont exclues de ce type de fonction, même dans les branches comptant une proportion de femmes relativement élevée.

Si les conditions de travail précaires (contrat de courte durée, travail minimal, travail dans un ménage privé, travail à domicile) restent rares, les femmes y sont davantage confrontées que les hommes. Les différences les plus marquées se situent au niveau de formes d'occupation impliquant un volume de travail très réduit.

Globalement, les femmes portent sur leur activité professionnelle le même jugement que les hommes. L'intégration professionnelle des deux sexes est bonne de manière générale.

Les femmes sont – en chiffres relatifs et absolus – plus touchées par le chômage que les hommes. Des différences flagrantes existent aussi au niveau de l'inscription

auprès des offices du travail: à peine un tiers des femmes sans emploi font les démarches nécessaires (et peuvent ainsi prétendre au versement d'indemnités de chômage), contre la moitié des hommes en situation similaire.

Ressources matérielles et revenus du travail

Parmi les femmes subvenant seules à leurs besoins, les plus désavantagées financièrement par rapport aux hommes sont d'abord celles qui élèvent seules leurs enfants ainsi que les retraitées.

Dans les ménages familiaux, les femmes dépendent fortement de leur partenaire, car la répartition du travail rémunéré d'une part et des tâches domestiques non rémunérées d'autre part est très inéquitable. Les femmes assurent entre 12% et 19% du revenu du ménage lorsqu'elles ont des enfants.

En moyenne, les salaires des femmes sont bien inférieurs à ceux des hommes. L'écart s'élève à 21% dans le privé, à 10% dans le public. A formation égale, à statut professionnel égal, à qualifications égales et à ancienneté équivalente, les femmes restent nettement défavorisées.

Dans les branches mal rémunérées, elles occupent au minimum 50% des postes. A côté du fait que beaucoup de femmes travaillent à temps partiel, c'est une des raisons pour lesquelles la part des femmes parmi les personnes faiblement rémunérées est nettement plus grande que celle des hommes. Parmi les personnes travaillant à plein temps, 15% des femmes contre 2,7% des hommes perçoivent un salaire mensuel net inférieur ou égal à 3000 francs.

Sécurité sociale

Les femmes sont nombreuses à bénéficier du système de sécurité sociale, en particulier du fait de leur grande longévité qui les expose particulièrement au risque de vieillesse et de maladie. Les apports de ce système, rapporté à un montant mensuel, sont par contre plus faibles pour elles que pour les hommes. Ceci découle des écarts d'intégration sur le marché du travail dont dépendent la plupart des prestations versées.

Les femmes sont surtout moins bien pourvues en 3^e pilier; elles ne compensent donc pas par ce biais leur désavantage dans les deux autres piliers.

Ménages et familles

Les femmes vivent seules beaucoup plus souvent que les hommes, surtout dans les groupes d'âge supérieurs. Les parents élevant seuls leurs enfants sont le plus souvent des mères. Si tout le monde est en général plutôt satisfait de son mode de vie, les personnes seules, hommes et femmes, sont là quelque peu à la traîne.

Moins de 10% des personnes interrogées évoquent des désaccords ou des conflits au sein de la famille ou du couple. Les femmes font plus souvent état que les hommes de problèmes ayant trait à l'éducation des enfants, et la proportion de ce type de problèmes augmente sensiblement avec le nombre d'enfants. Un tiers au moins des mères seules admettent avoir éprouvé des difficultés en rapport avec l'éducation de leurs enfants au cours des douze derniers mois.

Avec 31 heures par semaine en moyenne contre 17 pour les hommes, les femmes assument de loin la plus grande part des tâches domestiques et familiales. Si le nombre d'heures consacrées à ces tâches varie considérablement avec la situation familiale, il est bien évidemment le plus élevé dans les ménages avec enfant(s) et n'est pas significativement plus faible pour les mères qui travaillent. Malgré une répartition inégale des tâches, hommes et femmes en situations comparables assument globalement la même charge de travail (rémunéré et non rémunéré).

Pour ce qui est de la prise en charge des enfants, 11% des couples avec enfant(s) de moins de 15 ans et 17% des ménages monoparentaux sollicitent une aide extérieure. Les membres de la famille sont les plus souvent sollicités, à hauteur de 56%, contre 28% pour les services spécialisés tels que mamans de jour, garderies, filles au pair, aides aux devoirs.

Santé

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à se déclarer en bonne santé. Avec l'âge, la proportion des bien-portants diminue dans la même mesure chez les deux sexes.

En général, les femmes adoptent une attitude et un comportement favorables à la santé. Comparées aux hommes, elles se préoccupent davantage de préserver leur santé et veillent plus à leur alimentation.

Les femmes vont nettement plus souvent chez le médecin ou chez le dentiste et ont plus souvent recours aux services d'un psychologue et aux soins à domicile. Les séjours à l'hôpital ou dans une clinique sont presque aussi fréquents pour les deux sexes. Les besoins accrus des femmes en matière de soins (grossesse et accouchement par ex.) ne suffisent pas pour expliquer l'écart qui sépare les deux sexes.

Loisirs

En matière de loisirs, on ne constate que de rares différences entre hommes et femmes. A quelques exceptions près, les classements féminin et masculin des activités de loisirs se ressemblent, même si ces activités ne sont pas toujours pratiquées avec la même intensité. Les hommes font notamment montre d'une assiduité plus grande que les femmes à fréquenter des événements sportifs, des discothèques, des bars ou des restaurants.

Un tiers des personnes interrogées (hommes et femmes confondus) estiment avoir trop peu de temps libre. De façon générale, toutefois, les taux de satisfaction sont relativement élevés.

Politique

Si les femmes constituent, avec 53%, la majeure partie de la population ayant le droit de vote, elles représentent en moyenne un peu moins de 25% des élus au sein des parlements et des gouvernements, tant au niveau cantonal que fédéral. A l'heure actuelle, la part des femmes atteint 24% au Conseil national et dans les parlements cantonaux, 21,5% dans les gouvernements cantonaux et 20% à peine au Conseil des Etats (état au 1^{er} juillet 2003). Le Conseil fédéral, composé de sept membres, compte quant à lui deux femmes (29%).

Depuis les années 1980, les partis qui comptent la plus forte représentation féminine au Conseil national et dans les parlements cantonaux sont le PS et les Verts, où les femmes ont atteint et même franchi la barre des 40%.

Participation à la vie sociale

En cas de nécessité, les femmes comptent davantage que les hommes sur le soutien émotionnel et pratique des membres de leur parenté, des voisins, de leurs amis ou amies et de leurs collègues. Les hommes misent,

quant à eux, un peu plus que les femmes sur leur partenaire. De manière générale, tant les femmes que les hommes se reposent toutefois beaucoup sur leur partenaire.

Les femmes sont moins souvent affiliées à un club. Cette remarque vaut en particulier pour les organisations centrées sur des activités culturelles ou sportives, car les femmes sont aussi bien représentées que les hommes dans les associations de défense d'intérêts et dans les organismes à caractère social ou œuvrant pour la protection de l'environnement.

Si les hommes sont nettement plus représentés dans le travail bénévole organisé, les femmes sont plus engagées dans le travail bénévole informel. Cependant, même au sein de ces deux secteurs, de grandes différences séparent les sexes selon le type d'activités: tandis que les hommes sont plus actifs dans les domaines liés de près ou de loin à leur activité professionnelle et qu'ils occupent des fonctions plus prestigieuses, les institutions socio-caritatives et religieuses semblent plutôt réservées aux femmes.

Sécurité personnelle et criminalité

Les condamnations sont nettement plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes. Depuis 1984, la plupart des infractions concernent la loi sur la circulation routière chez les hommes. Chez les femmes, les délits relevant de cette loi se sont multipliés à tel point qu'ils représentaient la majeure partie de leurs condamnations en 2000.

Bien que les femmes soient en général moins souvent victimes d'actes de violence en dehors de la sphère privée, elles s'en ressentent davantage que les hommes. La proportion des victimes de violences est particulièrement élevée parmi les personnes jeunes, et surtout chez les jeunes hommes de 14 à 39 ans.

La peur d'être victime d'un acte criminel et le sentiment d'insécurité dans le logement ou dans le quartier sont nettement plus prononcés chez les femmes que chez les hommes. La crainte d'un acte de violence est particulièrement présente chez les femmes qui ont déjà été victimes d'un tel acte et celles du groupe des 14 à 39 ans.

Selon la statistique de l'aide aux victimes, qui recense entre autre une partie des violences opérées dans la sphère privée, les femmes et les étrangères en particulier sont ici concernées.

Situation actuelle en matière d'égalité

Dans l'ensemble, la population suisse ne trouve guère que les femmes soient défavorisées et ne souhaite pas particulièrement que des mesures soient prises pour promouvoir l'égalité. Si le sentiment d'être défavorisé(e) dans la vie quotidienne n'est pas très répandu, les valeurs augmentent chez les femmes dont les indicateurs objectifs montrent qu'elles souffrent de discriminations: les mères de famille, les femmes qui élèvent seules leurs enfants, les femmes sans emploi et les étrangères.

Par rapport à la situation qui prévaut dans les quinze Etats de l'Union européenne, l'égalité entre hommes et femmes en Suisse a encore bien du chemin à faire. La représentation politique et le taux de participation à la vie active sont des plus moyens et les différences salariales sont même relativement grandes. Dans la formation, les femmes ont certes nettement comblé leur retard, mais une comparaison de la part des étudiantes dans le tertiaire révèle que la Suisse se situe bien en dessous de la moyenne européenne.

Répartition des tâches au sein du ménage

La présentation différenciée de la répartition de l'activité professionnelle des femmes et des hommes vivant en couple ainsi que l'analyse des différents facteurs ne renseignent pas directement sur les raisons qui poussent les «nouveaux hommes» à vouloir mieux concilier profession et famille par le biais du travail à temps partiel. La présence d'enfants au sein du ménage implique presque nécessairement l'exercice d'une activité professionnelle à temps plein par le père.

Les études montrent notamment que les femmes continuent d'adapter leur vie professionnelle à leur situation de famille, même si les mères de la jeune génération (toutes conditions égales par ailleurs) exercent plus souvent une activité rémunérée que les mères plus âgées. L'existence d'une aide extérieure pour les travaux ménagers ou la prise en charge des enfants semble favoriser l'activité professionnelle des femmes. S'agissant du partenaire, sa participation aux tâches ménagères est généralement liée à l'exercice plus fréquent d'une activité rémunérée par les femmes.

L'analyse des facteurs favorisant une participation élevée des hommes aux tâches ménagères fournit des résultats intéressants: par rapport aux ménages ne regroupant que les deux partenaires, les hommes s'investissent davantage si leur partenaire a un taux

d'occupation professionnelle supérieur à la moyenne (c'est-à-dire plus de 15 heures hebdomadaires) ou si l'enfant le plus jeune n'est pas encore scolarisé.

A l'inverse, la présence d'enfants de tous âges et leur nombre croissant conduit pour les femmes à un investissement supérieur à la moyenne.

Les femmes titulaires d'un diplôme de degré tertiaire, celles avec une charge de travail (professionnel) hebdomadaire élevée et celles vivant dans un ménage de niveau de revenu moyen ou élevé, consacrent, toutes conditions égales par ailleurs, plutôt moins de temps que la moyenne aux travaux ménagers.

Les résultats de l'indice de répartition des tâches ménagères prouvent la persistance à une large échelle du modèle traditionnel, lui-même reflet d'un modèle comportemental fortement ancré au sein de la population, que les conditions extérieures et les facteurs situationnels ne suffisent pas à expliquer. L'exercice d'une activité rémunérée par la femme se révèle être le principal déterminant du temps consacré aux tâches ménagères: plus son taux d'occupation professionnelle est élevé, plus la répartition des tâches entre les deux partenaires est équilibrée.

Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

La question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est principalement conçue en terme de facilité à concilier une activité professionnelle avec la charge de jeunes enfants et d'autres activités comme les loisirs ou les engagements bénévoles. Au-delà des familles, la question de la conciliation peut se penser dans une perspective plus large (conciliation entre profession et vie privée).

Nous avons retenu une perspective de mise en évidence des situations et groupes désavantagés en matière de conciliation. Dans un premier temps, nous avons sélectionné un certain nombre d'éléments dont on peut supposer qu'ils ont globalement un impact négatif sur la conciliation. Ces éléments se situent dans la sphère professionnelle comme dans la sphère familiale.

Au niveau professionnel, les femmes sont avantagées par rapport aux hommes sur certains aspects comme les horaires réduits (temps partiel) ou atypiques (travail de nuit) et désavantagées sur d'autres comme la flexibilité de leurs horaires. Au plan familial, elles continuent d'assumer la majeure partie des activités éducatives et ménagères et sont donc particulièrement désavantagées.

Le travail à temps partiel apparaît dès lors non pas comme un avantage mais comme leur réponse pour malgré tout concilier une activité professionnelle avec cette charge domestique. Cet engagement à temps partiel n'est pas sans conséquences (sur le revenu, sur les chances de promotion, etc.) et contribue à renforcer la division traditionnelle des rôles au sein des couples. Ainsi, tant que l'équilibre dans la sphère domestique ne sera pas amélioré, la conciliation entre vie familiale et professionnelle se posera toujours de manière plus complexe pour les femmes, et les mères en particulier, que pour les hommes et même que pour les pères.

Cumul de désavantages

Ce chapitre a pour objet les conditions de vie et leur perception et appréciation, de même que l'interaction de ces deux aspects étudiée à travers le cumul de désavantages. La perspective des inégalités entre femmes et hommes et selon différents sous-groupes de la population est adoptée. En leur sein, certains groupes de personnes voient s'accumuler les mauvaises conditions de vie, entraînant une situation problématique dont il est difficile de sortir. Les résultats montrent qu'une détérioration des conditions de vie entraîne souvent une diminution du bien-être, expliquant les pourcentages relatifs aux personnes souffrant d'une double déprivation. Le groupe le plus fortement touché par les situations difficiles se révèle régulièrement être celui des personnes élevant seules des enfants, presque exclusivement composé de femmes. Dans une moindre mesure, mais toujours parmi les individus les plus durement touchés par le cumul de désavantages, figurent les partenaires vivant dans des ménages avec enfants. Mais l'examen des situations difficiles et des cumuls de problèmes montre que si ce groupe est davantage touché par de mauvaises conditions de vie, il n'affiche par ailleurs aucun déficit remarquable sur le plan du bien-être. En outre, les femmes à la recherche d'un emploi, les hommes sans formation postobligatoire et ceux de Suisse italophone, ainsi que les personnes de nationalité étrangère (femmes et hommes) font eux aussi partie des groupes les plus affectés par des difficultés dans l'existence.

Les situations de déprivation vont de pair avec la satisfaction générale dans l'existence: les personnes connaissant une double déprivation sont nettement plus insatisfaites que les personnes qui ne cumulent pas les problèmes. Le bien-être a cependant une plus grande influence que les conditions de vie sur la satisfaction

dans l'existence, ce qui laisse entendre que des conditions de vie plus mauvaises n'entraînent pas forcément une insatisfaction générale dans l'existence.

Pauvreté et genre

Les différentes analyses menées ont été organisées essentiellement en fonction du sexe du principal apporteur de revenus du ménage. C'est dire que, par construction, nous n'avons pu aborder qu'une face de la pauvreté selon le genre (à l'exclusion notamment de l'expérience de la pauvreté faite par certaines femmes vivant dans des ménages non pauvres, dont elles ne sont pas le principal apporteur de revenus). Cette restriction soulignée, on peut raisonnablement affirmer que, quels que soient les définitions ou les angles d'approche (pauvreté monétaire, pauvreté d'existence, pauvreté consistante, pauvreté persistante ou occasionnelle, flux d'entrées-sorties de pauvreté), les femmes considérées ici sont toujours plus touchées par la pauvreté que les hommes d'une part. D'autre part, et en première approximation, nous avons testé (sur la seule probabilité d'appartenance au groupe des pauvres persistants) différents modèles interprétatifs de la pauvreté selon le genre (en termes de stratification sociale, de cumul des désavantages et d'individualisation). Aucun de ces modèles ne peut prétendre à rendre compte de l'ensemble des observations effectuées. On peut évidemment en conclure au moins deux choses: soit que nous avons simplifié (mieux, été dans l'obligation de simplifier) à l'excès ces approches, les rendant ainsi inaptés à refléter précisément le phénomène sous revue, soit que ce dernier – indépendamment des indicateurs utilisés pour traduire les différentes thèses en présence – est en soi peu susceptible d'être expliqué par une seule et unique approche. Dans ce sens, on peut relever que l'éloignement du marché de l'emploi semble toujours un facteur augmentant le risque de pauvreté (persistante). Au-delà, le modèle de stratification apparaît plus adéquat pour les hommes; tandis que celui de l'individualisation semble plus adapté à la situation des femmes.

Introduction

L'égalité entre femmes et hommes demeure un sujet important, au niveau tant national qu'international. Si l'égalité en droit est largement acquise en Suisse, il subsiste une inégalité manifeste dans certains domaines de l'existence, notamment dans la répartition des tâches ménagères et en matière de ressources financières. Il serait par trop simpliste de vouloir attribuer ces inégalités à une discrimination directe à l'encontre des femmes; il importe au contraire de les examiner de plus près afin d'en identifier les tenants et les aboutissants, ce qui va permettre, nous l'espérons, de mieux cibler les efforts.

Le but d'un rapport statistique de cette nature est par ailleurs de faire ressortir les tendances à long terme en Suisse, qu'il s'agisse de progrès, de stagnation, voire de recul, et d'établir des comparaisons avec l'étranger.

Bases juridiques et contexte politique

La concrétisation de l'égalité entre femmes et hommes nécessite une adaptation des bases juridiques. Des progrès ont certes été accomplis ces vingt dernières années: parmi les modifications effectuées, il convient notamment de mentionner l'introduction du droit de vote et de l'éligibilité des femmes en 1971, l'introduction du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans la Constitution en 1981 ainsi que celle du nouveau droit matrimonial et familial en 1988. De même, en permettant aux femmes ou à des organisations d'intenter une action en justice pour discrimination sexuelle dans le domaine professionnel, la loi sur l'égalité de 1996 marque un tournant décisif dans la politique d'égalité. Parallèlement, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) a obtenu le statut d'un office au sein du Département fédéral de l'intérieur et reçu la mission, d'une part, de promouvoir l'égalité des sexes dans tous les domaines de l'existence et, d'autre part, de lutter contre toute forme de ségrégation directe ou indirecte. Autres avancées juridiques: le nouveau droit de la nationalité (1992), la 10^e révision de l'AVS (1997) et le nouveau droit du divorce (2000). Toutefois, si l'égalité

théorique entre les femmes et les hommes est largement acquise en Suisse, un certain nombre de lacunes peuvent conduire à des discriminations: l'absence d'assurance maternité ou paternité, des manques en matière de prévoyance professionnelle (en particulier pour les revenus les plus modestes) et l'insuffisance de la protection des victimes de la violence domestique et de la traite des femmes en sont les principaux exemples. Le «Plan d'action de la Suisse: égalité entre femmes et hommes» prévoit la mise en place de mesures concrètes visant à pallier notamment ces lacunes et à traduire enfin l'égalité dans les faits¹.

Bilan de la Convention CEDAW

La ratification en 1997 de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW – Convention of the Elimination of all forms of Discrimination Against Women) a permis de franchir une étape supplémentaire dans la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes en Suisse. Les 1^{er} et 2^e rapports relatifs à la mise en place de l'accord ont été présentés à New York devant le Comité CEDAW en janvier 2003. Si la délégation suisse, dirigée par le BFEG, a été félicitée des acquis en la matière, elle a également reçu un certain nombre de critiques constructives². La spécificité du système administratif fédéral suisse, susceptible de se traduire par une application différente de la Convention aux niveaux fédéral, cantonal et communal, a notamment été soulignée. Dans ce sens, il s'agit de renforcer les efforts consentis pour parvenir à une coordination à tous les niveaux politiques.

¹ Ce Plan d'action a été élaboré dans le cadre de la 4^e conférence de l'ONU sur les femmes, qui s'est déroulée à Pékin en 1995. Un rapport intermédiaire sur l'avancement de la mise en place des mesures proposées a récemment été présenté au Conseil fédéral (voir la rubrique «International» du site: www.equality-office.ch).

² Le rapport peut être consulté à l'adresse Internet suivante: www.eda.admin.ch/sub_dipl/f/home/arti/report/rapun/marn.html.

Le Comité a en particulier recommandé la mise en place de mesures destinées à abolir les stéréotypes préjudiciables au choix de la profession et touchant à l'éducation des enfants. L'absence d'assurance maternité en Suisse a été considérée comme un point critique, de même que les lacunes juridiques en matière de protection des femmes de nationalité étrangère et des victimes de la violence domestique. Le Comité CEDAW invite notamment la Suisse à présenter dans son prochain rapport des statistiques par sexe complètes et explicites au niveau fédéral, cantonal et communal.

Le rapport de l'OFS sur l'égalité a 10 ans

Les travaux de l'Office fédéral de la statistique relatifs à l'égalité entre femmes et hommes reposent sur la loi sur la statistique fédérale (LSF), laquelle prévoit l'élaboration systématique de données statistiques pour chacun des deux sexes, ainsi que l'établissement régulier d'un rapport sur l'égalité entre hommes et femmes. Les travaux relatifs à l'égalité entre les sexes sont régulièrement mentionnés dans le programme pluriannuel de la statistique fédérale.

Loi sur la statistique fédérale (LSF) de 1992

Art. 3 Tâches de la statistique fédérale

- 1 La statistique fédérale, sur la base de critères scientifiques choisis en toute indépendance, fournit des informations représentatives sur l'état et l'évolution de la population, de l'économie, de la société et de l'environnement en Suisse.
- 2 Ces informations servent à:
 - a. préparer, réaliser et réévaluer les tâches de la Confédération;
 - b. analyser les domaines qui font l'objet d'une étroite collaboration entre la Confédération et les cantons, notamment la formation, la science et la recherche, la culture, le sport, le droit, le tourisme, les finances publiques, l'utilisation du territoire, la construction et le logement, les transports, l'énergie, la santé publique et le domaine social;
 - c. faciliter la réalisation de projets de recherche d'importance nationale;
 - d. évaluer l'application du principe constitutionnel de l'égalité des sexes.

3 Dans le cadre des travaux précités, la Confédération collabore avec les cantons, les communes, les milieux scientifiques, l'économie privée et les partenaires sociaux et les organisations internationales; dans la mesure du possible, elle tient compte de leurs besoins en information.

La première édition du rapport *Vers l'égalité?* de l'OFS date de 1993³. Le projet consistait alors, sur la base d'une cinquantaine d'indicateurs, à dresser un premier état des lieux de l'égalité entre hommes et femmes dans différents domaines de l'existence en Suisse et à comparer cette situation aux autres pays européens. Divers experts au sein de l'administration fédérale ont collaboré au projet. Un deuxième rapport plus étendu a ensuite été publié sous le même titre en 1996⁴. Depuis, ces principaux indicateurs sont régulièrement mis à jour et peuvent être consultés sur Internet.

La question de l'égalité est en outre examinée sous différents angles spécifiques. Ainsi, dans le domaine politique, des résultats sont régulièrement publiés concernant la proportion d'élues aux niveaux fédéral, cantonal et communal⁵. Dans le domaine de la formation également, la question de l'égalité est depuis plusieurs années au centre des préoccupations, comme en témoignent les indicateurs régulièrement mis à jour, relatifs à la proportion de femmes parmi la population étudiante, le personnel enseignant, etc.⁶. Dans le domaine professionnel, des analyses spécifiques mettant en lumière certaines situations spécifiques aux femmes sont publiées à intervalle irrégulier: une étude consacrée aux facteurs de discrimination en matière de rémunération a ainsi été

³ Dans le cadre des travaux préliminaires, une première brochure de synthèse avait été rédigée en 1988 sur le sujet: *Die Benachteiligung der Frau in ausgewählten Lebensbereichen*. OFS, Berne, 1988.

⁴ Les indicateurs ont été recommandés par la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU) en 1992. Une intervention parlementaire acceptée par le Conseil fédéral prévoit la mise à jour régulière des rapports sur l'égalité: Le postulat de Margrith von Felten du 17 mars 1994 demande que le rapport *Vers l'égalité?* de l'OFS soit mis à jour périodiquement. Ainsi, les principaux tableaux ont été actualisés en 1997; une brochure a été éditée en collaboration avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) en 1998. Depuis, seuls les indicateurs les plus importants ont été mis à jour sur Internet: www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/thema/fffr16.htm.

⁵ Voir les statistiques trimestrielles sur la représentation des femmes au sein des institutions politiques publiées sur Internet, ainsi que la brochure éditée en collaboration avec le BFEG dans la perspective des élections au Conseil national en 2003: www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/thema/fffr16.htm.

⁶ Voir les indicateurs relatifs à la formation sur Internet, ainsi que la brochure publiée en collaboration avec le BFEG sur les questions d'égalité dans le domaine de la formation: www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber15/fber15.htm.

menée en collaboration avec le BFEG; de même, l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) fournissent systématiquement des données par sexe⁷. Dans le domaine du droit et de la justice, la nouvelle statistique de l'aide aux victimes fournit des données relatives aux violences subies par les personnes dans leur environnement social proche; les statistiques des délits et des condamnations sont elles systématiquement établies par sexe. Concernant l'utilisation du temps, les loisirs et les activités non rémunérées, quelques premiers chiffres-clés sur les tâches domestiques et familiales et sur les activités bénévoles⁸ sont disponibles depuis 1997. Les résultats du recensement 2000 (RFP) servent également de base à diverses publications et enquêtes sur le thème de l'égalité. Outre une brochure de synthèse sur les questions d'égalité, la mise à jour de l'Atlas suisse des femmes et de l'égalité est prévue⁹. La perspective de l'égalité entre les sexes sera également prise en compte dans les 10 publications de synthèse par thème consacrées au recensement 2000 chaque fois que cela se révèlera pertinent.

Si l'OFS collecte en principe toutes les données relatives aux personnes par sexe, la distinction n'apparaît pas systématiquement dans l'Annuaire statistique de la Suisse, selon le sujet abordé. Dans le cadre du projet de la CEE-ONU de création d'un site Internet consacré à l'égalité, l'OFS publiera néanmoins sur Internet les tableaux recommandés par les Nations Unies d'ici l'année prochaine. Une centaine d'indicateurs comparatifs internationaux pourront ainsi être consultés.

Les rapports de l'OFS sur le thème de l'égalité s'inscrivent dans le cadre d'un processus qui n'a cessé d'évoluer

au cours des dernières années. Pour ses deux premiers grands rapports *Vers l'égalité?* de 1993 et 1996, l'OFS a fait appel à un groupe d'experts mixte. L'évaluation critique du premier rapport a permis d'effectuer certaines adaptations et extensions dans le deuxième. Pour préparer le présent rapport, on a procédé à un recensement des besoins auprès des bureaux de l'égalité à tous les niveaux, des offices fédéraux et des experts. On a ainsi voulu s'assurer la collaboration du Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes (BFEG) et de la Commission fédérale pour les questions féminines. Les exigences au niveau international et les derniers développements ont été pris en compte dans la mesure du possible.

Structure et contenu du troisième rapport

Les rapports sur l'égalité font partie de la collection «Données sociales – Suisse» de l'OFS. Les domaines les plus importants de l'existence sont étudiés à la lumière des indicateurs sociaux. La première partie descriptive livre une vue d'ensemble par sexe des données de référence pour douze domaines: démographie, formation, science et technologie, vie professionnelle, ressources matérielles et revenu du travail, sécurité sociale, ménages et famille, santé, loisirs, représentation politique, participation à la vie sociale, sécurité personnelle et criminalité. La première partie s'achève sur une comparaison internationale de quelques indicateurs et sur une analyse de la perception des questions d'égalité entre les sexes et de discrimination à l'encontre des femmes. Les indicateurs de cette première partie descriptive proviennent de différentes sources¹⁰. Lorsqu'ils sont disponibles, les indicateurs standards sont présentés avec les sources de données correspondantes (souvent comparables au niveau international). Pour les indicateurs moins standardisés, le Panel suisse de ménages constitue la source de données privilégiée, dans la perspective de la plupart des analyses multicritères qui prédominent dans la seconde partie de la publication.

Quatre thèmes y sont analysés de manière approfondie. Le premier chapitre de cette partie analytique s'intéresse à la répartition des tâches au sein du couple, recherchant les indices allant dans le sens d'une répartition équitable des tâches et les facteurs susceptibles de

⁷ Flückiger Yves, Ramirez José: *Vers l'égalité des salaires – Analyse comparative des salaires entre les hommes et les femmes sur la base des enquêtes sur la structure des salaires de 1994 et 1996*. Résumé édité en collaboration avec le BFEG et l'OFS, Neuchâtel, 2000. Voir aussi la série SAKE-NEWS de l'OFS.

⁸ Il s'agit d'un module intégré tous les trois ans à l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Un compte satellite relatif à la production domestique en Suisse est en cours d'élaboration. Cependant, les comparaisons internationales obligent à certaines restrictions. Les enquêtes budget-temps sont l'instrument habituellement utilisé pour mesurer le temps consacré aux activités non rémunérées. La dernière enquête internationale comparable menée par l'OFS remonte à 1979, le projet d'intégration d'une enquête budget-temps dans le programme pluriannuel de la statistique ayant dû être abandonné pour des raisons budgétaires. Par contre, le recensement de la population de 2000 comporte une question sur le travail domestique et familial et sur les activités non rémunérées. Sa formulation trop générale ne permet cependant pas d'obtenir des données directement exploitables. Des analyses méthodologiques sont au préalable nécessaires afin de déterminer dans quelle mesure ces résultats sont utilisables; l'OFS a pour ce faire attribué cette année un mandat de recherche.

⁹ Bühler Elisabeth: *Atlas suisse des femmes et de l'égalité*. Seismo, Zurich, 2001.

¹⁰ Les sources et leurs descriptions se trouvent en annexe de la publication.

favoriser celle-ci. Après avoir examiné la question sous l'angle de l'activité professionnelle des deux partenaires, l'étude passe à l'analyse par sexe des facteurs conduisant à une répartition inégale du temps consacré aux tâches ménagères. Enfin, la répartition de ces tâches au sein du couple et l'identification des facteurs favorisant une ventilation plus équitable viennent compléter ce tableau de la répartition des rôles au sein du couple.

Le deuxième chapitre aborde la question de la conciliation des sphères professionnelle et privée, en étudiant les différents facteurs liés aux conditions de travail et à la situation familiale pouvant influencer sur cet aspect. Après avoir cherché à définir les groupes de population qui rencontrent le plus de difficultés en la matière et à en déterminer les raisons, le chapitre s'achève par une évaluation de la perception de ces difficultés par les personnes et de leur degré de satisfaction à cet égard.

L'étude de ces deux premiers thèmes se fonde sur les données du Panel suisse de ménages 2000.

Le troisième chapitre étudie dans le détail le cumul de désavantages chez les femmes et chez les hommes. Certains groupes de population sont en effet – et pas seulement sur le plan matériel – dans une plus mauvaise situation que d'autres: ils sont plus souvent touchés par des problèmes ou accumulent des déficits dans divers domaines de l'existence, qui influent sur leurs conditions de vie et leur bien-être. Certaines difficultés sont-elles l'apanage des femmes? Certains problèmes concernent-ils plus spécifiquement les femmes ou les hommes? Existe-t-il un lien entre les situations problématiques constatées et la satisfaction des personnes concernées dans les différents domaines de leur existence et, le cas échéant, cela a-t-il ou non une incidence sur la situation des femmes et des hommes? Les analyses effectuées s'appuient sur les résultats de l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC) de 1998.

L'étude aborde en dernier lieu le concept de «féminisation de la pauvreté» et plus spécifiquement la dynamique de la pauvreté dans le cadre de l'inégalité des genres. Après une présentation des différentes méthodes utilisées pour mesurer la pauvreté, les facteurs dynamiques de pauvreté selon le genre sont examinés au moyen d'une analyse longitudinale basée sur les résultats des deux premières vagues d'enquête du Panel suisse de ménages (1999 et 2000).

L'annexe de la publication contient des descriptions détaillées des principales enquêtes dont les données ont été tirées.

Dans les textes, tableaux et graphiques de la présente publication, nous avons utilisé, dans la mesure du possible, des expressions neutres du point de vue du genre. A défaut d'expressions neutres, nous avons fait figurer les formes féminine et masculine dans les tableaux et graphiques. Faute de place ou afin d'éviter des lourdeurs et des répétitions, nous avons parfois employé le masculin générique (ex.: les adolescents) pour désigner des personnes des deux sexes.

Partie descriptive

1 Démographie

Au cours des années 1990, la structure démographique de la Suisse s'est profondément modifiée. L'allongement de l'espérance de vie, l'accroissement de la population résidente étrangère et des modes de vie de plus en plus individualistes sont autant de nouveaux défis sociaux.

Comme le montrent différentes projections de l'évolution démographique en Suisse pour la période 2000 à 2060, ces tendances se maintiendront au cours des prochaines décennies. C'est ainsi qu'il faut s'attendre à un vieillissement marqué de la population résidente entre 2005 et 2035 et à une baisse de la population active à partir de 2015.

Le présent chapitre introductif donne une image globale, différenciée selon le sexe, de la structure démographique de la Suisse.

Il se penche en particulier sur la structure par âge de la population, ainsi que sur la composition des populations résidentes suisse et étrangère.

Les données fournies proviennent pour l'essentiel des recensements de la population et de la statistique progressive de l'état annuel de la population (ESPOP) établie par l'Office fédéral de la statistique (voir les références bibliographiques). Cette dernière se base sur les relevés annuels de la statistique du mouvement naturel de la population et de la statistique de l'état annuel de la population, ainsi que sur la statistique des migrations des personnes de nationalité suisse. Les recensements, quant à eux, sont entrepris tous les 10 ans; le dernier ayant eu lieu fin 2000.

Références bibliographiques

Des données actualisées sur la structure démographique de la Suisse sont publiées chaque année dans l'Annuaire statistique de la Suisse, OFS (avec CD-Rom), ainsi que sur le site Internet de l'OFS, domaine 1 «Population»: www.statistik.admin.ch.

Les résultats du recensement fédéral de la population de 2000 peuvent également être consultés à l'adresse: www.recensement.ch.

OFS: La Suisse et l'Europe, terres d'immigration: expériences et perspectives futures. Démos. Bulletin d'information démographique, n° 4/2002. Neuchâtel, 2003.

OFS: Statistique du mouvement naturel de la population et bilan mensuel de la population résidente permanente, octobre et novembre 2002, résultats provisoires. Actualités OFS, Neuchâtel, 2003.

OFS: La dynamique spatiale et structurelle de la population suisse de 1990-2000. Neuchâtel, 2002.

OFS: Portrait démographique de la Suisse. Edition 2002. Neuchâtel, 2002.

OFS: Scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 2000-2060. Démos. Bulletin d'information démographique, n° 1+2/2001. Neuchâtel, 2001.

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, mais l'écart se réduit

Les femmes vivent en moyenne près de 6 ans de plus que les hommes. Si l'espérance de vie à la naissance ne cesse d'augmenter pour les deux sexes, cette augmentation est plus rapide encore pour les hommes depuis 1990. Cependant, les femmes restent nettement plus nombreuses dans les classes d'âge à partir de 50 ans et, à partir de 80 ans, on compte un homme pour deux femmes. L'âge des femmes mettant au monde leur premier enfant a augmenté de près de deux ans et demi depuis 1970. Dans le même temps, la proportion de femmes mettant au monde un enfant avant 21 ans est tombée de 40 à 10%.

L'évolution démographique reflète les principales mutations de notre société. C'est pourquoi le présent chapitre s'attache avant tout à décrire l'évolution des différents indicateurs, tandis que le chapitre 7 se penchera plus en détail sur le thème des ménages et de la famille.

La pyramide des âges de la population résidente permanente s'est modifiée au cours des dernières décennies. La base, correspondant aux jeunes, s'est rétrécie tandis que les maxima, constitués des personnes nées vers 1960, se déplacent vers le haut et que la pointe s'élargit.

L'analyse en fonction du sexe fait nettement ressortir l'augmentation de la part des femmes à mesure que l'on monte dans la pyramide. S'il naît toujours plus de garçons que de filles, la mortalité plus élevée chez les premiers équilibre les chiffres dès l'entrée dans l'âge adulte. A partir de 60 ans, la proportion de femmes ne cesse de s'accroître. Elles représentaient en 2001 56% des 65 à 79 ans et 67% des 80 ans et plus. La plus faible mortalité des femmes allonge leur espérance de vie. Celle-ci s'élevait en 2001 à 82,8 ans, contre 77,2 ans pour les hommes. Depuis 1970, elle a encore progressé de 7 ans en moyenne, pour les deux sexes. En 1990, l'écart entre l'espérance de vie à la naissance des femmes et des hommes a décru pour la première fois depuis cent ans.

L'espérance de vie des femmes de 60 ans est actuellement de 25,2 ans, celle des hommes du même âge de 21,1 ans. Corollaire de l'allongement de la durée de vie, l'arrivée du premier enfant est plus tardive: l'âge moyen des mères à la naissance de leur premier enfant est passé de 27,7 ans en 1971 à 30,0 ans en 2001. Les résidentes étrangères ont leur premier enfant un peu plus tôt (1971: 27,1 ans; 2001: 28,6 ans), tout comme les femmes mariées (1971: 25,3 ans; 2001: 28,8 ans). Ainsi, les mères non mariées sont essentiellement des femmes ayant eu leur premier enfant relativement tard – et non des jeunes femmes ayant connu une grossesse non planifiée. Les données étudiées ici ne tiennent compte que de l'état civil et non du mode de vie: ne pas être mariée à la naissance du premier enfant n'équivaut donc pas forcément à élever seule son enfant.

Le nombre de jeunes mères (mariées ou non) a considérablement diminué au cours des dernières décennies: en 1971, 39% des femmes avaient leur premier enfant avant 21 ans et 22% après 30 ans. En 2001, les femmes primipares comprennent moins de 10% de femmes de moins de 21 ans mais 44% de plus de 30 ans.

L'indicateur conjoncturel de fécondité, soit le nombre moyen d'enfants par femme, est passé de 2,04 en 1971 à 1,41 en 2001. Les résidentes étrangères mettent certes davantage d'enfants au monde, mais leur indicateur de fécondité dénote une baisse encore plus marquée au cours de la même période, passant de 2,90 à 1,97.

Définitions

La population résidente permanente: celle-ci comprend l'ensemble des personnes dont le domicile civil se trouve en Suisse toute l'année (voir Office fédéral de la statistique: Portrait démographique de la Suisse, édition 2002, Neuchâtel 2002, p. 92).

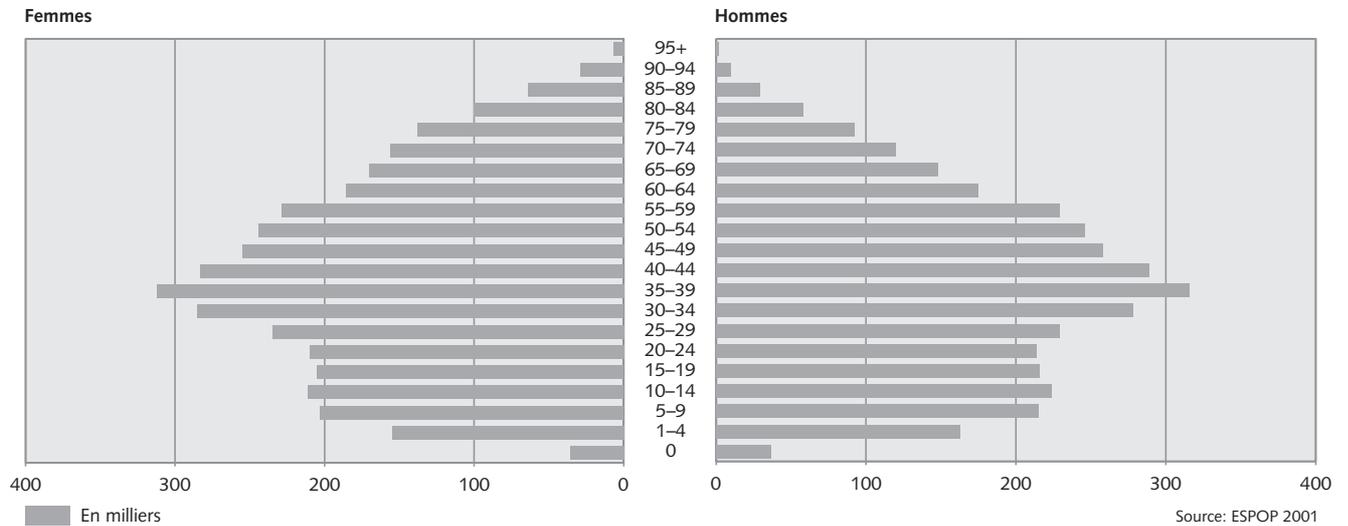
L'espérance de vie à la naissance: nombre moyen d'années qu'un enfant né vivant est censé vivre compte tenu des conditions de mortalité observées l'année de sa naissance (id. p. 40).

L'âge moyen des mères: âge moyen des femmes ayant donné naissance à un enfant au cours de l'année étudiée (id. p. 36).

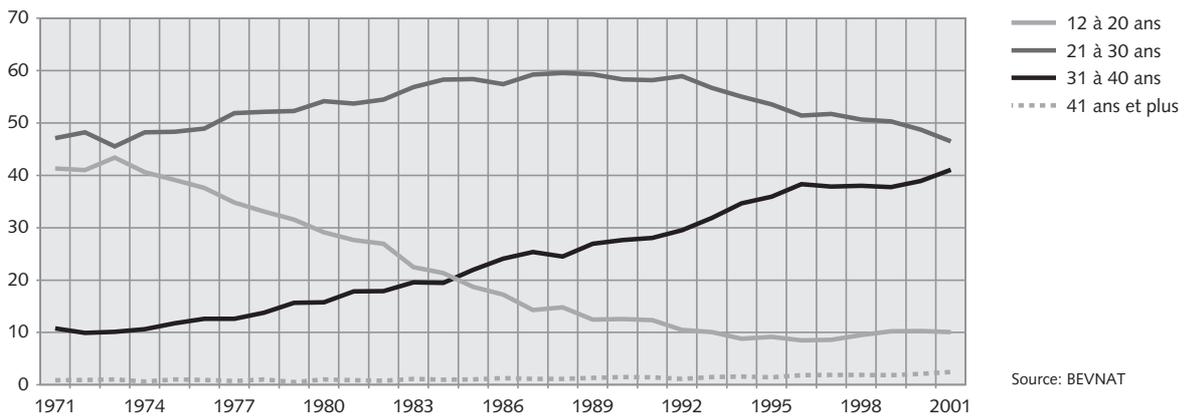
Indicateur conjoncturel de fécondité: nombre moyen d'enfants d'une femme qui traverserait ses années de vie féconde en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée. Il correspond à la somme des taux de fécondité par âge des femmes âgées de 15 à 49 ans (id.).

Source: ESPOP et BEVNAT

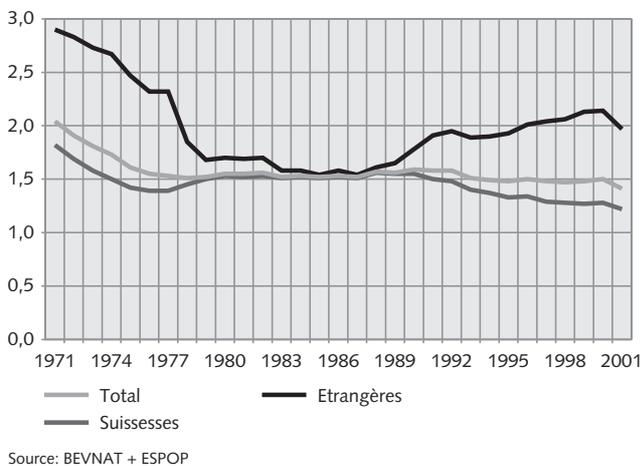
Population résidente permanente selon l'âge



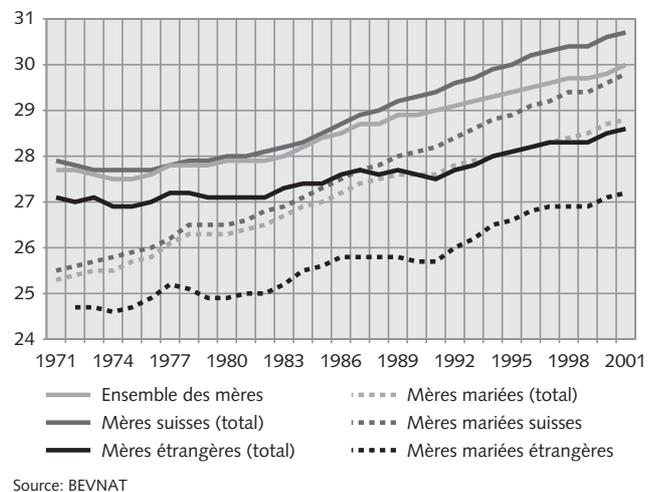
Naissances vivantes hors mariage selon l'âge de la mère, de 1971 à 2001



Indicateur conjoncturel de fécondité selon la nationalité de la mère, de 1971 à 2001



Age moyen à la maternité selon la nationalité de la mère, de 1971 à 2001



Les hommes prédominent dans la population résidante étrangère

En Suisse, la population résidante étrangère est essentiellement masculine. Ainsi, en 2000, on dénombrait 115 hommes pour 100 femmes, contre 92 hommes dans la population résidante de nationalité suisse. Depuis 1990, l'écart s'est néanmoins réduit au sein de la population étrangère, notamment en raison des regroupements familiaux. Concernant les permis de séjour, on ne constate pas de grandes différences selon le sexe.

En 2000, la population étrangère en Suisse représentait un cinquième de la population totale (20,5%, contre 18,1% en 1990). 87% des étrangers sont de nationalité européenne, environ 6% des ressortissants de pays asiatiques, 3% de pays d'Afrique et 3% d'Amérique.

Contrairement au précédent recensement de la population de 1990, l'Italie ne figurait plus en tête de la liste des pays d'origine en 2000. Elle a été supplantée par les pays de l'ex-Yougoslavie, dont les ressortissants constituent presque un quart de la population étrangère. Vient ensuite les ressortissants italiens (21%) et portugais (10%).

La population étrangère en Suisse compte plus d'hommes que de femmes. En 2000, le rapport était de 115 hommes pour 100 femmes, contre 92 dans la population de nationalité suisse. Dix ans plus tôt, l'écart était plus grand encore: alors qu'au sein de la population suisse, on recensait 90 hommes pour 100 femmes, le rapport était de 139 hommes pour 100 femmes parmi les étrangers.

Des différences existent aussi selon les pays de provenance. Les femmes sont ainsi plus nombreuses parmi les ressortissants d'Amérique et d'Europe de l'Est, alors que les hommes sont majoritaires dans tous les autres groupes de nationalités, notamment parmi les Italiens et les Africains.

En 1990, la proportion d'hommes était encore plus élevée dans tous les groupes de nationalités.

L'augmentation constante de la proportion de femmes au sein de la population étrangère s'explique en partie par la multiplication des regroupements familiaux, mais également par l'abrogation de l'acquisition automatique de la nationalité suisse en cas de mariage avec un Suisse.

C'est parmi les femmes âgées de 20 à 45 ans que la part de personnes de nationalité étrangère a particulièrement augmenté depuis 1990 (alors qu'elle n'a guère évolué chez les hommes de la même classe d'âge): aujourd'hui, 30% des femmes âgées de 24 à 32 ans sont étrangères, contre 20% en 1990.

Concernant le nombre de permis de séjour, les différences entre hommes et femmes sont assez faibles. C'est ainsi qu'au 8 mars 2003, 81% des femmes résidant en Suisse étaient de nationalité suisse (78% de la population masculine), 13% étaient en possession d'un permis d'établissement C (hommes: 16%) et 5% d'un permis de séjour annuel B (hommes: 5% également).

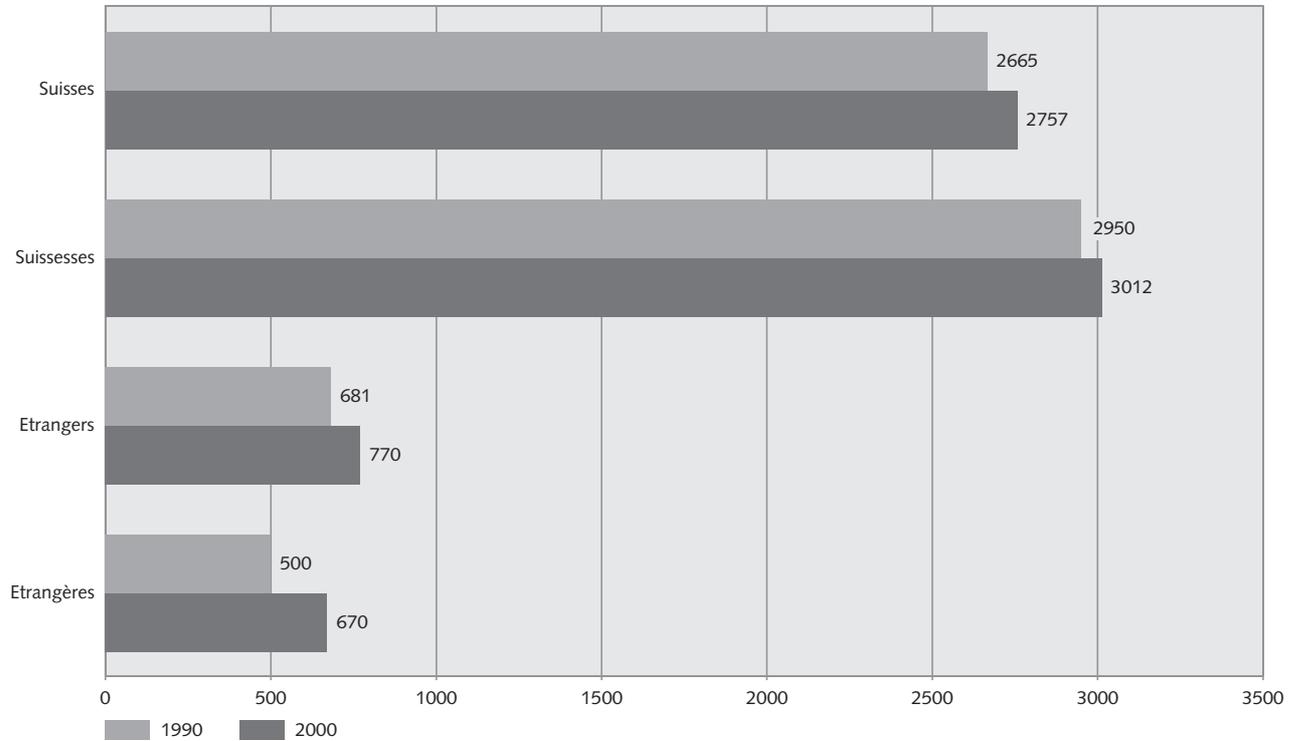
Définition

Population résidante: Le recensement se fonde sur le principe du séjour, prenant en compte toutes les personnes présentes en Suisse (à l'exception des frontaliers, des touristes, etc.). La population résidante déterminée selon le recensement comprend donc également les personnes ne faisant pas partie de la «population résidante permanente» selon l'ESPOP (voir encadré page précédente), tels que les requérants d'asile et les titulaires d'un permis de courte durée.

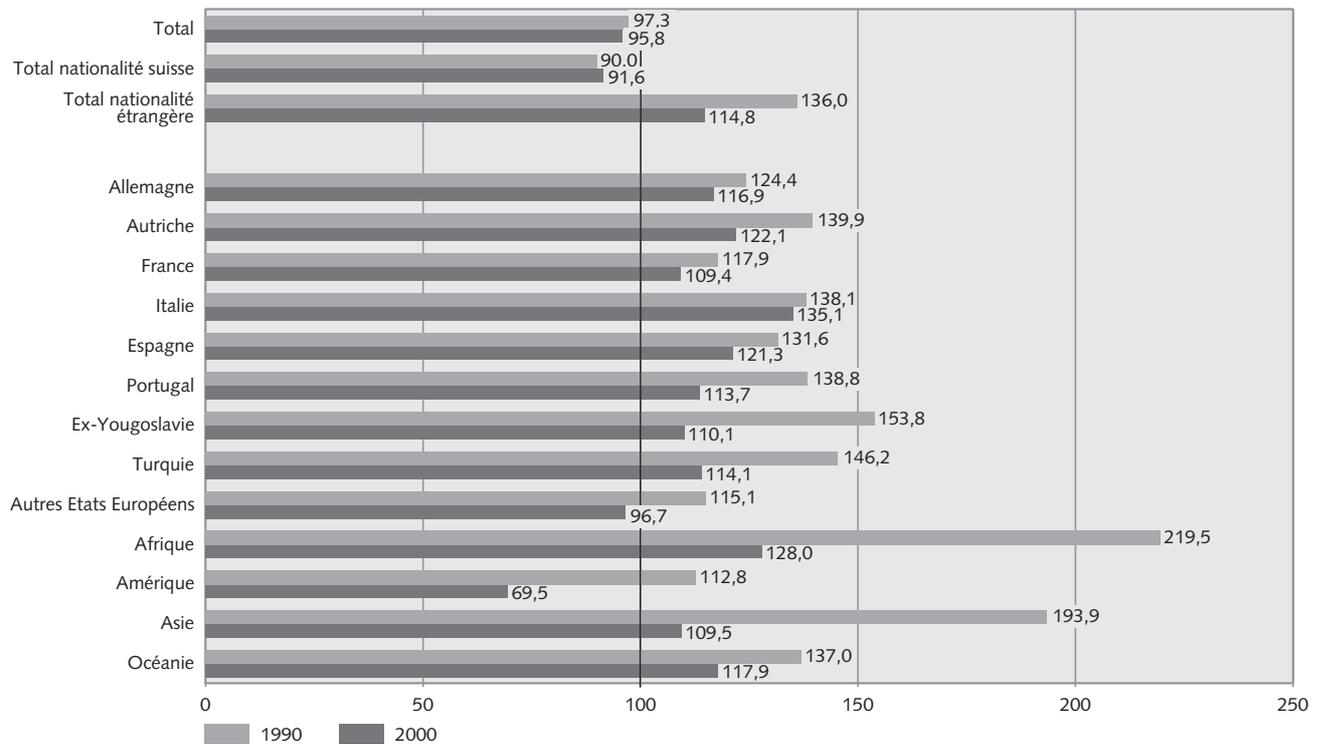
Source: RFP

Recensements fédéraux de la population de 1990 et de 2000 (résultats provisoires de 2003)

Population résidente 1990 et 2000, en milliers



Population résidente en Suisse: nombre d'hommes pour 100 femmes selon la nationalité



Source: Recensements fédéraux 1990, 2000 (résultats provisoires 2003)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2 Formation

Ce chapitre présente le niveau de formation des femmes et des hommes, leur représentation dans les filières de formation ainsi que le parcours des filles et des garçons à l'école obligatoire.

Les revendications en faveur de l'égalité des chances dans la formation sont au centre du débat sur l'égalité des droits et sur l'égalité de fait entre hommes et femmes. Du reste, l'égalité des chances dans la formation est inscrite dans la Constitution fédérale (art. 8). Une amélioration de la formation témoigne, à elle seule, d'une évolution positive, car c'est un facteur décisif des développements sociaux qui touchent la totalité ou certains groupes de la population. Il existe en effet un rapport direct entre la formation des femmes et les changements à différents niveaux: famille, activité professionnelle, participation à la vie politique, culturelle et sociale, etc. La formation sert à transmettre des compétences et des capacités qui permettent à l'individu de trouver sa place dans le monde et de participer à la vie sociale. Par ailleurs, c'est de la formation que dépend l'accès de l'individu aux ressources sociales, tels que le travail et l'information, de même que son comportement social et politique. Une bonne formation élargit en général le choix des activités professionnelles et des relations sociales. Elle fournit aussi de meilleurs moyens pour relever les nouveaux défis aux niveaux familial, professionnel et politique.

Partout dans le monde, la formation se développe: dans (presque) tous les pays, les jeunes d'aujourd'hui ont fréquenté l'école plus longtemps et ont obtenu des certificats ou des diplômes supérieurs que leurs parents ou leurs grands-parents. Les systèmes de formation des différents pays se distinguent en revanche par leur capacité – ou leur incapacité – à promouvoir la formation de tous les enfants et de tous les jeunes, indépendamment

de leur sexe, de leur origine ou de leur statut social. Comparée à celle des autres pays d'Europe occidentale, la formation en Suisse présente par exemple de plus grandes disparités au détriment des femmes (OCDE). La Suisse compte par ailleurs parmi les pays de l'OCDE où la situation sociale des parents exerce une influence très forte sur les performances scolaires et sur la formation des enfants (OFS).

Pour l'année 2001/2002, la Suisse comptait 1,4 million d'élèves et d'étudiants, dont 48% étaient des femmes. Celles-ci sont plus nombreuses que les hommes dans les écoles préparant à la maturité gymnasiale et dans d'autres écoles de formation générale du secondaire II, tandis que les hommes sont particulièrement plus nombreux dans les hautes écoles spécialisées et dans les filières supérieures de la formation professionnelle.

Pour ce qui est du corps enseignant, le clivage est manifeste: des maîtresses pour les «petits» et des maîtres pour les élèves plus âgés. Les femmes représentent ainsi 74% du corps enseignant au niveau primaire, alors qu'elles n'occupent que 7% des chaires dans les hautes écoles et dans les universités.

En 1999, au moins 38% des femmes et 40% des hommes ont suivi un cours de formation continue; 71% de tous les hommes et 58% de toutes les femmes ayant opté pour des formes individuelles de formation continue.

Un quart des femmes actives et un tiers des hommes actifs ont bénéficié de l'appui de leur employeur pour suivre une formation continue. Ce sont notamment les femmes au bénéfice d'une formation professionnelle de base et les femmes qui exercent des métiers peu qualifiés qui sont préférentiellement par rapport aux hommes possédant les mêmes qualifications et le même statut.

Références bibliographiques

Des données actualisées sur la formation sont publiées dans l'Annuaire statistique de la Suisse, OFS (avec CD-Rom) et peuvent aussi être consultées sur le site de l'OFS, dans les pages du domaine 15 «Education et science»: www.statistique.admin.ch.

OFS et BFEG: A formation égale, égalité des chances? Neuchâtel, 2002.

Lischer Rolf et al. La formation continue en Suisse 2001. D'après les enquêtes suisses sur la population active de 1996 à 2000. OFS, Neuchâtel, 2001.

OCDE: Regards sur l'Education. 2002.

OFS: Chapitre spécial consacré au domaine 15, dans: Annuaire statistique de la Suisse. Neuchâtel, 2002.

OFS / CDP: Préparés pour la vie? Les Compétences de bases des jeunes – Synthèse du rapport national PISA 2000. Neuchâtel, 2001.

L'écart entre hommes et femmes s'amenuise, mais n'a pas encore été comblé

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à ne pas suivre une formation postobligatoire et les hommes sont majoritaires dans les formations supérieures. Avec le temps, les disparités dans le domaine de la formation se sont amenuisées, mais un écart important sépare toujours les jeunes adultes des deux sexes, en particulier au niveau tertiaire.

Dans notre société, fondée sur le savoir, l'individu doit posséder des connaissances et des capacités élevées, correspondant au moins à un diplôme du secondaire II. En 2002, dans le groupe des 25 à 64 ans, une femme sur quatre mais seul un homme sur sept n'avait suivi aucune formation postobligatoire. A l'autre bout de l'échelle, les hommes sont sur-représentés: un tiers des hommes, mais seulement un sixième des femmes sont titulaires d'un diplôme du niveau tertiaire.

L'élargissement qu'a connu l'accès à la formation ces dix dernières années a beaucoup bénéficié aux femmes: la part de celles n'ayant pas suivi de formation postobligatoire est passée de trois cinquièmes dans le groupe des plus de 75 ans à un cinquième dans le groupe des 35 à 44 ans. Chez les hommes, ces chiffres sont toutefois nettement inférieurs: 29% dans le groupe des plus de 75 ans et 13% dans le groupe des 35 à 44 ans. Le développement de la formation se manifeste aussi au niveau tertiaire: les femmes et les hommes des groupes d'âge les plus jeunes sont encore plus nombreux qu'auparavant à avoir achevé une formation tertiaire après une formation de base professionnelle ou de culture générale.

La proportion des femmes ayant achevé une formation tertiaire a quintuplé, passant de moins de 5 à 20%, tandis que celle des hommes passait de 21 à 36%.

Pour apprécier l'évolution au sein du groupe des adultes les plus jeunes, nous nous fondons sur le taux des diplômés du secondaire II et du tertiaire. Pendant les années 1990, un écart de 10 points au détriment des femmes a persisté dans les formations de plusieurs années du secondaire II. En 2001, l'écart était tombé à 8 points. Cette différence est à mettre entièrement sur le compte de la formation professionnelle, puisque la part des femmes obtenant une maturité gymnasiale est désormais plus élevée que celle des hommes.

L'évolution dans le tertiaire est caractéristique: le nombre des diplômés suit une augmentation continue, sans que l'écart entre les sexes ne se réduise. Celui-ci stagne aux environs de 16 points depuis 1991. Pendant la période considérée, le nombre des femmes entrant dans le tertiaire a toutefois enregistré une hausse plus que proportionnelle, de sorte que l'écart devrait s'amenuiser dans un avenir proche.

Définitions et questions

Le niveau de formation est défini par la formation achevée la plus élevée. La formation la plus élevée dans le secondaire II comprend aussi des formations professionnelles brèves, des écoles de degré diplôme et d'autres filières de ce type.

Taux de diplômés dans le secondaire II

Le taux de diplômés indique le nombre de diplômés obtenus dans le secondaire II pour 100 personnes de la population en âge d'obtenir un tel diplôme.

Pour les formations professionnelles, la population de référence correspond à la moyenne des jeunes de 17 à 18 ans de la population résidente permanente. Le taux de maturités peut être calculé directement (nombre de certificats de maturité délivrés / groupe des 19 ans de la population résidente permanente).

Les formations professionnelles sur un an et les écoles de degré diplôme ne sont pas prises en compte ici.

Formation tertiaire

Le taux de diplômés tertiaires est calculé comme suit: nombre de diplômés divisé par le groupe d'âge correspondant. Pour les diplômés des hautes écoles, il s'agit du groupe des 27 ans; pour les diplômés d'une filière professionnelle supérieure, du groupe des 23 à 29 ans.

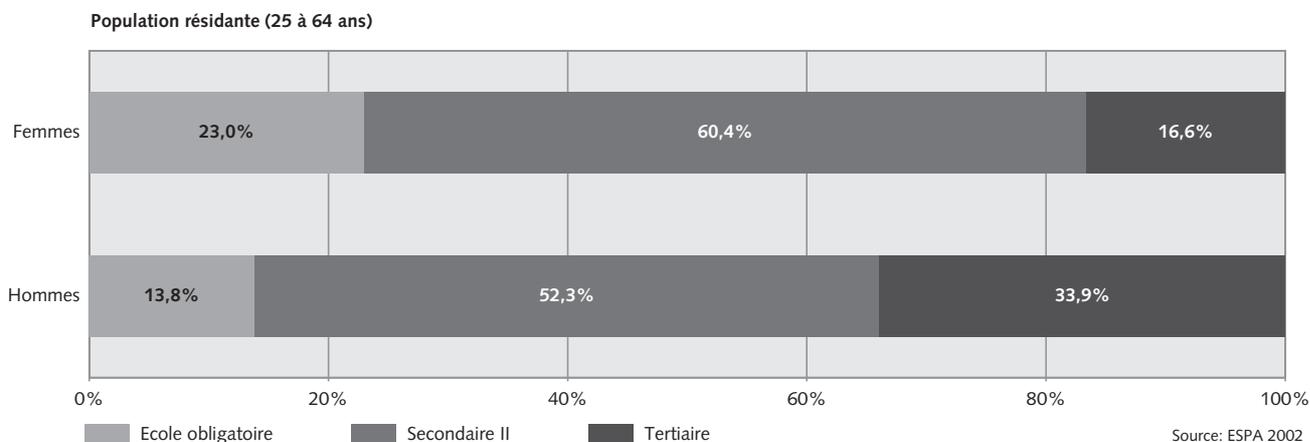
Pour éviter les doubles comptages, seul le premier diplôme obtenu est pris en compte pour chaque individu, c'est-à-dire que l'on ne tient pas compte des diplômes fédéraux et d'autres diplômes du même type.

Sources:

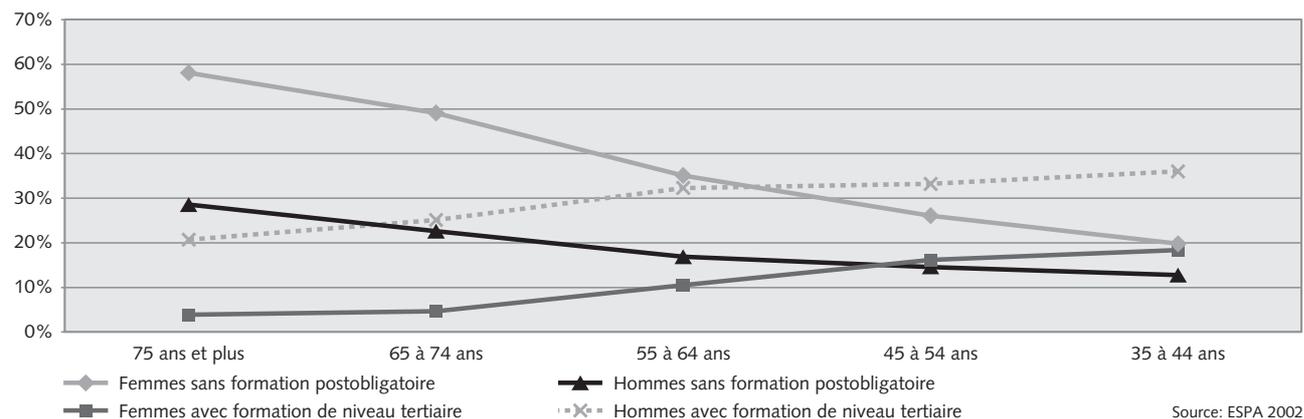
Enquête suisse sur la population active ESPA et SIUS 2002
Statistique des élèves, des enseignants et des diplômés 1991-2001

Système d'information universitaire suisse 1991-2001

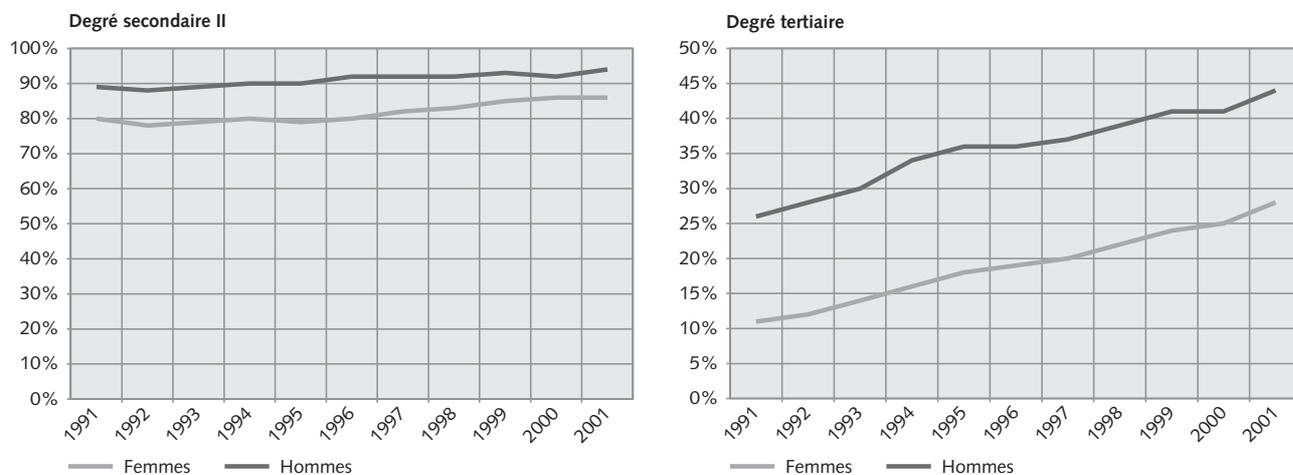
Niveau de formation achevée le plus élevée



Développement du niveau de formation achevée le plus élevée



Diplômes au degré secondaire II et tertiaire, de 1991 à 2001



Les femmes sont toujours plus nombreuses, mais un profond clivage demeure

La proportion de jeunes femmes qui suivent une formation postobligatoire équivaut aujourd'hui à celle des jeunes hommes. De grandes disparités subsistent toutefois dans le choix d'une profession ou d'un domaine d'études.

Les femmes et les hommes consacrent aujourd'hui davantage de temps à une formation postobligatoire que dans les années 1980. L'augmentation du nombre escompté d'années de scolarisation et d'études postobligatoires est de 2 ans pour les femmes et de 1,2 an pour les hommes, d'où une réduction de l'écart entre les sexes, qui passe de 1,5 an en 1980 à 0,8 an en 2001. Le rapprochement s'explique par l'augmentation du nombre de femmes au niveau tertiaire, mais aussi par la diminution de celles qui suivent une formation professionnelle courte au niveau secondaire II.

Un énorme clivage subsiste cependant au niveau du choix d'un métier ou d'une filière d'études: les hommes se tournent plus souvent vers le bâtiment, la métallurgie et l'industrie des machines ou encore vers l'industrie du bois, tandis que les femmes continuent à préférer les soins corporels et les soins médicaux. Une bonne minorité de femmes, soit un quart environ, optent pour des professions techniques et une part équivalente d'hommes se destinent aux métiers de la vente. Alors que l'on recense deux tiers de femmes parmi les employés de bureau, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes à entamer une formation en horticulture.

Le clivage qui sépare les sexes lors du choix professionnel n'a guère évolué depuis 1980: aucun changement marquant n'a été observé, ni chez les femmes ni chez les hommes.

Les femmes n'optent que très rarement pour des branches techniques, tant dans les hautes écoles universitaires que dans les hautes écoles spécialisées. A l'opposé, les sciences sociales et humaines ont la cote.

Vers la fin du XXe siècle, l'égalité a ainsi fait des progrès dans le domaine de la formation: les femmes sont bien représentées dans les écoles préparant à la maturité et dans les hautes écoles universitaires et elles sont en train de combler leur retard sur les hommes pour ce qui est de la formation professionnelle. L'écart s'amenuise même dans les filières professionnelles supérieures. Restent les grandes disparités qui séparent encore hommes et femmes dans le choix d'une profession ou d'un domaine d'études.

Définitions et questions

Nombre escompté d'années de scolarisation et d'études postobligatoires: Le nombre escompté d'années de scolarisation et d'études postobligatoires correspond à une estimation du temps qu'un jeune consacrerait probablement à une formation postobligatoire (à plein temps ou à temps partiel).

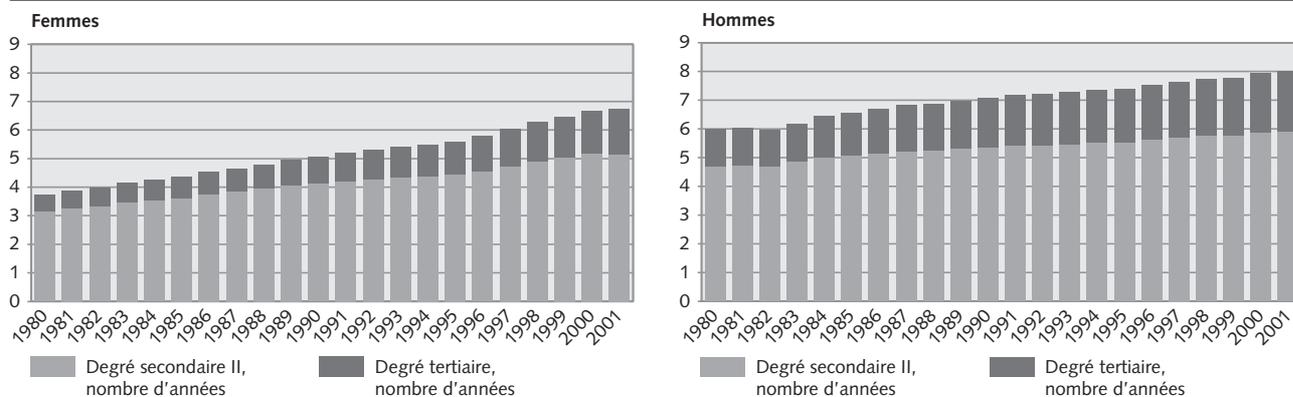
Cette estimation résulte de l'addition des taux de scolarisation nets dans le secondaire II et dans le tertiaire. Le taux de scolarisation net est calculé par groupe d'âge, puisqu'il correspond à la part des élèves et des étudiants de l'âge considéré dans la population résidente du même âge. Chaque élève ou étudiant inscrit dans une filière de formation ou d'études équivaut à une année de formation achevée. Lorsque le taux net de scolarisation du groupe des 18 ans est de 78%, cela signifie que les jeunes de 18 ans passent en moyenne 0,78 an en formation.

Sources:

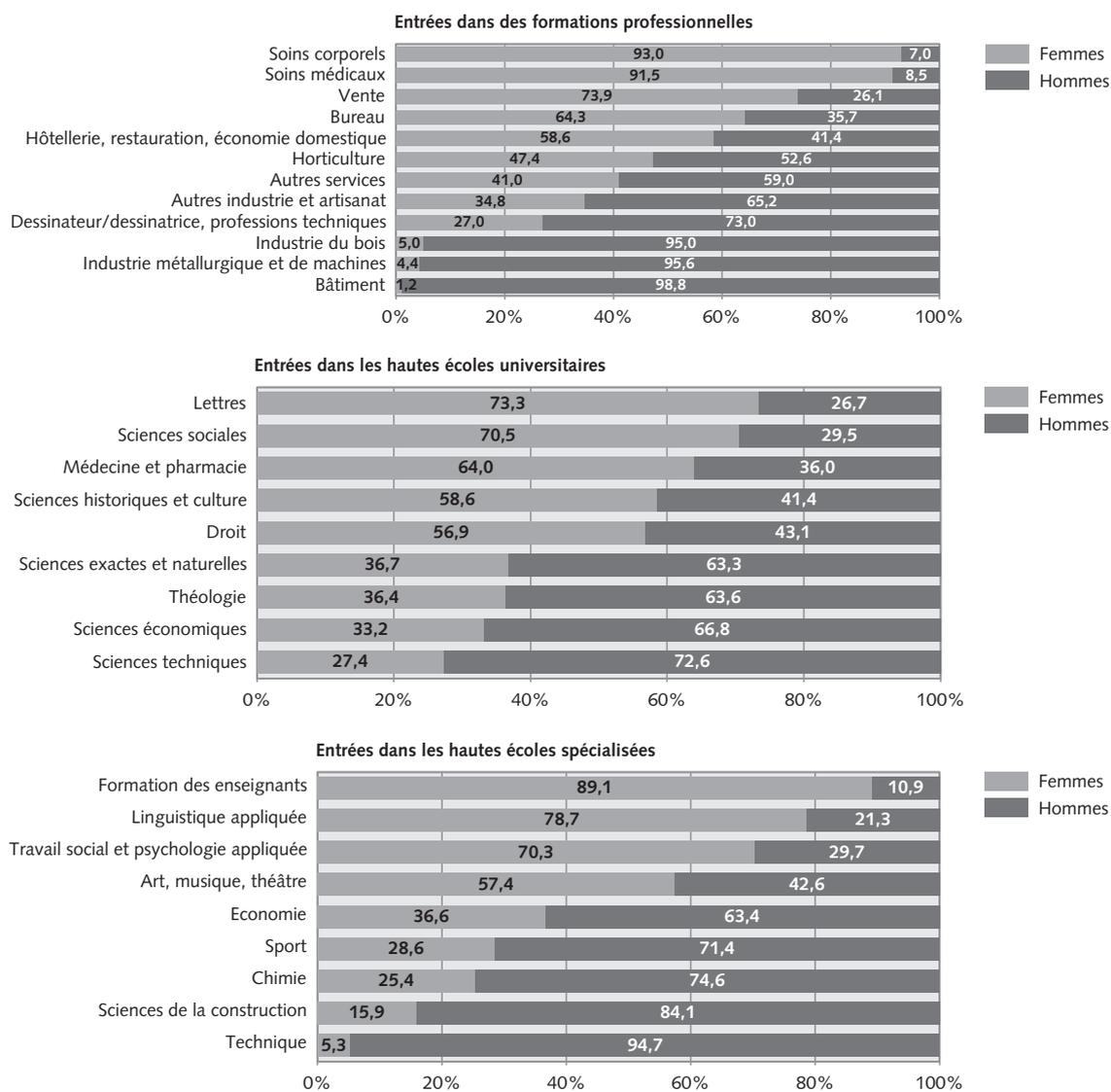
Statistique des élèves, des enseignants et des diplômés 2001/2002

Système d'information universitaire suisse 2001/2002

Durée moyenne des études dans une formation postobligatoire selon le degré, de 1980 à 2001



Choix des professions et des disciplines selon le sexe



Source: Statistiques des élèves, des enseignants et des diplômés et Système d'information universitaire suisse, 2001/2002

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Différences entre filles et garçons au terme de la scolarité

Au cours de la scolarité obligatoire, les filles obtiennent des résultats légèrement supérieurs à ceux des garçons. En 9^e année, les filles sont meilleures en lecture, tandis que les garçons bénéficient d'une petite avance en mathématiques et en sciences naturelles.

A l'école obligatoire, les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons. L'écart n'est certes pas grand, mais notable. La majorité des redoublants sont des garçons (55%). Les garçons sont deux fois plus nombreux dans les classes ou les écoles à programme d'enseignement spécial. Les filles s'en tirent également mieux lors de la sélection au secondaire I: elles sont légèrement surreprésentées (52%) dans les sections à exigences étendues et légèrement sous-représentées (45%) dans les sections à exigences minimales. En Suisse, l'écart entre les performances selon le sexe est le plus marqué en lecture (les jeunes hommes sont en particulier surreprésentés dans le groupe des lecteurs médiocres (niveaux <1 et 1). En mathématiques, ils obtiennent toutefois de meilleurs résultats que les jeunes femmes et sont notamment surreprésentés dans le groupe des élèves qui possèdent les compétences les plus poussées.

Les intérêts reflètent largement les performances: les jeunes femmes aiment mieux la lecture, tandis que les jeunes hommes s'intéressent beaucoup plus aux mathématiques et aux sciences naturelles.

Des recherches scientifiques montrent qu'un cadre scolaire portant une attention particulière aux conditions d'apprentissage et à la promotion de l'apprentissage est à même de gommer ces différences.

En fait, la prédominance d'un domaine spécifique chez chaque sexe pose problème: nombre de secteurs professionnels étant orientés vers les mathématiques et vers les sciences, les jeunes filles ont moins de chances d'accéder à des professions de haut niveau. A l'inverse, les mauvaises compétences des jeunes hommes en lecture les empêchent d'acquérir des compétences sociales, pourtant si nécessaires dans un monde où tout fonctionne en réseau.

Définitions et questions

Les compétences en lecture et en mathématiques présentées dans ce chapitre correspondent aux résultats de tests réalisés auprès d'élèves de 9^e année en Suisse dans le cadre de l'étude PISA. C'est en fonction de leurs résultats que les élèves sont classés dans différents groupes.

Compétences en lecture – six niveaux de compétence

Niveau <1: Les jeunes qui n'atteignent pas le niveau 1 éprouvent de grandes difficultés à localiser des informations dans un texte écrit simple. Ils ne sont en mesure ni d'identifier le sujet principal du texte ni de faire le lien entre les informations lues et les connaissances dont ils disposent.

Niveau 1: Les jeunes possèdent tout au plus des compétences rudimentaires en lecture. Ils sont certes à même de localiser des informations uniques dans un texte simple et d'établir des liens avec les connaissances dont ils disposent, mais ne sont pas capables d'utiliser un texte à des fins d'apprentissage.

Niveau 2: Les jeunes sont capables de trouver des informations dans un texte pour résoudre des exercices élémentaires: tirer des conclusions simples, dégager la signification d'une partie en exploitant les connaissances qu'ils ont acquises.

Niveau 3: Les jeunes sont capables de comprendre des textes de complexité moyenne, de rapprocher entre elles des informations tirées de différentes portions du texte et de faire le lien entre ces informations et des connaissances qui leur sont familières.

Niveau 4: Les jeunes maîtrisent des tâches de lecture difficiles: repérer certaines informations, dégager un sens à partir de finesses linguistiques et examiner un texte sous un angle critique.

Niveau 5: Les jeunes sont capables de comprendre en détail des textes peu usuels, d'y repérer les informations centrales, de porter des jugements critiques et d'échafauder des hypothèses même s'il s'agit de textes spécialisés.

Compétences en mathématiques – trois groupes selon les quartiles

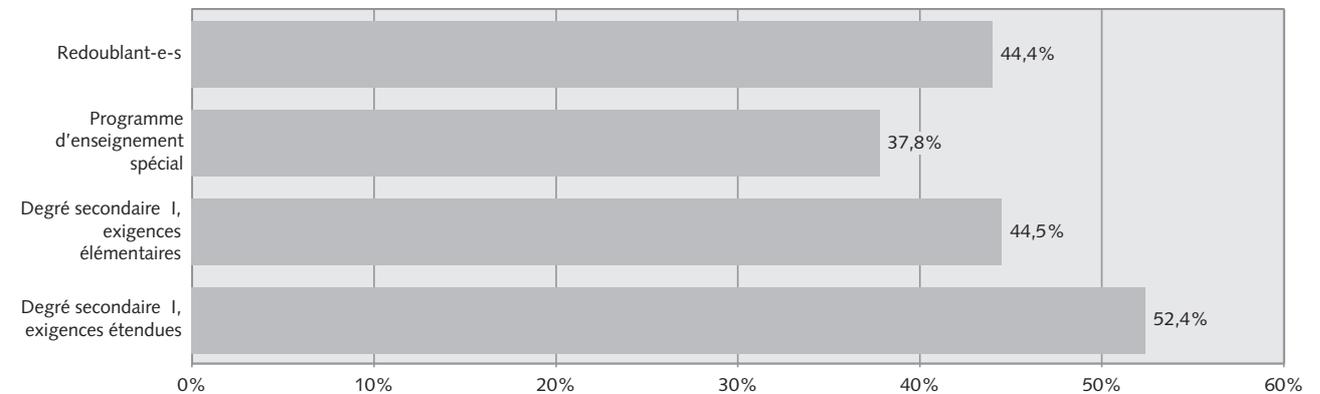
Les résultats des tests sont classés selon le nombre de points obtenus. La médiane (valeur centrale) correspond à la valeur qui divise la totalité des résultats en deux groupes de taille égale. Ces deux groupes peuvent à leur tour être subdivisés en deux sous-groupes de taille égale. Les deux valeurs qui séparent ces nouveaux sous-groupes sont le 1^{er} et le 3^e quartile (25% et 75%).

Sources:

Statistiques des élèves, des enseignants et des diplômés 2001/2002

PISA 2000 (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

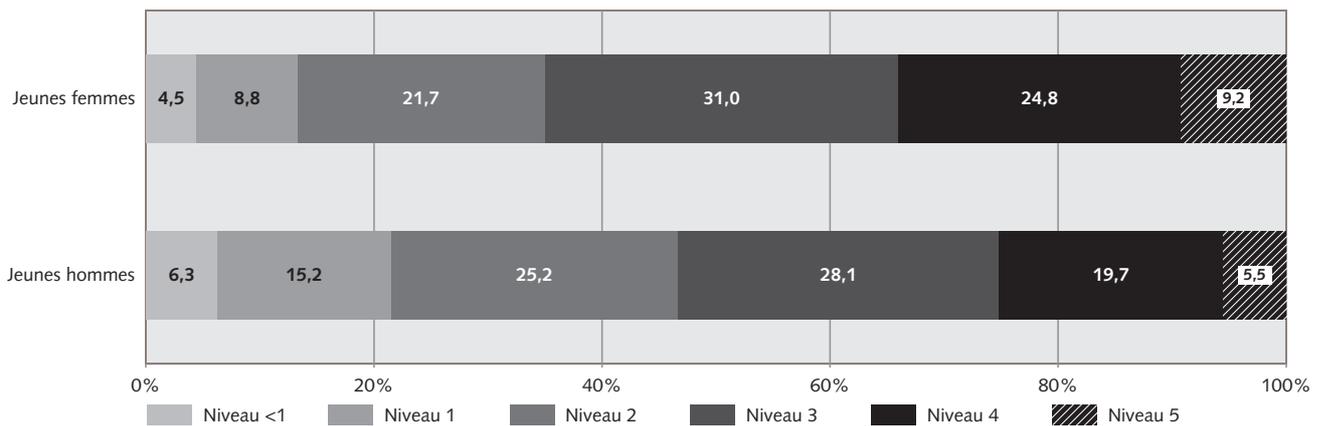
Ecole obligatoire: part d'élèves filles



Source: Statistiques des élèves, des enseignants et des diplômés, 2001/2002

Compétences en lecture à la fin de la scolarité

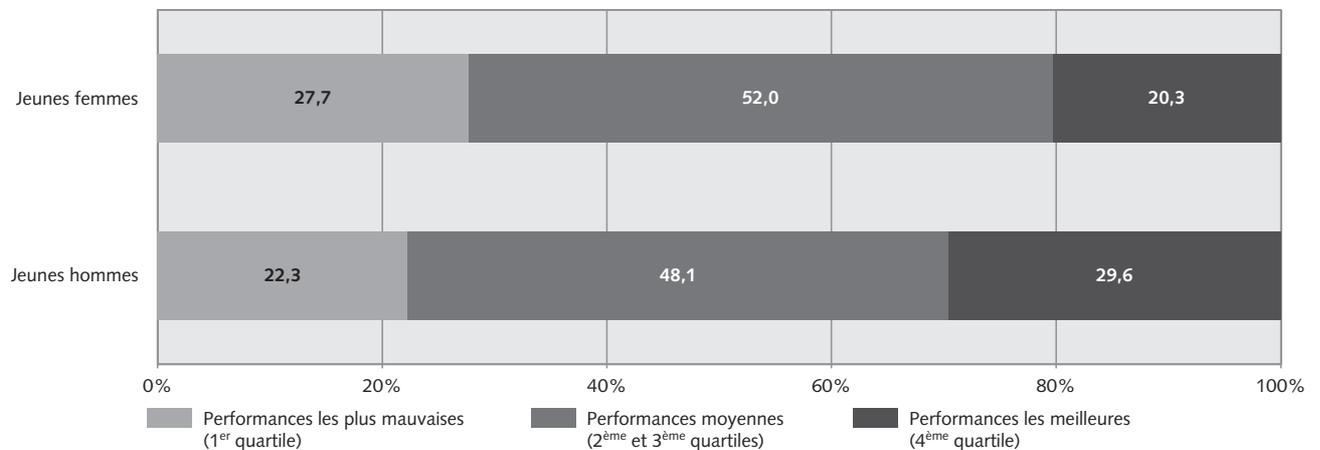
niveaux de compétences des élèves de neuvième année



Source: PISA 2000

Compétences en mathématiques à la fin de la scolarité

répartition des élèves de neuvième année selon les quartiles



Source: PISA 2000

3 Science et technologie

Dans un contexte international où la compétitivité d'un pays dépend toujours davantage de l'utilisation qu'il fait de ses technologies et de ses ressources humaines, la science et la technologie constituent pour la Suisse un secteur stratégique de première importance. En conséquence, les responsables politiques s'efforcent de plus en plus de promouvoir le système de formation, la recherche et la technologie. Face à l'accélération de l'évolution technologique, la recherche et développement (R-D) constitue un élément de compétitivité toujours plus décisif.

Dans une première partie, ce chapitre dresse un tableau de la répartition des sexes dans les ressources humaines suisses en R-D. En l'an 2000, la R-D représentait 2,7% du PIB, soit l'un des pourcentages les plus élevés du monde, avec un budget d'environ 10,7 milliards de francs (74% alloués par l'économie privée, 23% par les hautes écoles, les 3% restants provenant de la Confédération et de diverses organisations privées à but non lucratif). Force est toutefois de constater que les femmes sont encore fortement sous-représentées dans ce secteur en Suisse.

Dans une seconde partie, nous analysons l'accès, en fonction du sexe, aux technologies de l'information et de la communication (TIC), un domaine qui gagne en importance, tant sur le plan économique que social, dans nos sociétés actuelles.

Les femmes dans la société de l'information, et plus précisément dans le monde de l'Internet, constituent donc le deuxième thème de ce chapitre. L'exposé s'articule autour de deux questions: Allons-nous dans le sens d'un aplanissement des différences entre les sexes? Quel accès les femmes ont-elles aux technologies de l'information et de la communication?

Pour utiliser ces technologies, il faut tout d'abord posséder un ordinateur; c'est le cas de 63% des ménages suisses. Soulignons que les ménages avec enfants (quel que soit le nombre d'enfants) sont plus nombreux à posséder un ordinateur (83% des couples avec enfants de moins de 15 ans et 72% des familles monoparentales) que les personnes vivant seules (40%) ou en couple sans enfant (59%). Ce sont pourtant plus souvent les ménages avec enfant(s) (29%) que les personnes vivant seules (12%) ou les couples sans enfant (7%) qui disent renoncer à l'achat d'un ordinateur pour des raisons financières.

Le clivage qui sépare hommes et femmes dans l'accès aux TIC est particulièrement marqué dans la catégorie des personnes vivant seules, où 70% des femmes et seulement 43% des hommes n'ont pas d'ordinateur chez eux. D'autres différences apparaissent en fonction des classes d'âge: les plus jeunes sont plus facilement équipés que les plus âgés. Quant à ceux qui ne le sont pas, les raisons de ce choix ne diffèrent pas selon le sexe.

Références bibliographiques et sources

Des données sur la Science et la technologie, sur la société de l'information et sur l'étude PISA sont publiées dans l'Annuaire statistique de la Suisse, OFS (avec CD-Rom), ainsi que sur le site de l'OFS, à l'adresse www.statistique.admin.ch, domaines 15 «Education et science» et 20 «Revenus et qualité de vie de la population».

Huber Maja: «Accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication. Vers l'aplanissement des différences liées au sexe?». Dans: Questions au féminin 2.2002, Commission fédérale pour les questions féminines, p. 19-21.

Huber Maja, Ramseier Erich: «Aisance dans le maniement de l'ordinateur». Dans: OFS/CDIP: Préparés pour la vie? Les compétences de base des jeunes – Rapport national de l'enquête PISA 2000. Neuchâtel, 2002, p. 53 et ss.

Panel suisse de ménages 2000, questions posées: *Avez-vous un ordinateur à la maison? Si la réponse est non: Est-ce par manque de moyens ou pour une autre raison?*

Pen de femmes dans la recherche et développement

En Suisse, la science reste encore principalement l'apanage des hommes, en particulier dans le domaine de la recherche et développement (R-D) où les femmes ne représentent guère plus qu'un quart du personnel total de R-D. La recherche publique (Confédération et hautes écoles) est plus féminisée que la recherche en entreprises. Le personnel féminin de R-D est principalement de formation commerciale, technique ou administrative. La majorité des femmes dans la R-D occupent ainsi des postes de soutien. La part des chercheuses est encore faible.

Evolution et secteur d'activités

En 1996, sur 100 personnes actives dans la R-D nationale, 25 sont des femmes.

Une évolution se dessine mais très discrètement. En 4 ans, la participation des femmes dans la R-D en Suisse passe de 25% à 26%.

En 1996, c'est dans les entreprises privées que les femmes sont le moins représentées (18%). A la Confédération leur part est de 24%, alors que dans les hautes écoles elles constituent un tiers du personnel de R-D.

La situation a légèrement évolué en 2000. La recherche en entreprise est celle qui a le plus de mal à s'ouvrir aux femmes. En 2000, les femmes représentent 20% du personnel total de R-D des entreprises privées alors qu'elles forment 28% du personnel de R-D de la Confédération et 36% de celui des hautes écoles.

Formation

Quel que soit le secteur d'activités, le personnel féminin de R-D est principalement de formation commerciale, technique ou administrative. En 2000, cela concerne 61% des femmes dans la R-D. Les diplômées de degré tertiaire hautes écoles universitaires ou hautes écoles spécialisées sont moins représentées (39%).

Fonction: chercheuses

En 2000, en Suisse, sur le total des femmes occupées dans la R-D, seules 40% ont une fonction de chercheuses. Chez les hommes ce pourcentage s'élève à 51%.

Calculée sur la population totale des chercheurs (33 160 personnes), la part des femmes chercheuses est de 21%.

C'est dans le secteur des hautes écoles qu'elles sont le mieux représentées (27%).

Malgré les efforts entrepris pour parvenir à la parité dans les sciences, l'intégration des femmes dans la R-D en Suisse, reste en 2000, encore marginale.

Définitions et méthodologie

La recherche et le développement (R-D)

Selon l'OCDE, «la recherche et le développement expérimental (R-D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.»

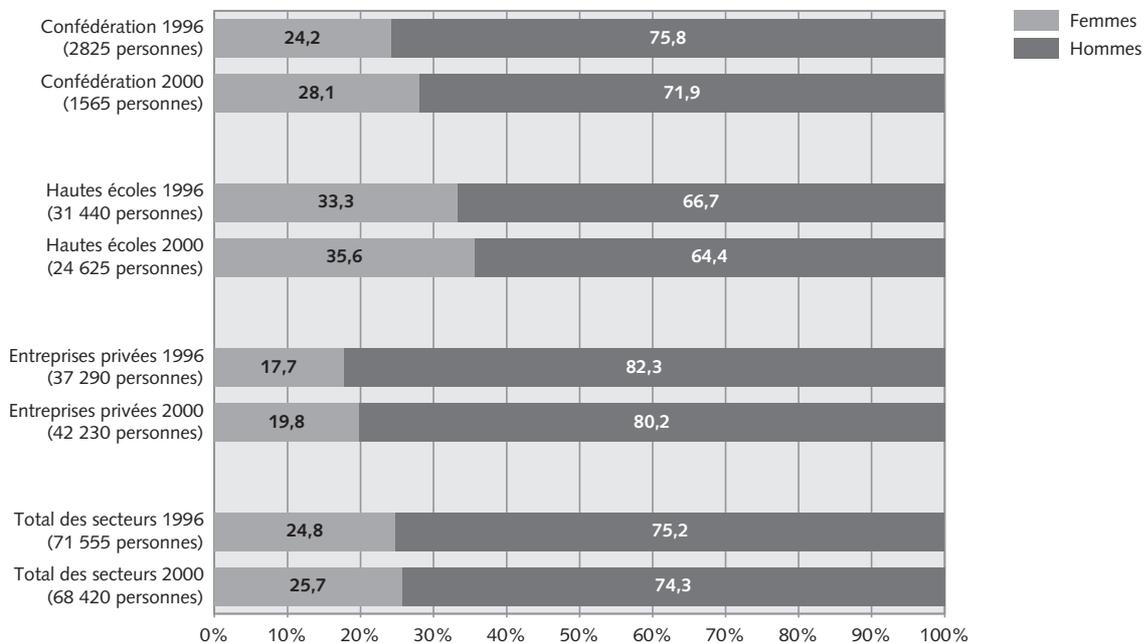
Manuel de Frascati 2002. Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental. OCDE, Paris, 2002, §. 63.

Pour établir les chiffres des ressources humaines de R-D, l'OFS a entrepris les travaux spécifiques suivants: une enquête sur la R-D dans le secteur des entreprises privées, un relevé sur les activités de R-D de la Confédération, un relevé sur la répartition du temps de travail du personnel scientifique dans les hautes écoles, une enquête sur les activités de R-D des établissements de recherche du domaine des écoles polytechniques fédérales.

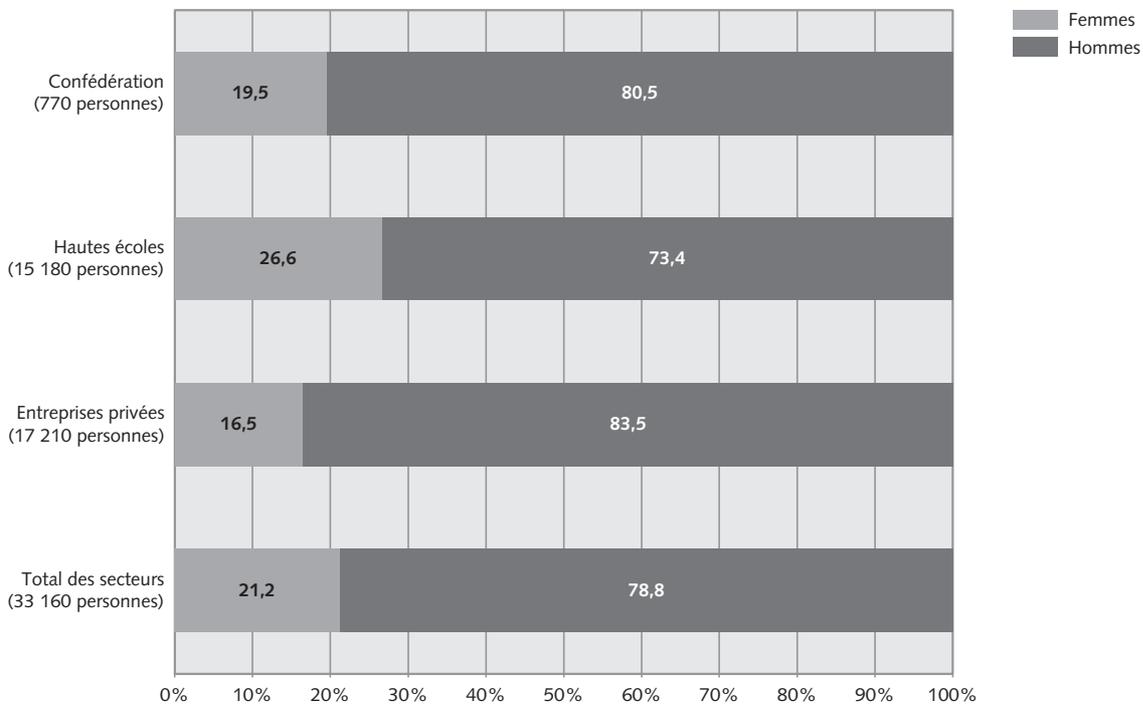
Source: R-D

Enquêtes et relevés de R-D

Personnel de R-D en Suisse selon le secteur d'activités: proportions selon le sexe, 1996 / 2000



Chercheurs en Suisse selon le secteur d'activités: proportions selon le sexe, 2000



Source: Statistique de la R-D.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les femmes ont beaucoup moins accès à Internet que les hommes

Si le fossé numérique est une réalité, il l'est notamment entre les sexes. En effet, l'accès aux technologies de l'information et de la communication est plus difficile pour les femmes, non seulement parce qu'elles possèdent moins souvent un ordinateur mais aussi parce qu'elles sont moins nombreuses à travailler que les hommes. Or, le bureau est un des principaux lieux d'utilisation d'un PC et d'accès à Internet.

Dans nos pays, de l'accès aux technologies de l'information et de la communication, notamment à Internet, reflète la participation des citoyens au progrès technologique. Pour en savoir plus sur le pourcentage de la population qui possède l'équipement nécessaire à cet accès, notamment un ordinateur, le lecteur peut se reporter à l'introduction de ce chapitre.

L'accès à Internet, déjà fortement déterminé par le niveau de formation et par l'âge, varie encore beaucoup selon le sexe. En effet, en Suisse, plus de la moitié des hommes (57%) utilisent Internet contre plus d'un tiers (37%) des femmes (chiffres de 2001 pour les pays membres de l'UE: 56% des hommes, 40% des femmes¹). Comme l'on pouvait s'y attendre, les jeunes générations et les populations possédant un niveau de formation supérieur sont davantage familiarisées avec cette technologie. C'est seulement dans la classe d'âge des 14 à 24 ans que la différence s'estompe entre les sexes, avec un écart qui tombe au-dessous de 15 points (68% pour les femmes et 74% pour les hommes). Les différences entre les sexes sont marquées même pour un niveau de formation équivalent.

Ce fossé s'explique en partie par le taux d'activité plus faible des femmes et par le fait qu'elles sont moins nombreuses que les hommes à travailler sur ordinateur (voir chapitre 4.5).

Sans pouvoir être ici vérifiée, la différence notable entre les filles et les garçons de 14 à 24 ans pour ce qui concerne l'accès à Internet à l'école ou sur le lieu d'études peut s'expliquer par le fait que l'on utilise davantage Internet dans les formations techniques, boudées par les filles, que dans les formations typiquement féminines. Autre raison qui ressort de l'étude PISA: l'informatique intéresse nettement moins les filles que les garçons (voir références bibliographiques dans l'encadré du chapitre 3.0).

Parmi les internautes, il apparaît que les femmes sont moins assidues que les hommes. Pour rechercher une information précise, par exemple, seulement 22% des femmes, contre 42% des hommes recourent quotidiennement à Internet. Si la communication par courrier électronique est une pratique aussi développée chez les femmes que chez les hommes, ces derniers surfent davantage que les femmes dans tous les autres cas. Ils passent en moyenne quatre heures et demie par semaine sur Internet, contre deux heures et demie pour les femmes. Une différence de taille que l'on retrouve dans toutes les classes d'âge.

Comme le montrent ces chiffres, les femmes en Suisse ont moins facilement accès que les hommes à l'informatique et à Internet. Quant à l'aplatissement des différences entre les sexes dans ce domaine, d'autres enquêtes, telle que celle de Huber (2002), ne l'envisagent pas à moyen terme, même si la tendance est positive.

Questions

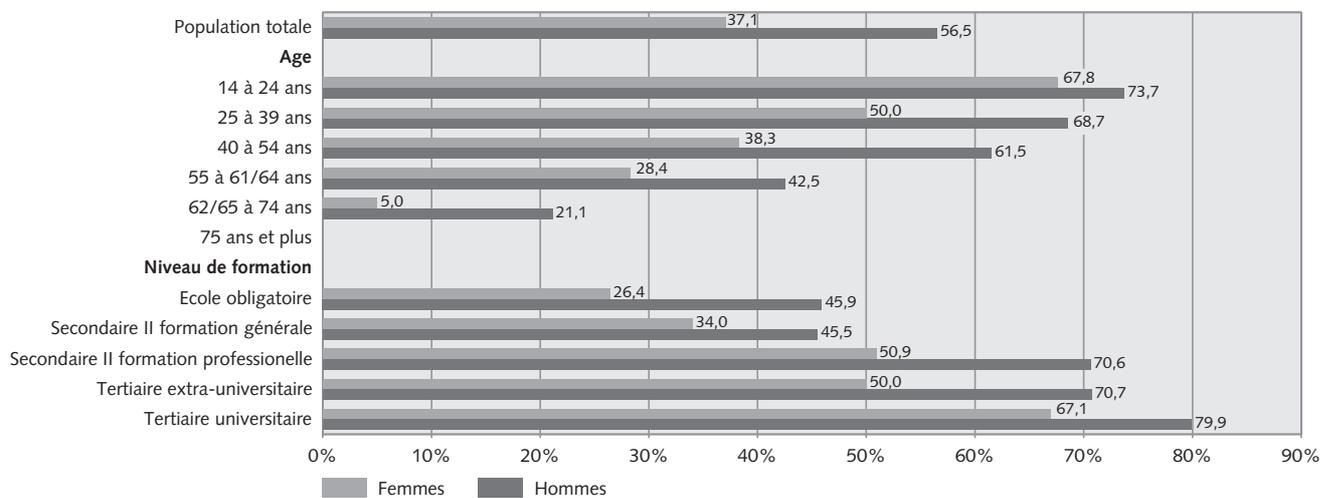
Utilisez-vous Internet? Si la réponse est oui: D'où avez-vous accès à Internet? Sur le poste de travail? Au travail, mais pas sur la place de travail même? A l'école, sur le lieu d'études? A la maison? Autre part? En moyenne, combien de temps par semaine utilisez-vous Internet? A quelle fréquence utilisez-vous Internet: Pour rechercher des informations précises? Pour faire des achats, des transactions ou des paiements? Pour lire des articles dans les journaux ou les revues? Pour vous divertir, vous amuser? Pour le courrier électronique privé? Pour le courrier électronique professionnel?

¹ Source: «Eurobaromètre 2001». Dans: La vie des femmes et des hommes en Europe – Un portrait statistique. Eurostat, 2002, p. 89 et ss.

Source: PSM

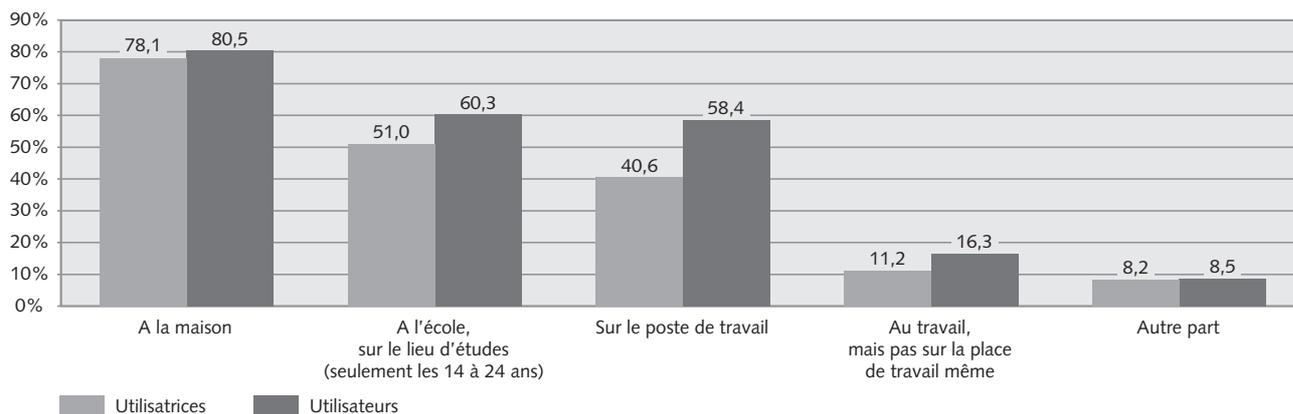
Panel suisse de ménages 2000

Utilisation d'internet selon l'âge et le niveau de formation

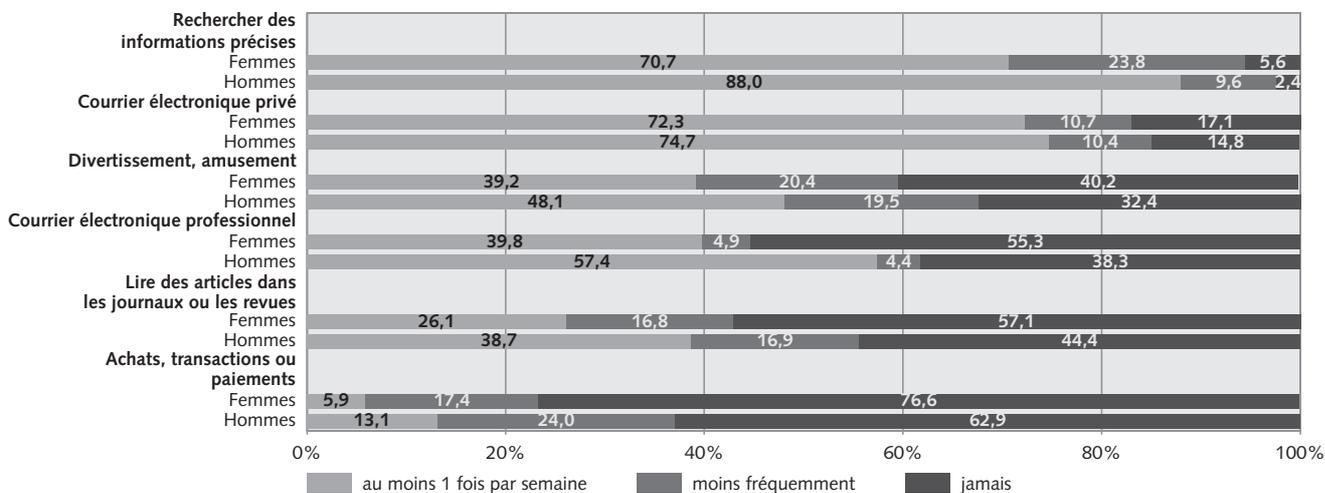


Les valeurs statistiquement trop peu fiables ne sont pas représentées graphiquement (<10 observations)

Utilisation d'internet selon le lieu d'accès



Utilisation d'internet selon le but



Source: Panel suisse de ménages 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

4 Vie professionnelle

La participation des femmes à la vie professionnelle est un des principaux chantiers de la lutte contre les inégalités sociales fondées sur le sexe. Dépendant de la répartition traditionnelle des rôles sexuels, cette participation reste aujourd'hui encore moins fréquente et se déroule dans de moins bonnes conditions pour les femmes que pour les hommes.

Des modifications durables semblent toutefois à l'œuvre depuis plusieurs années. D'une part, le taux d'activité des femmes augmente régulièrement depuis les années 1970, avec des effets assez nets de générations: les plus jeunes participent toujours plus que leurs aînées à la vie professionnelle. D'autre part, les trajectoires professionnelles traditionnelles des femmes se modifient. Alors que dans les années 1980, une majorité de femmes quittaient plus ou moins durablement le marché du travail après la naissance de leur premier enfant, les mères tendent aujourd'hui à reprendre plus rapidement pied dans la vie professionnelle. Ainsi, le retrait du marché du travail des femmes de plus de 25 ans est nettement moins prononcé aujourd'hui qu'en 1970. Ces deux éléments expliquent qu'au cours de la décennie 1990, l'activité professionnelle des femmes a crû malgré la crise de l'emploi.

Par contre, les femmes continuent en Suisse à exercer leur activité professionnelle principalement à temps partiel. Ce point n'est pas sans poser problème notamment en matière de carrière (accès aux postes avec fonction dirigeante) et de protection sociale (conventions collectives de travail et système de sécurité sociale).

Parallèlement, le monde du travail a lui aussi connu de profondes mutations durant la dernière décennie. La crise de l'emploi, marquée par le chômage, s'est accompagnée de transformations dans les modes de gestion et d'organisation du travail. D'autres tendances, comme la tertiarisation croissante de l'économie, se sont par ailleurs poursuivies. Les femmes sont particulièrement concernées, parfois positivement, mais plus souvent négativement.

Tout d'abord, leur taux de chômage est plus élevé que celui des hommes, même sans tenir compte du chômage caché (retrait momentané du marché du travail de certaines femmes qui se replient sur la sphère domestique en attendant que la situation économique s'améliore) et alors qu'elles sont peu présentes dans les secteurs les plus touchés comme l'industrie.

Ensuite, les conséquences de la flexibilisation fonctionnelle (polyvalence et diversification des tâches accomplies) et chronologique (assouplissement dans l'aménagement du temps de travail) touchent différemment les femmes et les hommes. En particulier, le développement des horaires atypiques ou modulables selon les besoins de l'employeur augmente les difficultés de conciliation avec les tâches parentales. En outre, la ségrégation horizontale et verticale expose davantage les femmes: principalement actives dans des secteurs très concernés par les évolutions actuelles (santé, commerce de détail, restauration) et occupant plus souvent des positions subalternes où la flexibilisation se fait en général au détriment des travailleurs, elles subissent plus fortement les conséquences négatives des mutations en cours.

A l'exception du 4.1, les pourcentages présentés dans ce chapitre se rapportent toujours à la population active occupée et non à l'ensemble de la population.

Références bibliographiques

Des données sur la vie active sont publiées dans l'Annuaire statistique de la Suisse, OFS (avec CD-Rom), ainsi que sur le site de l'OFS, dans les pages des domaines 3 «Travail et rémunération» et 20 «Revenus et qualité de vie de la population», à l'adresse www.statistique.admin.ch.

Suter Christian et Pahud Claude (sd) (2000): Rapport social 2000. Zürich, Seismo, 2000 p. 52ss.

Buchmann Marlis, Kriesi Irene, Pfeifer Andrea, Sacchi Stefan: Halb drinnen – halb draussen. Analysen zur Arbeitsmarktintegration von Frauen in der Schweiz. Chur/Zürich, Verlag Rüegger, 2002.

Série SAKE-NEWS, OFS, Neuchâtel (en particulier: N° 14/2000).

La participation des femmes à la vie professionnelle a fortement augmenté

Depuis les années 1960 et plus nettement encore depuis le début des années 1990, le taux d'activité professionnelle des femmes est en progression. Les femmes ayant des enfants de moins de 15 ans travaillent beaucoup plus souvent qu'il y a 10 ans et occupent généralement un emploi à temps partiel, une façon pour elles de concilier activité professionnelle et vie familiale. Les hommes, eux, travaillent pour la plupart à plein temps. L'étude de la répartition des rôles au sein des couples en fonction de leur situation familiale confirme ces schémas.

Le taux d'activité professionnelle indique la proportion de personnes qui participent à la vie professionnelle. En raison de l'amélioration du niveau de formation des femmes, il faut s'attendre à une participation accrue de leur part à la vie professionnelle.

Depuis 1991, le taux d'activité professionnelle des femmes a augmenté de plus de 5 points, alors même qu'il baissait de 2 points chez les hommes. Cette progression concerne surtout les femmes ayant des enfants de moins de 15 ans: leur taux d'activité est passé de 60% environ en 1991 à 71% en 2001, soit aujourd'hui seulement 3 points de moins que pour les femmes sans enfant. Chez les hommes, en revanche, la situation familiale semble plutôt avoir un effet inverse: si le taux d'activité professionnelle des hommes sans enfant a légèrement baissé, il reste très élevé chez les pères (98%).

C'est principalement le travail à temps partiel féminin qui a augmenté et ce sont surtout les mères de famille qui essaient, par ce biais, de concilier activité professionnelle et vie familiale. En 2001, plus de la moitié des femmes actives occupées l'étaient à temps partiel (environ 55%). A l'inverse, à peine plus de 1 homme sur 10 travaille à temps partiel (11%). En 1991, ils étaient respectivement 49% et 8%.

La part des femmes travaillant à moins de 50% est plus de deux fois plus élevée chez les mères d'enfants de moins de 15 ans que chez celles ayant des enfants plus âgés ou pas d'enfants.

Si l'on considère les différents modèles de répartition des rôles au sein des couples en fonction de leur situation familiale (avec ou sans enfants), ces schémas se confirment: parmi les couples ayant au moins un enfant de moins de 15 ans, le modèle traditionnel prédomine. Ainsi, dans 36% des cas, l'homme travaille à temps complet tandis que sa partenaire n'exerce pas d'activité professionnelle. Dans 33% des cas, lui travaille à temps complet et elle à moins de 50%. Chez 15% des couples avec enfant(s), le taux d'activité de la femme se situe entre 50 et 89% et son partenaire travaille à temps plein, et dans environ 9% des cas, les deux partenaires travaillent à plein temps. Chez un peu moins de 1,6% des couples, les deux partenaires travaillent à temps partiel (entre 50 et 89%). Si cette proportion a fortement augmenté depuis 1970 (passant de 0,3% en 1970 à 1,4% en 1990), elle reste insignifiante. Le modèle traditionnel a en revanche nettement reculé, tombant d'environ 73% en 1970 à 55% en 1990, puis à 36% en 2000.

Définitions

Taux d'activité professionnelle: part des actifs (personnes exerçant une activité professionnelle et personnes au chômage) rapportée à la population totale âgée de plus de 15 ans.

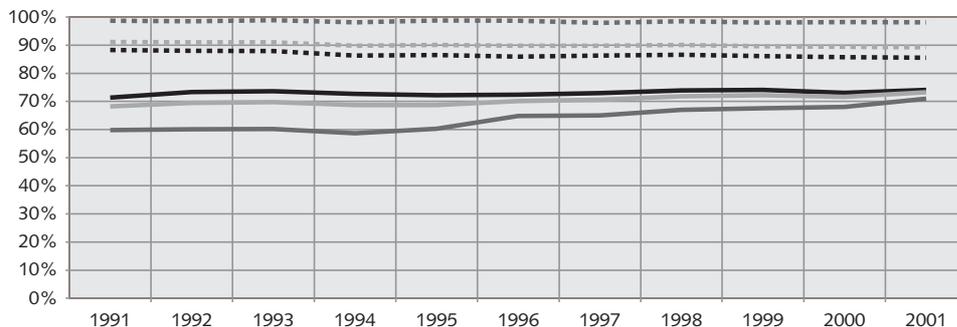
Modèle de répartition des rôles: il ne prend en compte que les couples (avec ou sans enfants) dont le partenaire est âgé de 25 à 64 ans et la partenaire de 25 à 61 ans. Il compare les taux d'occupation de chacun. Les résultats des recensements de la population ne sont pas totalement comparables à ceux de l'ESPA car ils ne précisent pas si le ou la partenaire travaille à plein temps ou à temps partiel. Ils mentionnent uniquement si, dans un couple, une personne travaille à temps complet et si l'autre ne travaille pas, sans faire de distinction entre les sexes. Autre différence: dans les recensements de la population, une activité professionnelle est considérée comme un travail à temps partiel jusqu'à un taux d'occupation de 80%, contre 89% pour l'ESPA.

Sources: ESPA, RFP

Enquête suisse sur la population active de 1991 et suivantes

Recensements de la population de 1970, 1980, 1990

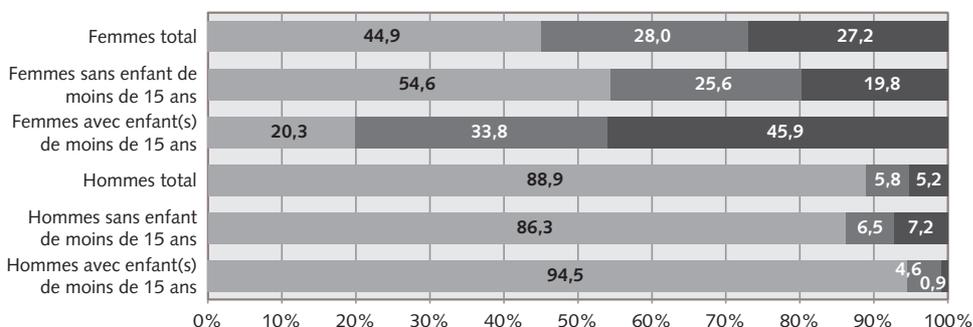
Taux d'activité professionnelle, de 1991 à 2001



- Femmes total
- Femmes avec enfant(s) de moins de 15 ans
- Femmes sans enfant de moins de 15 ans
- Hommes total
- Hommes avec enfant(s) de moins de 15 ans
- Hommes sans enfant de moins de 15 ans

Source: ESPA 1991-2001

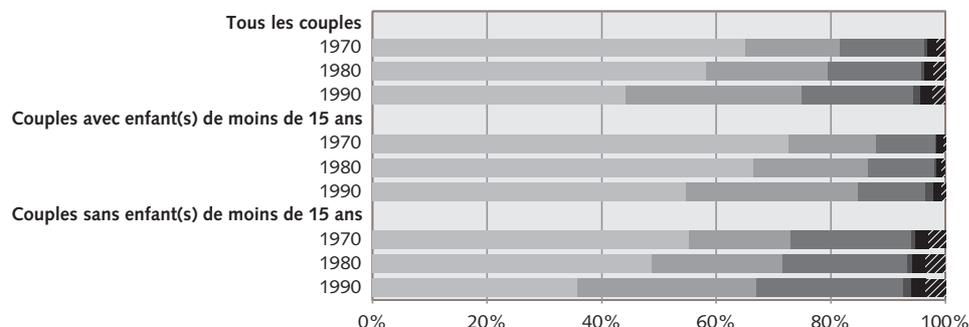
Taux d'occupation



- Plein temps (>= 90%)
- Temps partiel (50-89%)
- Temps partiel (< 50%)

Source: ESPA 2001

Modèles d'activité dans les couples* avec ou sans enfant(s) de moins de 15 ans

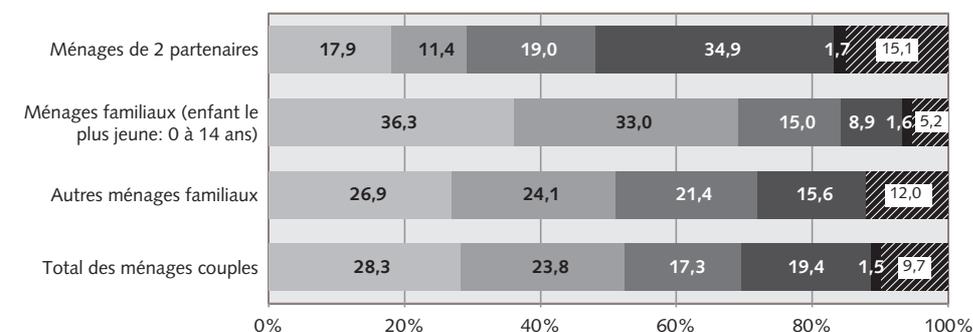


- 1 personne à plein temps / 1 sans activité rémunérée
- 1 personne à plein temps / 1 à temps partiel
- Les deux à plein temps
- Les deux à temps partiel
- 1 personne à temps partiel / 1 sans activité rémunérée
- Les deux sans activité rémunérée

Source: RFP 1970, 1980 et 1990

* Les deux partenaires entre 25 et 64 ans

Modèles d'activité dans les couples* avec ou sans enfant(s) de moins de 15 ans



- Homme à plein temps / femme sans activité rémunérée
- Homme à plein temps / femme à temps partiel (1-49%)
- Homme à plein temps / femme à temps partiel (50-89%)
- Les deux partenaires à plein temps
- Les deux partenaires à temps partiel (50-89%)
- Autres modèles

Source: ESPA 2001

* La femme entre 25 et 61 ans / l'homme entre 25 et 64 ans

La vie professionnelle est très différente selon le sexe

Le commerce et les réparations sont les seules branches professionnelles où le nombre de femmes est à peu près égal à celui des hommes (52%), tous les autres secteurs étant des bastions soit masculins soit féminins. Globalement, la situation professionnelle des femmes est moins bonne que celle des hommes: tandis que la moitié d'entre eux occupe un poste à responsabilités, 7 femmes sur 10 sont exclues de ce type de fonction, même dans les branches comptant une proportion de femmes relativement élevée. C'est dans l'hôtellerie et la restauration que ce décalage est le plus flagrant.

Parmi les salariés, 46% sont des femmes et 54% des hommes. La ségrégation hommes-femmes reste forte dans la plupart des secteurs de l'économie et seuls le commerce et les réparations présentent un rapport équilibré. Les femmes sont majoritaires dans la santé et les activités sociales, dans l'hôtellerie et la restauration, dans l'enseignement, ainsi que dans le commerce et les réparations. A l'inverse, leur proportion est la plus faible dans la construction, dans l'agriculture et dans la sylviculture, ainsi que dans les industries manufacturières. A quelques détails près, cette structure reste inchangée depuis 1991.

Les femmes sont désavantagées du point de vue hiérarchique. Si la moitié environ des hommes exercent une fonction de cadre, c'est le cas d'à peine 1 femme sur 4. Dans l'hôtellerie-restauration et dans l'enseignement, secteurs où les femmes sont pourtant majoritaires (respectivement 67% et 60% de tous les salariés), seules 4 sur 10 exercent des fonctions dirigeantes. Dans le secteur de la santé, les femmes représentent environ les trois quarts du personnel et occupent les deux tiers des postes à responsabilités. C'est dans l'administration publique que le rapport est le plus équilibré: les femmes représentent 38% de tous les salariés et occupent 29% des fonctions dirigeantes.

La répartition des sexes selon le métier exercé se présente comme suit: les femmes sont particulièrement nombreuses à travailler dans les secteurs techniques, dans celui des soins ou dans un secteur de niveau équivalent (24%); les hommes exercent principalement un métier artisanal ou apparenté (24%). Viennent ensuite les professions de bureau ou commerciales: elles concernent 22% des femmes, mais seulement 7,2% des hommes. Si l'on considère qu'en 1996/1997, 35% des jeunes femmes et 16% des jeunes hommes ont commencé un apprentissage commercial au titre de formation initiale, il apparaît clairement que les hommes exercent plus souvent un métier autre que le premier qu'ils ont appris, et qu'ils sont donc professionnellement plus mobiles (voir chapitre 2.2), du moins dans ce domaine. En dehors de ces catégories, les extrêmes parlent d'eux-mêmes: 8% des femmes travaillent comme ouvrières ou employées non qualifiées, contre 4,2% des hommes. A l'inverse, 7,5% des hommes exercent des fonctions dirigeantes, contre seulement 3,2% des femmes.

Il y a une douzaine d'années, les professions commerciales et de bureau étaient la première source d'emploi pour les femmes, suivies des métiers techniques et des professions de la santé ou de niveau équivalent, une situation qui n'a que très peu évolué depuis. Les femmes aussi bien que les hommes ont cependant bénéficié d'une amélioration: la part des ouvriers et des employés non qualifiés a nettement reculé, ce recul étant un peu plus marqué chez les femmes que chez les hommes. Les progrès dans la formation des femmes ne sont sans doute pas étrangers à cette évolution.

Définitions

Secteurs économiques: branches selon la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA).

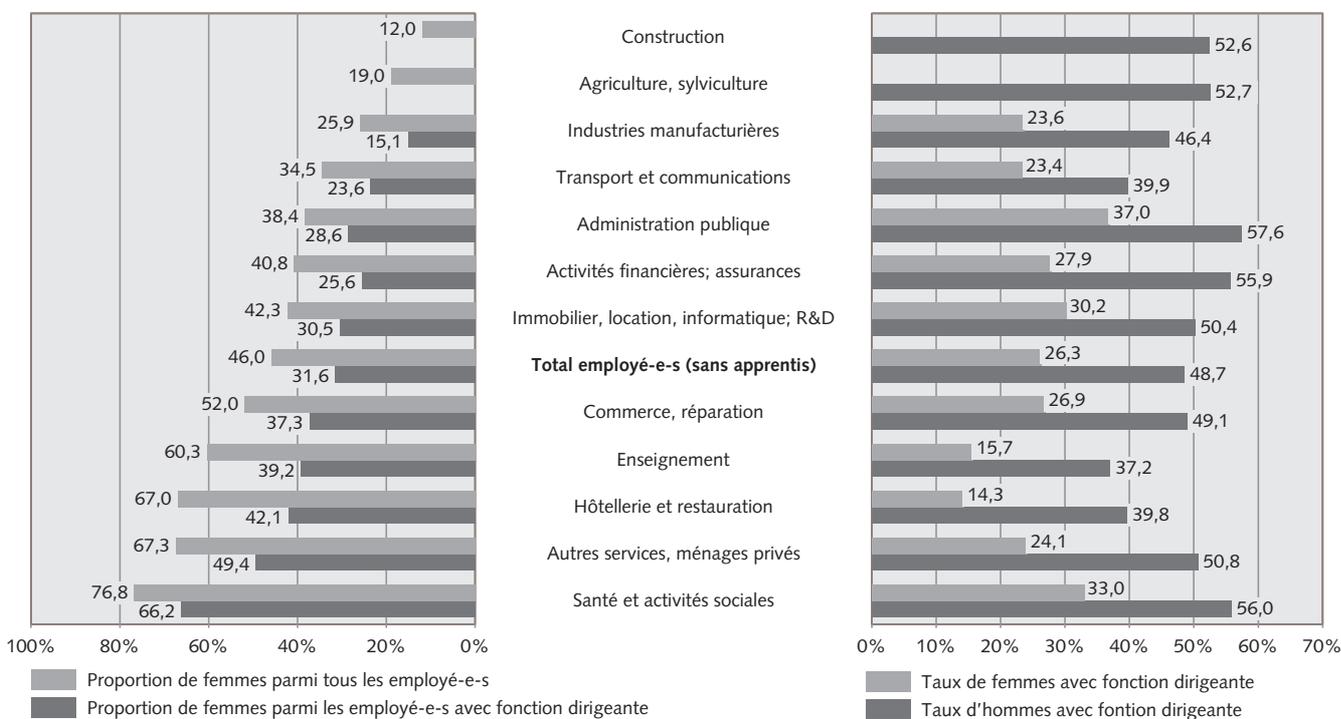
Salarié(e)s exerçant une fonction dirigeante: proportion de salarié(e)s membres de la direction ou exerçant une fonction dirigeante parmi tous les salariés (exceptés les apprentis, les indépendants et les collaborateurs familiaux). La situation professionnelle selon la classification sociologique est décrite dans le chapitre 4.3.

Métiers exercés: catégories selon ISCO-88.

Source: ESPA

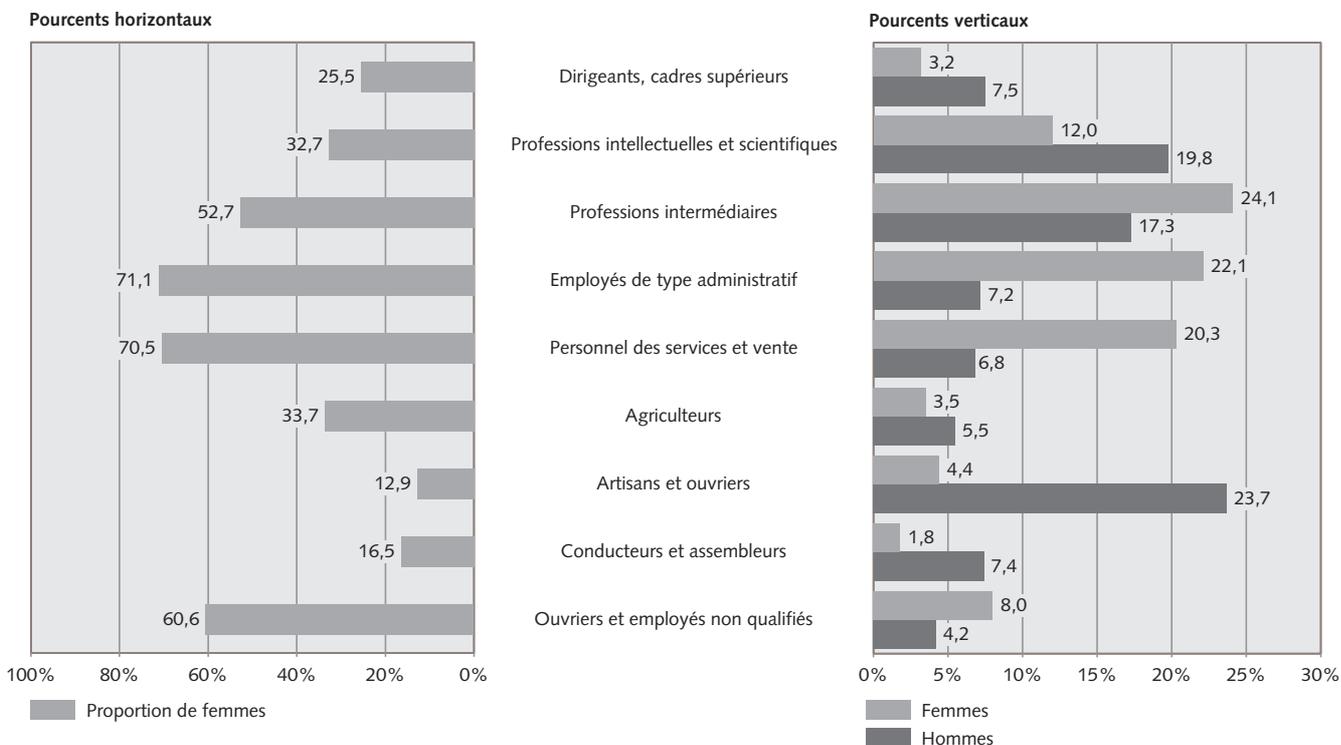
Enquête suisse sur la population active 2001

Proportion des personnes actives occupées selon le secteur économique et la position professionnelle



Employé-e-s avec fonction dirigeante = Employé-e-s membres de la direction ou exerçant une fonction dirigeante (sans apprenti-e-s)
 Les valeurs statistiquement trop peu fiables ne sont pas représentées graphiquement (<10 observations)

Professions exercées (ISCO) selon le sexe



Source: Enquête suisse sur la population active 2001

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les femmes sont plus souvent confrontées à des conditions de travail précaires

Si les conditions de travail précaires restent rares, les femmes y sont davantage confrontées que les hommes. Les différences les plus marquées se situent au niveau de formes d'occupation impliquant un volume de travail très réduit. La présence d'enfant(s) dans le ménage joue un rôle déterminant mais différent pour les femmes que pour les hommes. Il en va de même du revenu, de la formation, et dans une moindre mesure, de l'âge. Dans tous les cas, les écarts restent importants et pour la plupart significatifs.

Certaines conditions de travail peuvent être qualifiées de précaires car elles sont moins porteuses de sécurité et de droits. Dérogeant à la norme de l'emploi à durée indéterminée et à plein temps, elles sont en partie synonymes de lendemains incertains et ne permettent pas toujours l'accès au système de protection sociale, aux conventions collectives de travail ou à certaines prestations (formation continue, promotion, etc.). Dans une plus ou moins large mesure, les emplois de courte durée, à temps partiel, auprès d'un ménage privé, dans l'entreprise familiale, ou à domicile sont concernés par cette précarité, sans parler du travail sur appel qui n'est pas traité ici. Si la plupart de ces conditions de travail précaires restent rares, les femmes y sont systématiquement plus exposées que les hommes.

Près de 90% des personnes professionnellement actives, parmi les femmes comme parmi les hommes, bénéficient d'un contrat de travail à durée indéterminée. Toutefois, les emplois de courte durée concernent 6,2% des femmes mais seulement 3,6% des hommes.

Le travail à temps partiel est bien connu pour sa forte prédominance féminine, surtout lorsqu'il implique un taux d'occupation inférieur à 50% (voir 4.1). De même, les femmes connaissent plus souvent une situation de travail minimal, comme salariées et comme indépendantes. La présence d'enfant(s) de moins de 15 ans dans le ménage accentue ces différences, comme pour le travail à temps partiel en général : les mères travaillent en moyenne moins que les autres femmes, et les pères davantage que les autres hommes, sans doute pour assurer le revenu du ménage.

Les femmes connaissent aussi davantage que les hommes les emplois plutôt mal protégés que sont le travail dans un ménage privé ou dans l'entreprise familiale. Parmi les indépendantes (ce qu'elles sont globalement moins que les hommes), seules 12% sont dirigeantes ou exercent une profession libérale (hommes: 22%) alors que 62% sont de petites indépendantes sans employés (hommes: 45%). Or, cette dernière catégorie est la plus touchée par la précarité (pauvreté des revenus, lacunes dans la protection sociale qui, faute de moyens et d'obligation légale, est souvent négligée. Comme salariées, elles occupent plus souvent une position subalterne où la précarité se marque notamment par un risque de chômage plus important.

Le travail salarié à domicile concerne aujourd'hui les hommes pratiquement autant que les femmes. Toutefois, parmi les femmes, ce sont surtout celles vivant avec des enfant(s) qui y recourent tandis qu'on note peu de différences selon la formation. A l'inverse, parmi les hommes, les salariés à domicile se recensent principalement parmi ceux bénéficiant d'une formation supérieure et indépendamment de la présence d'enfants. Il faut alors y voir une forme élevée d'autonomie au travail pour les hommes et pour les femmes un moyen de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Enfin, le cumul d'emplois concerne lui aussi les femmes davantage que les hommes. Si ce cumul est parfois positif (p.ex. la conciliation entre l'autonomie d'un travail indépendant et la sécurité d'un emploi salarié), il peut aussi dissimuler l'insuffisance de revenu d'un emploi à temps partiel et une protection sociale réduite liée à des emplois à taux très faibles.

Définitions et compléments

Personnes connaissant au moins une forme de conditions de travail précaires: contrat de courte durée (0-12 mois) et/ou travail minimal (employé-e-s: <6h/sem.; indépendant-e-s: <20h/sem.) et/ou travail dans un ménage privé ou au sein de l'entreprise familiale et/ou travail à domicile et/ou cumul d'emplois.

OFS: L'enquête suisse sur la population active (ESPA) en 2001. Neuchâtel, 2001.

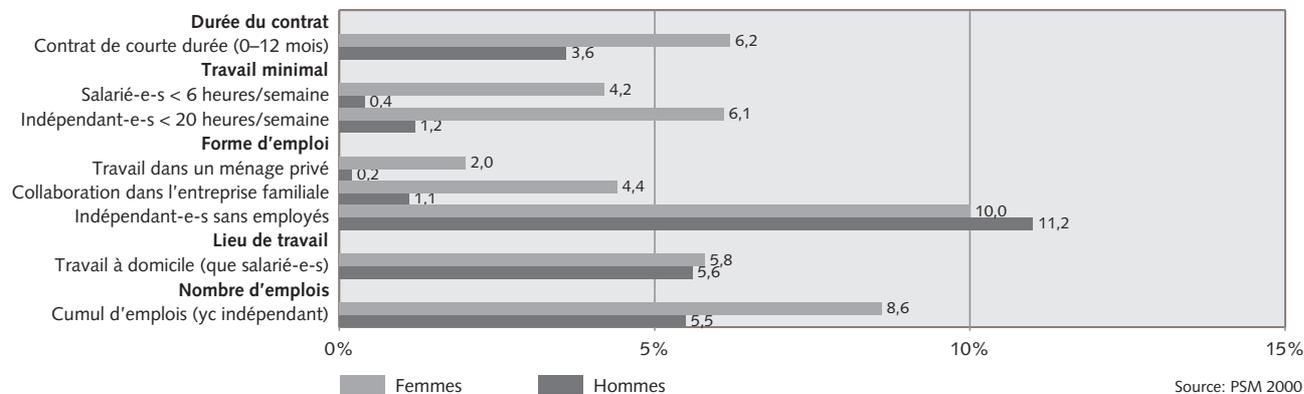
Birchmeier Urs: «Les aspects économiques des formes d'emploi atypiques sur le marché suisse du travail».

Dans: La vie économique 4-2002.

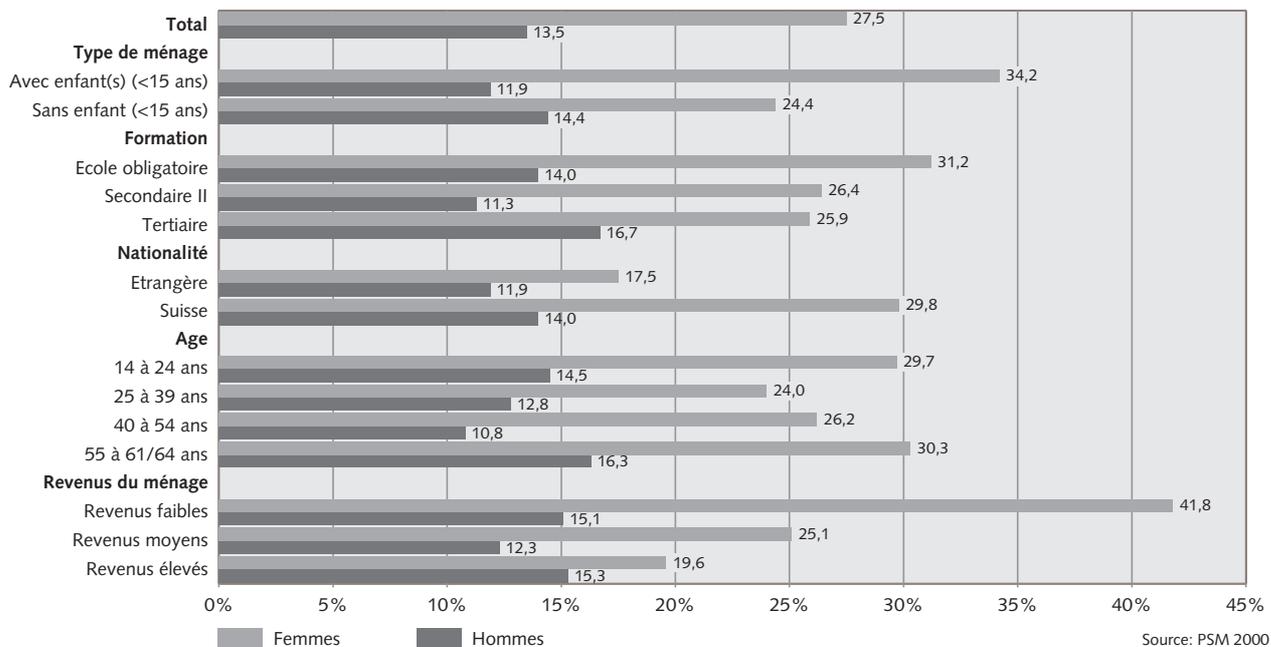
Sources: PSM et ESPA

Panel suisse de ménages 2000
Enquête suisse sur la population active 2001

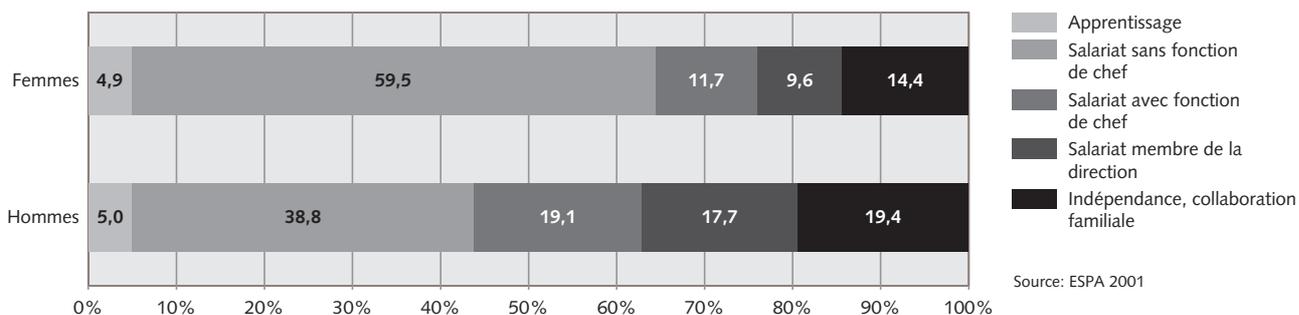
Part des personnes connaissant certaines conditions de travail précaires



Part des personnes connaissant au moins une forme de conditions de travail précaires



Situation dans la profession (classification sociologique)



Les femmes aussi évaluent positivement leur emploi

Globalement, les femmes portent sur leur activité professionnelle le même jugement que les hommes. Comme ces derniers, elles se déclarent plutôt satisfaites du revenu que leur procure cette activité, de leurs conditions de travail et de l'ambiance avec leurs collègues. Elles sont également très confiantes dans la sécurité de leur emploi. Elles sont enfin une large majorité à indiquer que leurs qualifications correspondent aux tâches qui leur sont confiées.

Le regard que l'on porte sur sa situation professionnelle dépend naturellement de nombreux facteurs dont les attentes envers cette situation ou l'image de soi. Ce regard révèle ainsi le bien-être retiré de l'exercice d'une activité professionnelle et la confiance dans la durabilité de ce bien-être.

L'analyse montre qu'en dépit des différences objectives de situation professionnelle, les femmes retirent globalement de leur activité professionnelle la même satisfaction que les hommes. Sur une échelle de 0 à 10, la satisfaction liée au revenu professionnel s'élève en moyenne à 7,1 pour les deux sexes. Elle est de 8,0 pour les femmes et de 7,8 pour les hommes concernant les conditions de travail. Quant à l'ambiance avec les collègues, les femmes lui attribuent une note (toujours moyenne) de 8,6 et les hommes de 8,5. La part des personnes exprimant une insatisfaction (notes inférieures ou égales à 5) reste (très) faible pour ces trois aspects de l'activité professionnelle et ne diffère pas de manière significative entre hommes et femmes. Une analyse plus détaillée ne laisse pas non plus apparaître d'écart marqués entre les sexes. Ainsi, alors que la satisfaction vis-à-vis de la rémunération varie fortement entre catégories socioprofessionnelles, à catégorie socioprofessionnelle égale la part des femmes insatisfaites équivaut à celle des hommes. De même, les femmes vivant dans un ménage avec enfant(s) ne se déclarent pas plus insatisfaites de leurs conditions de travail que leurs homologues masculins.

A un autre niveau, les deux sexes font preuve d'une confiance similaire (différences non significatives) dans la durabilité de leur emploi actuel. Ainsi, seuls 10% des femmes et 8,3% des hommes estiment que leur emploi est précaire (un peu ou tout à fait). De même, le risque de se trouver au chômage dans les 12 prochains mois est considéré par les deux sexes comme très faible. Sur une échelle où 0 signifie «aucun risque» et 10 «un risque certain», ce risque est évalué en moyenne à 1,4 par les femmes comme par les hommes. Ce très haut degré de confiance s'explique sans doute par la bonne conjoncture économique de l'année d'interview (2000).

Enfin, l'adéquation entre qualifications et tâches à effectuer est elle aussi jugée positivement et sans différence significative selon le sexe. Une majorité de femmes comme d'hommes (79% et 80%) indiquent que les deux aspects correspondent bien. Les réponses faisant état de qualifications insuffisantes ou au contraire plus étendues que nécessaire sont aussi similaires pour les deux sexes. Par contre, même si ceci reste rare, les femmes connaissent significativement plus souvent la situation où leurs qualifications sont sans rapport avec les tâches à effectuer. Ce décalage se rencontre d'autant plus que les femmes travaillent à moins que 50% et les hommes à moins que 90%. Il serait donc lié à un investissement subsidiaire dans la vie professionnelle comparativement à d'autres activités. Confirmant cela, les femmes vivant avec des enfants de moins de 15 ans sont particulièrement concernées: 10% d'entre elles connaissent ce décalage.

Questions

Pouvez-vous m'indiquer sur une échelle allant de 0 «pas du tout satisfait» à 10 «tout à fait satisfait» votre degré de satisfaction pour chacun des points suivants? Les revenus que vous tirez de votre travail; Vos conditions de travail; L'ambiance avec les collègues de travail.

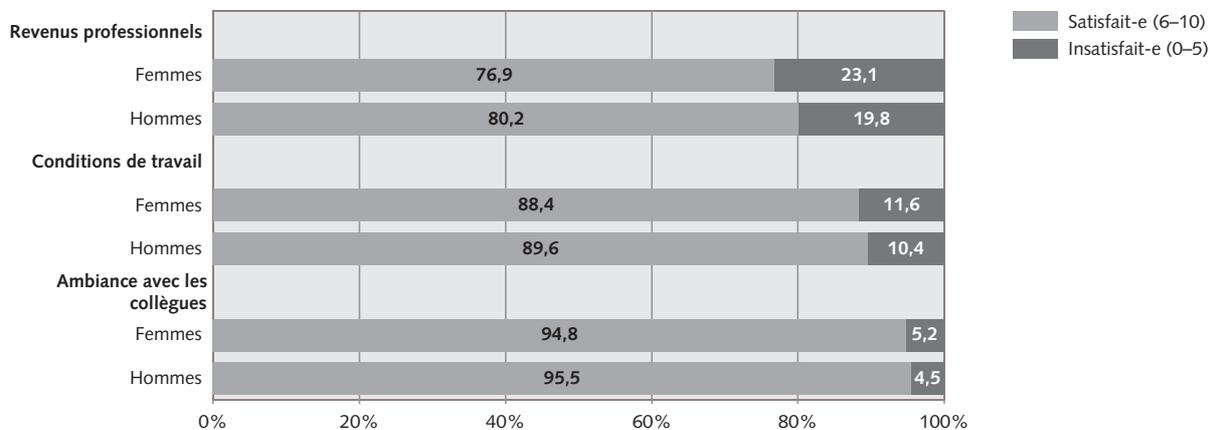
Diriez-vous que votre emploi est très stable, assez stable, un peu précaire, tout à fait précaire, temporaire? Comment appréciez-vous le risque d'être personnellement au chômage au cours des 12 prochains mois, si 0 signifie «aucun risque» et 10 «un risque certain»?

Comment jugez-vous votre qualification par rapport à votre travail actuel? 1 votre qualification est insuffisante; 2 votre qualification correspond bien à votre travail; 3 votre qualification va plus loin que votre travail; 4 votre qualification n'a aucun lien avec votre travail.

Source: PSM

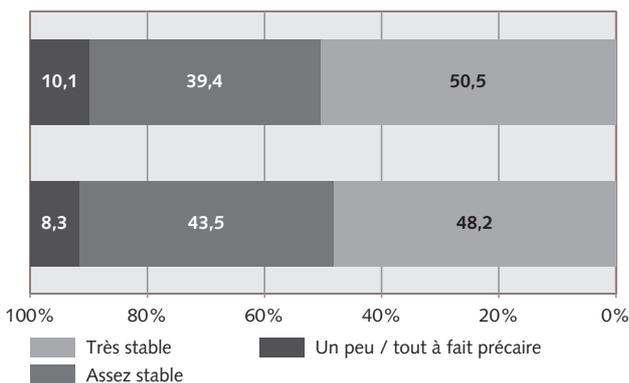
Panel suisse de ménages 2000

Satisfaction en lien avec l'activité professionnelle (échelle de 0 à 10)

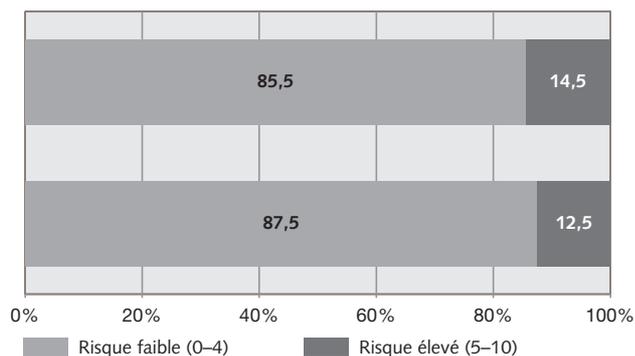


Sécurité de l'emploi

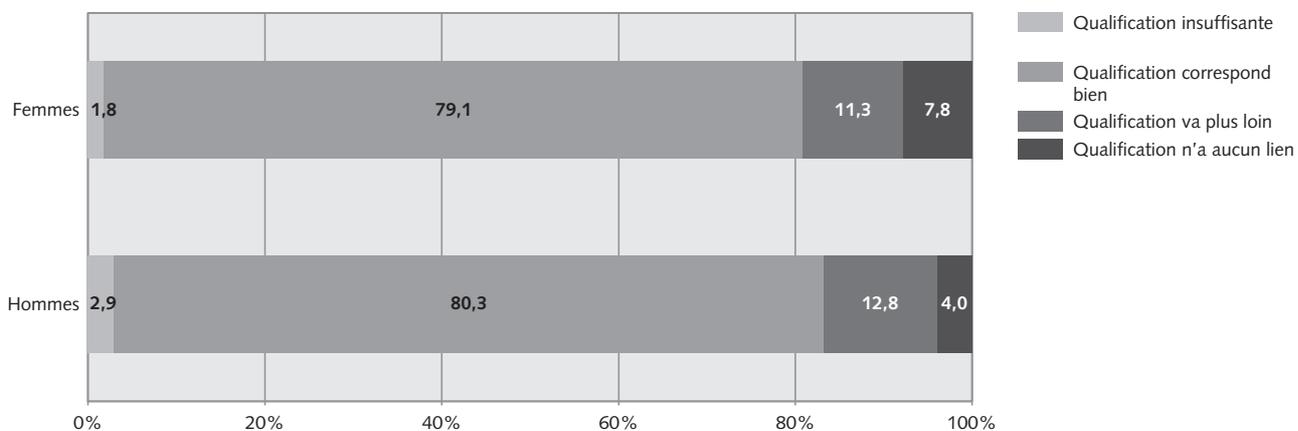
Stabilité de l'emploi



Risque de chômage (échelle de 0 à 10)



Adéquation entre qualification et tâches effectuées



Source: Panel suisse de ménages 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

L'intégration professionnelle des femmes est globalement bonne

Les femmes et les hommes semblent connaître une intégration professionnelle très similaire, les différences restant minimales et peu significatives. La nationalité modifie ce constat, contrairement à la présence d'enfant(s) ou à la position socioprofessionnelle. Parallèlement, les femmes se déclarent aussi prêtes que les hommes à participer à une grève. Elles sont par contre moins syndiquées que les hommes et ont, lorsqu'elles occupent des positions intermédiaires, moins accès à l'internet sur leur lieu de travail.

La vie professionnelle ne se réduit pas au fait d'avoir ou non un emploi. Dans cette perspective, la qualité de l'intégration professionnelle est une donnée fondamentale pour comparer la situation des divers groupes de la population professionnellement active. Cette qualité peut être mesurée en combinant deux dimensions principales de l'intégration professionnelle: la satisfaction retirée et la sécurité apportée par la stabilité des rapports de travail. Ceci permet de dégager quatre types d'intégration: l'intégration assurée (idéal d'un emploi à la fois satisfaisant et stable), l'intégration incertaine (satisfaction mais instabilité), l'intégration laborieuse (insatisfaction mais stabilité) et l'intégration disqualifiante (insatisfaction et instabilité).

En utilisant comme mesure la satisfaction par rapport aux conditions de travail et le risque autoestimé d'être au chômage dans les 12 mois à venir, une majorité des femmes comme des hommes apparaît comme bénéficiant d'une intégration professionnelle assurée (77% et 79%). En mesurant cette intégration en termes relatifs et non plus absolus (voir encadré), les femmes prennent l'avantage sur les hommes (52% se situent dans l'intégration assurée contre 47% des hommes). Toutefois, à l'exception de ces deux derniers chiffres, les écarts entre les sexes restent minimes et non significatifs quel que soit le type d'intégration considéré et la méthode retenue. On peut ainsi conclure à une forte similitude entre femmes et hommes sur ce plan.

En retenant uniquement la méthode absolue, la présence d'enfant(s) dans le ménage semble n'avoir aucune influence sur l'intégration professionnelle des adultes.

De même, la position socioprofessionnelle reste sans effet significatif. Il en va autrement de la nationalité: les hommes suisses sont plus souvent dans l'intégration assurée que leurs compatriotes femmes, la différence se compensant par une présence plus forte des Suissesses dans l'intégration incertaine. Entre personnes de nationalité étrangère, les écarts ne sont pas significatifs. En fin de compte, les mieux lotis sont les hommes suisses, suivis des femmes (Suissesses et de nationalité étrangère) puis des hommes de nationalité étrangère.

Au-delà, deux autres aspects de l'intégration professionnelle ont été considérés: la participation syndicale et collective, et l'accès à l'internet. Avec 6,1% de membres actifs et 9,8% de membres passifs, les femmes participent clairement moins aux syndicats que les hommes (11% et 14%). Leurs réponses sont par contre très similaires à celles des hommes concernant une action collective comme la grève: 46% des femmes et 45% des hommes se déclarent prêt-e-s à y participer tandis que 35% et 34% répondent «jamais». Concernant l'accès à l'internet au travail, les femmes sont moins favorisées: elles sont 57% à bénéficier d'un tel accès contre 73% des hommes¹. Cet accès se situe le plus souvent directement sur la place de travail. Il augmente largement avec la position socioprofessionnelle, avec des valeurs similaires pour les deux sexes. De fait, c'est principalement parmi les positions intermédiaires que l'écart entre femmes et hommes se creuse.

Définitions et questions

Paugam Serge: Le salarié de la précarité. Paris, puf, 2000.

La satisfaction par rapport à l'emploi occupé en général n'étant plus disponible en 2000, nous avons considéré la variable dont les réponses étaient en 1999 les plus proches, soit la satisfaction par rapport aux conditions de travail.

Méthode absolue: la distinction entre satisfaction/stabilité et insatisfaction/instabilité se fait par rapport au milieu de l'échelle (valeur 5, voir 4.4). Méthode relative: la distinction se fait par rapport à la moyenne des réponses données.

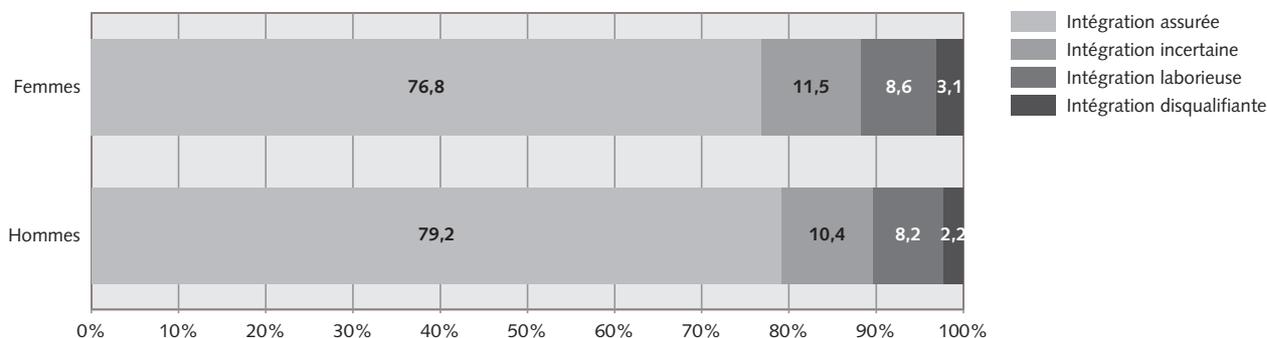
Si 0 signifie «jamais» et 10 «certainement», dites-moi dans quelle mesure vous êtes prêt(e) dans l'avenir à participer à une grève? Les réponses ont été regroupées comme suit: 0-4 «pas prêt-e à participer», 5-10 «prêt-e à participer».

¹ Au contraire du chapitre 3.2 ces pourcentages portent exclusivement sur les personnes ayant un emploi.

Source: PSM

Panel suisse de ménages 2000

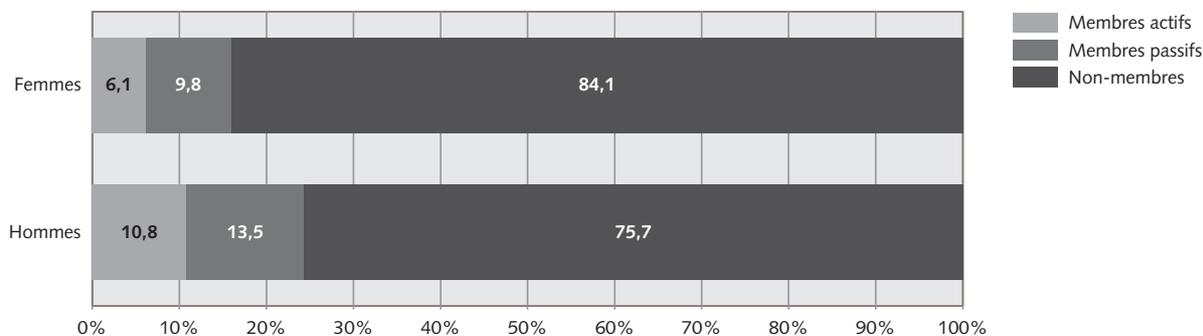
Type d'intégration professionnelle (méthode absolue)



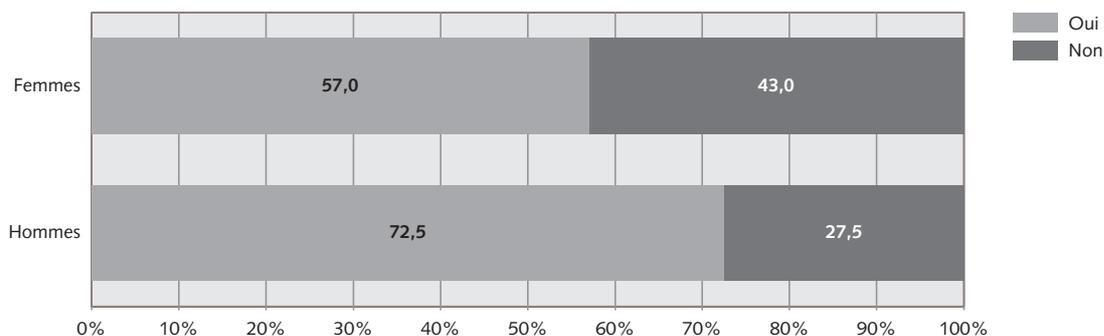
Intégration assurée selon la nationalité (méthode absolue)



Participation syndicale



Accès professionnel à internet



Source: Panel suisse de ménages 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les personnes sans emploi sont principalement des femmes

Les femmes sont – en chiffres relatifs et absolus – plus touchées par le chômage que les hommes: en 2001, elles représentaient 62% des chômeurs, alors qu'elles ne constituent que 44% de la population active. Ce n'est que dans le groupe des moins de 25 ans que les hommes sont un peu plus souvent sans emploi. Des différences flagrantes existent aussi au niveau de l'inscription auprès de l'office du travail: à peine un tiers des femmes sans emploi font les démarches nécessaires (et peuvent ainsi prétendre au versement d'indemnités de chômage), contre la moitié des hommes en situation similaire.

De 1991 à 2001, le taux de sans-emploi chez les femmes a en tout temps été supérieur à celui des hommes, sauf en 1997. Cette année-là, la situation s'est inversée, sans doute en raison d'une légère baisse de l'activité à plein temps parallèlement à une hausse du travail à temps partiel, qui concerne principalement les femmes.

En 2001, le taux de sans-emploi s'élevait à 3,5% chez les femmes et à 1,7% chez les hommes. En général, le nombre des hommes jeunes sans emploi est un peu plus élevé que celui des jeunes femmes dans le même cas. La situation s'inverse chez les personnes âgées de 25 à 54 ans: dans ce groupe, les femmes sans emploi sont nettement plus nombreuses. Au-delà (à partir de 55 ans), l'écart entre les sexes est minime.

Le taux de sans-emploi est particulièrement élevé au sein de la population étrangère, les femmes étant beaucoup plus touchées que les hommes.

Le niveau de formation influe à l'évidence sur l'emploi, puisque les taux de sans-emploi les plus élevés ont été enregistrés chez les personnes n'ayant achevé que leur scolarité obligatoire. Ces taux régressent à mesure que le niveau de formation s'élève, mais dans des proportions nettement plus grandes chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, parmi les personnes au bénéfice d'une formation tertiaire, le taux de chômage est quatre fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes (3,2% contre 0,8%).

Nous considérons également comme des sans-emploi les personnes non inscrites auprès d'un office du travail, mais qui ont activement recherché un emploi au cours de la semaine précédant l'enquête et qui étaient en mesure de commencer à travailler dans un délai de quatre semaines. En 2001, il y avait autant de femmes que d'hommes inscrits auprès d'un office du travail. On constate en revanche de grandes différences dans la population sans emploi non inscrite: les deux tiers des femmes sans emploi ne sont pas inscrites auprès d'un office du travail et ne touchent par conséquent aucune indemnité de chômage. Il s'agit principalement de mères qui travaillaient avant d'avoir leur(s) enfant(s) et qui souhaitent reprendre une activité professionnelle après une période d'interruption (le plus souvent pour des raisons familiales).

Outre les sans-emploi proprement dits, nombre d'actifs occupés souhaiteraient augmenter leur taux d'occupation: ce sont les personnes sous-employées. Ce phénomène touche beaucoup plus de femmes que d'hommes: 14% des femmes actives occupées à temps partiel aimeraient pouvoir augmenter leur taux de travail, contre 3,4% seulement des hommes travaillant à temps partiel.

Définitions et questions

Sans-emploi: toutes les personnes inscrites ou non auprès d'un office du travail qui sont sans emploi et à la recherche d'un travail.

Taux de sans-emploi: nombre de sans-emploi sur l'ensemble de la population active (chômeurs et personnes occupées confondus) dans la population totale de plus de 15 ans (définition ESPA).

Les taux de sans-emploi sont en hausse dès 2001. Les chiffres les plus récents peuvent être consultés sur Internet à l'adresse: www.statistique.admin.ch/stat_ch/ber03/fufr03.htm.

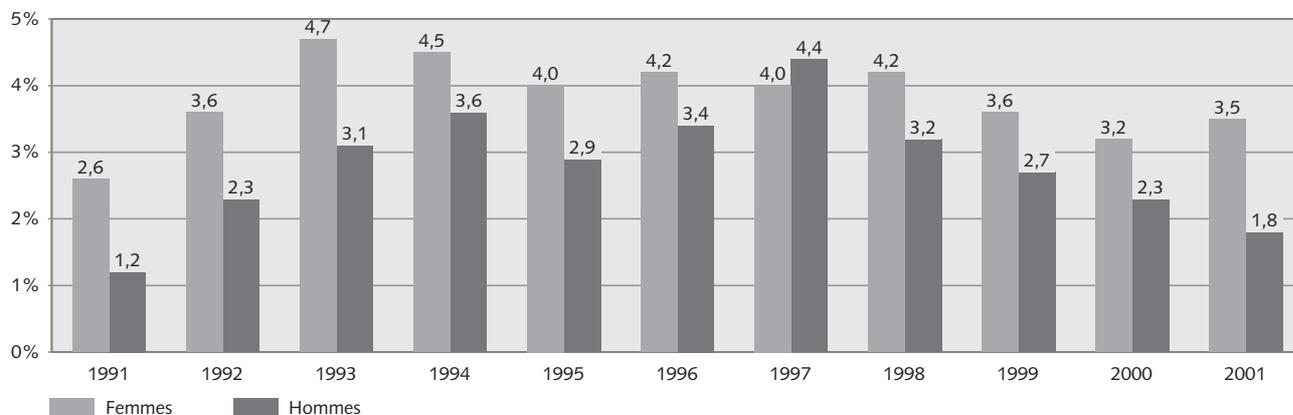
Font partie des *personnes en sous-emploi* les personnes actives occupées dont le taux d'occupation est inférieur à 90% de la durée de travail habituelle dans l'entreprise et qui souhaitent travailler davantage.

Taux de sous-emploi = personnes en sous-emploi/personnes actives.

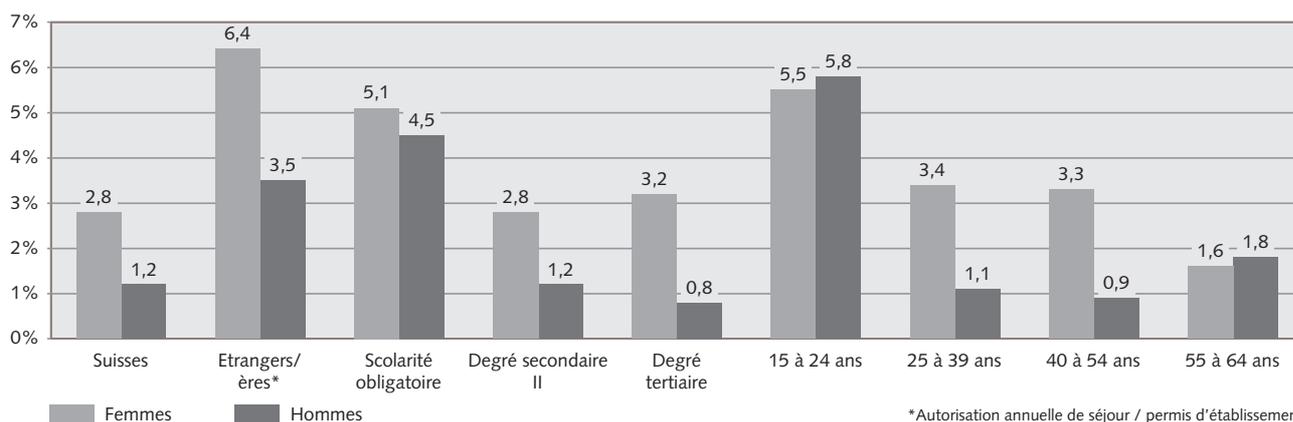
Source: ESPA

Enquête suisse sur la population active 2001

Taux de sans-emploi de 1991 à 2001

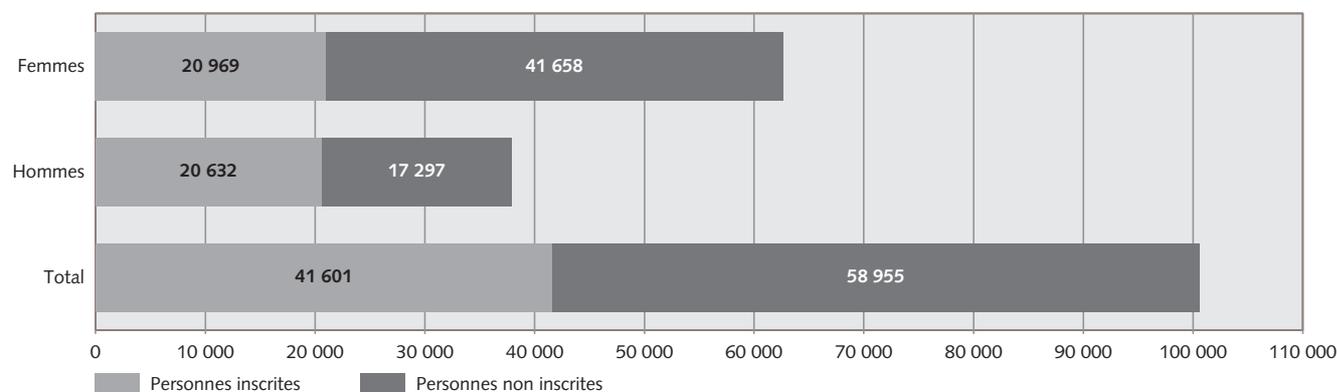


Taux de sans-emploi selon la nationalité, le niveau de formation et l'âge



*Autorisation annuelle de séjour / permis d'établissement

Nombre de personnes sans emploi inscrites ou non



Source: Enquête suisse sur la population active 2001

© Office fédéral de la statistique (OFS)

5 Ressources matérielles et revenus du travail

Dans les ménages, les ressources matérielles sont assurées majoritairement (pour plus de 70%) par les revenus du travail.

Les versements sous forme de transferts, tels que les retraites, les bourses d'études, les allocations pour enfants ou les allocations familiales constituent également d'importantes sources de revenus puisqu'ils représentent environ un cinquième des revenus des ménages (22%). A cela, il faut encore ajouter les revenus de la fortune et les revenus issus des locations immobilières (5%).

Ce chapitre examine d'une part les revenus des ménages et d'autre part les revenus individuels (salaires). Les revenus sous forme de transferts, en particulier les retraites, sont abordés au chapitre 6 «Sécurité sociale». Un chapitre séparé est consacré aux risques de paupérisation des femmes (voir partie II, chapitre 17). Un certain équilibre financier prévaut au sein de la plupart des ménages. En général, plusieurs personnes assurent les revenus d'un ménage, que ce soit des revenus du travail, de la fortune ou de transfert.

Les membres de familles nombreuses, hommes et femmes confondus, disposent de moins de ressources que la moyenne des autres personnes. Parmi les femmes subvenant seules à leurs besoins, les plus désavantagées financièrement par rapport aux hommes sont en premier lieu celles qui élèvent seules des enfants ainsi que les retraitées.

Dans les ménages familiaux, les femmes dépendent fortement de leur partenaire, car la répartition est très inéquitable entre travail rémunéré d'une part et tâches domestiques et familiales non rémunérées d'autre part.

Globalement, le salaire personnel constitue une composante centrale des ressources matérielles, aussi bien pendant la vie active qu'ensuite, indirectement, à la retraite. La répartition des tâches au sein des ménages familiaux implique la plupart du temps une réduction de l'activité professionnelle des femmes (interruption temporaire ou réduction du temps de travail). En conséquence, les femmes touchent des rentes AVS moins élevées.

Si les femmes (notamment celles ayant des enfants) ont des revenus inférieurs, c'est d'une part parce qu'elles travaillent le plus souvent à temps partiel et d'autre part qu'elles sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois dans des branches à bas salaires.

Pour comparer directement les salaires des hommes et des femmes, il suffit de convertir le salaire des femmes en revenu équivalent à plein temps. On constate alors qu'à formation et à responsabilités équivalentes, les femmes restent désavantagées par rapport aux hommes. L'écart observé ne reflète toutefois pas exactement ce qu'on appelle la discrimination salariale. Cette dernière fait l'objet d'une étude réalisée en l'an 2000 par Yves Flückiger qui montre que des facteurs tels que la formation, l'expérience et le statut professionnels sont davantage pris en compte dans la négociation du salaire des hommes que des femmes. Autre facteur important: la situation familiale. Ainsi, l'état civil n'a pas les mêmes conséquences pour les deux sexes: un homme marié gagne plus qu'un homme célibataire dans la même situation. A l'inverse, une femme mariée gagne moins qu'une femme célibataire dans la même situation. En revanche, depuis peu, le travail à temps partiel ne semble pas être un facteur discriminant. Dans l'ensemble, l'auteur de l'étude estime que les différences salariales, qui avoisinaient 30% en 1996, étaient dues pour 60% à des facteurs de discrimination.

Références bibliographiques

Des données actualisées sur les revenus des ménages sont publiées chaque année dans l'Annuaire statistique de la Suisse, OFS (avec CD-Rom), ainsi que sur le site Internet de l'OFS, domaine 20 «Revenus et qualité de vie de la population»: www.statistique.admin.ch.

Les données sur la structure des salaires sont mises à jour tous les deux ans dans le domaine 3 «Travail et rémunération».

Branger Katja et al. Revenu et bien-être. Niveau de vie et désavantages sociaux en Suisse. OFS, Neuchâtel, 2000.

Streuli Elisabeth, Bauer Tobias: Les working poor en Suisse. Etude de la problématique, de l'ampleur du phénomène et de ses causes. OFS, info social n° 5/2001.

OFS: Travailler et être pauvre. Les working poor en Suisse. Neuchâtel, 2003.

Flückiger Yves, Ramirez José: Vers l'égalité des salaires? Analyse comparative des salaires entre les hommes et les femmes sur la base des enquêtes sur la structure des salaires (LSE) 1994 et 1996. Résumé BFEG et OFS, Neuchâtel, 2000.

Les femmes vivant seules sont les plus désavantagées, en particulier lorsqu'elles sont âgées

Entre les hommes et les femmes, les différences de revenus sont gommées au niveau des ménages. Parmi les femmes subvenant seules à leurs besoins, les plus désavantagées financièrement par rapport aux hommes sont d'abord celles qui élèvent seules leurs enfants ainsi que les retraitées. Hommes et femmes confondus, les membres de familles nombreuses, les étrangers et les personnes n'ayant pas suivi de formation postobligatoire sont surreprésentés dans le groupe des personnes à faible revenu.

Si la structure familiale a évolué, la plupart des ménages continuent de fonctionner comme des unités économiques, assurant en leur sein des échanges et la répartition des ressources matérielles. Le niveau de vie de chacun dépend donc, en règle générale, du niveau de revenu du ménage. Partant de ce constat, nous analysons ici l'écart du niveau de vie entre les hommes et les femmes dans différents groupes de la population, sur la base du revenu d'équivalence médian et du degré auquel la personne concernée est touchée par un revenu faible. Il importe de préciser que les fortunes personnelles ne sont pas prises en compte, ce qui entraîne une certaine sous-estimation des moyens financiers des individus, particulièrement chez les personnes âgées.

Globalement, les différences de revenus entre les sexes sont plutôt faibles, une tendance qui s'explique notamment par le fait que de nombreuses femmes vivent dans un ménage dont les revenus sont assurés majoritairement par un homme. Les différences de salaire observées entre les sexes sur le marché de l'emploi (voir chapitre 5.4) sont de ce fait largement gommées au niveau du ménage, tout comme l'influence du niveau de formation et du statut professionnel.

Les membres, hommes ou femmes, de familles nombreuses disposent souvent de revenus plus faibles que la moyenne des autres personnes.

Quant aux femmes subvenant seules à leurs besoins, les plus désavantagées financièrement par rapport aux hommes sont d'abord celles qui élèvent seules leurs enfants ainsi que les retraitées: non seulement elles n'ont pas de soutien familial, mais elles sont de plus mal intégrées dans la vie économique. Travaillant souvent à temps partiel et touchant un maigre salaire, les femmes qui élèvent seules leurs enfants doivent à la fois subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. En ce qui concerne les retraitées, elles sont victimes de parcours professionnels typiquement féminins: travail à temps partiel, interruption d'activité, emplois dans des branches mal rémunérées – qui conduisent à des rentes plus faibles.

Définitions et questions

Les individus sont classés dans une catégorie de revenus en fonction du *revenu d'équivalence* du ménage dans lequel ils vivent. Le revenu d'équivalence est calculé à l'aide du revenu net (revenu global du ménage moins les cotisations aux assurances sociales, mais avant déduction des impôts et des primes d'assurance-maladie de base). Pour tenir compte des différences liées à la taille et à la composition des ménages, le revenu du ménage est ramené par pondération à celui d'un ménage d'une personne. Pour ce faire, on attribue la valeur 1 à la première personne dans le ménage, la valeur 0,5 à chaque autre membre du ménage âgé de 15 ans et plus et la valeur 0,3 à tout autre membre de moins de 15 ans (valeurs reprises de l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE). Le revenu d'équivalence résulte de la division du revenu du ménage par la somme des valeurs attribuées aux différents membres du ménage.

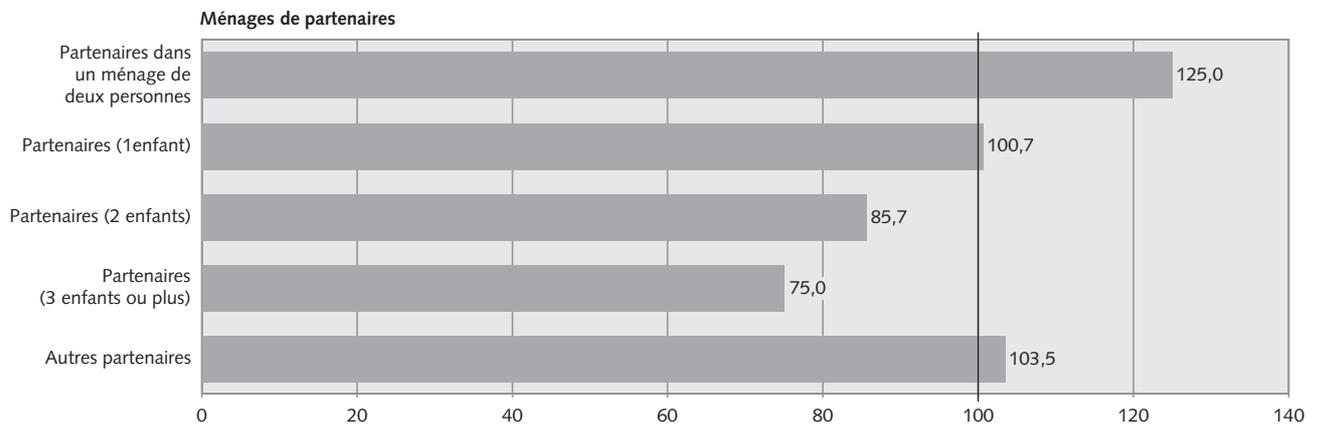
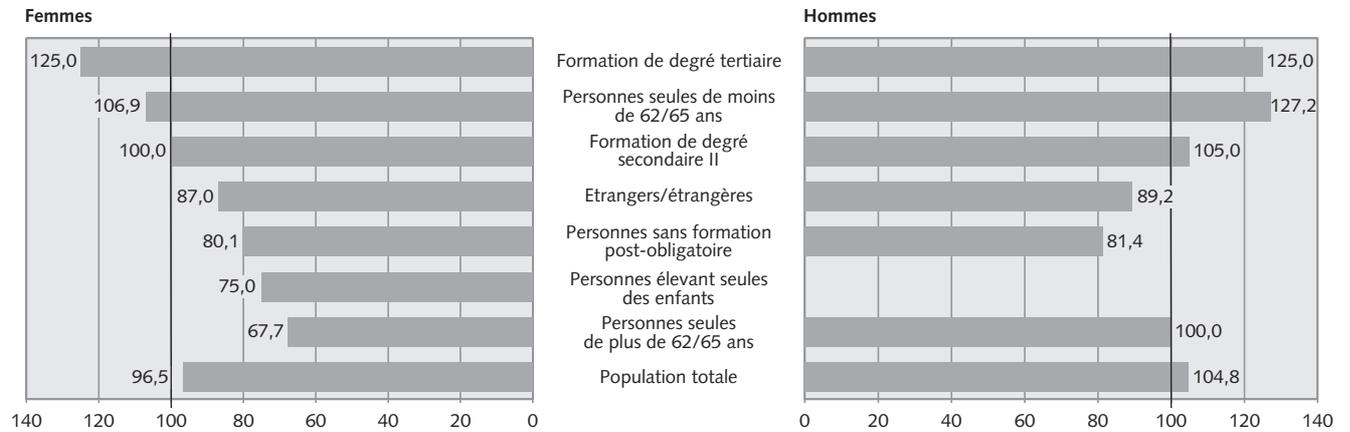
Le *revenu d'équivalence médian* correspond au niveau de revenu d'un ménage «moyen»: 50% des revenus se situent au-dessus du revenu médian, 50% se situent au-dessous.

Les personnes à bas revenus vivent dans un ménage qui dispose de moins de 70% du revenu médian équivalent.

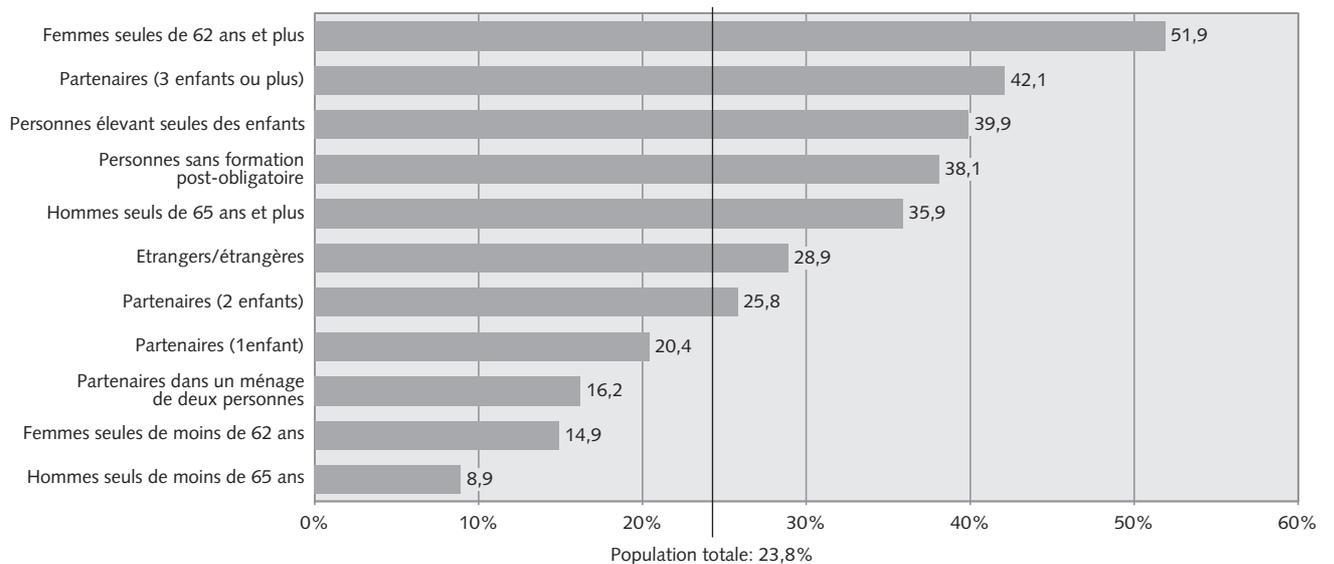
Source: PSM

Panel suisse de ménages 2000

Revenu d'équivalence médian (indexé, population totale = 100)



Part de personnes touchées par un faible revenu



Source: Panel suisse de ménages 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Forte dépendance économique des femmes dans les ménages familiaux

Dans les ménages familiaux, les femmes dépendent fortement de leur partenaire, car la répartition du travail rémunéré d'une part et des tâches domestiques non rémunérées d'autre part est très inéquitable. Les femmes assurent entre 12 % et 19 % du revenu du ménage lorsqu'elles ont des enfants, presque un tiers lorsqu'elles vivent seules avec leur partenaire.

Si le niveau du revenu d'un ménage est un bon indicateur du niveau de vie des individus à un moment donné, il ne renseigne pas sur la répartition inégale du travail rémunéré et non rémunéré au sein du couple, ni sur les conséquences socio-économiques de cette répartition. Pour évaluer ces différences, il convient d'étudier la contribution de chaque personne aux revenus de son ménage, c'est-à-dire son taux d'activité professionnelle et son niveau de rémunération. Lorsqu'une seule personne assure la totalité ou la quasi-totalité des revenus d'un ménage, celui-ci est exposé à des risques sociaux et économiques considérables. C'est souvent le cas des ménages qui font face à une situation matérielle difficile à la suite d'un divorce. Les statistiques présentées ci-dessous concernent les ménages composés de couples en âge de travailler.

En moyenne, les femmes assurent 21 % du revenu du ménage et les hommes 75 %. Les 4 % restants sont fournis par d'autres membres du ménage. Ce déséquilibre est plus ou moins marqué selon les familles. Alors que chez les couples sans autre membre dans le ménage, la part du revenu assuré par la femme avoisine les 33 %, chez les couples avec enfants, ce taux s'élève à moins de 20 % et descend même à 12 % dans les ménages comptant trois enfants ou plus.

L'inégalité des sexes au sein des couples avec enfant(s) et sans enfant est encore plus flagrante à la lumière des considérations suivantes: un tiers des femmes vivant en couple avec des enfants ne possèdent pas de revenu propre; 40 % d'entre elles n'assurent tout au plus qu'un quart des revenus du ménage et seule une toute petite minorité de 4 % assurent au moins la moitié des revenus.

La situation est tout autre chez les couples sans enfant: 17 % des femmes de cette catégorie disposent d'un revenu égal ou supérieur à celui de leur partenaire, 50 % d'entre elles assurent entre un quart et la moitié des revenus de leur ménage et seulement 10 % d'entre elles dépendent entièrement du revenu de leur partenaire.

Si les femmes sont économiquement dépendantes de leur partenaire, cela ne les exclut pas pour autant de la gestion financière du ménage: la plupart du temps, ce sont elles qui gèrent le budget, seules ou avec leur partenaire. Une tendance qui s'applique également, dans une moindre mesure, aux ménages dans lesquels la femme ne touche aucun revenu.

Définitions et questions

La contribution d'une personne au revenu de son ménage équivaut à la part (en pour-cent) de son revenu annuel net dans le revenu global net du ménage. Le revenu net correspond au revenu brut dont on a déduit les cotisations aux assurances sociales, mais ni les impôts ni les primes d'assurance-maladie.

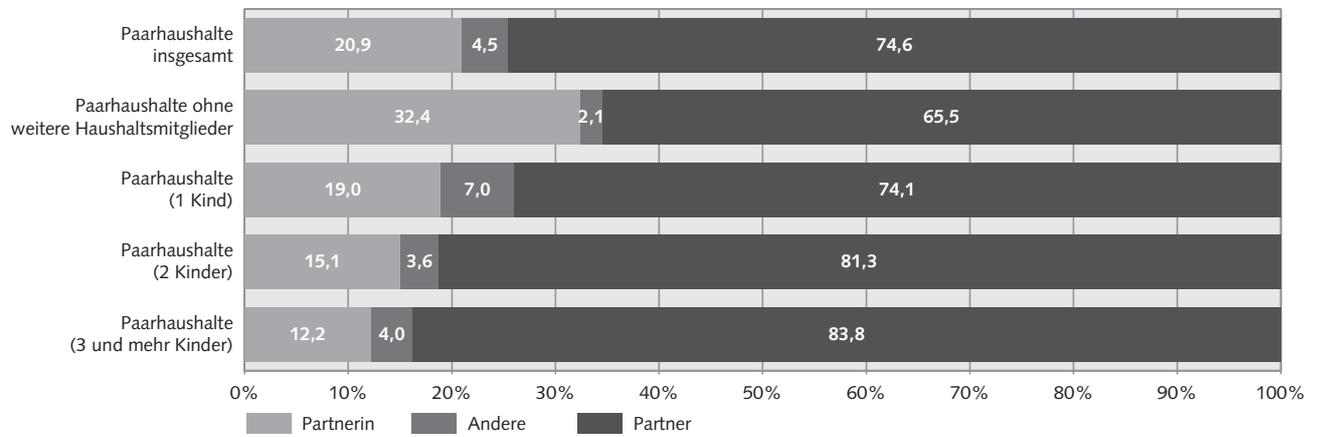
On entend par «couples en âge de travailler» les couples dans lesquels l'un des deux partenaires a moins de 65 ans.

Qui gère les finances dans votre ménage?

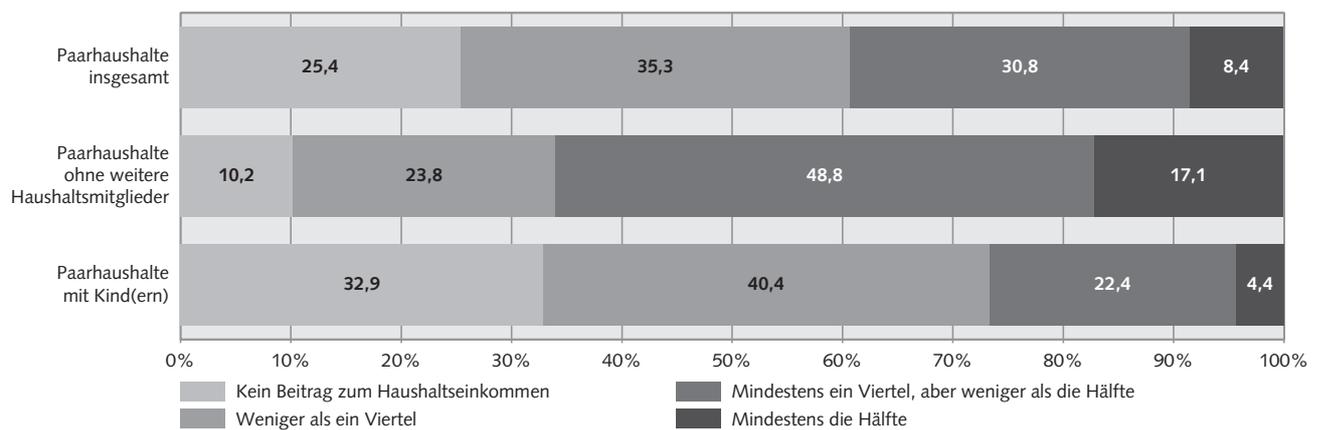
Source: PSM

Panel suisse de ménages 2000

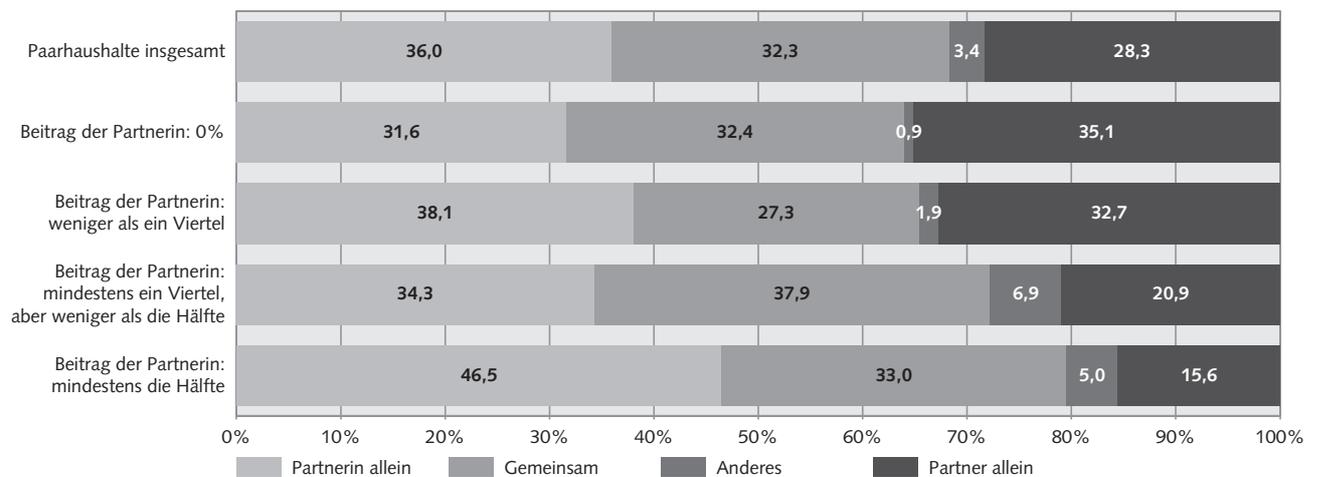
Individuelle Beiträge zum Gesamteinkommen des Haushalts*



Beitrag der Partnerin zum gesamten Haushaltseinkommen*



Zuständigkeit für Finanzielles nach Beitrag der Partnerin zum Gesamteinkommen des Haushalts*



* Nur Haushalte im erwerbsfähigen Alter (Partnerin oder Partner jünger als 65-jährig)

Quelle: Schweizer Haushalt-Panel 2000

© Bundesamt für Statistik (BFS)

Même à formation et à statut équivalents, les salaires demeurent inégaux

En moyenne, les salaires des femmes sont bien inférieurs à ceux des hommes. L'écart s'élève à 21% dans le privé, à 10% dans le public. Dans les deux secteurs, il a diminué de 3 points entre 1994 et 1998 pour stagner ensuite au même niveau jusqu'en 2000. A formation égale, à statut professionnel égal, à qualifications égales et à ancienneté équivalente, les femmes restent nettement défavorisées.

Le niveau du salaire dépend certes de facteurs conjoncturels et structurels tels que la branche d'activité ou encore la situation économique locale, mais également de facteurs individuels tels que la formation, le statut professionnel ou encore les exigences du poste. Les différences de salaires entre les sexes sont également déterminées par certaines caractéristiques typiquement féminines, telles qu'une longue interruption de l'activité pour des raisons familiales, qui ne permet pas aux femmes d'acquérir une expérience professionnelle aussi longue que celle des hommes. Ainsi, les écarts de salaire ne sont pas toujours le reflet direct de la discrimination salariale (voir introduction du chapitre), même si des inégalités entre les sexes transparaissent clairement à travers les différences de salaires.

Dans l'ensemble, les disparités sont davantage marquées dans le secteur privé que dans le secteur public.

En l'an 2000, le salaire brut mensuel standardisé (médiane) dans le secteur public (administration fédérale) s'élevait à 5672 francs pour les femmes contre 6316 francs pour les hommes, soit une différence de 10%. Entre 1994 et 1998, cet écart a baissé de 13% à 10%, mais n'a pas diminué depuis.

Dans le secteur privé, l'écart entre les salaires est beaucoup plus grand. En l'an 2000, le salaire brut mensuel standardisé (médiane) dans le privé s'élevait à 4358 francs pour les femmes contre 5551 francs pour les hommes, soit un écart de 21%. Depuis 1994, les salaires ont légèrement augmenté pour les hommes comme pour les femmes, avec une accélération plus forte pour les femmes entre 1996 et 1998. En conséquence, les écarts de salaires se sont resserrés pendant cette période, passant de 24% à 21%, une tendance qui ne s'est toutefois pas poursuivie entre 1998 et 2000.

A formation égale et à statut professionnel égal, les femmes du secteur privé perçoivent un salaire brut mensuel standardisé (médiane) inférieur à celui des hommes. Selon leur formation, elles gagnent entre 15% et 24% de moins que les hommes. Les écarts sont plus faibles entre les hommes et les femmes ayant achevé un apprentissage professionnel ou une formation professionnelle supérieure qu'entre les personnes titulaires d'une maturité ou diplômées d'une haute école ou d'une université.

Selon leur statut, les femmes perçoivent un salaire inférieur de 13% (cadre de base) à 24% (cadre moyen et supérieur), ce qui signifie que pour une femme cadre moyen ou supérieur la différence salariale est plus élevée que pour une femme cadre de base.

Même lorsque l'on considère les qualifications exigées et l'ancienneté, on constate que la rémunération des femmes est inférieure à celle des hommes.

Définition et questions

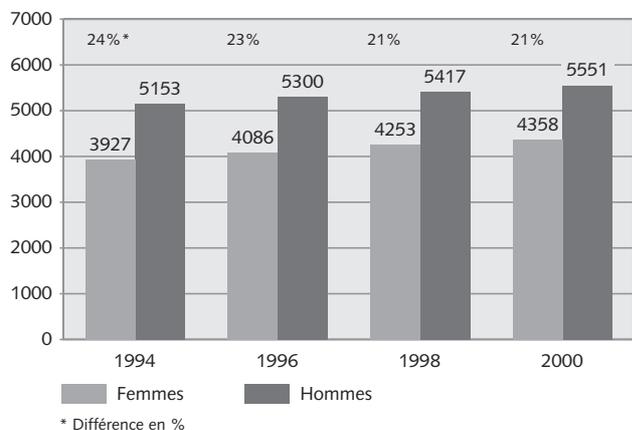
Le *salaire brut mensuel standardisé* est calculé sur la base d'un temps de travail normalisé de 4 semaines 1/3 à 40 heures, permettant une conversion des emplois à temps partiel en emplois à plein temps.

La *médiane* divise le groupe des salariés en deux moitiés: la première se situe au-dessus de la médiane, la seconde au-dessous.

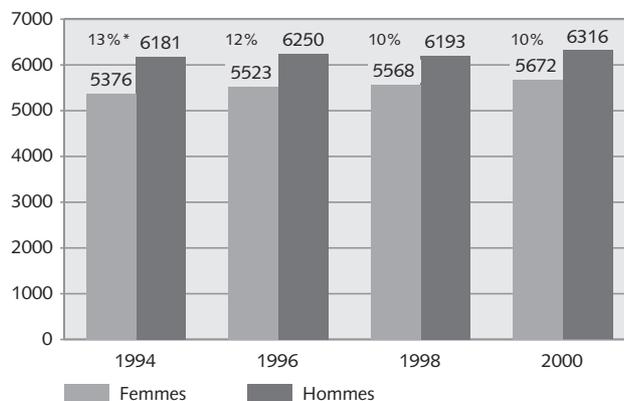
Source: ESS

Enquête suisse sur la structure des salaires 1994-2000

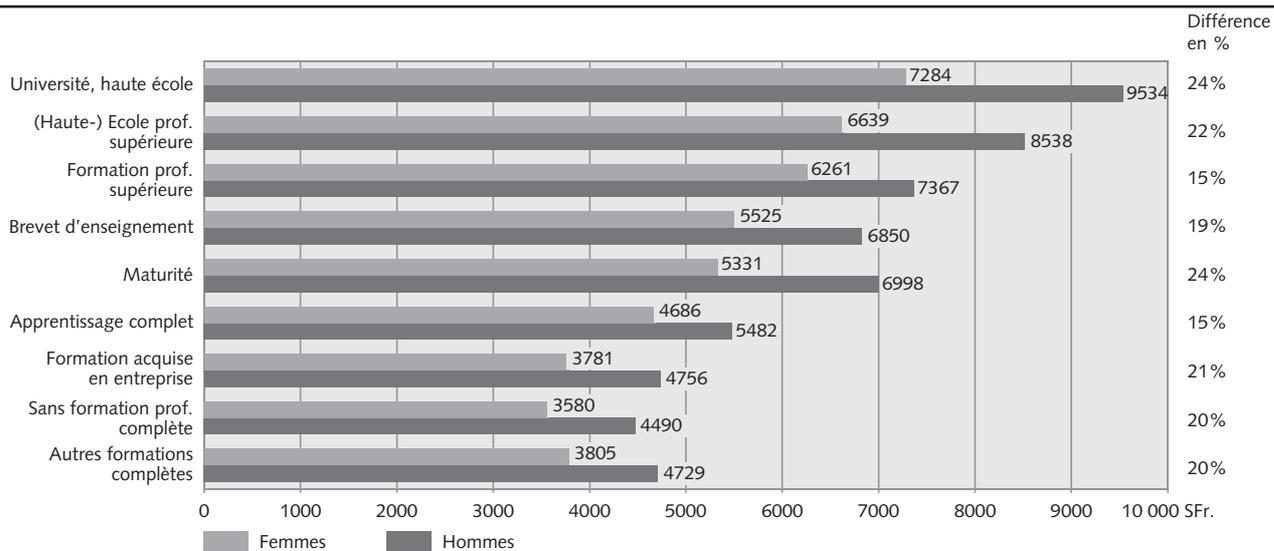
**Salaire mensuel brut standardisé (médiane):
secteur privé**



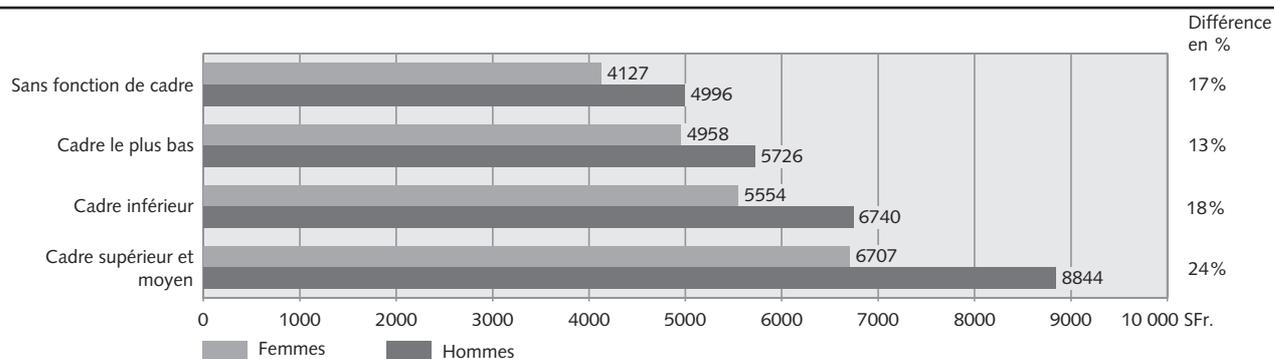
**Salaire mensuel brut standardisé (médiane):
secteur public (administration fédérale)**



**Salaire mensuel brut standardisé (médiane), selon le niveau de formation
secteurs privé et public (administration fédérale)**



**Salaire mensuel brut standardisé (médiane), selon la position professionnelle
secteurs privé et public (administration fédérale)**



Source: Enquête suisse sur la structure des salaires 1994-2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans les branches mal rémunérées

Dans les branches relativement bien rémunérées, les femmes sont toujours en minorité, sauf dans l'enseignement, où elles représentent 52% des effectifs. Dans les branches mal rémunérées, elles occupent en revanche au minimum 50% des postes. Parmi les personnes travaillant à plein temps, 15% des femmes contre 2,7% des hommes perçoivent un salaire mensuel net inférieur ou égal à 3000 francs. Ajoutons à cela que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel et il apparaît clairement que le pourcentage de femmes touchant un bas salaire ne peut être que largement supérieur à celui des hommes.

Si la discrimination salariale envers les femmes existe dans toutes les branches de l'économie, les écarts salariaux varient considérablement d'une branche à l'autre. Ainsi, dans les branches bien rémunérées, les disparités salariales sont en moyenne plus fortes là où les femmes sont les plus nombreuses. C'est le cas par exemple des assurances et du crédit par rapport à la recherche et au développement. Parmi les branches de cette catégorie, l'enseignement constitue l'exception, avec des différences de salaires inférieures à la moyenne.

Dans les branches mal rémunérées, les écarts salariaux sont également plus grands là où la proportion de femmes est élevée. On observe ainsi les plus grandes disparités salariales dans le secteur de la confection de vêtements et de fourrures, où les femmes constituent 76% des employés. En revanche, dans l'hôtellerie, où elles ne représentent que 54% des salariés, les écarts sont plutôt faibles. Cette situation s'explique par le taux relativement élevé de jeunes employés étrangers qui touchent de bas salaires.

Dans la santé et dans les affaires sociales, le salaire médian (5100 francs) correspond à la moyenne de l'ensemble des branches. Malgré la prépondérance des femmes dans ce secteur (environ 80%), les différences sont moins nettes que dans les autres branches (16%).

La répartition des salariés en fonction des salaires mensuels nets non standardisés révèle d'emblée que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à occuper un poste à temps partiel: 22% des femmes contre seulement 3,6% des hommes perçoivent un salaire mensuel net inférieur ou égal à 2000 francs. Environ un cinquième des femmes ne cotisent donc pas à une caisse de pension au titre de la LPP, puisque le salaire annuel minimum pour pouvoir le faire a été fixé à 25 000 francs en 2002.

La répartition des salariés reflète d'autres inégalités entre les hommes et les femmes. Parmi les personnes travaillant à plein temps, 15% des femmes contre 2,7% des hommes ont un salaire mensuel net inférieur ou égal à 3000 francs, et 50% des femmes contre 18% des hommes ne gagnent pas plus de 4000 francs nets par mois.

Nous avons vu précédemment que les ressources financières individuelles sont redistribuées au niveau des ménages. Or, les prestations des assurances sociales sont calculées sur les revenus personnels et désavantagent donc gravement les femmes qui ne travaillent pas ou qui ne travaillent qu'à temps partiel (souvent pour des raisons familiales) et celles qui travaillent dans des branches mal rémunérées.

Définitions

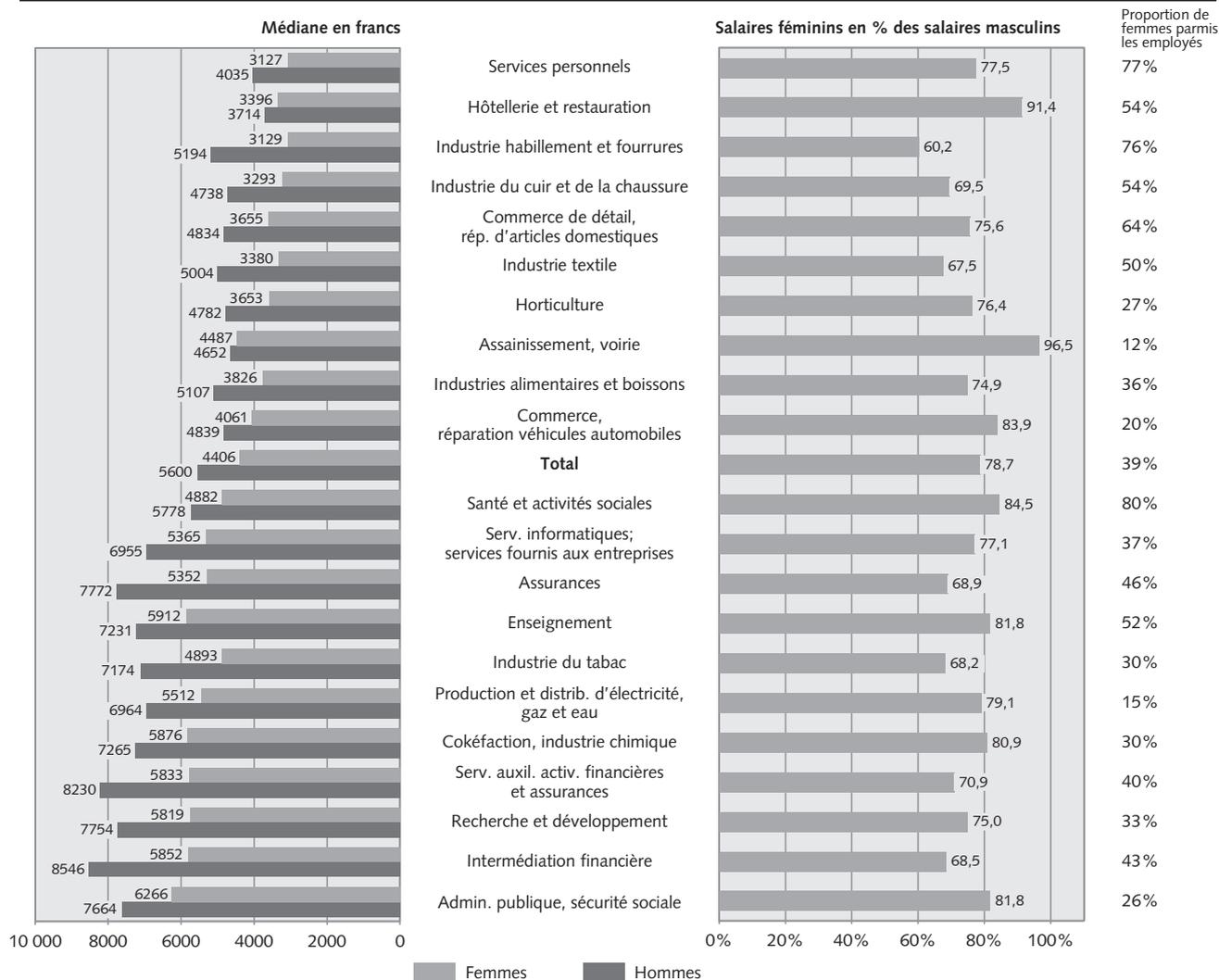
Salaire net non standardisé: salaire mensuel effectif net sans conversion plein temps. Voici ses composantes: le salaire brut du mois d'octobre (y compris les prestations en nature, les primes, les commissions et la participation au chiffre d'affaires), les primes pour travail en équipe, travail de nuit et travail le dimanche, un douzième du 13^e salaire, un douzième du bonus annuel et la rétribution des heures supplémentaires. On déduit ensuite les cotisations obligatoires aux assurances sociales pour obtenir le salaire net.

Emplois par secteur économique (NOGA): Les différences avec le chapitre 4 «Vie professionnelle» s'expliquent par le fait que l'enquête sur la structure des salaires (ESS) ne répertorie que les personnes salariées, sans compter les actifs du secteur agricole, ni les apprentis ni les stagiaires, alors que l'enquête suisse sur la population active (ESPA) recense quant à elle tous les actifs, y compris les indépendants, les collaborateurs familiaux et les actifs du secteur agricole. De plus, conformément à la norme adoptée pour l'ESPA, le chapitre 4 regroupe les divisions économiques en douze sections.

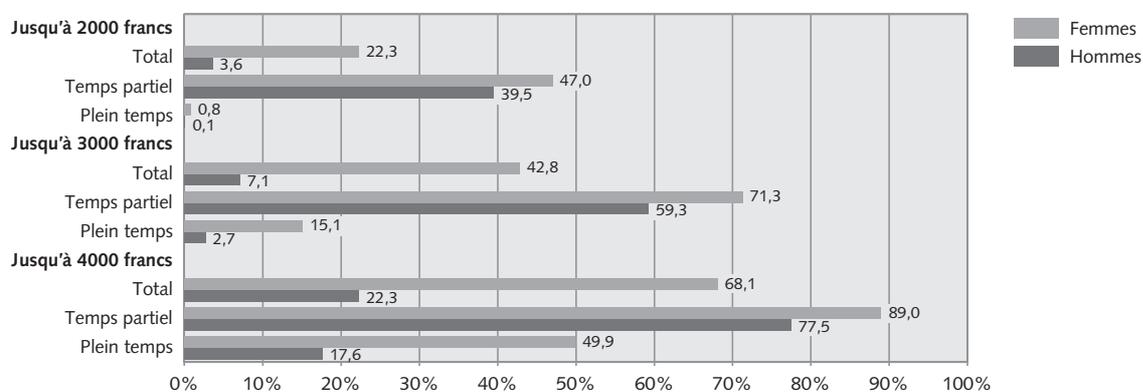
Source: ESS

Enquête suisse sur la structure des salaires 2000

Salaires mensuels bruts selon la branche économique: secteurs privé et public (administration fédérale)



Salaires mensuels nets* selon le taux d'occupation: Secteurs privé et public (administration fédérale)



* Salaire mensuel net, y compris la rétribution des heures supplémentaires

Source: Enquête suisse sur la structure des salaires 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

6 Sécurité sociale

Le système suisse de sécurité sociale repose sur une architecture complexe tant par la multiplicité des régimes que par les niveaux d'intervention. Il couvre bien les principaux risques sociaux que sont la vieillesse, la maladie ou l'invalidité. Il offre aussi une protection plus ou moins large contre la pauvreté ou le chômage. Mais s'il est également très performant par rapport aux risques plus masculins comme le service militaire ou civil, il est par contre lacunaire voire inexistant dans les domaines plus féminins de la maternité et de la famille.

Le socle de base de ce système repose sur les assurances AVS/AI/APG et, depuis 1996, l'assurance-maladie obligatoire (AMO), lesquelles s'appliquent à toute la population résidente. Elles ne suffisent toutefois pas toujours pour garantir le minimum vital ou se révèlent trop onéreuses, de sorte que des mesures complémentaires ont dû être introduites (prestations complémentaires, réductions de primes, aide sociale). Les femmes bénéficient plus souvent de ces aides, ce qui montre que ce socle d'assurances est globalement moins efficace pour elles.

Au-delà, la partie principale du système est directement liée au statut professionnel et au niveau brut des salaires, puisque les cotisations perçues sont fonction de ce dernier. Or, même professionnellement actives, les femmes gagnent généralement moins que les hommes (de manière absolue car beaucoup sont à temps partiel, et relative l'égalité des salaires n'étant pas acquise; voir chap. 5). Elles cotisent donc moins et perçoivent des participations patronales moindres, ce qui se ressent sur les prestations dont elles bénéficient au final. De plus, elles travaillent à des taux d'occupation parfois très réduits et/ou pour des salaires très faibles ce qui les soustrait aux affiliations obligatoires (assurance-accident, 2^e pilier) ou aux avantages en matière de protection sociale liés à certaines conventions collectives de travail.

Ces conventions sont par ailleurs plus rares dans les secteurs à forte main-d'œuvre féminine (les services en général par opposition à l'industrie). Même si l'action des syndicats contribue à combler ces inégalités, il reste encore beaucoup à faire.

La place des femmes dans le système de sécurité sociale tend malgré tout à s'améliorer. Le *splitting* amène depuis 1997 à la suppression des rentes de couple au profit de rentes individuelles et au partage des avoirs en 1^{er} et 2^e pilier, y compris en cas de divorce. Les bonus éducatifs permettent de compenser une partie du manque de cotisations pour les personnes ayant renoncé à travailler pour s'occuper de leurs enfants; mais l'âge de la retraite des femmes sera aligné sur celui des hommes. Dans ce souci d'égalité, les rentes de survivants ont été étendues aux veufs. Malgré cela, le système continue d'être plus favorable aux hommes qu'aux femmes.

A côté des assurances la sécurité sociale intègre aussi des mesures d'assistance et de lutte contre la pauvreté. Celles-ci ne sont théoriquement pas plus favorables aux hommes qu'aux femmes. Les femmes étant plus exposées à la pauvreté (familles monoparentales, *working-poor*, insuffisance des rentes AVS, tous phénomènes liés de près ou de loin au rôle que les femmes tiennent dans l'éducation des enfants), elles bénéficient même davantage de ces mesures. Mais les écarts importants entre cantons / communes dans la couverture de ces risques de fait plutôt féminins sont par contre à l'origine d'inégalités fortes au plan national (p.ex. le recouvrement des pensions alimentaires).

Les assurances facultatives complètent le tableau, notamment pour les personnes indépendantes ou non professionnellement actives. Les primes y dépendent des risques estimés et elles ne sont accessibles qu'aux ménages disposant de moyens suffisants. Ici encore, les femmes ne sont pas sur pied d'égalité avec les hommes.

Références bibliographique

Des données actualisées sur la sécurité sociale sont publiées chaque année dans l'Annuaire statistique de la Suisse, OFS (avec CD-Rom), ainsi que sur le site Internet de l'OFS, domaine 13 «Protection sociale»: www.statistique.admin.ch. Voir aussi les sites de l'office fédéral des assurances sociales: www.ofas.admin.ch et de la CSAA (commission des statistiques de l'assurance-accidents), www.unfallstatistik.ch.

OFS: «Statistique des caisses de pensions 2000. La prévoyance professionnelle en Suisse. Neuchâtel, 2000.

OFAS: Statistique des assurances sociales suisses 2000. Berne, 2000.

CSAA: Statistique des accidents LAA 2000. Lucerne, 2000 (actualisé chaque année). Voir aussi: et «Rapport quinquennal LAA 1998-2002. Lucerne, 2003.

Les femmes cotisent moins pour la protection sociale et touchent donc moins

Les revenus et dépenses de protection sociale des ménages diffèrent massivement selon que le ménage compte ou non au moins une personne retraitée. Ils varient également sur la base des disparités d'intégration des femmes et des hommes dans la vie professionnelle: avant la retraite, les hommes dépensent davantage que les femmes via les cotisations sur leur salaire; après la retraite, les femmes touchent des revenus moins élevés puisqu'elles ont moins cotisé durant leur vie professionnelle.

La protection sociale renvoie pour les ménages et les individus à des revenus (rentes, indemnités, etc.) et à des dépenses (cotisations, etc.). La structure de ces revenus et dépenses dépend en particulier du cycle de vie. Aussi est-elle examinée séparément pour les ménages dont un membre au moins est retraité et pour les autres.

Dans les ménages non retraités, les revenus de la protection sociale sont faibles et ne varient guère entre femmes et hommes. Il en va autrement des dépenses, clairement plus importantes, et qui diffèrent nettement entre femmes et hommes. L'écart se situe au niveau des cotisations aux assurances sociales prélevées sur les salaires et reflètent les différences de rémunération entre les sexes. Il est aussi sensible concernant les primes d'assurance-maladie et les cotisations au 3^e pilier. Ceci provient de ce que les ménages ayant un homme comme personne de référence comptent en majorité plusieurs personnes (donc paient plusieurs primes) et cotisent plus souvent à un 3^e pilier (voir 6.4).

Dans les ménages retraités, les revenus de la protection sociale reflètent l'importance des rentes AVS et des caisses de pensions, avec des différences nettes entre femmes et hommes qui découlent des biographies professionnelles des unes et des autres. Les dépenses se limitent essentiellement aux primes d'assurance-maladie, ici aussi plus élevées dans les ménages «masculins» qui comportent généralement deux personnes (donc paient deux primes) tandis que les ménages «féminins» n'en comptent souvent qu'une.

De manière relative (revenus et dépenses en pourcent du revenu du ménage), on relèvera surtout le poids de la protection sociale dans le budget des ménages retraités. Le niveau du revenu et la situation familiale induisent certaines variations mais ne remettent pas en cause les résultats observables au niveau de la population totale. Enfin, la situation des couples avec enfant(s) ne diffère guère de celle des autres ménages, ce qui illustre la faiblesse de la protection sociale de la famille.

Définitions

La *protection sociale* est l'ensemble des mesures prises par des institutions publiques ou privées pour protéger les personnes et les ménages contre certains risques sociaux et pour assurer leur subsistance. Le terme «protection sociale» utilisé dans ce rapport ne couvre que partiellement la définition donnée par Eurostat (SESPROS: système européen de statistiques intégrées de la protection sociale). SESPROS se réfère à un niveau macro-économique dans l'optique des comptes nationaux de la protection sociale, alors que dans le présent rapport, l'accent est mis sur le niveau micro-économique: la protection sociale est considérée dans la perspective des ménages.

Le *revenu des ménages provenant de la protection sociale* comporte les éléments suivants: rentes AVS/AI (ordinaires, extraordinaires, prestations complémentaires et allocations pour impotents), versements des caisses de pensions (uniquement les rentes, pas les prestations de sortie), indemnités journalières (AC, CNA, autres caisses-maladie et accidents), autres prestations sociales ou mesures de redistribution (allocations familiales de la Confédération pour l'agriculture, allocations cantonales pour enfants, allocations de maternité, aide aux chômeurs en fin de droit, réductions des primes d'assurance-maladie, allocations de logement, allocations pour perte de gain en cas de service militaire, protection civile et service civil (APG), versements de l'assurance militaire, autres prestations communales et cantonales telles que l'aide sociale et l'aide aux victimes), sélection d'autres revenus (assurances complémentaires privées et bourses).

Les *dépenses des ménages pour la protection sociale* comportent les éléments suivants: cotisations aux assurances sociales, autrement dit, déductions sociales sur les salaires des employés (AVS/AI/APG, AC, assurance-accidents et autres) et cotisations AVS/AI/APG des indépendants, cotisations des salariés et des indépendants aux caisses de pensions (prévoyance professionnelle ou 2^e pilier) et assurances facultatives des salariés; primes d'assurance-maladie (assurance de base obligatoire et assurances complémentaires facultatives); versements au 3^e pilier ou prévoyance individuelle (pilier 3a et 3b: assurance-vie liée et non liée).

Source: ERC

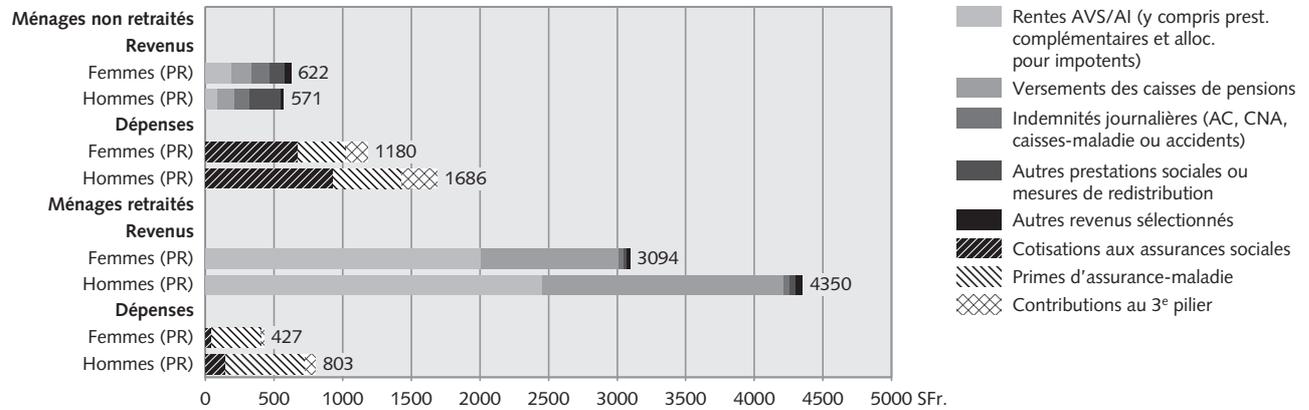
Enquête sur les revenus et la consommation 1998

Aides à l'interprétation:

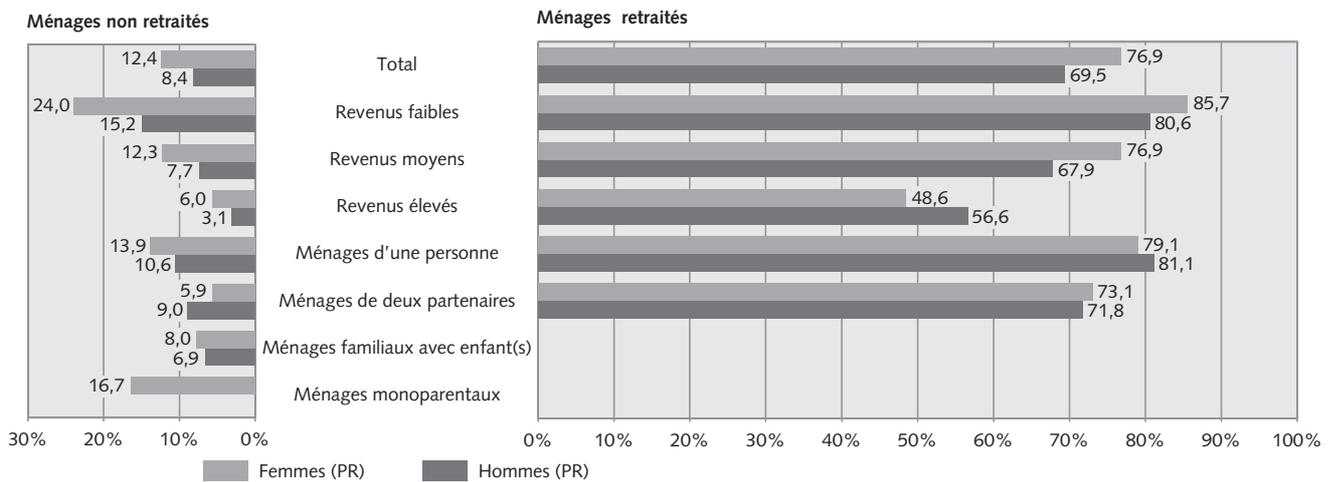
Les données disponibles portant sur le ménage et non sur les individus, nous avons considéré le sexe de la *personne de référence* (PR=celle qui contribue le plus au revenu du ménage) pour mesurer les différences entre femmes et hommes.

Les *ménages de retraités* sont définis comme ceux où une personne au moins est à l'âge de la retraite. Ceci n'exclut donc pas la présence de personnes non retraitées dans le ménage.

Revenus et dépenses de protection sociale selon le sexe de la personne de référence (PR), en francs (moyenne mensuelle)

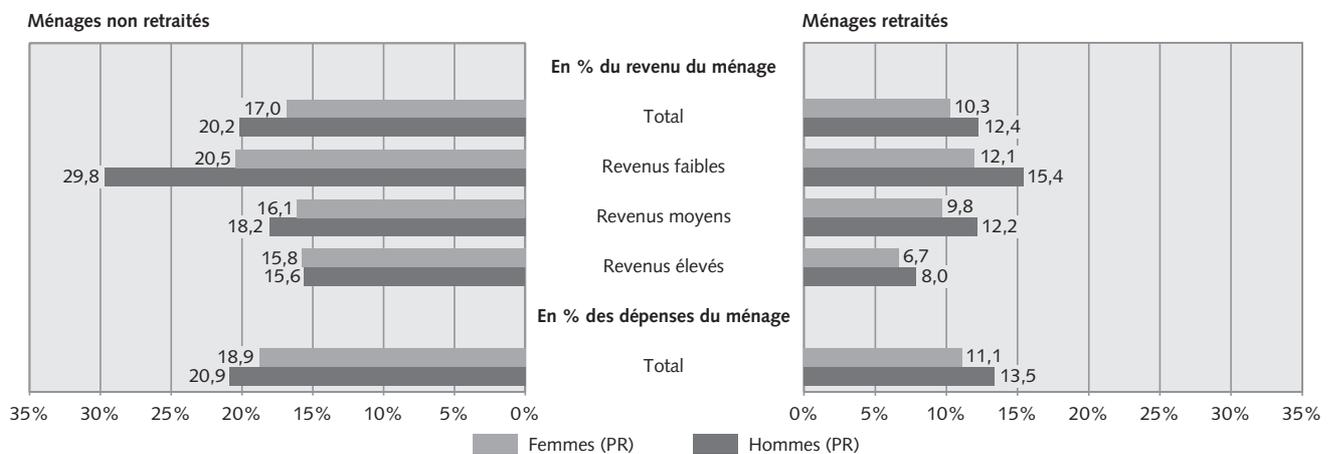


Revenu provenant de la protection sociale en % du revenu brut du ménage, pour quelques types de ménages



Les valeurs statistiquement trop peu fiables ne sont pas représentées graphiquement (<10 observations)

Dépenses pour la protection sociale, pour quelques types de ménages



Source: Enquête sur les revenus et la consommation 1998

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les femmes bénéficient plus souvent mais moins du système de sécurité sociale

Les femmes sont nombreuses à bénéficier du système de sécurité sociale, en particulier du fait de leur grande longévité qui les expose particulièrement au risque de vieillesse et de maladie. Les apports de ce système, rapporté à un montant mensuel, sont par contre plus faibles pour elles que pour les hommes. Ceci découle des écarts d'intégration sur le marché du travail dont dépendent la plupart des prestations versées.

Bénéficiaire du système de sécurité sociale est examiné sous deux angles complémentaires: le fait d'être ou non bénéficiaire, et le montant de l'aide reçue. L'accent est mis sur les assurances sociales dans la mesure où les prestations de type aide sociale sont octroyées en fonction de la situation du ménage et se prêtent donc mal à une comparaison entre individus de sexes différents.

Les femmes sont globalement plus nombreuses que les hommes à bénéficier des prestations des assurances sociales, particulièrement dans le domaine de l'AVS (vieillesse et veuvage) et dans une moindre mesure celui de l'assurance-maladie. Ceci tient essentiellement à leur plus grande longévité, ainsi qu'au fait qu'elles sont plus rapidement à la retraite. Les hommes de leur côté sont plus nombreux à recevoir des prestations relevant de l'invalidité, de la perte de gain, des accidents et, de manière peu marquée, du chômage (bien que plus touchées par le chômage, les femmes tendent moins à s'annoncer auprès d'un office du travail et touchent donc plus rarement des prestations; voir 4.6). Ils sont aussi les principaux bénéficiaires des prestations des caisses de pensions, ce qui tient à leur plus grande participation au marché du travail.

Les montants reçus offrent une image différente. Dépendant largement des cotisations versées donc des revenus professionnels et des années de cotisation, ils reflètent largement le moindre engagement des femmes dans la vie professionnelle et la faiblesse de leurs salaires. Les hommes touchent ainsi des montants nettement supérieurs.

Les principales exceptions s'observent lorsque la prestation reçue se base sur le revenu du conjoint (veuvage ou rente complémentaire AI), dans le cadre de l'assurance-maladie (où les prestations consistent dans le remboursement de frais et non dans le versement d'un revenu compensatoire) et dans les rentes AVS simples qui, depuis 1998, sont en moyenne légèrement supérieures pour les femmes que pour les hommes (phénomène lié à l'introduction du splitting et du bonus éducatif, qui ont contribué à maintenir la croissance des rentes féminines mais fait fléchir celle des rentes masculines). Le fait que les femmes sont par contre plus souvent bénéficiaires de prestations complémentaires démontre toutefois que ce constat sur la moyenne masque d'autres réalités: la part des femmes dans les personnes touchant les rentes les plus minimales, et surtout la faiblesse d'autres revenus et en premier lieu de rentes des caisses de pensions. Concernant les rentes AVS, il faut encore relever que les femmes en bénéficient nettement plus longtemps que les hommes: elles profitent ainsi, au total, de prestations plus importantes dans le cadre de cette assurance.

L'implication plus forte des femmes dans la vie professionnelle devrait à terme amener un certain rééquilibrage, au moins au plan des montants mensuels perçus. C'est aussi vrai, concernant les caisses de pensions, du nombre de bénéficiaires. En effet, les femmes y représentaient 37% des assurés en 2000 contre 34% en 1992. La progression est lente mais constante.

Définitions et méthodologie

Prestations complémentaires (AVS ou AI): Les bénéficiaires de rentes AVS ou AI ont droit à des prestations complémentaires (PC), lorsque la rente, ajoutée à d'autres revenus, ne suffit pas à couvrir les besoins vitaux (dépenses reconnues > revenus déterminants).

Prestations AI (tous types): cette rubrique inclut les mesures individuelles (instruction et réadaptation) et les prestations en espèces (rentes, allocations).

Rentes complémentaires AI: rentes destinées aux conjoints des personnes invalides qui exerçaient une activité lucrative immédiatement avant la survenance de l'invalidité.

Spitex: prestations de l'aide et des soins à domicile.

AMO (réduction de primes AMO): Assurance-maladie obligatoire.

Indemnités journalières (chômage): montant mensualisé = montant journalier x 22 jours.

Pour les autres prestations, les montants mensuels ont été utilisés s'ils étaient disponibles, ou les montants annuels divisés par

12 mois.

Sources:

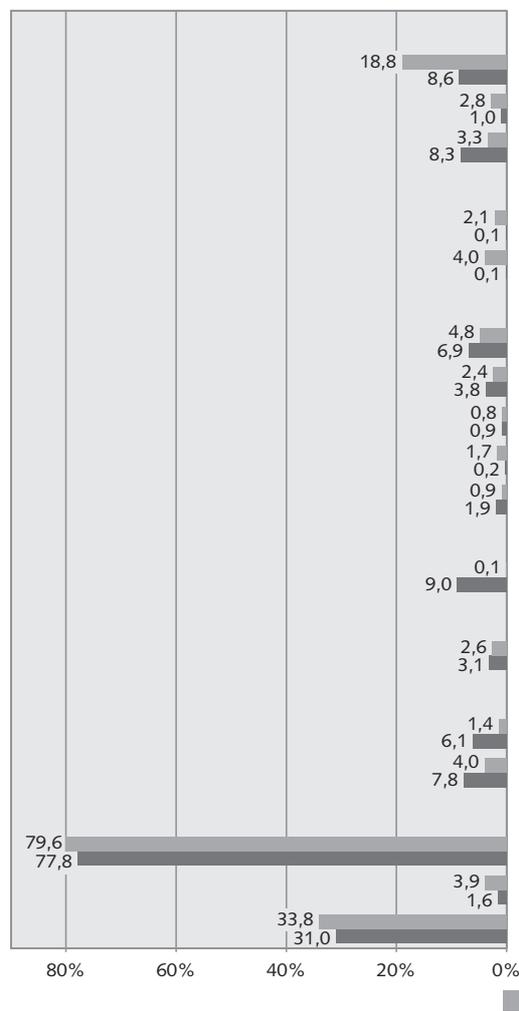
Statistique des assurances sociales suisses 2000

Statistique des caisses de pensions 2000

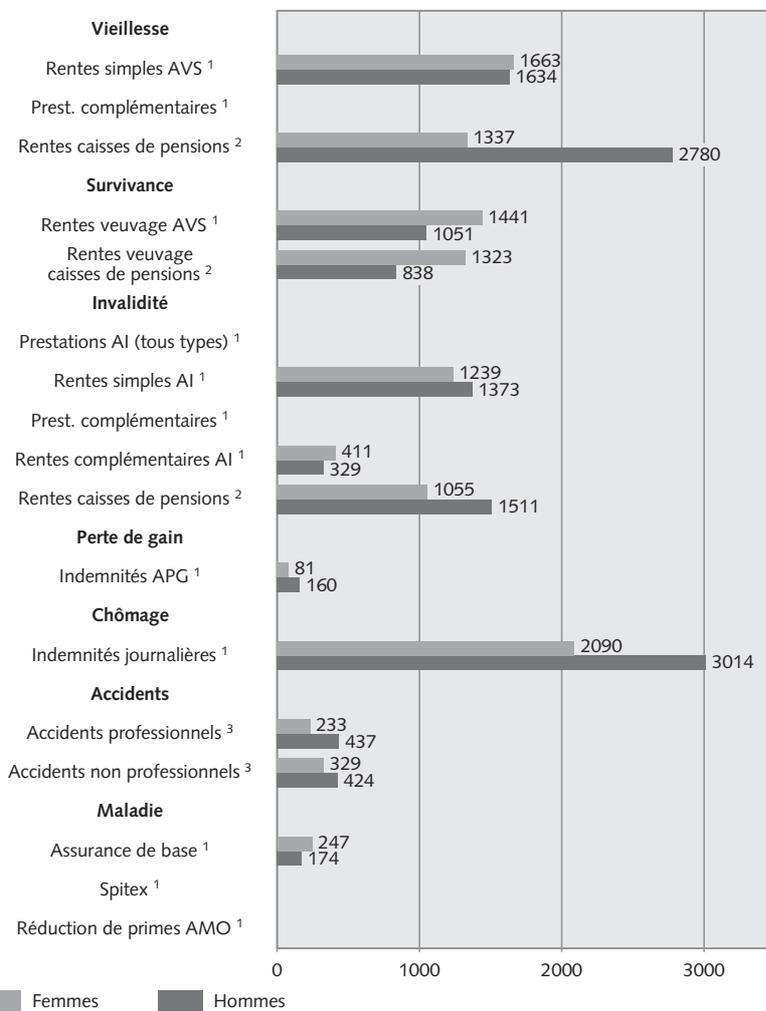
Statistique des accidents LAA 2000

Bénéficiaires de diverses prestations sociales

Part des personnes bénéficiaires

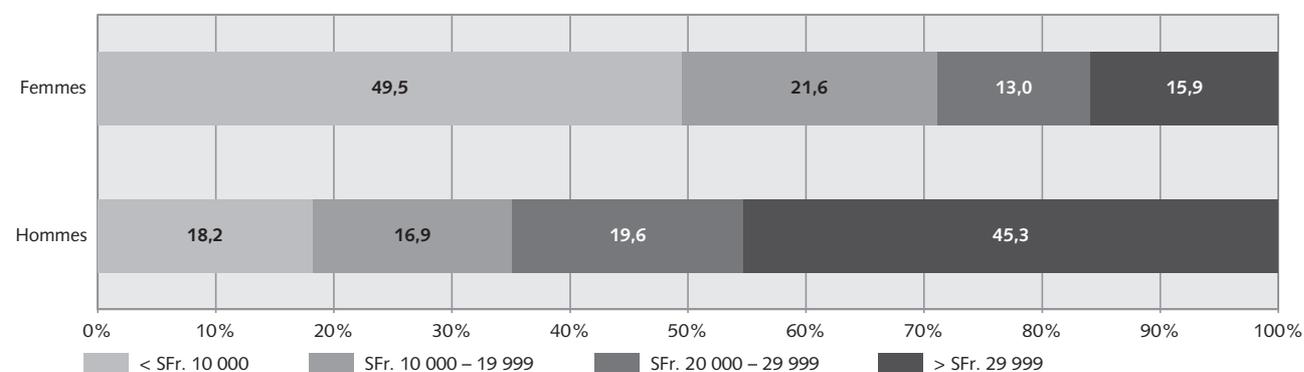


Montants reçus, moyenne mensualisée, en francs par bénéficiaire



Source: OFAS, Statistique des assurances sociales suisses (1), OFS, Statistique des caisses de pensions (2), CSAA, Statistique des accidents LAA (3), année 2000

Bénéficiaires de rentes de vieillesse des caisses de pensions selon le montant annuel des rentes versées



Source: OFS, Statistique des caisses de pensions 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les femmes aussi sont satisfaites du système de sécurité sociale

D'une manière générale, femmes et hommes ont une perception similaire du système de sécurité sociale. Ils s'en déclarent globalement satisfaits, et une majorité se dit favorable à une augmentation des dépenses sociales de la Confédération. De même, ils témoignent d'une confiance équivalente dans la capacité du système à maintenir leur niveau de vie une fois l'âge de la retraite atteint. Les femmes sont toutefois un peu plus pessimistes sur ce dernier point, en particulier celles professionnellement actives.

La perception que la population a du système de sécurité sociale est examinée à travers la satisfaction qu'il procure, les attentes quant à son développement, et la confiance dans son efficacité et sa pérennité. Alors que des différences objectives existent entre les sexes, le regard des femmes sur ce système ne diffère pas significativement de celui des hommes.

Globalement, femmes et hommes se déclarent satisfaits du système de sécurité sociale dans son ensemble (sur une échelle de 0 à 10, note moyenne de 7,0 pour les femmes et 6,9 pour les hommes). De même, la part de personnes de chaque sexe se déclarant insatisfaites (valeurs comprises entre 0 et 5) est strictement égale (26%). Cette satisfaction est toutefois inférieure à celle observable dans d'autres domaines de l'existence. D'autres facteurs que le sexe ont une influence plus décisive, qui se retrouve parmi les femmes comme parmi les hommes. Ainsi, la satisfaction est égale à la moyenne (7,0) parmi les plus jeunes (<25 ans); elle baisse ensuite pour remonter dès 55 ans et atteindre son maximum (7,8) parmi les plus âgés. La satisfaction des derniers tient sans doute au fait qu'ils bénéficient tous de ce système, via l'AVS, les homes ou les frais médicaux, alors que leur génération y a peu contribué. Les réponses des femmes ne diffèrent statistiquement que parmi les jeunes retraités, ce qui recouvre peut-être une déception des femmes face à leurs rentes de vieillesse. Le relatif mécontentement des âges moyens peut lui être relié à la faible protection sociale de la famille: les personnes vivant avec des enfants se déclarent moins satisfaites que les autres, surtout quand elles les élèvent seules. La satisfaction baisse encore avec le revenu du ménage.

Femmes et hommes confirment leur attachement au système de protection sociale en se déclarant en faveur d'une augmentation des dépenses sociales de la Confédération ou du moins de leur maintien. Mais les femmes en attendent plus souvent une hausse. Elles ont aussi plus de peine à répondre à la question.

La confiance dans l'efficacité et la pérennité du système est examinée sous l'angle de la prévoyance vieillesse. De manière équivalente aux hommes, les femmes non retraitées estiment que leur niveau de vie après la retraite sera similaire (36%) ou inférieur (43%) à celui qu'elles connaissent. Elles se montrent même un peu plus pessimistes, mais l'écart n'est significatif que pour les personnes vivant dans des ménages à hauts revenus, vivant seules, ou professionnellement actives. Entre femmes, celles au foyer sont plus confiantes et celles élevant seules des enfants plus pessimistes ou indécises. En effet, une partie de la population (au total 15% des femmes et 13% des hommes) n'a pas pu ou voulu se prononcer sur la question, démontrant une difficulté à prédire l'efficacité du système de retraite. Il s'agit surtout de jeunes en formation, pour qui les repères manquent sans doute. Les personnes vivant dans des ménages à bas revenus tendent également à moins répondre.

Une fois à la retraite, 60% de la population estime que son niveau de vie est resté le même et 29% qu'il a baissé. Ainsi, le pronostic des non-retraités se révèle pessimiste, la réalité allant plutôt dans le sens du maintien du niveau de vie une fois passé le cap de la retraite; du moins pour les retraités actuels. Les réponses des femmes sont ici parfaitement équivalentes à celles des hommes, et ce même en contrôlant l'effet d'autres caractéristiques.

Questions

Quel est votre degré de satisfaction par rapport à votre AVS, à votre assurance-maladie, à votre assurance-chômage, à ce que l'on peut donc appeler le système de sécurité sociale?

Etes-vous pour une diminution ou pour une augmentation des dépenses sociales de la Confédération?

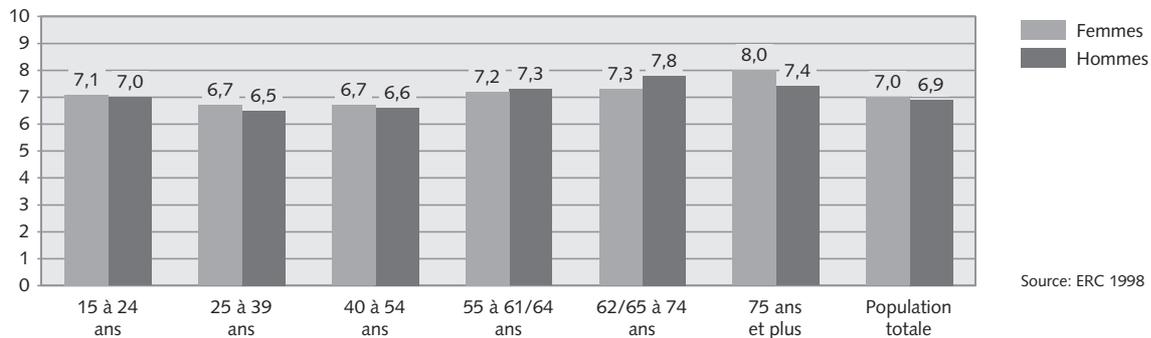
Personnes non retraitées: Pensez-vous que votre niveau de vie après votre retraite sera supérieur, similaire ou inférieur à votre niveau de vie actuel?; Personnes retraitées: Depuis votre retraite, estimez-vous que votre niveau de vie s'est amélioré, est resté le même ou a baissé?

Sources: ERC et PSM

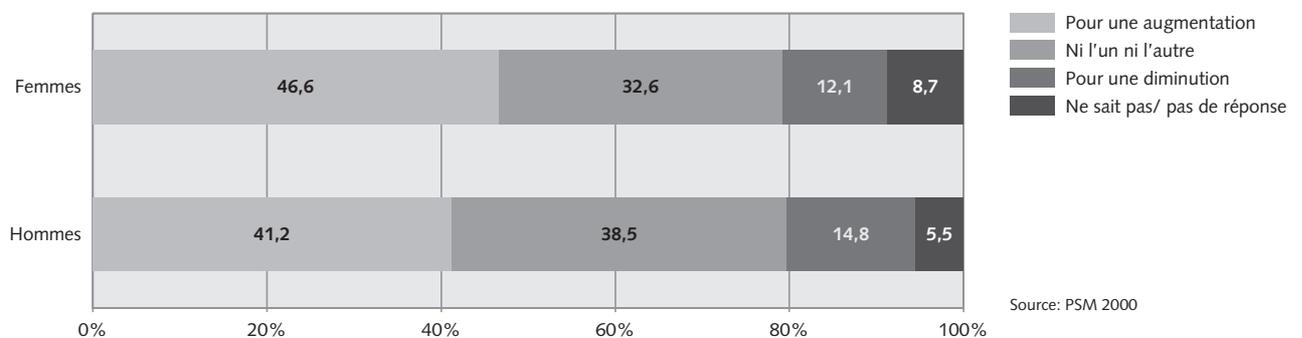
Enquête sur les revenus et la consommation 1998

Panel suisse de ménages 2000

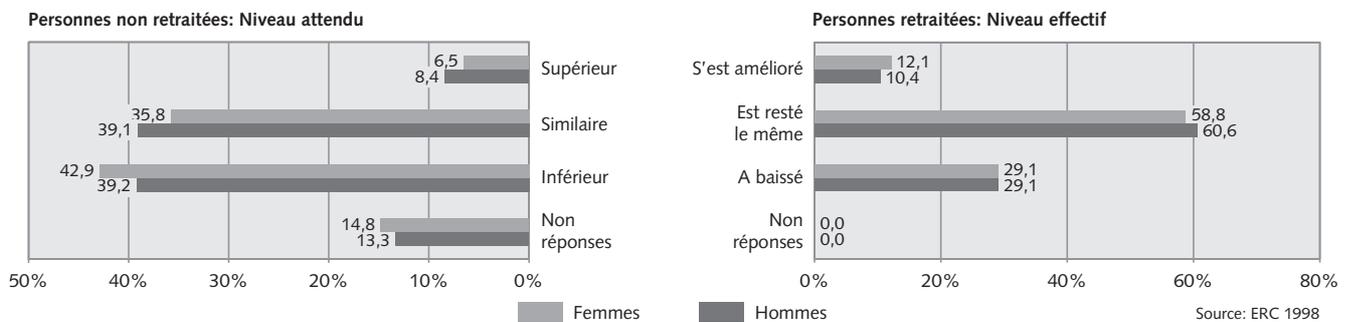
Satisfaction moyenne par rapport au système de sécurité sociale, selon l'âge



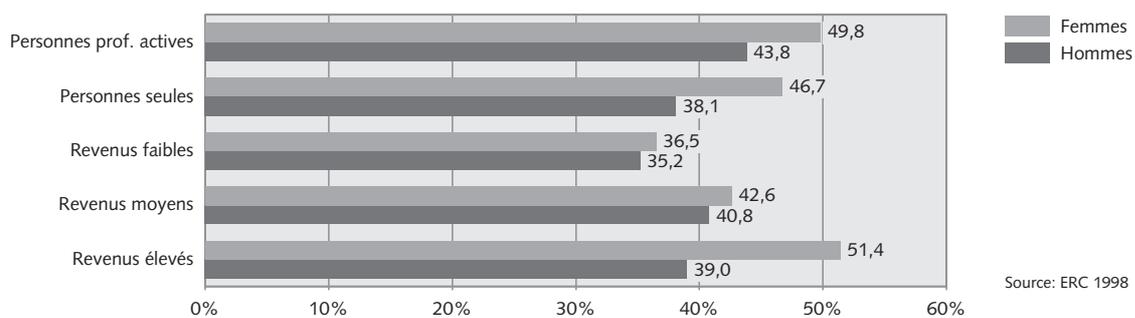
Opinion sur les dépenses sociales de la Confédération



Niveau de vie après la retraite



Part des personnes s'attendant à une baisse de leur niveau de vie après la retraite



Les femmes ne pallient pas à leurs désavantages par des assurances facultatives

La propension à contracter différentes assurances non obligatoires dépend largement du revenu des ménages et de l'âge des personnes. Le sexe intervient également, mais différemment selon le type d'assurance. Les femmes sont surtout moins bien pourvues en 3^e pilier; elles ne compensent donc pas par ce biais leur désavantage dans les deux autres piliers. Globalement, les différences entre sexes sont plus faibles dans les ménages riches et parmi les personnes pourvoyant le plus au revenu du ménage.

Au-delà des assurances obligatoires, la situation des femmes et des hommes varie également sur le plan d'assurances facultatives telles les assurances-maladie complémentaires (AMC) ou les assurances-vie et l'épargne-vieillesse volontaire (3^e pilier). Le caractère volontaire de ces assurances les rend très dépendantes des ressources financières des ménages. Mais l'argent n'est pas le seul facteur à l'œuvre : divers éléments culturels interviennent également, dont des différences de genre.

Les femmes sont un peu plus nombreuses à contracter une AMC (50% vs 46%), ce qui tient sans doute à différents facteurs mais notamment aux avantages de ces assurances en cas de grossesse. L'écart reste cependant peu significatif et soumis à l'influence d'autres facteurs. Ainsi, il se constate principalement parmi les ménages à revenus moyens, les catégories d'âge les plus jeunes et jusqu'à 54 ans, les personnes seules et les partenaires avec enfant(s), à la campagne, en Suisse germanophone et dans les régions rattachées à cette aire géographique (à l'exception toutefois de la Suisse centrale qui, à l'instar de la région lémanique et du Tessin, se caractérise plutôt par une égalité voire une inversion de tendance entre femmes et hommes). Les personnes qui contribuent le plus au revenu du ménage (personne de référence) se distinguent des autres en ayant plus souvent une AMC et par le gommage des différences entre sexes. Leur importance tend visiblement à mieux les protéger.

Au niveau du ménage, les différences sont plus significatives et jouent en sens inverse. Ainsi, parmi les ménages dont la personne de référence est une femme, 56% comptent au moins un membre ayant une AMC. Cette proportion atteint 61% lorsque le principal pourvoyeur est un homme.

En matière d'assurance-vie ou de 3^e pilier, les femmes se révèlent par contre nettement moins couvertes que les hommes. Elles ne sont en effet que 27% à bénéficier d'une telle assurance contre 41% des hommes. Ici aussi le revenu et l'âge en particulier influencent la propension à être assuré, et ce de manière très similaire pour les deux sexes. Comme pour les AMC, les personnes de référence disposent plus souvent d'une assurance-vie et l'écart entre les sexes est plus faible parmi elles. Au niveau du ménage, la part de ceux où une personne au moins a contracté une assurance-vie est d'autant plus faible que le revenu du ménage est bas et que le principal pourvoyeur est une femme (21% vs 63% lorsque le ménage est riche et le principal pourvoyeur masculin). A noter que dans les ménages à bas revenus ne cotisant pas à un 3^e pilier, la moitié (48%) invoque le manque de moyens financiers.

Les indépendants, pour qui le 2^e pilier est facultatif, contractent plus souvent une assurance-vie que le reste de la population, qu'ils soient femmes ou hommes. Lorsqu'ils n'ont pas d'employés (cas de la majorité des indépendantes), cette tendance est moins forte, sans doute par manque de moyens.

Le problème suivant se pose dès lors: les femmes disposent globalement d'un niveau de protection plus faible via le système de sécurité sociale obligatoire, du moins en matière de prestations mensuelles (voir 6.2). Les analyses de cette page indiquent que cette situation n'est pas compensée par une protection facultative accrue, au contraire. C'est particulièrement le cas pour les femmes qui n'exercent pas d'activité lucrative et dont le ménage ne dispose que d'un faible revenu, lesquelles auraient pourtant bien besoin de cette protection facultative.

Questions

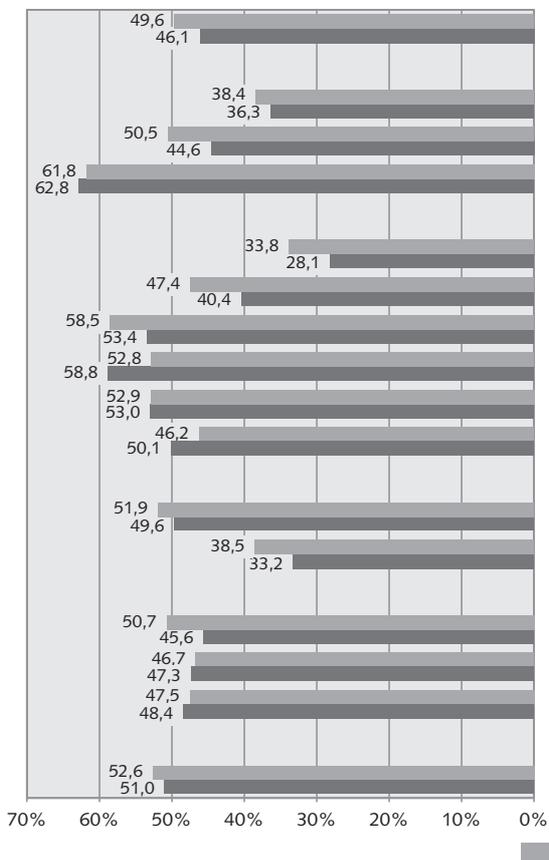
En plus de votre assurance-maladie obligatoire, avez-vous encore des compléments d'assurance-maladie? Avez-vous un troisième pilier ou une assurance-vie (pilier 3a ou 3b)? Avez-vous un 3^e pilier (par exemple une caisse de pension privée, assurance vie)?; Si non: Est-ce par manque de moyens ou pour une autre raison? (Panel suisse de ménages 2000)

Source: ERC

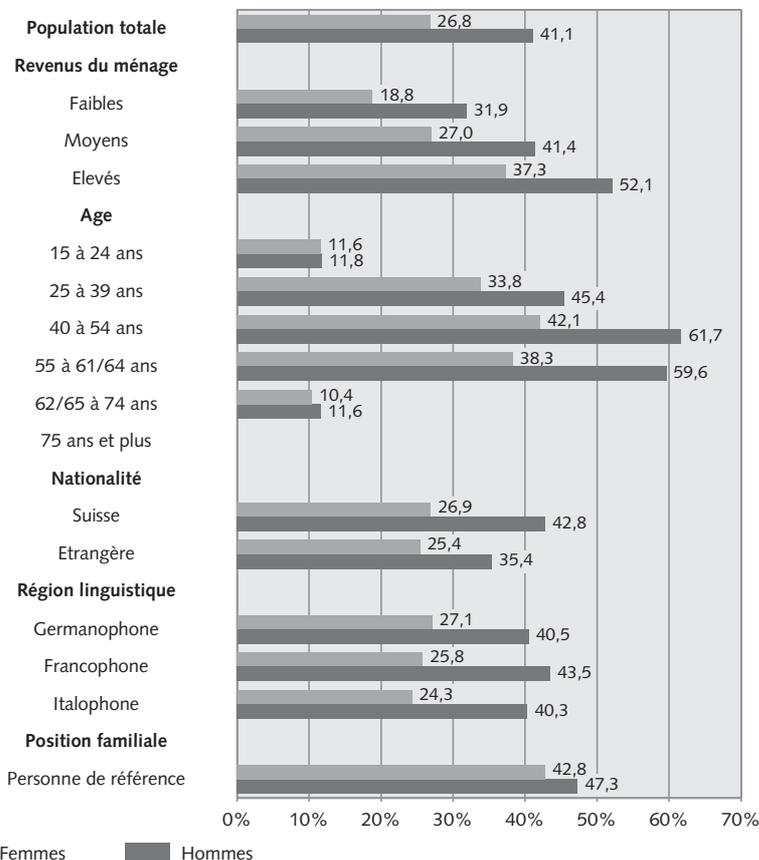
Enquête sur les revenus et la consommation 1998

Part des personnes ayant contracté...

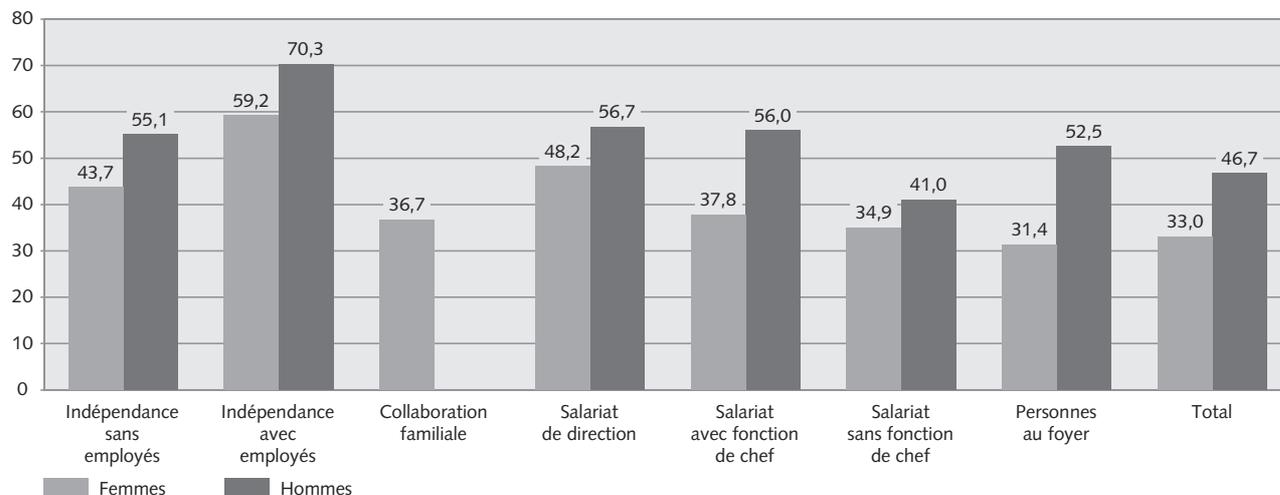
... une assurance-maladie complémentaire



... une assurance-vie ou un 3^e pilier



Part des personnes de moins de 62/65 ans ayant une assurance-vie, selon la position professionnelle



Les valeurs statistiquement trop peu fiables ne sont pas représentées graphiquement (<10 observations)

Source: Enquête sur les revenus et la consommation 1998

© Office fédéral de la statistique (OFS)

7 Ménages et familles

Le chapitre Ménages et familles présente les modes de vie des femmes et des hommes, tout en cherchant à déterminer dans quelle mesure ils en sont satisfaits. Il évoque naturellement aussi les problèmes et désaccords rencontrés au sein du ménage et de la famille. Le partage des tâches domestiques et familiales, ainsi que le temps qui leur est consacré par l'un et l'autre sexe, constituent les thèmes centraux de ce chapitre. Pour parfaire le portrait des ménages et des familles, celui-ci se penche, en conclusion, sur le recours à des services de tiers pour la prise en charge des enfants et des tâches domestiques. La notion de famille au sens large, soit les relations entre personnes apparentées mais ne vivant pas sous le même toit, est développée dans le chapitre 11.1 dédié aux réseaux relationnels. La répartition de l'activité professionnelle au sein des ménages est traitée dans le chapitre consacré à la vie professionnelle. Quant aux analyses spécifiques à la répartition des rôles et aux diverses manières de concilier activité professionnelle et vie familiale, elles figurent dans la partie II de la présente publication.

Cette introduction propose à présent quelques données démographiques¹.

Au cours des dernières décennies, le nombre de ménages a augmenté plus fortement que celui des habitants, d'où une réduction de la taille moyenne des ménages. Alors que les ménages à trois générations ont pratiquement disparu, environ un tiers est composé d'une seule personne, une femme à la retraite dans une grande partie des cas. Un bon quart est constitué de couples.

Les ménages familiaux (y compris les ménages monoparentaux) représentent environ 38% des ménages privés. La structure familiale s'est profondément modifiée au fil du temps: le recul de la nuptialité et de la natalité retarde la venue du premier enfant et se traduit également par une baisse de la fécondité. Ainsi, si on comptait encore 7,6 mariages pour 1000 habitants en 1970, ce chiffre est tombé à 5,0 en 2001. De même, alors qu'on comptabilisait, en 1970, 210 naissances pour 100 femmes âgées de 15 à 49 ans, ce chiffre était passé à 141 en 2001. 24% des femmes nées en 1960 n'ont pas d'enfant, tandis que celles nées en 1950 ne sont que 21% dans ce cas (voir également le chapitre 1).

Autre facteur d'évolution des structures familiales: l'augmentation du nombre des divorces. Selon le modèle comportemental actuel, près d'un mariage sur trois célébrés en Suisse en 2001 se soldera par un divorce. Corollaire de ce phénomène: les modes de vie en commun se diversifient. Le nombre de ménages monoparentaux et de couples en union libre est ainsi en progression. En 1990, 14% des ménages avec enfant(s) étaient monoparentaux (composés à 85% par des femmes), tandis que 9% des couples vivaient en union libre, dont les cinq sixièmes sans enfant. Contrairement aux pays d'Europe du Nord et aux pays voisins (à l'exception de l'Italie), les naissances hors mariage sont plutôt rares en Suisse: en 2001, elles représentaient environ 11% de toutes les naissances. Outre des raisons culturelles, l'absence d'assurance-maternité et d'autres prestations sociales dans les domaines de la maternité et de la famille (congé parental, par exemple) – prestations bien développées dans les pays d'Europe du Nord – explique cette situation.

Références bibliographiques

Des données actualisées sur la structure des ménages et des familles sont publiées chaque année dans l'Annuaire statistique de la Suisse, OFS (avec CD-Rom), ainsi que sur le site Internet de l'OFS, domaine 1 «Population»: www.statistique.admin.ch

OFS: *Familles d'aujourd'hui. L'image de la famille dans le recensement fédéral de la population de 1990*. Berne, 1994.

OFS: *Enquête suisse sur la famille de 1994/95*. Berne, 1998.

OFS: *Baisse de l'attrait du mariage et de la maternité. Statistique du mouvement naturel de la population en 2001*. Communiqué de presse, Neuchâtel, juin 2002.

¹ Au moment où nous rédigeons ce chapitre, les données du recensement de la population de 2000 n'étaient pas encore disponibles.

Les femmes vivent seules beaucoup plus souvent que les hommes, surtout les plus âgées

Une femme sur cinq vit seule, contre un homme sur dix, la différence étant nettement plus marquée encore parmi les personnes âgées. Qu'ils aient des enfants ou non, la plupart des hommes et des femmes vivent néanmoins avec un partenaire. Les parents élevant seuls leurs enfants sont le plus souvent des mères. Parmi les 15 à 24 ans, un peu plus de jeunes hommes que de jeunes femmes vivent chez leurs parents. Si tout le monde est en général plutôt satisfait de son mode de vie, les solitaires, hommes et femmes, sont quelque peu à la traîne.

Le mode de vie et la situation familiale exercent dans nombre de domaines une influence décisive sur notre comportement et sur nos besoins. Ainsi, les problèmes qui se posent à un parent élevant seul ses enfants ne sont pas ceux que doit maîtriser un célibataire.

En analysant le mode de vie des personnes sur la base de leur situation familiale, on voit que la plus grande part des femmes vivent dans un ménage de deux personnes (29%), une proportion qui passe à 33% pour les hommes. Près d'un quart des hommes et des femmes vivent avec un partenaire et au moins un enfant de moins de 15 ans. 2,2% des femmes élèvent seules leurs enfants. La part des fils de 15 à 24 ans vivant chez leurs parents est légèrement plus importante que celle des filles (12% contre 10%). Notons à cet égard que les filles quittent en général le domicile familial plus tôt que les garçons.

La principale différence entre les sexes se situe dans la proportion de personnes vivant seules: 17% des femmes contre à peine 11% des hommes. Le contraste est particulièrement marqué dans les classes d'âge supérieures: à partir du groupe des 55 à 61/64 ans, la proportion des femmes seules augmente nettement, 65% des femmes de 75 ans et plus vivant seules contre à peine 27% des hommes. Le phénomène est étroitement lié à la plus longue espérance de vie des femmes, mais également aux différences d'âge dans le couple.

Toutefois, vivre seul n'équivaut pas forcément à ne pas avoir de partenaire.

Globalement, un homme sur cinq (20%) et une femme sur quatre (26%) n'ont pas de partenaire. Chez les jeunes jusqu'à 24 ans, les hommes sont nettement plus nombreux dans ce cas (68%) que les femmes (55%). Dans le groupe des 25 à 39 ans, les hommes restent légèrement plus nombreux à ne pas avoir de partenaire. La proportion s'inverse ensuite, si bien qu'à 55 ans, les femmes seules sont trois fois plus nombreuses que les hommes et, à partir de l'âge de la retraite, quatre fois plus nombreuses.

La majorité des personnes sont satisfaites de leur mode de vie: sur une échelle de 0 à 10, la plupart indiquent une valeur de 8 ou plus. Les personnes vivant seules sont à cet égard moins satisfaites (une moyenne de 7 pour les hommes contre 7,7 pour les femmes). Les résultats pour les deux sexes ne diffèrent par ailleurs pas fondamentalement. Fait intéressant: les parents élevant seuls leurs enfants sont aussi satisfaits de leur mode de vie que les couples avec enfants.

Définitions et questions

La situation familiale correspond au rôle joué par une personne au sein d'un ménage. Le type de ménage ne fait qu'indiquer, lui, dans quel genre de ménage vit une personne.

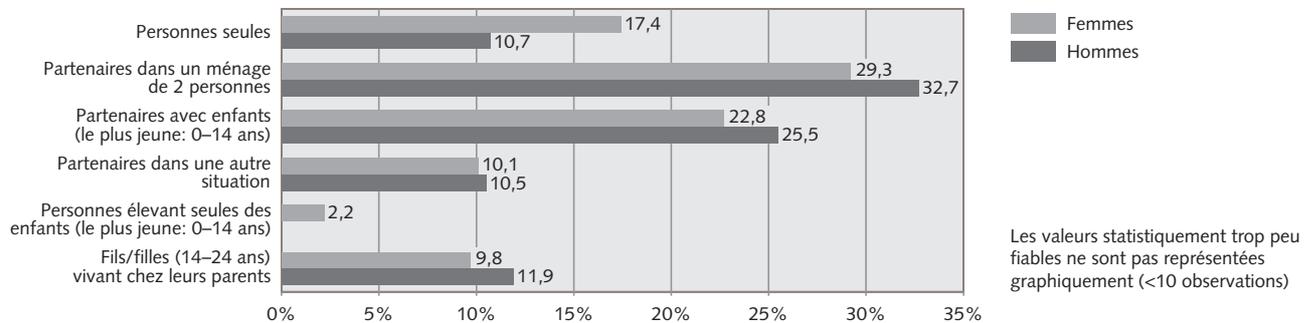
Avez-vous un ou une partenaire?: «Oui, vivant ensemble», «Oui, mais ne vivant pas ensemble», «Non».

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de vivre seul(e) ou de la vie en commun dans votre ménage?
0 correspond à «pas du tout satisfait» et 10 à «tout à fait satisfait».

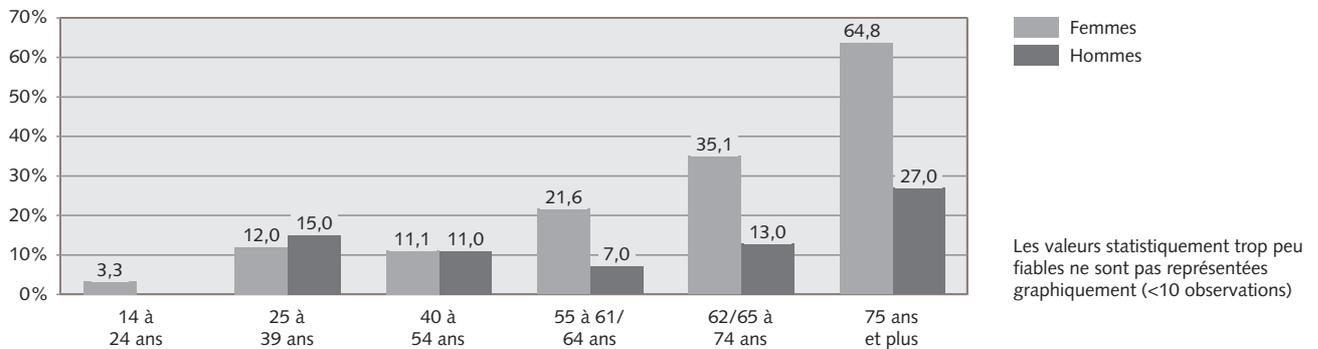
Source: PSM

Panel suisse de ménages 2000

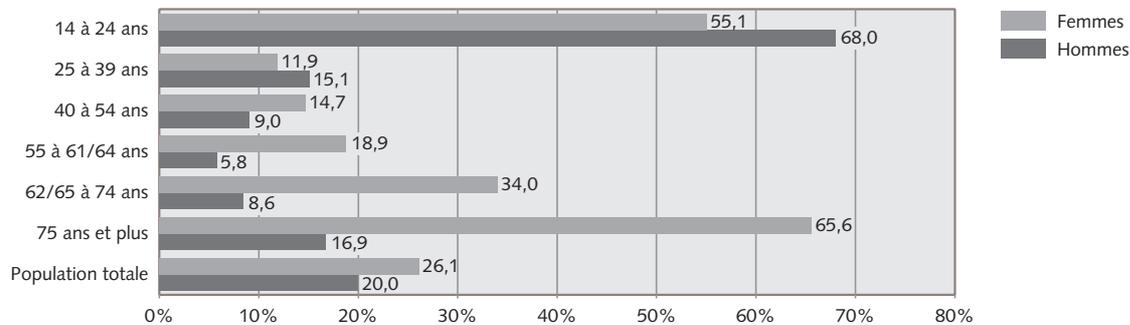
Situation familiale selon le sexe



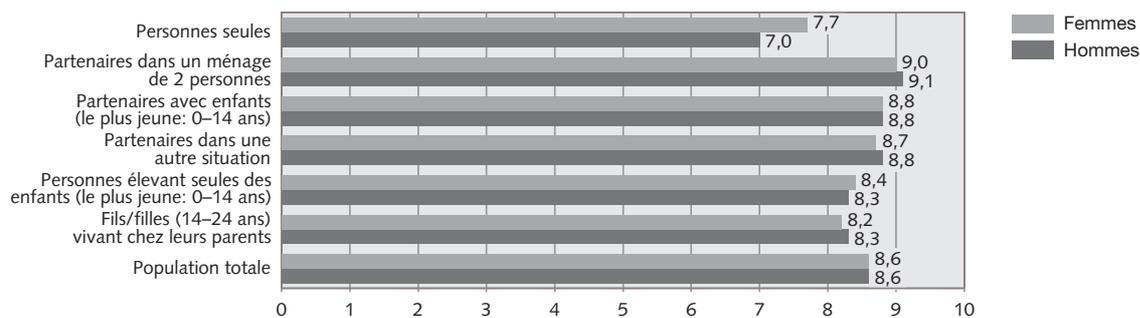
Proportion de personnes vivant seules selon l'âge



Proportion de personnes qui n'ont pas de partenaire



Satisfaction moyenne par rapport au fait de vivre seul-e ou en commun (échelle de 0 à 10)



Source: Panel suisse de ménages 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les désaccords sont plutôt rares, les problèmes liés à l'éducation des enfants assez fréquents

Moins de 10% des personnes interrogées évoquent des désaccords ou des conflits au sein de la famille ou du couple. Les problèmes les plus souvent relevés concernent les projets de vie. Globalement, les femmes sont plus nombreuses à évoquer ce type de problèmes, tout comme les personnes qui ont des enfants. Les femmes font plus souvent état que les hommes de problèmes ayant trait à l'éducation des enfants, et la proportion de ce type de problèmes augmente a priori avec le nombre d'enfants. Un tiers au moins des mères seules admettent avoir éprouvé des difficultés en rapport avec l'éducation de leurs enfants au cours des douze derniers mois.

Les conflits au sein de la famille et du couple trahissent l'existence de problèmes ayant trait à la vie commune. Il faut se garder toutefois de les considérer d'emblée comme un facteur négatif: selon la manière dont les problèmes sont abordés et résolus, il peut en résulter une adaptation ou une amélioration de la cohabitation.

Moins d'une personne sur dix évoque des conflits ou des désaccords importants au sein de la famille dans l'année qui a précédé l'enquête.

Avec un taux de 9,7%, les désaccords concernant les projets de vie ou l'avenir commun forment le groupe le plus important, suivi par les conflits relatifs aux loisirs et aux tâches ménagères. Seules 6% des personnes interrogées font état de désaccords portant sur des idées, sur des attentes ou sur l'utilisation de l'argent.

Les couples avec enfants sont plus souvent concernés par ces problèmes que les couples sans enfant. Bien que, dans l'ensemble, la même proportion de femmes que d'hommes évoquent des désaccords quant aux projets de vie, des différences se font jour en fonction de la situation familiale: alors que les hommes sont plus nombreux que les femmes à mentionner ce type de problèmes dans les couples sans enfants, le rapport s'inverse quand il y a des enfants.

Les désaccords concernant les loisirs sont le plus souvent cités par les couples avec enfants (11%). Quelle que soit la situation familiale, les femmes semblent nettement plus nombreuses que les hommes à évoquer des conflits portant sur la répartition des tâches ménagères. Cela s'explique sans doute par le fait que les hommes, étant nettement moins impliqués dans ces activités, attachent moins d'importance que les femmes aux déclarations et aux actes relatifs à ces tâches.

Les femmes font également un peu plus souvent référence que les hommes à des désaccords, à des attentes contradictoires ou à des conflits portant sur l'utilisation de l'argent.

Les conflits relatifs à l'éducation des enfants ne sont mentionnés que par des personnes vivant avec un/des enfant(s) de moins de 19 ans. Là aussi, les femmes semblent davantage concernées par ce type de problèmes que les hommes. Du reste, le problème semble s'aggraver avec le nombre d'enfants: dans l'année qui a précédé l'enquête, une femme sur huit, voire une sur cinq dans les familles avec trois enfants et plus, a connu des problèmes liés à l'éducation des enfants. Chez les femmes élevant seules leurs enfants, cette proportion grimpe à un tiers, reflétant les difficultés et les charges inhérentes à la situation d'une mère seule.

Questions

Le groupe des enfants vivant chez leurs parents est trop restreint pour pouvoir être représenté séparément.

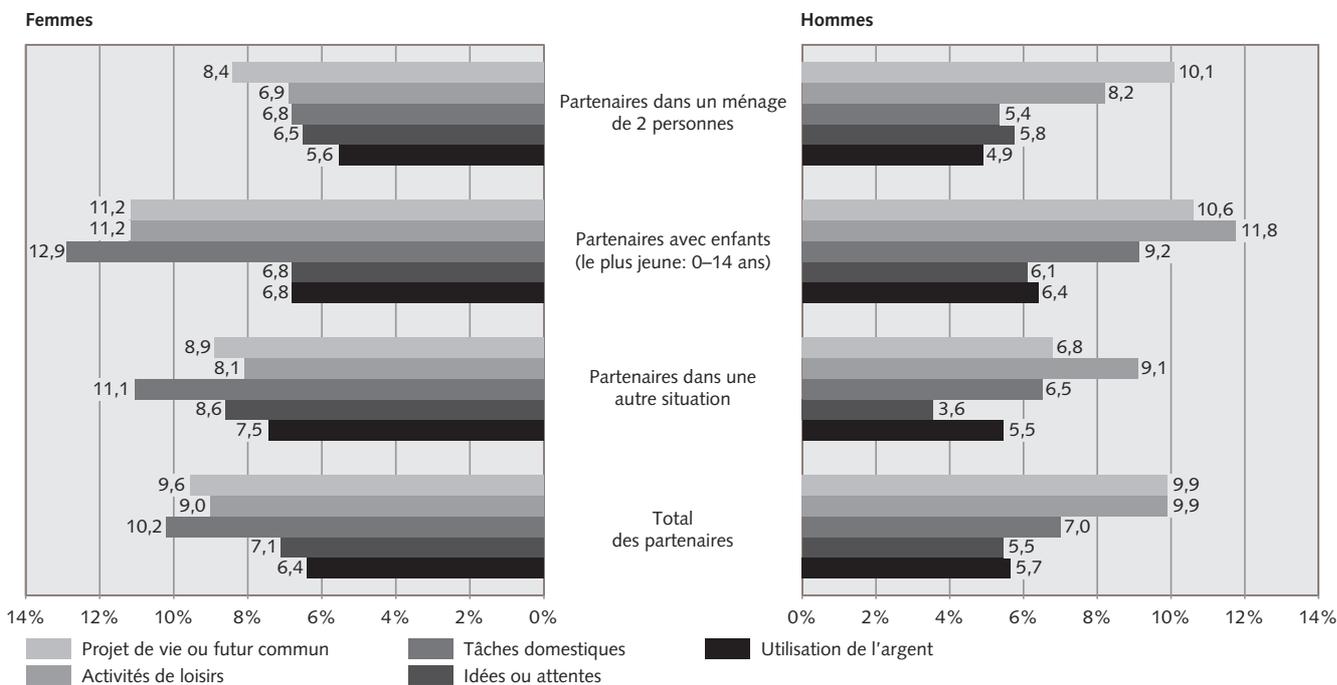
Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu des désaccords importants concernant: ...vos projets de vie ou votre avenir commun? ...vos loisirs? ...les tâches ménagères? ...vos idées ou vos attentes? ...l'utilisation de l'argent?

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu des problèmes liés à l'éducation des enfants?

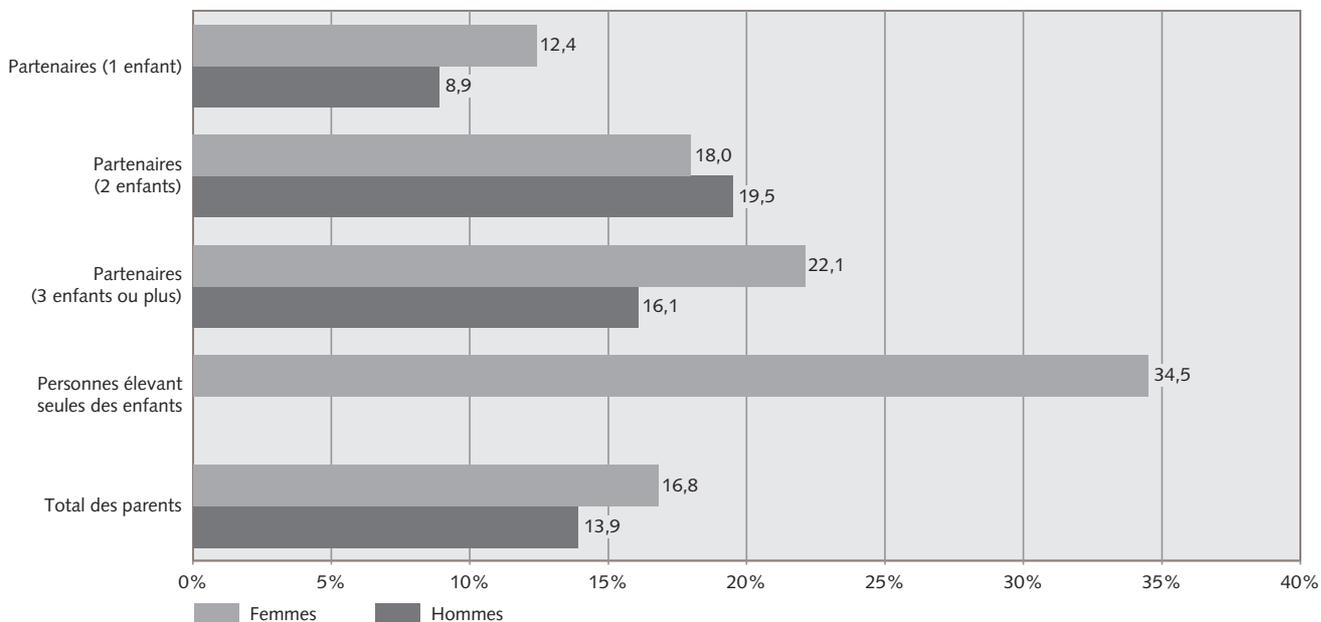
Source: PSM

Panel suisse de ménages 1999

Proportion de personnes qui ont eu des désaccords importants au cours des 12 derniers mois concernant...



Proportion de personnes qui ont eu des problèmes liés à l'éducation des enfants au cours des 12 derniers mois



Les valeurs statistiquement trop peu fiables ne sont pas représentées graphiquement (<10 observations)

Source: Panel suisse de ménages 1999

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les femmes assument la plupart des tâches ayant trait au ménage et à la garde des enfants

Préparation des repas, nettoyage, lessive, courses et travaux administratifs, sont autant de tâches le plus souvent assumées par les femmes. Seuls les réparations et les travaux en rapport avec le chauffage sont généralement l'affaire des hommes. Les tâches relatives à la prise en charge des enfants, comme les soins en cas de maladie, l'aide pour les devoirs, le transport ou le jeu incombent en principe aux femmes, alors que les pères partagent plutôt avec eux les moments de jeu.

La question de savoir qui assume quelles tâches au sein du ménage révèle l'inégalité qui caractérise la répartition des tâches domestiques et familiales entre les hommes et les femmes. Si cet indicateur ne permet certes pas de mesurer le temps consacré aux divers travaux (voir chapitre 7.4), il reflète très clairement la charge qui incombe aux femmes.

Au total, les femmes assument (ou co-assument) 4 tâches domestiques sur 6, contre 2 pour les hommes. Pour ce qui est de la prise en charge des enfants, le contraste est encore plus net: sur 4 catégories de tâches, les femmes en (co-)assument en moyenne 3,6, contre à peine 1,4 pour les hommes.

Une analyse détaillée montre que chez les couples sans autre membre dans le ménage, plus de 9 femmes sur 10 assument la préparation des repas, le nettoyage, les courses et la lessive. 6 femmes sur 10 se chargent par ailleurs des travaux administratifs. Il n'y a que les réparations et l'entretien du chauffage que les femmes font moins souvent que les hommes (2 femmes sur 10).

Les hommes vivant en couple dans un ménage de 2 personnes s'occupent le plus souvent des réparations (81%) et des travaux administratifs (71%). Un peu plus de 6 hommes sur 10 participent aux achats et 4 sur 10 au nettoyage. Un tiers seulement des hommes manient les casseroles et à peine un cinquième (18%) font la lessive.

Dans les ménages avec enfants de moins de 15 ans, la part des femmes dans l'exécution des différents groupes de tâches évoqués plus haut est encore plus importante. A l'inverse, les hommes qui vivent dans un ménage familial assument une proportion des tâches ménagères plus faible, sauf pour ce qui est des travaux de réparation et d'entretien du chauffage.

Concernant la prise en charge des enfants, le tableau n'est pas plus réjouissant. Lorsqu'un enfant tombe malade, 96% des femmes en assurent la garde, contre 21% à peine des hommes. 83% des femmes contre 27% des hommes se chargent des déplacements des enfants; 91% des femmes contre 37% des hommes aident ou surveillent leurs enfants pendant leurs devoirs d'école. Enfin, 90% des femmes et 51% des hommes jouent avec leurs enfants.

En termes de satisfaction quant à la répartition des tâches ménagères, les contrastes sont moins marqués. Si les hommes ont le sourire, les femmes ne semblent pas non plus trop se plaindre: avec une moyenne de 7,9 sur 10, contre 8,7 pour les hommes, la satisfaction des femmes est relativement élevée.

Définitions et questions

Pouvez-vous m'indiquer qui accomplit dans votre ménage chacune des tâches que je vais énumérer? Engénéral, qui est-ce qui fait: les repas; les nettoyages, le rangement; les courses; la lessive, le repassage; les travaux techniques, comme régler le chauffage ou faire des réparations; les tâches administratives (paiements, etc.)? Surtout moi-même, surtout mon/ma partenaire, en général à égalité, l'enfant ou les enfants, surtout une autre personne du ménage, surtout une aide au ménage, entreprise ou service extérieur, autre solution.

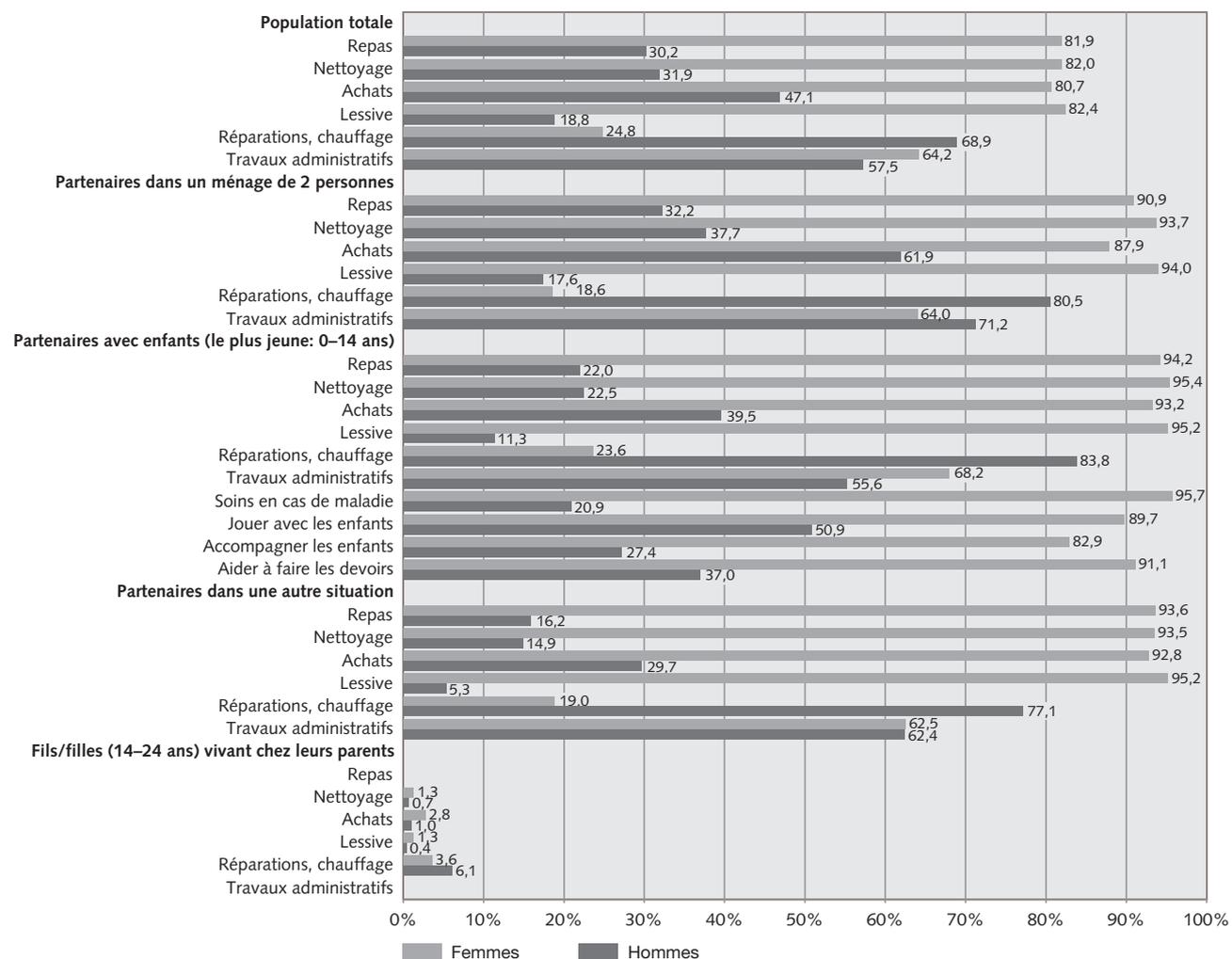
Pouvez-vous me dire, concernant les enfants de votre ménage, qui remplit en général chacune des tâches suivantes? S'occuper d'eux en cas de maladie; jouer avec les enfants; les amener au jardin d'enfants ou à l'école; aider pour les devoirs à domicile.

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la répartition du travail domestique (laver, cuisiner, nettoyer) au sein de votre ménage? 0 signifie «pas du tout satisfait» et 10 «tout à fait satisfait».

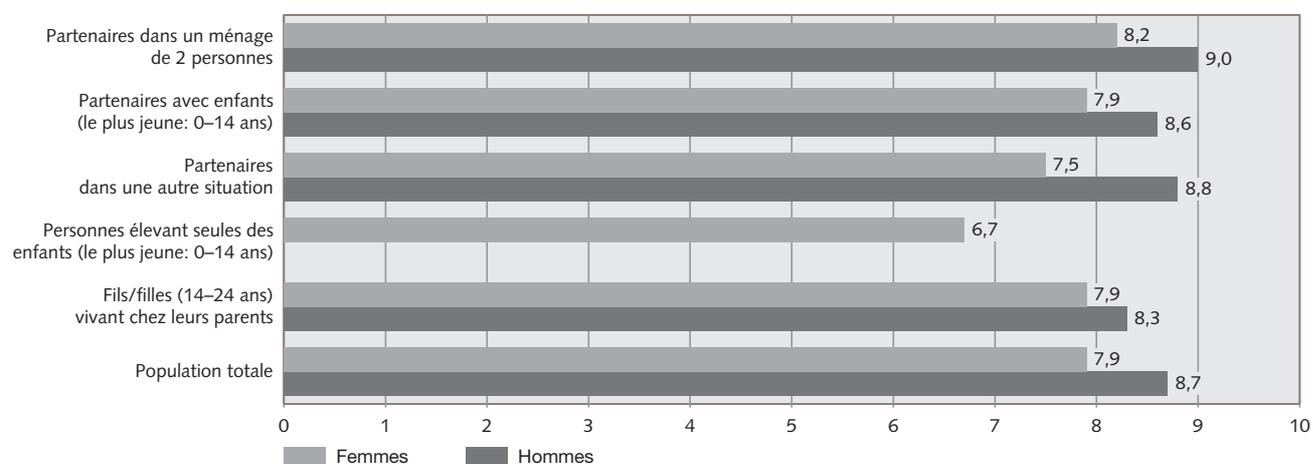
Source: PSM

Panel suisse de ménages 2000

Proportion de personnes qui s'occupent des différentes tâches domestiques



Satisfaction moyenne par rapport à la répartition des tâches domestiques (échelle de 0 à 10)



Les valeurs statistiquement trop peu fiables ne sont pas représentées graphiquement (<10 observations)

Source: Panel suisse de ménages 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les mères consacrent au moins deux fois plus de temps au ménage et aux enfants

Avec 31 heures par semaine en moyenne contre 17 pour les hommes, les femmes assument de loin la plus grande part des tâches domestiques et familiales. Si le nombre d'heures consacrées à ces tâches varie considérablement avec la situation familiale, il est bien évidemment le plus élevé dans les ménages avec enfant(s) et n'est pas significativement plus faible pour les mères qui travaillent. Malgré une répartition inégale des tâches, hommes et femmes en situations comparables assument globalement la même charge totale de travail (rémunéré et non rémunéré).

L'étude du temps consacré aux tâches domestiques et familiales montre clairement le poids de la charge dévolue aux femmes.

Les résultats les plus élevés sont enregistrés pour les femmes vivant en couple avec un/des enfant(s) de moins de 15 ans. Avec une moyenne de 54 heures, le temps que ces femmes consacrent aux tâches domestiques et familiales dépasse nettement la durée de travail hebdomadaire «normale» d'une personne active. Dans un tel ménage, même les hommes consacrent 24 heures à ces tâches, en plus de leur activité professionnelle. Avec 44 heures, les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) consacrent, elles aussi, beaucoup de temps aux tâches domestiques et familiales.

Les femmes les plus sollicitées restent les mères d'enfant(s) en âge préscolaire, qui consacrent en moyenne près de 60 heures par semaine au ménage et à la famille. Un tel volume d'heures est difficilement compatible avec une activité professionnelle: la moitié des mères de jeune(s) enfant(s) n'exercent pas d'activité professionnelle et à peine plus d'un quart travaillent à moins de 50%. Seul un peu plus d'un cinquième d'entre elles parviennent à concilier les tâches domestiques avec un emploi à plein temps ou à 50% et plus.

A ce stade, on peut se demander dans quelle mesure les mères de famille exerçant une activité professionnelle se déchargent d'une partie de leurs tâches domestiques et familiales. Si ces femmes consacrent certes moins de temps en moyenne que les mères au foyer à ce type de tâches, leur temps de travail global reste nettement supérieur.

Même si la répartition des rôles entre activité professionnelle et tâches familiales est inégale dans notre société, le volume de travail des hommes et des femmes en situation comparable reste globalement équivalent. Les catégories qui assument la charge de travail la plus élevée (profession, tâches domestiques, famille) sont les personnes élevant seules des enfants ainsi que les partenaires (hommes ou femmes) avec enfant(s) de moins de 15 ans.

Ce phénomène se reflète dans la difficulté à concilier activité professionnelle et vie familiale ou privée: 23% des femmes élevant seules leurs enfants déclarent être confrontées à ce problème. Les ménages familiaux ne sont cependant pas épargnés, puisqu'un ou une partenaire sur cinq éprouve ce genre de difficultés. Celles-ci augmentent avec le nombre d'enfant(s), notamment chez les hommes: 16% de ceux avec un enfant et 22% de ceux avec trois enfants en font état, contre 16 à 19% des femmes.

Définitions et questions

Douze groupes de tâches domestiques et familiales ont été recensés. Une valeur nulle a été attribuée aux personnes interrogées qui, par hasard, n'ont rien fait le jour de l'enquête. Les moyennes ont été calculées à partir de la somme de toutes les tâches domestiques et familiales effectuées le jour de l'enquête, multipliée par 7 pour obtenir une valeur hebdomadaire. Une seule personne par foyer a été interrogée, si bien qu'aucune donnée n'est disponible sur le temps de travail global de tous les membres du ménage. Si nous considérons donc une catégorie donnée, par exemple celle des partenaires au sein d'un ménage avec enfant(s), les chiffres concernent nécessairement des personnes provenant de différents ménages.

Combien de temps avez-vous passé hier (avant-hier) à xy? (La question a été posée pour chacun des douze groupes de tâches).

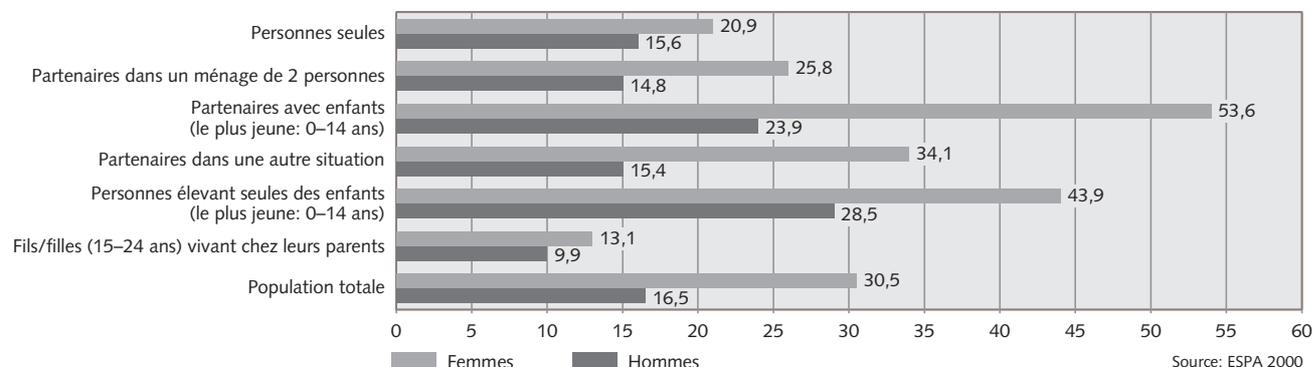
Avez-vous en, au cours des 12 derniers mois, des difficultés importantes à concilier vie professionnelle et vie familiale ou privée?

Sources: ESPA et PSM

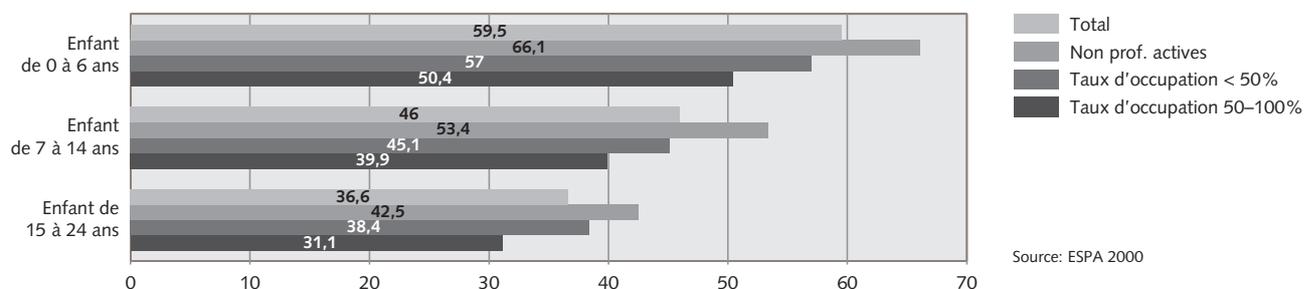
Enquête suisse sur la population active 2000

Panel suisse de ménages 2000

Nombre d'heures consacrées aux tâches domestiques et familiales en moyenne par semaine

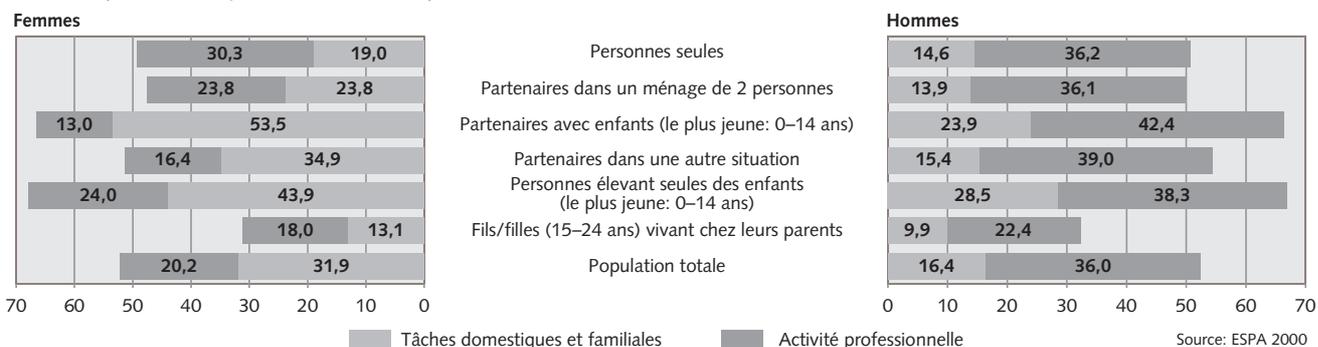


Mères de famille: nombre d'heures consacrées en moyenne par semaine aux tâches domestiques et familiales selon l'âge du plus jeune enfant et le taux d'occupation professionnelle

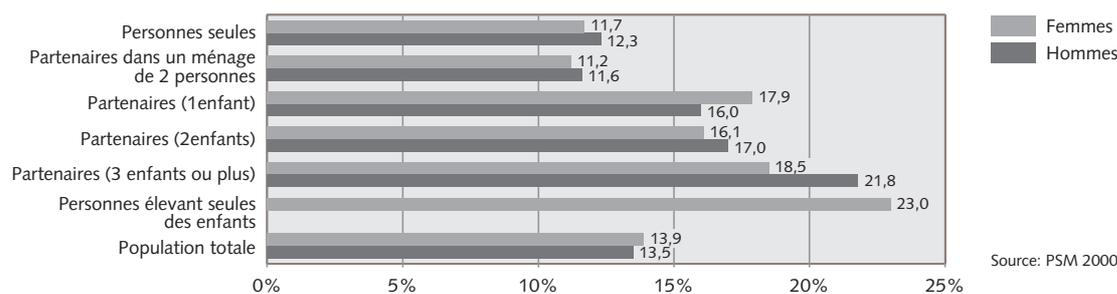


Nombre d'heures consacrées en moyenne par semaine à l'activité professionnelle et aux tâches domestiques et familiales

Seulement personnes en âge d'exercer une activité professionnelle: femmes de 15 à 61 ans, hommes de 15 à 64 ans



Proportion de personnes ayant des difficultés à concilier la vie professionnelle et la vie familiale



Les tâches domestiques sont confiées à des services spécialisés, les enfants à la parenté

A peine un cinquième des ménages recourent aux services de tiers pour les tâches domestiques et la prise en charge des enfants. Ce sont surtout les ménages d'une seule personne qui sollicitent une aide pour les tâches domestiques, en majorité auprès de services spécialisés. Concernant la prise en charge des enfants, seuls 11% des couples avec enfants et 17% des ménages monoparentaux font appel à une aide extérieure. Cette prise en charge est principalement assurée par des membres de la famille et de la parenté (56%). Les mamans de jour, garderies, etc. assurent ainsi moins d'un tiers (28%) de la prise en charge des enfants.

La prise en charge des enfants ou des tâches domestiques par des services extérieurs peut constituer une aide précieuse pour les ménages, notamment pour les femmes assumant la majeure partie des tâches domestiques et familiales.

La grande majorité des ménages (plus de 80%) ne disposent d'aucune aide extérieure. Si les ménages monoparentaux font quelque peu exception, 72% d'entre eux ne recourent pas non plus à une aide extérieure.

Pour les tâches domestiques, 13% des ménages ont recours à des tiers. Il s'agit principalement de ménages d'une personne (18%), plus particulièrement de personnes âgées. Seuls 8% des couples avec enfant(s) de moins de 15 ans sollicitent une telle aide extérieure. Les ménages monoparentaux ont un peu plus souvent recours à ce type d'aide (11%). La part des ménages faisant appel à des services de soins pour personnes âgées ou handicapées est minime.

Pour ce qui est de la prise en charge des enfants, 11% des couples avec enfant(s) de moins de 15 ans et 17% des ménages monoparentaux sollicitent une aide extérieure. Ces chiffres s'avèrent relativement faibles si l'on considère que deux tiers environ des mères d'enfant(s) de moins de 15 ans travaillent.

Les ménages qui confient les tâches ménagères à des tiers s'adressent principalement à des services spécialisés (78%). Dans ce domaine, l'aide de proches ou de membres de la famille représente 11% et celle de voisins ou d'amis 9%.

La situation est tout autre pour la prise en charge des enfants: les membres de la famille sont les plus souvent sollicités, à hauteur de 56%, contre 28% pour les services spécialisés tels que mamans de jour, garderies, filles au pair, aides aux devoirs, et 12% pour les amis ou les voisins.

En termes de volume, les aides extérieures pour les tâches domestiques interviennent en moyenne 4 heures par semaine. Dans les ménages familiaux, ce volume est un peu plus élevé: 6 heures. Le budget mensuel moyen consacré aux services de tiers est de 280 francs (210 francs pour les ménages d'une personne et 360 francs pour les ménages familiaux), un montant susceptible de peser lourd dans le budget des retraités ou des ménages familiaux.

L'aide extérieure pour la prise en charge des enfants représente en moyenne 14 heures par semaine, pour un coût moyen par ménage de 290 francs par mois. Si l'on ne considère que le recours aux mamans de jour, aux garderies et aux autres services payants, le volume horaire est certes un peu plus élevé (16 heures par semaine), mais le coût, avec 570 francs par mois, est nettement supérieur à la moyenne.

Questions

Est-ce que vous vous faites aider régulièrement par quelqu'un d'extérieur au ménage, que ce soit pour les tâches domestiques, garder les enfants ou prendre soin de personnes âgées ou handicapées vivant dans votre ménage?

Tâches domestiques: membres de la famille; amis ou voisins; services spécialisés (femme de ménage, aide au ménage); autre solution?

Soins aux personnes âgées ou handicapées: membres de la famille; amis ou voisins; services spécialisés (soins infirmiers, services de garde); autre solution?

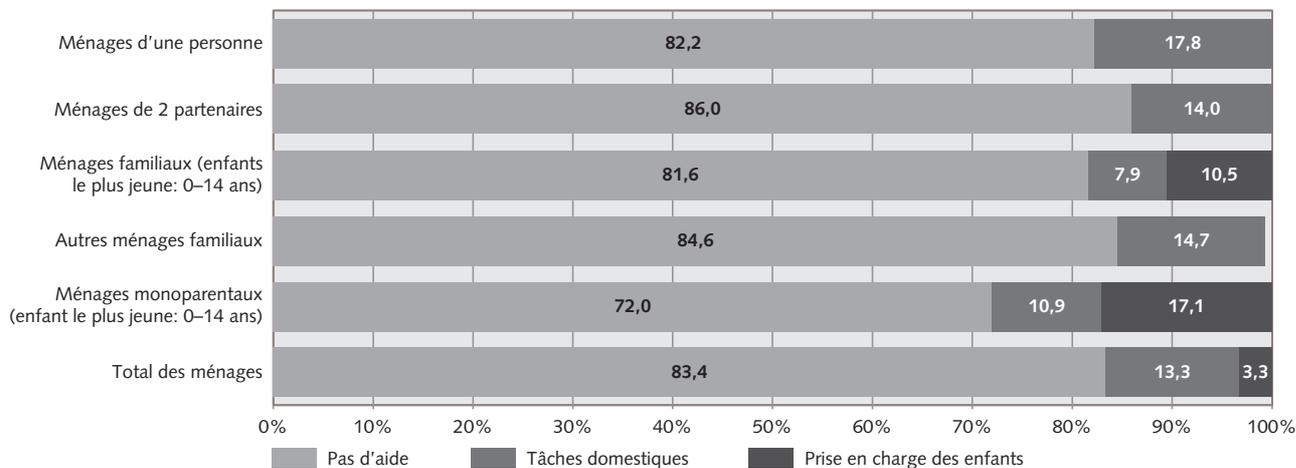
Prise en charge des enfants: parents de la personne interrogée; parents du partenaire actuel; parents du père/ de la mère des enfants lorsque ceux-ci forment un autre ménage; autre membre de la famille; maman de jour, famille d'accueil; crèche, jardin d'enfants, garderie; personne fournissant une assistance pour les devoirs; employé(e) de maison, fille au pair; autre solution?

Et combien d'heures par semaine en tout? Combien dépensez-vous par mois pour cela?

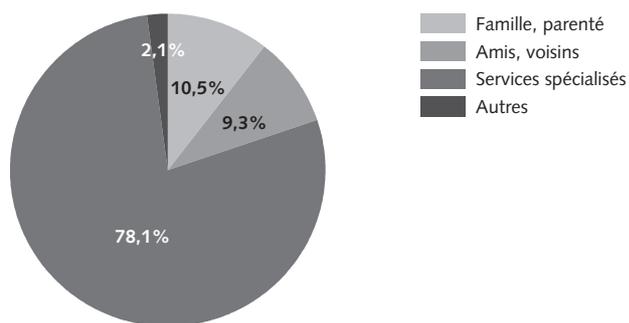
Source: PSM

Panel suisse de ménages 2000

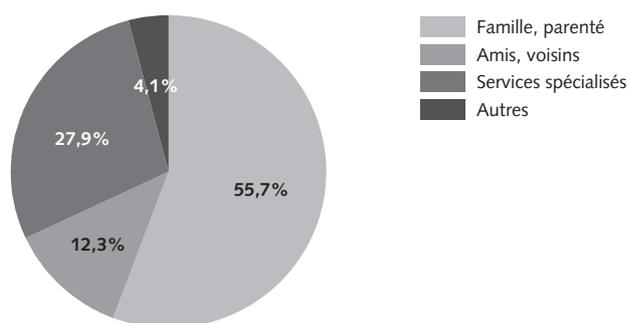
Proportion de ménages recourant à une aide extérieure selon le type de soutien



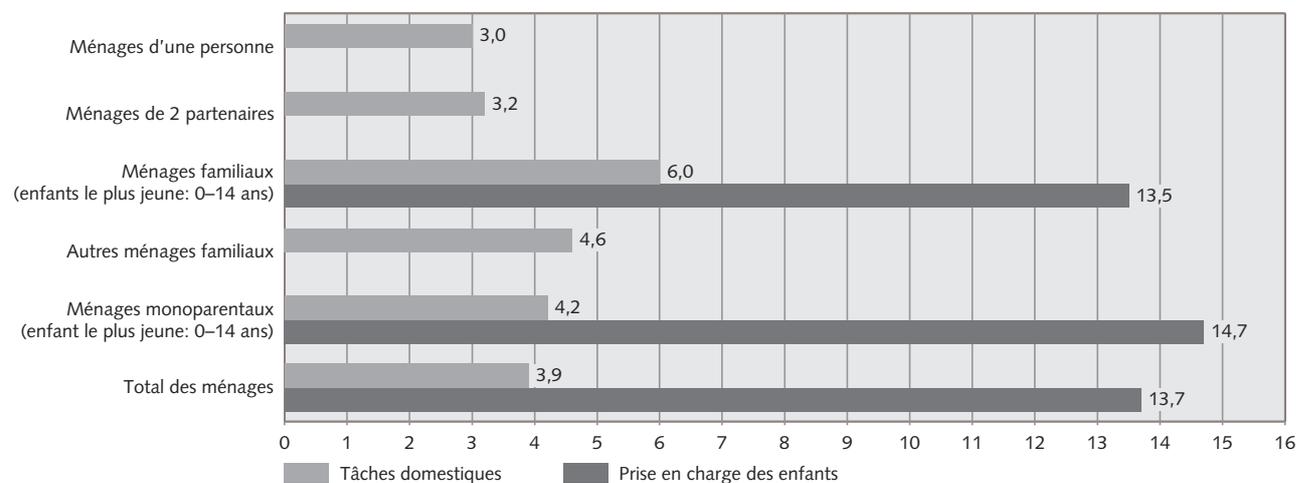
Modèle de l'aide ménagère extérieure



Modèle de garde extérieure



Aide extérieure: nombre d'heures par semaine



Les valeurs statistiquement trop peu fiables ne sont pas représentées graphiquement (<10 observations)

Source: Panel suisse de ménages 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

8 Santé

Depuis trois décennies environ, le besoin de tenir compte du sexe dans la politique de santé gagne en importance. Il convient en effet d'accorder davantage de place aux caractéristiques propres aux femmes et aux hommes, non seulement dans une perspective d'égalité des sexes, mais aussi pour mieux cibler les stratégies de prévention et d'intervention. Dans ce chapitre, nous présentons l'état de santé des femmes et des hommes, le recours à des prestations du système de santé en fonction du sexe, ainsi que les comportements des deux sexes en matière de santé.

Notre analyse de l'état de santé des femmes et des hommes en Suisse se fonde avant tout sur les données du Panel suisse de ménages de 1999 et de 2000. Nous avons pris en compte l'idée subjective que les personnes interrogées se font de leur état, mais aussi divers troubles et difficultés physiques, les maladies chroniques, l'état psychique ainsi que le recours à des prestations médicales, soit le nombre de visites chez le médecin ou le nombre de séjours à l'hôpital. Dans l'ensemble, les femmes font plus souvent état que les hommes de troubles et de difficultés physiques et recourent plus souvent à des prestations médicales.

Les données de l'Enquête suisse sur la santé de 1997 nous ont par ailleurs permis d'examiner l'attitude et le comportement des femmes et des hommes dans ce domaine: les attitudes plus particulièrement axées sur la santé, l'attention accordée à l'alimentation, l'exercice physique ainsi que la consommation de substances stimulantes et de drogues. En conclusion, on peut affirmer que si les femmes ont une longue espérance de vie (voir chapitre 1), elles le doivent en grande partie à leur mode de vie et à un comportement plus conscient en matière de santé.

Nous n'allons pas nous étendre ici sur le sujet bien connu qu'est l'écart séparant hommes et femmes dans les causes de décès. Relevons simplement que les hommes meurent beaucoup plus souvent pour l'une des raisons suivantes: cancer, affection cardio-vasculaire, maladie liée à l'alcool, accident ou suicide. Puisque les principales causes de décès chez les hommes sont le plus souvent évitables et que les hommes tendent à adopter un comportement à risque plus précocement que les femmes, il est plus juste de dire que «les hommes vivent moins longtemps que les femmes» que «les femmes vivent plus longtemps que les hommes».

La représentation des sexes dans les professions médicales et paramédicales offre un autre point de vue sur la santé. Depuis 1980, le nombre des femmes et celui des hommes diplômés en médecine se sont équilibrés: en 1980, on dénombrait encore 592 hommes pour 213 femmes, alors qu'en 2001 ces chiffres sont très proches (438 et 430). Chez les dentistes, on observe également une tendance vers l'équilibre malgré la persistance d'un certain écart entre les sexes. Dans le domaine des soins médicaux, des soins aux malades et des auxiliaires, les femmes restent cependant nettement plus nombreuses. Que ce soit dans un cadre professionnel ou bénévole (voir chapitre 11.3), les soins sont le plus souvent prodigués par des femmes.

Nous n'aborderons pas en détail la santé reproductive, domaine important s'il en est de la santé des femmes. En effet, les analyses détaillées qui seraient nécessaires déborderaient du cadre du présent rapport.

Les publications mentionnées ci-dessous contiennent de plus amples informations sur les différences entre les sexes en matière de santé, par exemple en ce qui concerne la sexualité et la reproduction, domaines qui occupent une place particulière dans la vie des femmes.

Références bibliographiques et sources

Des données sur la santé sont publiées dans l'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS (avec CD-Rom), ainsi que sur le site Internet de l'OFS, www.statistique.admin.ch, dans les pages du domaine 14 «Santé».

OFS: Annuaire statistique de la Suisse 2003. Zurich, Editions NZZ, 2003.

OFS: Santé et comportement vis-à-vis de la santé en Suisse 1997. Enquête suisse sur la santé. Neuchâtel, 2000.

FNS: Rapport sur la santé des femmes en Suisse: des données pour agir. Brochure, Berne, 1996. Résumé de Zemp Elisabeth et al.: Women's Health Profile Switzerland. Institut de médecine préventive et sociale Bâle, 1996.

Les femmes ont plus souvent des problèmes de santé, mais les ressentent moins

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à se déclarer en bonne santé. Avec l'âge, la proportion des bien portants diminue dans la même mesure chez les deux sexes. Certains troubles, tels que les maux de tête, s'estompent avec l'âge, tant chez les hommes que chez les femmes. Les maux de dos deviennent toutefois plus fréquents chez les femmes, mais plus rares chez les hommes à partir de 55 ans. Avec l'âge, femmes et hommes s'accommodent de leurs problèmes: bien que les aînés souffrent plus souvent de troubles de santé, ils les perçoivent comme moins gênants que les jeunes.

A la simple question «Comment allez-vous en ce moment?», les femmes répondent beaucoup moins souvent par «très bien» que les hommes. En toute logique, la part de «très bien» diminue avec l'âge, plus rapidement toutefois chez les femmes. Si l'état de santé des femmes, pris globalement, apparaît moins bon, c'est qu'elles ont une espérance de vie plus longue et que leur proportion est grande parmi les personnes âgées, plus fragiles.

Les femmes souffrent à l'évidence plus souvent des problèmes pris en compte dans l'enquête. L'ordre des troubles classés par fréquence d'apparition ne diffère cependant pas selon le sexe. Les maux de tête et les douleurs au visage, les maux de dos ainsi que les faiblesses et le manque d'énergie, suivent aussi la même évolution avec l'âge chez les deux sexes: diminution des maux de tête, mais maux de dos plus fréquents, changement minime pour ce qui est des faiblesses et du manque d'énergie. L'évolution des troubles du sommeil est légèrement différente: avec l'âge, la fréquence des problèmes d'insomnie augmente plus fortement chez les femmes que chez les hommes. La diminution chez les hommes de 65 ans et plus n'est pas confirmée par d'autres études (p. ex. l'enquête suisse sur la santé).

Un cinquième des hommes et des femmes font état d'un problème physique ou psychique durable. Les retraitées souffrent cependant un peu plus souvent de

maladies chroniques que les retraités. Les hommes attribuent souvent leurs problèmes de santé durables à des maladies (professionnelles) ou à des accidents, tandis que les femmes mentionnent plutôt l'âge en général ou un choc psychique.

Il n'existe presque aucune différence entre les deux sexes dans la durée de troubles invalidants au cours des 12 mois précédant l'enquête. La proportion d'hommes et de femmes qui ne se sentent jamais gênés par leurs problèmes de santé augmente avec l'âge. Le processus d'adaptation est toutefois plus net chez les femmes. Elles sont en effet plus nombreuses que les hommes à faire état d'un accroissement des troubles avec l'âge, mais ne les jugent pas invalidants.

L'état de santé psychique a été évalué au moyen de questions sur les sentiments qu'éprouvent les personnes interrogées. Les sentiments négatifs, tels que l'abattement, le désespoir, l'anxiété et la dépression, sont rares, tout en étant plus fréquents chez les femmes: sur une échelle de 0 (jamais) à 10 (toujours), leur fréquence moyenne est de 2,2 chez les femmes et de 1,5 chez les hommes. 29% des femmes et 44% des hommes n'éprouvent jamais de tels sentiments. Pour ce qui est des sentiments positifs – énergie, force et optimisme – les moyennes sont bien sûr plus élevées. L'écart entre les sexes n'est pas statistiquement significatif (7,3 pour les femmes et 7,6 pour les hommes).

Questions

Etat de santé subjectif: *Comment allez-vous en ce moment?* «très bien»; «bien»; «comme ci, comme ça»; «mal»; «très mal». Les trois derniers types de réponse ont été regroupés.

Problèmes de santé: *Depuis (mois / année), avez-vous souffert au moins une fois par mois des maux ou troubles de santé suivants?* «mal au dos ou aux reins; faiblesse généralisée, lassitude ou manque d'énergie; difficultés à vous endormir ou insomnies; maux de tête ou autres douleurs au visage».

Troubles chroniques: *Avez-vous un problème ou handicap durable de santé psychique ou physique? Depuis quand? Quelle est la cause principale de ce problème?*

Troubles invalidants: *Depuis (mois / année), pendant combien de jours avez-vous été handicapé(e) par un problème de santé au point de ne pas pouvoir exercer votre activité (travail, ménage) normalement?*

Etat psychique: *Eprouvez-vous souvent des sentiments négatifs comme le cafard, le désespoir, l'anxiété, la dépression? Etes-vous souvent plein(e) de force, d'énergie et d'optimisme?* 0 signifie «jamais» et 10 «toujours».

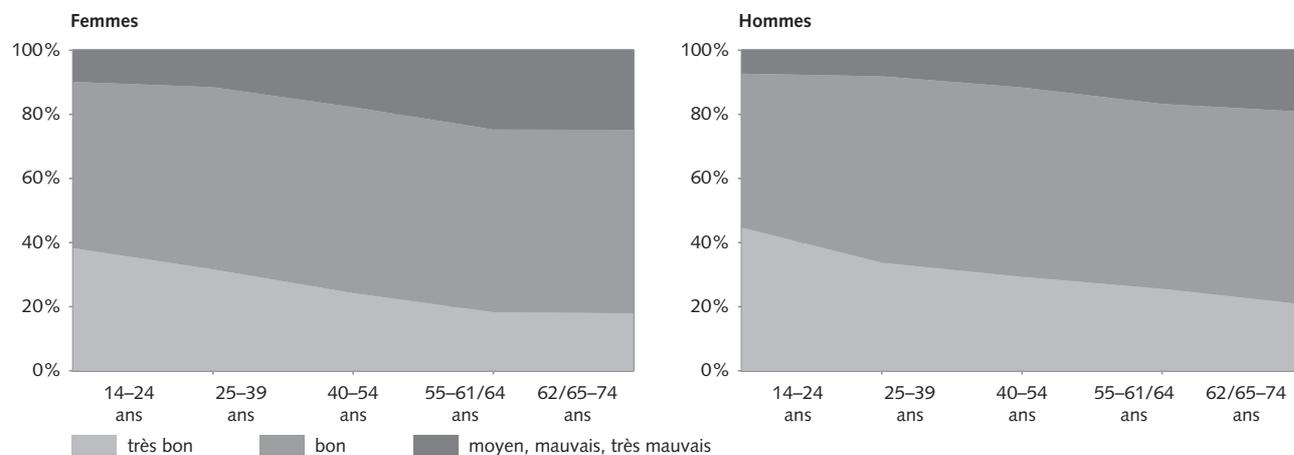
Le groupe des plus de 74 ans n'est pas pris en compte, car le nombre des observations est trop restreint pour pouvoir en tirer des conclusions ayant une quelconque valeur statistique.

Source: ESS et PSM

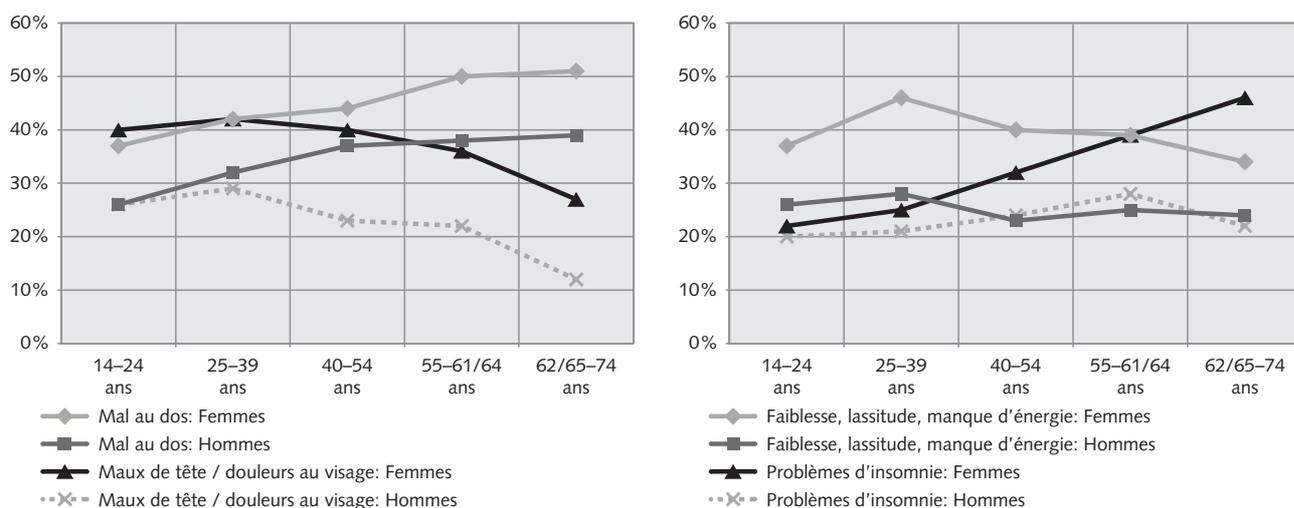
Enquête suisse sur la santé 1997

Panel suisse de ménages 1999 et 2000

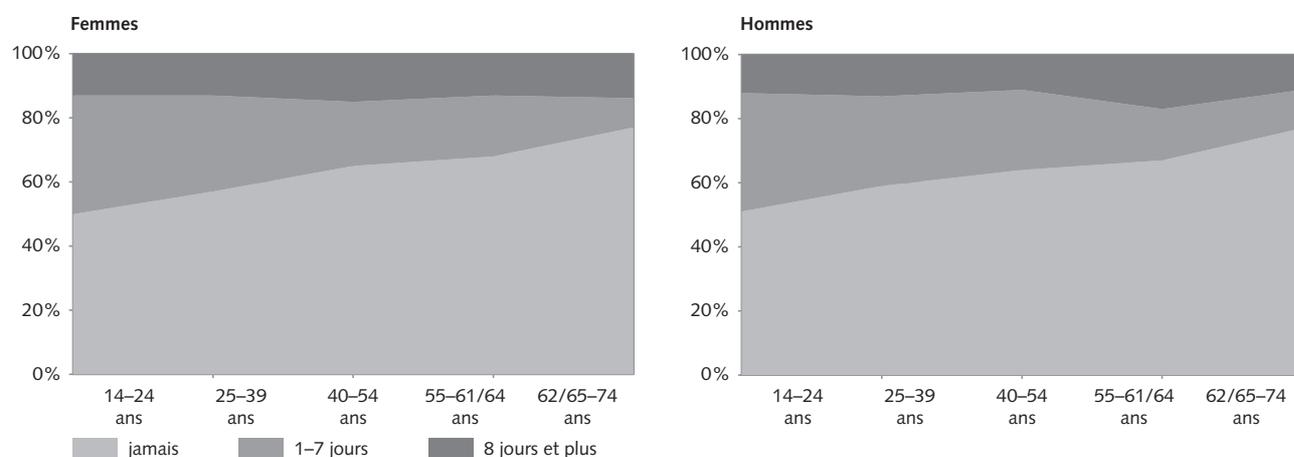
Etat de santé subjectif selon l'âge



Sélection de douleurs selon l'âge



Personnes ayant eu des problèmes de santé dans les 12 mois précédant l'enquête selon le nombre de jours et l'âge



Source: Panel suisse de ménages 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les femmes prennent davantage soin de leur santé que les hommes

En général, les femmes adoptent une attitude et un comportement favorables à la santé. Comparées aux hommes, elles se préoccupent davantage de préserver leur santé et veillent plus à leur alimentation. Les femmes sont aussi moins nombreuses à fumer, elles boivent nettement moins d'alcool et consomment plus rarement des drogues. Elles prennent cependant plus souvent des médicaments tels que des calmants ou des somnifères et font légèrement moins d'exercice physique.

L'état de santé et l'espérance de vie dépendent pour beaucoup de l'attitude et du comportement en matière de santé.

Pour deux tiers de la population (68% des femmes et 64% des hommes), la santé est la chose la plus importante dans la vie. Les femmes font nettement plus d'efforts que les hommes pour la préserver ou l'améliorer: sur une échelle allant de 0 (rien du tout) à 10 (énormément), leur moyenne se situe à 6,0 et celle des hommes à 5,7. L'attitude et le comportement des femmes sont ainsi plus favorables à la santé: elles axent davantage leur mode de vie sur elle, veillent plus à leur alimentation, fument moins, boivent moins souvent de l'alcool et se tournent plus rarement vers les drogues. L'exercice physique et la prise de médicaments constituent ici une exception: deux tiers des hommes pratiquent un sport au moins une fois par semaine, contre un peu plus de la moitié seulement des femmes. Par ailleurs, bien que seule une portion minime des personnes interrogées aient pris des calmants ou des somnifères durant les 7 jours précédant l'enquête, les femmes sont nettement plus nombreuses dans ce cas que les hommes.

La proportion des fumeurs et des fumeuses s'amenuise avec l'âge. Chez les hommes, elle diminue aussi avec la hausse du niveau de formation: 43% chez les hommes sans formation postobligatoire et 33% chez ceux possédant une formation tertiaire. Chez les femmes, elle est presque identique (un quart) à tous les niveaux de

formation. Depuis 1992, la part de fumeurs a augmenté, surtout chez les jeunes de 15 à 24 ans, et plus particulièrement chez les jeunes femmes. Chez celles-ci, elle a enregistré une augmentation de 26% à 40%, contre une hausse de 36% à 46% chez les jeunes hommes.

A l'opposé, la part des personnes qui consomment de l'alcool chaque jour a diminué: de 21% en 1992 à 17% en 1997. Avec l'âge, et surtout jusqu'à 64 ans, la consommation quotidienne d'alcool augmente chez les deux sexes, les femmes faisant toutefois preuve de plus de retenue: elles sont moins nombreuses à boire de l'alcool et elles en boivent moins. Du fait de leur consommation d'alcool, 4,6% des femmes et 7,5% des hommes présentent un risque moyen à élevé d'atteinte à la santé.

La prévention du sida s'inscrit, elle aussi, dans un comportement favorable à la santé. Les femmes sont ainsi moins nombreuses que les hommes à contracter cette maladie. Depuis 1990, le nombre de nouveaux cas suit d'ailleurs une diminution constante en Suisse: il est passé de 128 en 1990 à 50 en 2001 chez les femmes et de 484 à 87 chez les hommes. La proportion de femmes parmi les nouveaux cas atteignait 21% en 1990 et 36% en 2001; le recul est donc plus marqué chez les hommes. Le recul général est dû non seulement à l'efficacité des nouveaux traitements, mais aussi à l'évolution des comportements: les femmes utilisant des préservatifs étaient ainsi plus nombreuses en 1997 qu'en 1992. La hausse est moins forte chez les hommes.

Definition et questions

Risque d'atteinte à la santé par des maladies dues à l'alcool: risque moyen à élevé à partir d'une consommation journalière de 20g d'alcool pur pour les femmes et 40g pour les hommes. La différence de seuil entre les sexes découle de la moindre proportion de liquides dans leur corps. En buvant la même quantité d'alcool, les femmes ont un taux d'alcoolémie supérieur dans le sang.

Qu'est-ce qui est, à vos yeux, le plus important dans la vie? Longue vie; santé; amusement, plaisir; amour, affection; travail, profession.

Quelle importance revêt la santé pour vous? Voici trois opinions, indiquez-nous laquelle correspond le mieux à votre propre opinion: 1. Je vis sans me préoccuper particulièrement des conséquences sur mon état de santé; 2. Mon style de vie est influencé par des considérations relatives au maintien de ma santé; 3.

Des considérations relatives à ma santé déterminent dans une large mesure ma manière de vivre. Selon l'évaluation, ces deux dernières réponses correspondent à un mode de vie favorable à la santé.

Faites-vous attention à quelque chose de particulier dans votre alimentation? Oui, je fais attention à quelque chose. Non, je ne fais attention à rien.

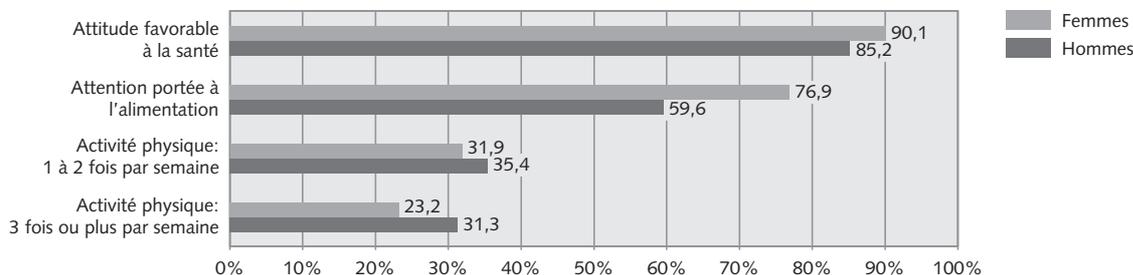
Dans quelle mesure faites-vous quelque chose pour maintenir ou améliorer votre santé? 0 signifie «rien du tout» et 10 «énormément».

Source: ESS et PSM

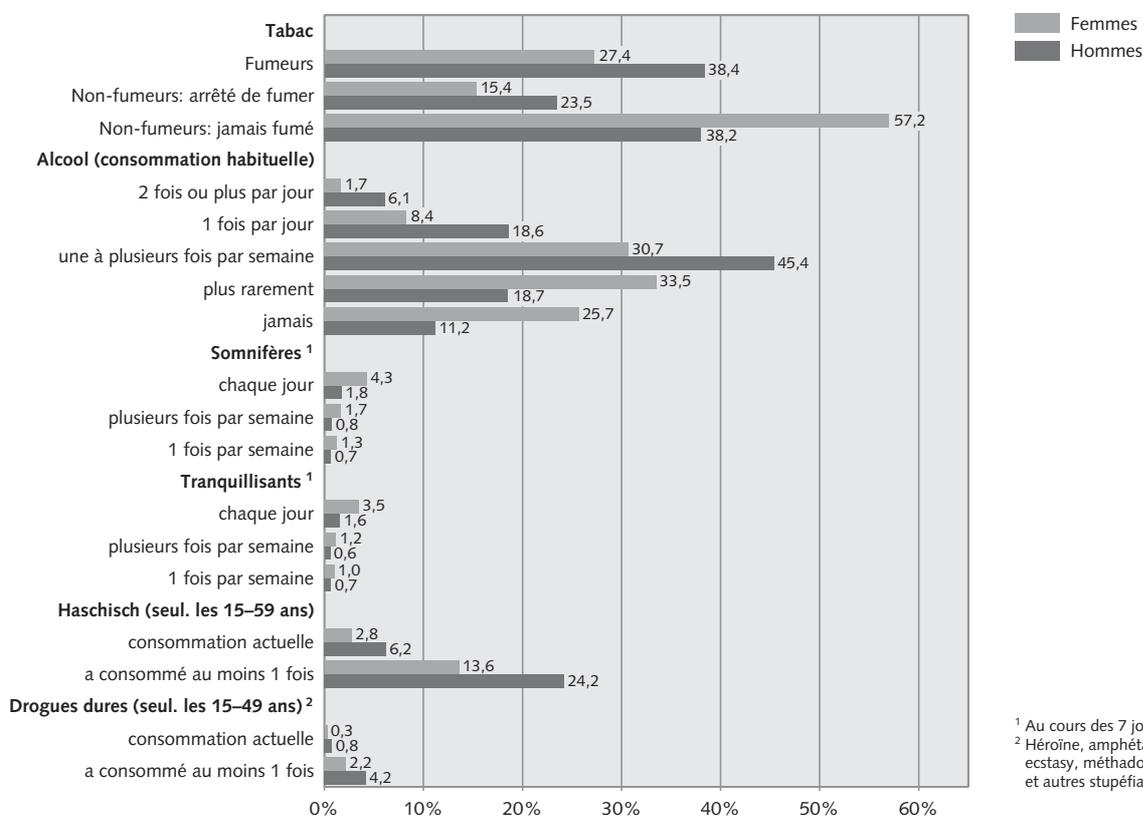
Enquête suisse sur la santé 1997

Panel suisse de ménages 1999

Comportements et attitudes ayant une influence sur la santé

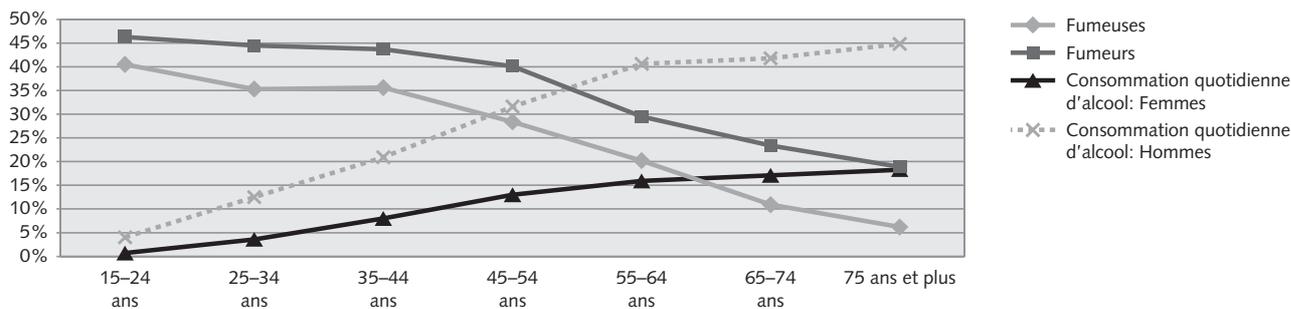


Consommation de différentes substances pouvant provoquer une dépendance



¹ Au cours des 7 jours précédant l'enquête
² Héroïne, amphétamines, cocaïne, ecstasy, méthadone, hallucinogènes et autres stupéfiants

Consommation de différentes substances selon l'âge



Source: Enquête suisse sur la santé 1997

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les femmes recourent davantage aux services de santé

Les femmes vont nettement plus souvent chez le médecin ou chez le dentiste et la différence par rapport aux hommes ne varie guère avec l'âge. Si les séjours à l'hôpital ou dans une clinique sont presque aussi fréquents pour les deux sexes, les femmes ont plus souvent recours aux services d'un psychologue et aux soins à domicile. Les besoins accrus des femmes en matière de soins (grossesse et accouchement par ex.) ne suffisent pas pour expliquer l'écart qui sépare les deux sexes.

Pour disposer d'informations plus complètes sur l'état de santé des personnes interrogées, nous complétons les données subjectives (chapitre 8.1) par des données objectives, ces dernières se fondant sur le recours aux services de santé. Les indicateurs utilisés comprennent le nombre de consultations médicales au cours des 12 mois précédant l'enquête, les séjours à l'hôpital ou dans une clinique, ainsi que les traitements pour troubles psychiques.

Quel que soit le groupe d'âge, les femmes vont plus souvent chez le médecin que les hommes. La proportion de femmes et d'hommes ayant séjourné à l'hôpital ou dans une clinique au cours des 12 mois précédant l'enquête est cependant équivalente. Avec l'âge, la fréquence des consultations médicales et des séjours hospitaliers suit une évolution pratiquement identique chez les deux sexes: elle augmente. Seules les femmes entre 25 et 39 ans constituent une exception. Soulignons à ce sujet que leur recours aux services de santé est souvent lié à une grossesse ou à un accouchement et qu'il ne s'agit le plus souvent pas de maladie. Relevons néanmoins que plus d'un cinquième des femmes et un tiers des hommes ne sont pas allés chez le médecin au cours des 12 mois précédant l'enquête. A l'opposé, un sixième des hommes et un quart des femmes ont eu recours à des services médicaux plus de quatre fois au cours de la même période. Les séjours à l'hôpital sont plus rares: seulement 17% des femmes et 14% des hommes ont dû passer un ou plusieurs jours à l'hôpital ou dans une clinique.

Dans le groupe des plus de 69 ans, les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes à recourir aux soins à domicile: 12% contre 7% en 1997. Cette différence s'explique logiquement: en raison de leur plus longue espérance de vie les femmes à un âge avancé sont en plus mauvaise santé et plus souvent seules que les hommes. Ces derniers vivent pour la plupart avec leur partenaire.

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, les femmes ont été deux fois plus nombreuses que les hommes à suivre un traitement pour des problèmes psychiques: 7% contre 3,5%. Les personnes ayant recours à ce type de traitement sont le plus souvent des femmes et des hommes âgés entre 25 et 61/64 ans. L'échantillon ne comprenant pas un nombre de cas suffisant, il nous est impossible de fournir des données plus précises par tranches d'âge.

En 2000, 3,6% des hommes et 8,1% des femmes de plus de 64 ans vivaient dans un home pour personnes âgées ou dans un établissement médico-social.

Questions

Depuis (mois, année), avez-vous été chez le médecin, sans compter le dentiste? (PSM 2000)

Au cours des 12 derniers mois, combien de jours avez-vous passé à l'hôpital ou en clinique spécialisée (cures non comprises)? (PSM 1999) Dans les réponses, l'enquête distinguait uniquement «zéro» et «au moins un jour».

Avez-vous été en traitement pour des problèmes psychiques au cours des 12 derniers mois? (PSM 1999)

Soins à domicile: ESS 1997. Etablissements médico-sociaux et homes pour personnes âgées: RFP 2000.

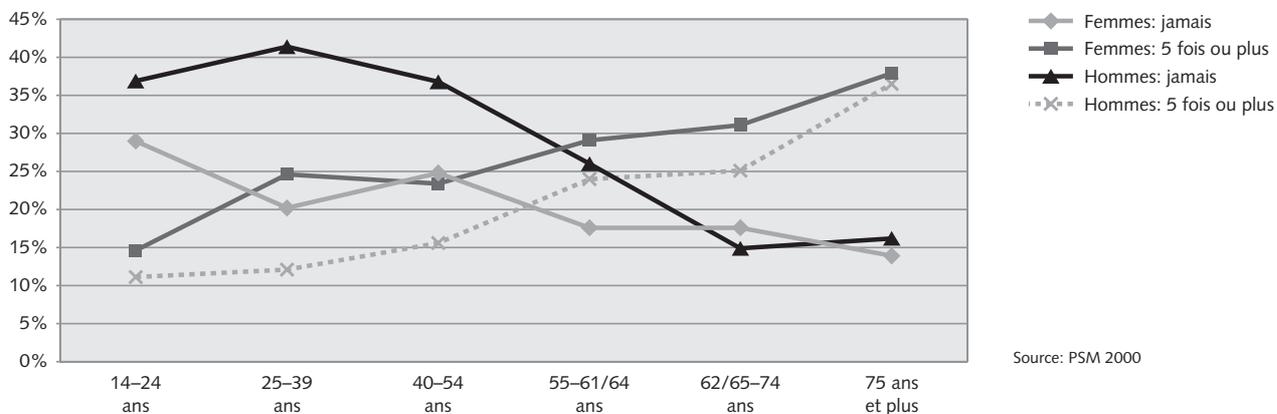
Sources: PSM, ESS, RFP

Panel suisse de ménages 1999 et 2000

Enquête suisse sur la santé 1997

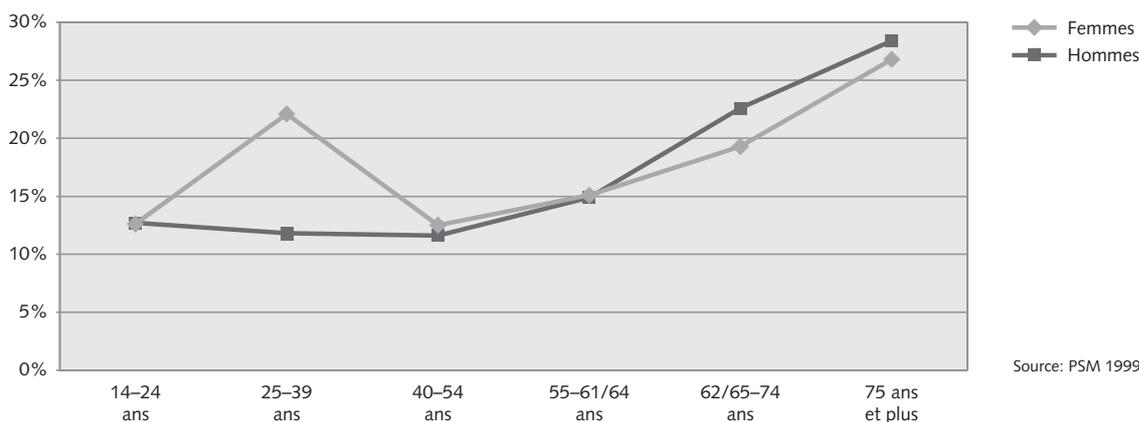
Recensement fédéral de la population 2000

Proportion de personnes qui sont allées chez le médecin dans les 12 mois précédant l'enquête selon l'âge



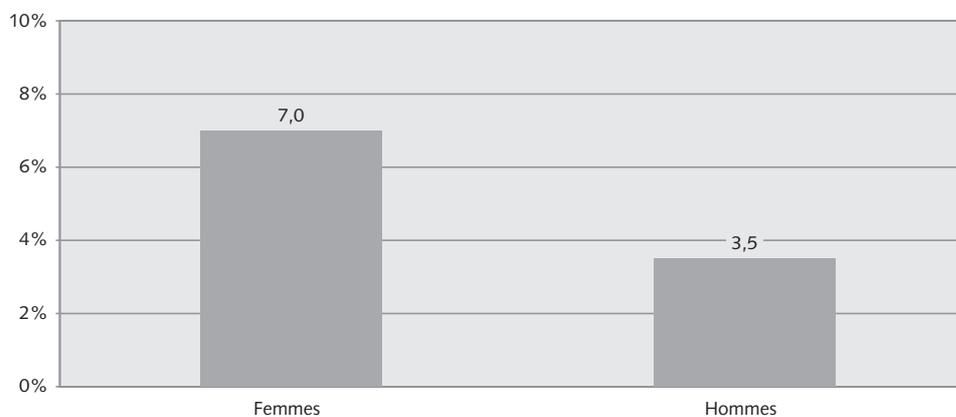
Source: PSM 2000

Proportion de personnes qui sont allées à l'hôpital dans les 12 mois précédant l'enquête selon l'âge



Source: PSM 1999

Proportion de personnes qui dans les 12 mois précédant l'enquête ont été en traitement pour des problèmes psychiques



Source: PSM 1999

9 Loisirs

Avec l'allongement de l'espérance de vie moyenne, la diminution de la durée annuelle du temps de travail et l'amélioration du niveau de vie, les loisirs sont devenus une part indissociable de nos modes de vie modernes. Autrefois principal «marché» de l'industrie des loisirs, les enfants et les jeunes partagent aujourd'hui de plus en plus ce privilège avec les retraités.

Ce chapitre donne un aperçu général, différencié selon les sexes, du degré de satisfaction de la population suisse à l'égard des loisirs, de son appréciation subjective, ainsi que de ses activités de loisirs effectives.

Notre analyse des activités de loisirs se fonde sur la fréquence à laquelle on les pratique et prend en compte les activités mentionnées dans le questionnaire du Panel suisse de ménages, sur lequel se fonde la présente étude. L'utilisation d'Internet est en outre présentée dans le chapitre 3.2.

Nous n'avons pas de données récentes sur le temps disponible pour les loisirs. Une enquête budget-temps, réalisée en 1979, montrait que les gens disposaient en moyenne de 4,75 heures pour les loisirs la semaine et de 8 heures environ le week-end.

L'étude a montré que les femmes disposaient en moyenne de plus de temps libre que les hommes en semaine (16 minutes), mais environ de deux heures de moins le samedi et une heure et quart de moins le dimanche. Par temps libre, on entendait le temps dont disposait une personne après soustraction du temps consacré à la satisfaction des besoins de base, au travail rémunéré, à la formation et aux tâches ménagères (y compris la prise en charge des enfants).

Le Panel suisse de ménages, en 1999, arrivait à des résultats légèrement inférieurs, soit 3,9 heures en moyenne la semaine et 14,3 heures en moyenne le week-end (samedis et dimanches confondus). Il ne s'agit cependant pas d'un relevé budget-temps à proprement parler mais d'une estimation par les personnes interrogées. Par rapport aux hommes, les femmes ont estimé disposer durant toute la semaine de moins de loisirs, soit un déficit d'une demi-heure ou presque par jour la semaine et de 3 heures le week-end. A l'heure actuelle, il n'existe hélas pas de données plus fiables ou plus récentes sur ce point.

Les résultats présentés dans les pages qui suivent sur l'utilisation des loisirs en Suisse ont été largement confirmés par plusieurs enquêtes régionales et par des études réalisées à l'étranger (voir les références bibliographiques).

Pour ce qui est des aspects subjectifs, il s'agit avant tout des taux de satisfaction quant à la quantité de temps libre et à l'utilisation de celui-ci. Les différends au sein du ménage portant sur la gestion des loisirs sont eux aussi examinés.

Références bibliographiques

Des données actualisées sur les loisirs en Suisse sont publiées dans l'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS (avec CD-ROM), ainsi que sur le site Internet de l'OFS, dans les pages du domaine 16 «Culture, médias, emploi du temps»: www.statistique.admin.ch.

Donnat Olivier: Les pratiques culturelles des Français. Enquête 1997. Paris, La documentation française, 1998.

Donnat Olivier: «Les pratiques culturelles des Français. Evolution 1989-1997». Dans: Développement culturel, no 124 – juin 1998.

Moeschler Olivier: Publics de la culture à Lausanne: enquête sur la fréquentation des institutions culturelles. Lausanne, Service des affaires culturelles, 2000.

OFS: Emploi du temps, en Suisse. Rapport no. 1 de l'enquête du Service d'étude des transports 1979/80. Berne, 1981.

Degenne Alain et al.: «Les usages du temps: cumuls d'activités et rythmes de vie». Dans: Economie et statistique, no. 352-353, Paris, INSEE, 2002.

L'utilisation du temps libre diffère peu selon le sexe

En matière de loisirs, on ne constate que de rares différences entre hommes et femmes. A quelques exceptions près, les classements féminin et masculin des activités de loisirs se ressemblent, même si ces activités ne sont pas toujours pratiquées avec la même intensité. Les hommes font notamment montre d'une assiduité plus grande que les femmes à fréquenter des événements sportifs, des discothèques, des bars ou des restaurants.

De façon générale, les activités de loisirs des femmes diffèrent peu de celles des hommes, «rencontrer des amis, des connaissances, des collègues», «lecture», «se promener» et «aller dans un bar, un pub, un restaurant» étant les divertissements préférés des deux sexes. Pour tous deux aussi, les activités plus expressives – faire de la musique, chanter, aller en discothèque ou dans un dancing – ainsi que la fréquentation de cours en dehors du travail arrivent en queue de peloton des douze activités de loisirs répertoriées.

C'est en termes de fréquence que l'on relève des différences ponctuelles entre hommes et femmes pour certaines activités. Ainsi, 56% des hommes se rendent au moins une fois par semaine dans un bar, un pub ou un restaurant, contre 40% des femmes.

Cependant, l'intensité de la pratique varie considérablement d'une activité à l'autre: si de nombreuses personnes lisent ou écoutent de la musique tous les jours, bien peu de gens vont tous les soirs au théâtre ou au cinéma. Aussi convient-il d'opérer une distinction entre pratique intensive et pratique occasionnelle¹ pour établir une comparaison pertinente. On constate alors, d'une part, que la palette d'activités des hommes est légèrement plus étoffée que celle des femmes. En effet, 16% des hommes pratiquent des activités de manière inten-

sive dans plus de 8 domaines (contre 13% pour les femmes), 20% dans moins de 5 domaines (femmes: 23%). D'autre part, certaines activités sont nettement plus pratiquées par les hommes que par les femmes. Il s'agit surtout de la fréquentation des événements sportifs (pratique intensive : 55% des hommes contre 37% des femmes), des discothèques et des dancings (39% des hommes contre 29% des femmes), ainsi que des bars, pubs ou restaurants (56% des hommes contre 40% des femmes). En revanche, les femmes sont plus nombreuses à fréquenter des cours pendant leur temps libre (14% contre 9,8% pour les hommes).

Une étude plus générale des loisirs fondée sur des critères socio-démographiques révèle cependant que les principales différences résultent moins de l'appartenance à un sexe que du niveau de revenu du ménage, du niveau de formation et, surtout, de l'âge. Ainsi, les jeunes gens (hommes et femmes confondus) ont non seulement des loisirs différents des générations plus âgées, mais ils les pratiquent aussi avec plus d'assiduité. Chez les hommes comme chez les femmes, la fréquence et la diversité des loisirs augmentent avec l'élévation du revenu et du niveau de formation, notamment en ce qui concerne les activités culturelles au sens strict (théâtre, opéra, expositions, musique, cinéma).

Définitions et questions

Voici une liste d'activités de loisirs. A quelle fréquence les pratiquez-vous: rencontrer des amis, des connaissances, des collègues; lecture; faire de la musique, par ex. jouer d'un instrument, chanter; bricoler, travail manuel, jardiner; fréquenter des cours, tels des cours de langue, de bricolage, de cuisine; aller en disco, dans un dancing; aller dans un bar, pub, restaurant; pratiquer un sport individuel ou un sport de groupe (par ex. marcher rapidement, jogging, football, volley-ball, tennis); se promener; fréquenter des événements sportifs; aller au théâtre, à l'opéra, à une exposition; aller au cinéma.

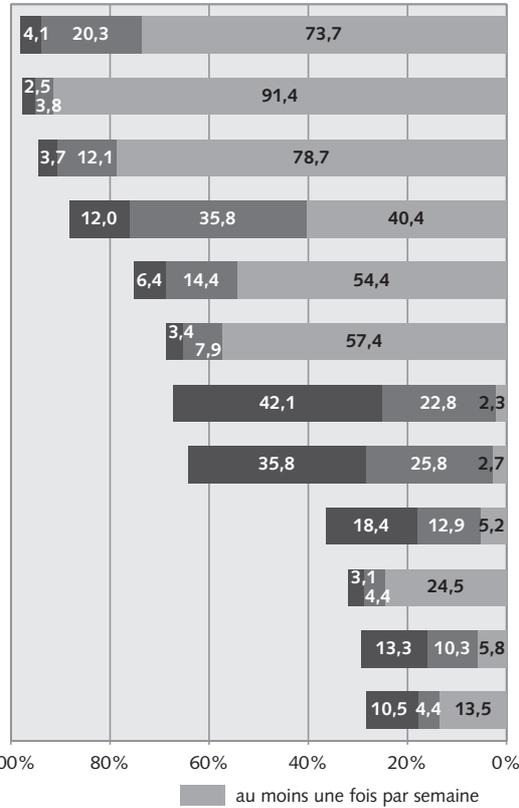
¹ Répartition des modalités de fréquence entre les catégories «pratique intensive» et «pratique occasionnelle»: Pour chaque activité, nous avons regroupé la catégorie de réponse la plus souvent formulée et celles impliquant une fréquence plus élevée pour créer une nouvelle catégorie «pratique intensive» («au moins une fois par semaine» avec «chaque jour» par ex., si la première des réponses a été donnée le plus souvent). Les autres catégories de réponses ont été regroupées selon le même modèle pour former la catégorie «pratique occasionnelle».

Source: PSM

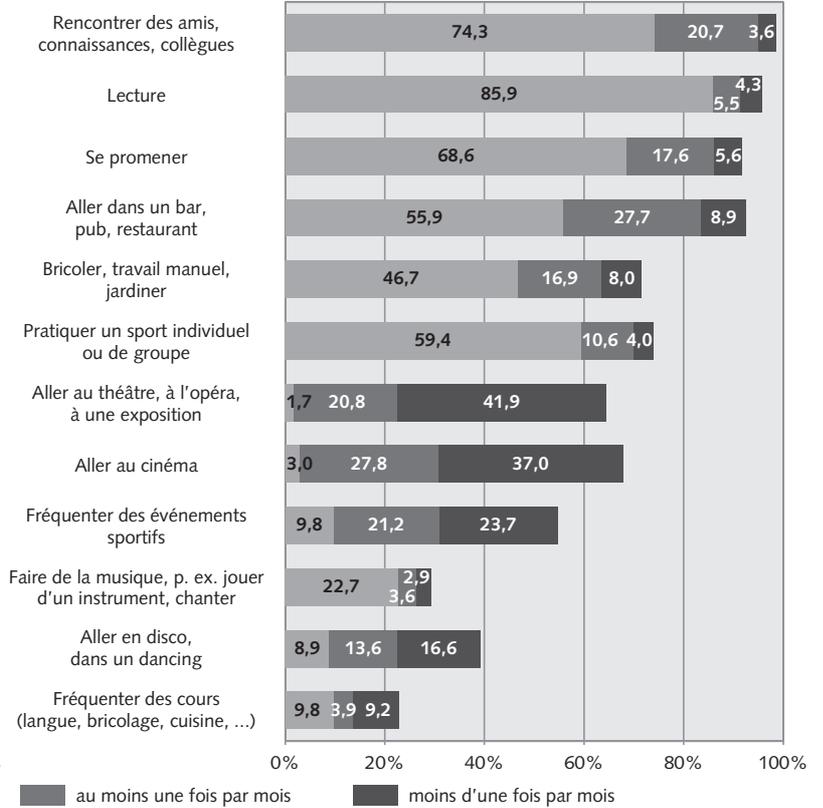
Panel suisse de ménages 2000

Activités de loisirs

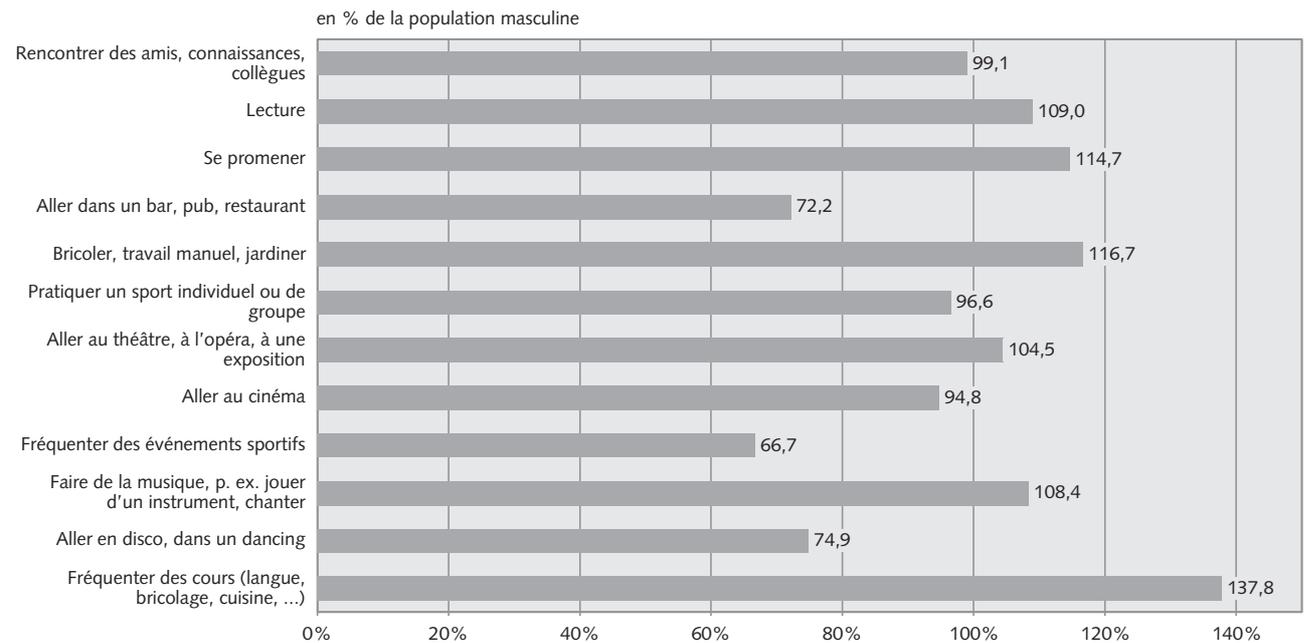
Femmes



Hommes



Exercice actif de pratiques de loisirs: part de la population féminine



Source: Panel suisse de ménages 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les femmes sont un peu plus satisfaites que les hommes du temps libre dont elles disposent

De légères différences entre les sexes se font jour avant tout en termes de satisfaction quant aux loisirs. Si un peu plus de femmes sont insatisfaites de l'utilisation concrète qu'elles font de leur temps libre, les hommes sont plus souvent insatisfaits du temps dont ils disposent pour leurs loisirs. Un tiers des personnes interrogées (hommes et femmes confondus) estiment avoir trop peu de temps libre. De façon générale, toutefois, les taux de satisfaction sont relativement élevés.

Outre les activités de loisirs proprement dites, il convient également de se pencher sur la perception subjective des personnes quant à leur temps libre. Les réponses à quatre questions, posées dans le cadre de deux enquêtes différentes, fournissent des informations sur cette perception (voir encadré).

La première question porte sur la perception subjective du temps à disposition. Une bonne moitié des femmes et des hommes interrogés le jugent suffisant et un tiers insuffisant; 13% des femmes et 12% des hommes estiment disposer de beaucoup de temps libre.

Ce sont avant tout les femmes et les hommes en âge d'exercer une activité professionnelle et d'un niveau de formation élevé qui estiment ne pas avoir assez de temps libre. Le principal facteur influant sur la perception subjective – mais objectivement fondée – du temps libre à disposition est néanmoins la composition du ménage. Les enfants semblent ainsi occuper énormément de temps: 45% des personnes vivant en couple avec un enfant se plaignent de manquer de temps libre. Cette proportion s'accroît avec le nombre des enfants, pour atteindre 63% chez les personnes élevant seules leur(s) enfant(s). Sur ce point, hommes et femmes sont logés à la même enseigne: tous manquent de temps¹.

Le manque de temps libre est par ailleurs la principale source d'insatisfaction concernant le domaine des loisirs et du temps libre.

En général cependant, selon la seconde enquête (PSM) à la base de notre analyse, les gens semblent plutôt satisfaits du temps libre dont ils disposent. Le taux de satisfaction moyen est de 7,3 sur une échelle allant de 0 à 10 (femmes: 7,5; hommes: 7,1).

En ce qui concerne la satisfaction quant aux activités entreprises durant ce temps libre, les deux sexes semblent l'évaluer à 8,0, ce qui indique un haut degré de satisfaction. Cette valeur est un peu inférieure chez les hommes et les femmes des classes d'âge moyennes (25 à 54 ans), sans doute en raison de leurs obligations familiales et professionnelles. Le taux de satisfaction moyen quant au temps libre à disposition s'accroît cependant avec l'âge et avec le niveau de formation, et ce indépendamment du sexe. Si l'on tient compte de la situation familiale, ce sont les femmes (6,6) et les hommes (6,2) vivant en ménage familial qui indiquent les taux de satisfaction les plus bas, ainsi que les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) (6,2).*

C'est sur le taux de satisfaction quant au temps disponible qu'hommes et femmes divergent le plus: 28% d'hommes insatisfaits contre 23% de femmes. Les femmes sont en revanche un peu plus nombreuses à exprimer une insatisfaction quant à leurs activités de loisirs (15% contre 13% des hommes).

Chez 9% des femmes et 10% des hommes vivant dans un ménage familial, le choix des loisirs ou l'utilisation faite du temps libre a provoqué des désaccords importants au sein du ménage.

Questions

En général, pensez-vous disposer personnellement de beaucoup, de suffisamment ou de pas assez de temps libre? (ERC)

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du nombre d'heures de temps libre dont vous disposez, si 0 signifie «pas du tout satisfait» et 10 «tout à fait satisfait»? (PSM 2000)

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) des activités que vous avez pendant vos loisirs, si 0 signifie «pas du tout satisfait» et 10 «tout à fait satisfait»? (PSM 2000)

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu des désaccords importants dans le choix des loisirs ou l'occupation du temps libre? (PSM 1999)

¹ Vu le nombre restreint de cas recensés, il est impossible de donner des indications fiables concernant les hommes éduquant seuls leur(s) enfant(s).

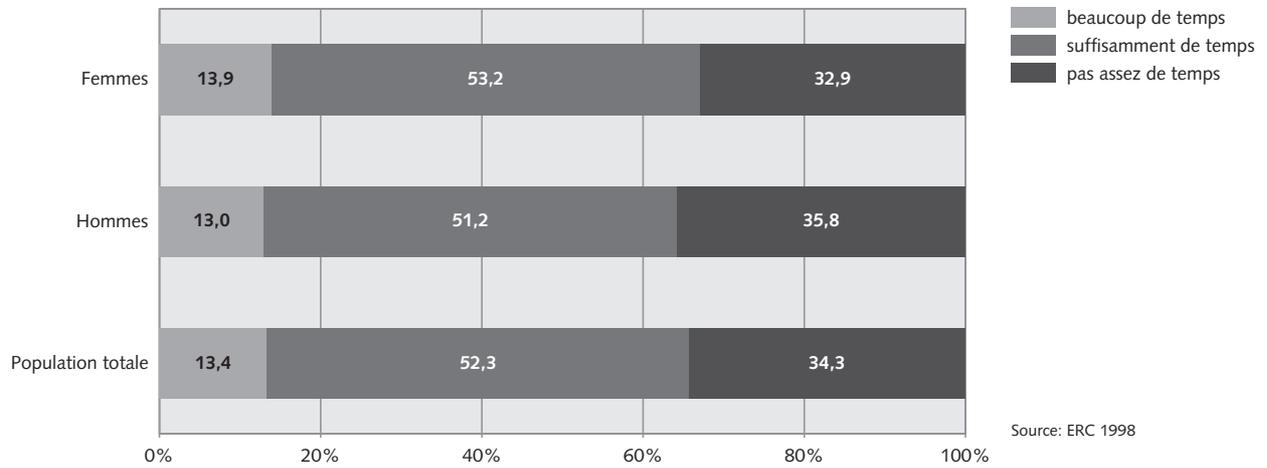
Sources: ERC, PSM

Enquête sur les revenus et la consommation 1998

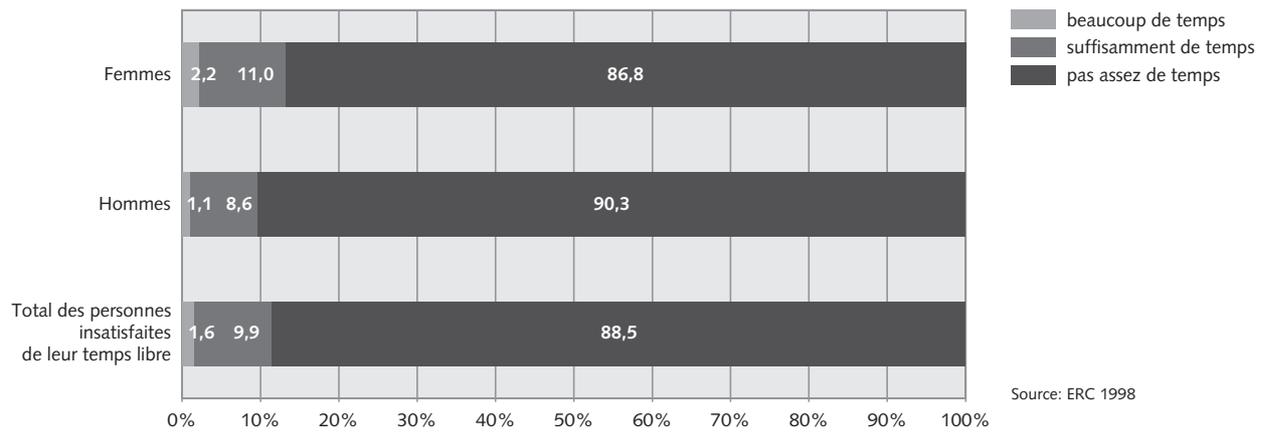
Panel suisse de ménages 1999, 2000

Estimation du temps libre à disposition personnellement

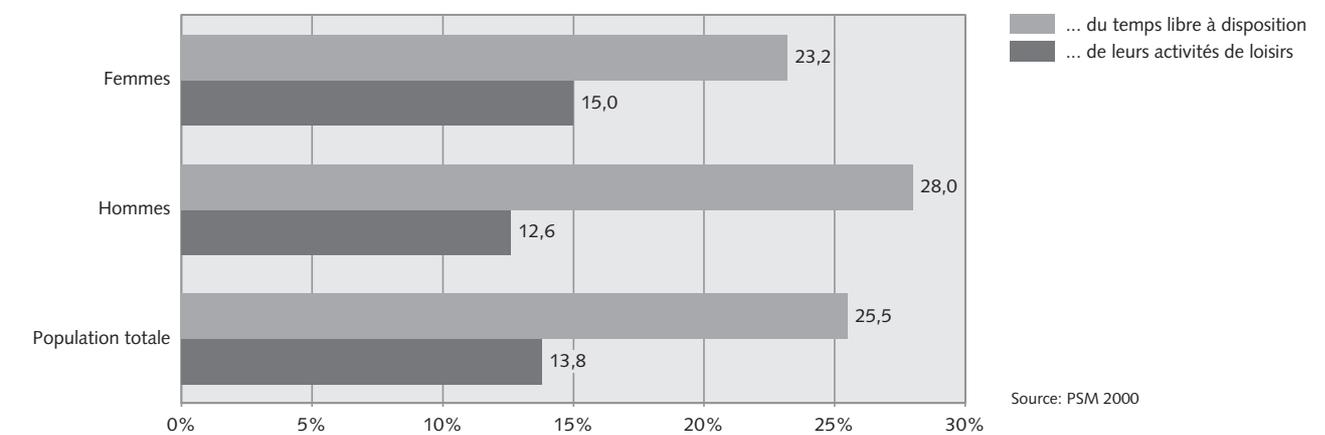
...en % de la population totale



...en % des personnes insatisfaites de leur temps libre



Part de personnes insatisfaites, en % de la population totale



10 Politique

Pour avoir le droit de voter, les citoyennes helvétiques ont dû attendre environ 25 ans de plus que leurs consœurs de la plupart des pays du monde, voire 50 ans de plus que celles des pays d'Europe du Nord, qui ont été les premières à obtenir l'égalité sur le plan politique. Pourtant, en Suisse également, le débat sur la question a agité la société pendant tout le XX^e siècle. Il a toutefois surtout été mené au niveau des cantons, notamment dans les cantons latins, les deux Bâle et le canton de Zurich. Ceux-ci ont aussi été les premiers à associer leur population féminine aux votations cantonales, entre 1959 et 1970. Lorsque la votation de 1971, seconde tentative sur ce point, a enfin reconnu le droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral, les autres cantons, à l'exception des deux Appenzell, se sont empressés d'entériner l'égalité politique à leur niveau.

Après s'être longuement battues pour leur droit de vote, les femmes suisses ont pu assez rapidement franchir les portes du parlement. Leur entrée au gouvernement a en revanche nécessité un peu plus de temps.

C'est au cours des années 1990 que la représentation féminine au sein des institutions politiques a connu la plus forte progression, au niveau tant national que cantonal, aussi bien dans les exécutifs que dans les législatifs. Cet effort a permis à la Suisse de combler son retard sur l'Europe dans ce domaine. Selon une compilation établie par l'Union interparlementaire, la Suisse se place en 11^e position sur 41, avec un taux de représentation féminine de 24% au Conseil national (situation en 2003, voir chapitre 13.2). La Suisse ne constitue donc plus un cas à part en matière de représentation politique des femmes. Qu'on ne se leurre pas cependant: avec une quote-part de 20 à 25% de femmes, nous sommes encore loin de la parité.

Références bibliographiques

Des données actualisées sur la politique en Suisse sont publiées dans l'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS (avec CD-ROM), ainsi que sur le site Internet de l'OFS, dans les pages du domaine 17 «Politique»: www.statistique.admin.ch.

OFS: La difficile conquête du mandat de députée. Les femmes et les élections au Conseil national de 1971 à 1991. Berne, 1994. En annexe: 1) Les femmes dans les parlements cantonaux (1961–1994), 2) Etude de Thanh-Huyen Ballmer-Cao / John Bendix sur quelques déterminantes de la représentation féminine dans les assemblées législatives suisses.

OFS: Les femmes et les élections au Conseil national de 1999. Evolution depuis 1971. Neuchâtel, 2000.

OFS: La représentation des femmes dans les exécutifs communaux en 2001. Neuchâtel, 2001.

Hardmeier Sibylle: Frühe Frauenstimmrechtsbewegung in der Schweiz (1890-1930). Argumente, Strategien, Netzwerk und Gegenbewegung. Zürich, 1997.

Seitz Werner: «Die Frauen bei den Nationalratswahlen 1971–1991 aus statistischer Sicht». Dans: Association suisse de science politique (éd.), Annuaire suisse de science politique: Femmes et politiques. Berne, 1994, p. 225–249.

Seitz Werner: «Les femmes et les élections au conseil national de 1999: Vers l'égalité, à petits pas». Avec un supplément consacré aux femmes dans le cadre des élections au Conseil des Etats 1998/1999 et des élections cantonales (état: fin 1999). Dans: Commission fédérale pour les questions féminines (éd.): Questions au féminin/Problemi al Femminile / Frauenfragen, 23, 2000, n° 1, p. 23–32.

Voegeli Yvonne: Zwischen Hausrat und Rathaus. Auseinandersetzungen um die politische Gleichberechtigung der Frauen in der Schweiz 1945–1971. Zürich, 1997.

Sources

Les données concernant les élections au Conseil national se fondent sur les procès-verbaux communaux et cantonaux de ces élections, transmis par les cantons (leurs services statistiques ou leur chancellerie) à l'Office fédéral de la statistique; ces données sont vérifiées, et, le cas échéant, épurées et complétées.

Les données concernant les élections au Conseil des Etats et les élections gouvernementales et parlementaires cantonales sont collectées par l'OFS en collaboration avec l'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne, sur la base de documents officiels.

Evolution de la représentation féminine au sein des institutions politiques

Si les femmes constituent, avec 53%, la majeure partie de la population ayant le droit de vote, elles représentent en moyenne un peu moins de 25% des élus au sein des parlements et des gouvernements, tant au niveau cantonal que fédéral. A l'heure actuelle, la part des femmes atteint 24% au Conseil national et dans les parlements cantonaux, 21,5% dans les gouvernements cantonaux et 20% à peine au Conseil des Etats (état au 1er juillet 2003). Le Conseil fédéral, composé de sept membres, compte quant à lui deux femmes (29%).

Après avoir obtenu le droit de vote et le droit d'éligibilité au début des années 1970, aux niveaux fédéral et cantonal, les femmes suisses ont réussi à s'adjuger, dès les premières élections, plus de 5% des sièges au Conseil national et dans les parlements cantonaux. Au fil des élections, leur représentation s'est ensuite progressivement accrue pour dépasser la barre des 10% au début des années 1980 puis celle des 20% au milieu des années 1990. Aujourd'hui, la proportion de femmes élues au Conseil national et aux parlements cantonaux avoisine les 24%.

L'entrée des femmes au Conseil des Etats, dans les gouvernements cantonaux et au Conseil fédéral fut plus tardive et plus lente. Lors des trois élections au Conseil des Etats qui se sont déroulées durant les années 1970, seules quatre femmes ont été désignées: 1 en 1971, 0 en 1975 et 3 en 1979. Jusqu'en 1995, la part de femmes parmi les 46 membres que compte le Conseil des Etats a oscillé entre 7 et 11%, pour passer à 17% en 1995, puis à 20% dès 1999.

Dans les gouvernements cantonaux et au Conseil fédéral, l'évolution a été plus lente encore. La première conseillère d'Etat n'a été élue qu'en 1983 et, en 1991, seules cinq femmes siégeaient au sein d'un gouvernement cantonal (soit une part globale de 3%). Comme pour les élections au Conseil des Etats, la seconde moitié des années 1990 a connu une nette progression de la représentation féminine au sein des gouvernements can-

tonaux: de 11% en 1995, elle est passée à 20% environ en 1999. Début juillet 2003, elle se situait à 21,5%, les femmes occupant 34 des 158 sièges des gouvernements cantonaux.

La première femme à siéger au Conseil fédéral, qui compte sept membres, y est restée de 1984 à 1989. Depuis 1993, le collège gouvernemental n'est à nouveau plus un bastion masculin et il compte deux femmes depuis 1999.

L'évolution de la représentation féminine au sein des institutions politiques suisses a suivi deux schémas distincts, que nous analysons plus en détail dans les chapitres qui suivent:

- 1) Les femmes sont entrées au Conseil national et dans les parlements cantonaux dès l'introduction du droit de vote féminin. Leur proportion y est ensuite progressivement passée de 5 à 24%. Les législatifs comptent un nombre important de sièges et les députés sont le plus souvent élus au scrutin proportionnel.
- 2) Ce n'est en revanche qu'avec un certain retard que les femmes ont pu entrer au Conseil des Etats, dans les gouvernements cantonaux et au Conseil fédéral. Aujourd'hui, le Conseil des Etats et les gouvernements cantonaux comprennent néanmoins environ 20% de femmes. Ces organes comptent un nombre réduit de sièges et leurs membres sont élus au scrutin majoritaire.

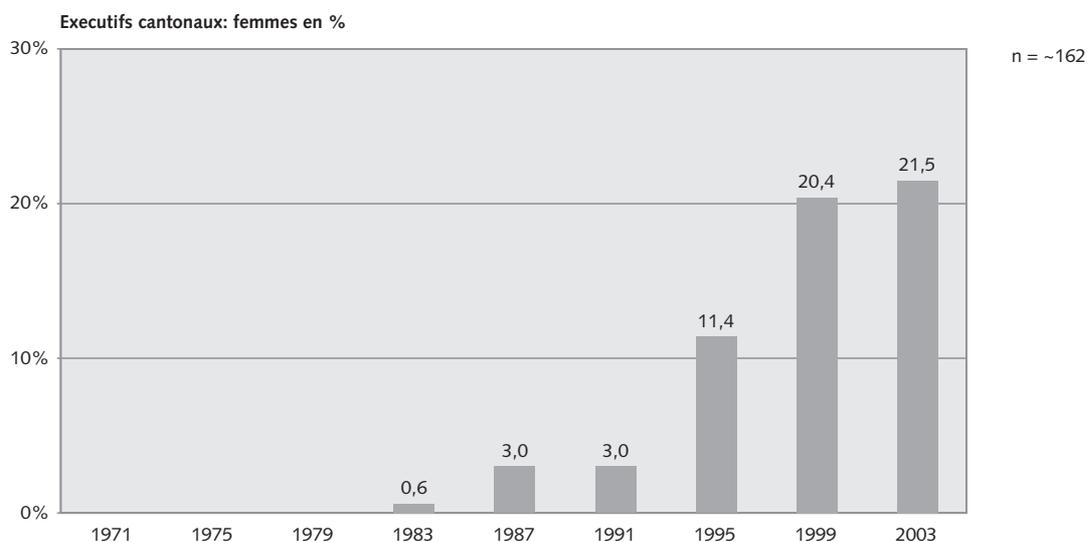
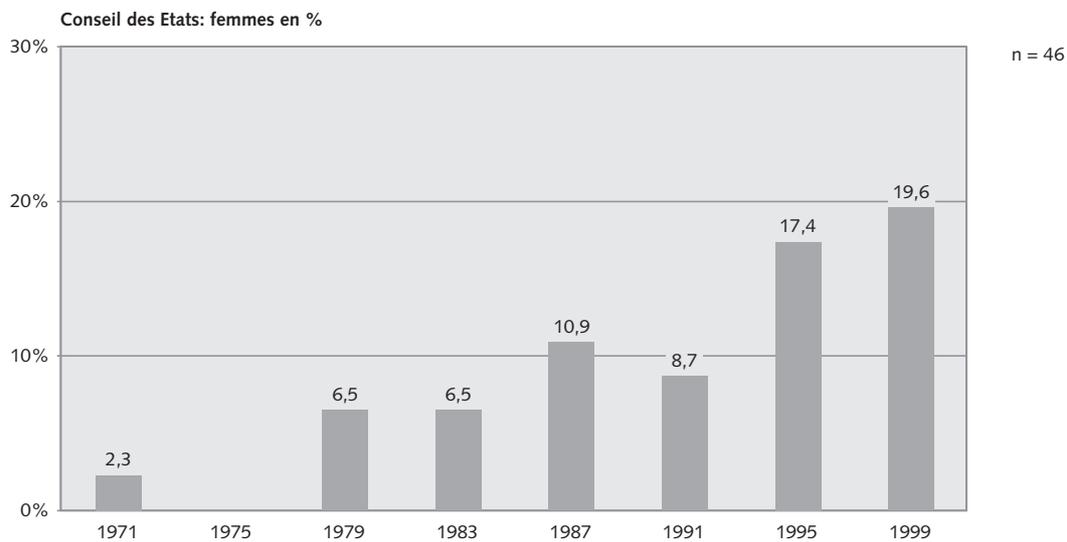
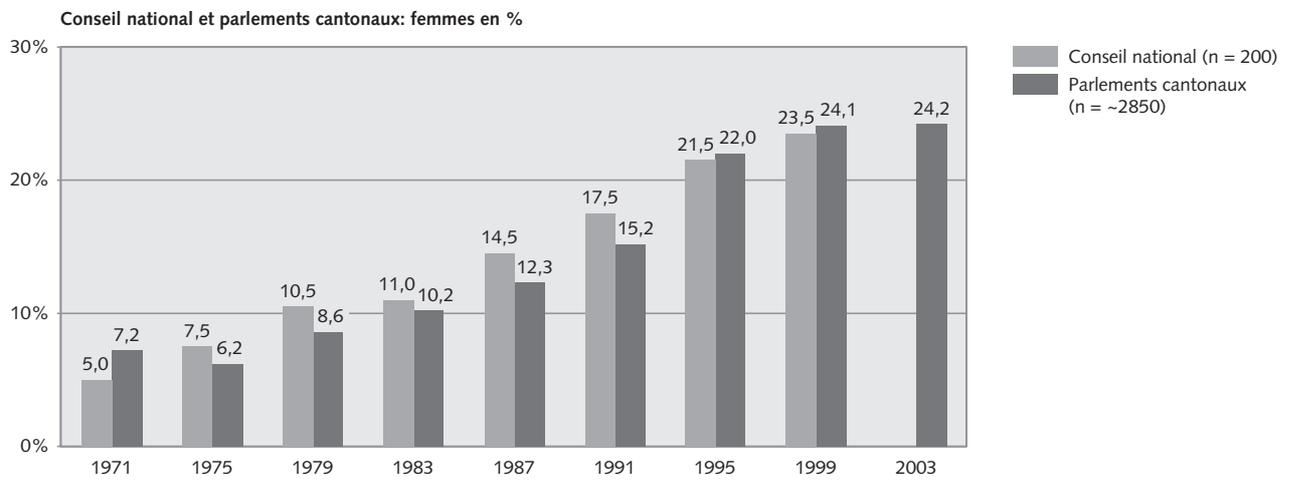
Systèmes électoraux

Les membres des gouvernements et des parlements sont élus soit au scrutin majoritaire soit au scrutin proportionnel. Voici en bref ce qui distingue ces deux systèmes d'élection:

Le *scrutin majoritaire* prévoit que les candidats se présentent à titre individuel. Le plus souvent, ils sont toutefois nommés et soutenus par leurs partis respectifs. Sont en principe élus les candidats qui obtiennent le plus de voix. On distingue à cet égard entre «majorité absolue» et «majorité relative»: pour être élu à la majorité absolue, il faut avoir obtenu la moitié des votes valables +1; à la majorité relative, c'est le candidat qui a recueilli le plus de voix qui est élu. Le système de la majorité absolue n'offre guère de chances aux petits partis et les grands partis majoritaires se voient normalement attribuer la totalité des sièges. Les élections au Conseil des Etats et pour la plupart des gouvernements cantonaux se déroulent selon le scrutin majoritaire. Le système politique suisse prévoit toutefois que le parti le plus fort renonce par avance à briguer la totalité des mandats et permet ainsi à un ou à plusieurs partis moins importants de siéger au sein de l'institution («proportionnelle volontaire»).

Le *scrutin proportionnel* se distingue du scrutin majoritaire en ce que les sièges sont répartis entre les différentes listes proportionnellement au nombre de voix obtenues. Plus le nombre de sièges à pourvoir est grand, plus la proportionnalité est précise. Les sièges sont tout d'abord répartis entre les listes électorales sur la base des voix obtenues, puis on attribue ces sièges aux candidats arrivés en tête de chaque liste. La plupart des élections parlementaires (Conseil national, parlements cantonaux) obéissent au système proportionnel.

Evolution de la représentation féminine dans les institutions politiques, 1971–2003



Source: Statistique des élections

© Office fédéral de la statistique (OFS)

La majorité des élues sont socialistes ou écologistes

Au Conseil national et au sein des parlements cantonaux, la part de femmes avoisine 24%. Depuis les années 1980, les partis qui comptent la plus forte représentation féminine sont le PS et les Verts, où les femmes ont franchi la barre des 40%. Pas ou peu de femmes en revanche dans les petits partis de droite et l'UDC. Si l'on a pu constater, dans les années 1980 et 1990, un clivage entre la gauche et la droite pour ce qui est de la représentation féminine, le PRD et le PDC comblent peu à peu leur retard et comptent désormais environ 20% de femmes parmi leurs représentants.

Les élections au Conseil national de 1999 ont abouti à la nomination de 47 femmes et de 153 hommes. Atteignant désormais 23,5%, le pourcentage de femmes parmi les élus grimpe ainsi de 2 points par rapport aux élections de 1995.

La plupart de femmes élues (55%) étaient affiliées au PS ou aux Verts et 45% provenaient des partis bourgeois PRD, PDC, UDC et Parti libéral. Le clivage politique dans la représentation des femmes apparaît encore plus nettement lorsque l'on considère que les partis bourgeois détiennent la majorité au Conseil national, 64% des sièges, et que le PS et les Verts n'occupent, à eux deux, que 30% des sièges.

Abréviations des partis

Partis gouvernementaux

PRD Parti radical-démocratique suisse

PDC Parti démocrate-chrétien suisse

PSS Parti socialiste suisse

UDC Union démocratique du centre

Parti bourgeois non gouvernemental

PLS Parti libéral suisse

Partis du centre

AdI Alliance des indépendants

PEV Parti évangélique populaire suisse

PCS Parti chrétien-social

Verts et partis de gauche non gouvernementaux

PST Parti suisse du travail Parti ouvrier et populaire (POP)

AVF Alternative socialiste et verte et groupements féministes (étiquette commune)

PES Parti écologique suisse

Partis de droite non gouvernementaux

DS Démocrates suisses

UDF Union démocratique fédérale

PSL Parti suisse de la liberté

Lega Lega dei Ticinesi

Une comparaison de la représentation des Conseillères nationales par parti reflète également ce clivage. Il n'y a que chez les députés des Verts où les femmes sont en majorité

(6 femmes et 3 hommes, soit 67% de femmes). Le parti qui compte le plus grand nombre de représentantes parlementaires est le PS: 20 femmes et 31 hommes, soit 39% de femmes. Le PRD et le PDC n'ont franchi la barre des 20% de femmes qu'en 1999: 23% (8 femmes et 27 hommes) pour le PDC et 21% (9 femmes et 34 hommes) pour le PRD. L'UDC ne compte en revanche plus que 7% de femmes (3 femmes et 41 hommes), son score le plus bas pour les années 1990. Aucune femme n'a encore été élue sur les listes des partis de droite non gouvernementaux (DS, UDF, Lega), du PEV et du PCS, tous des partis qui ne possèdent qu'un petit nombre de mandats. En 1999, les députations du PST et de l'AdI ne comptaient aussi que des hommes.

Dans 16 cantons appliquant le système électoral proportionnel, des femmes ont été élues au Conseil national. Dix cantons sont représentés au Conseil national uniquement par des hommes, soit les cinq cantons appliquant le système majoritaire (UR, OW, NW, GL, AI) et cinq cantons obéissant au système proportionnel (TG, VS, ZG, JU, SH).

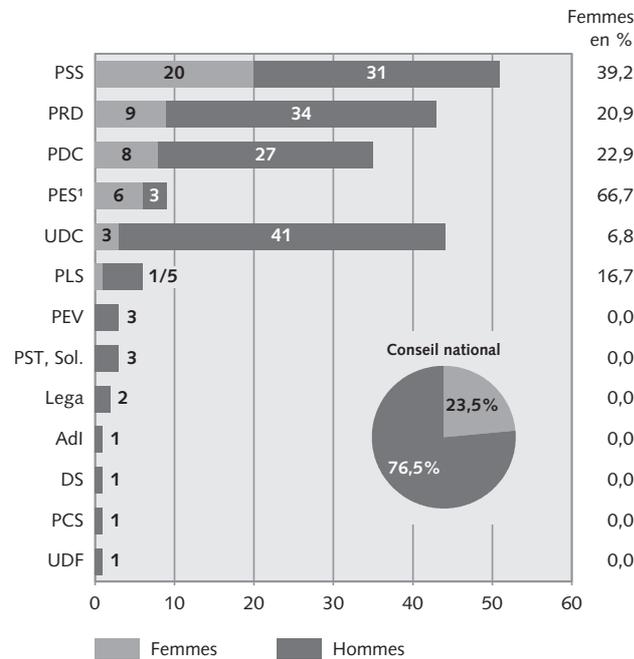
Lors des élections aux parlements cantonaux entre 1999 et 2003, quelque 2900 sièges étaient à pourvoir. Par rapport aux élections de 1996-1999, la représentation des femmes s'est maintenue à 24%. Le 1^{er} juillet 2003, il y avait 709 femmes et 2223 hommes qui siégeaient dans les parlements cantonaux. L'analyse des résultats correspond largement aux constats faits pour les élections au Conseil national pour ce qui est des différences entre les partis et entre les régions. C'est au sein du PS et des Verts (AVF, PES) que l'on trouve le plus de femmes (plus de 40%), contre 20% environ pour le PDC et le PRD. L'UDC compte 11% de femmes et l'ensemble des petits partis de droite moins de 10%.

Les femmes occupent 30% des sièges et plus dans cinq parlements cantonaux (BS, BL, ZH, OW, BE) et leur représentation est inférieure à 20% dans sept parlements cantonaux (GL, TI, VS, SZ, AI, NW, SG).

Le Conseil national compte 200 membres. Il est élu tous les quatre ans. Conformément à l'article 149 de la nouvelle Constitution fédérale, chaque canton ou demi-canton forme une circonscription électorale. Les sièges sont répartis proportionnellement à la population de chaque canton, chaque circonscription électorale en ayant 1 au moins. Les cantons qui ne disposent que de 1 siège (UR, OW, NW, GL et AI) appliquent le système majoritaire. Les 21 cantons qui disposent de 2 sièges ou plus appliquent le système proportionnel.

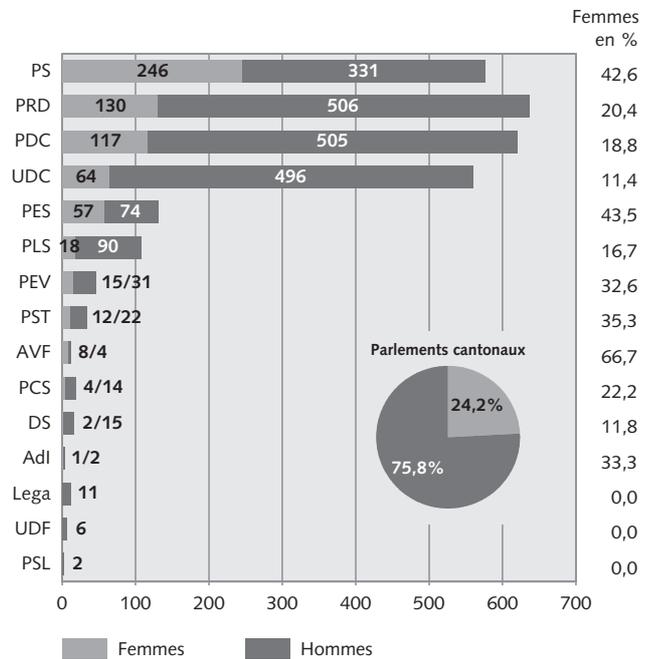
Les parlements cantonaux comptent entre 46 (AI) et 200 membres (BE, AG). Les députés sont élus au scrutin proportionnel dans la plupart des cantons, sauf dans le Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures et aux Grisons, où quelques sièges, voire tous les sièges, sont attribués à des assemblées communales ou de district (système majoritaire). Les cantons d'Uri, de Schwytz, de Zoug, de Bâle-Ville, de Schaffhouse et d'Appenzell Rhodes-Extérieures appliquent un système mixte. Les élections se répartissent en principe sur plusieurs circonscriptions électorales, sauf au Tessin et dans le canton de Genève, qui ne comptent qu'une seule et unique circonscription.

Elections au Conseil national de 1999:
Les élus (femmes et hommes), selon les partis

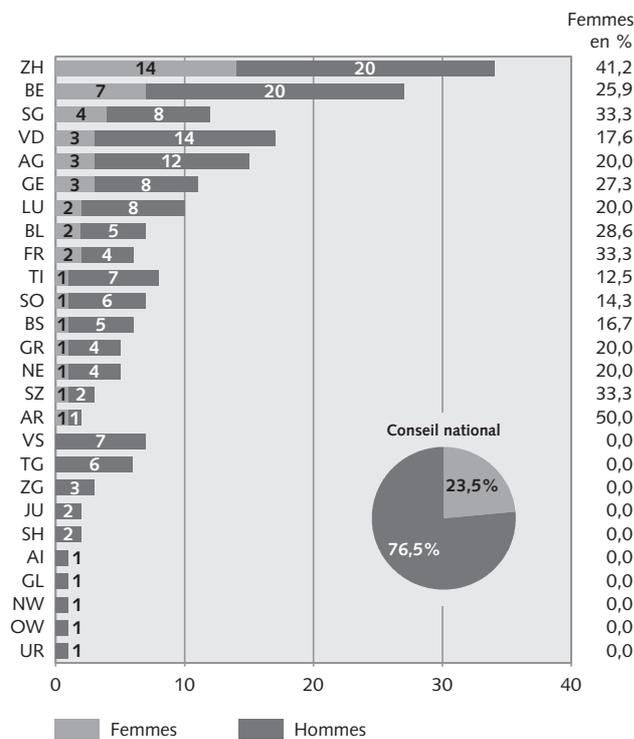


¹ y compris AVF

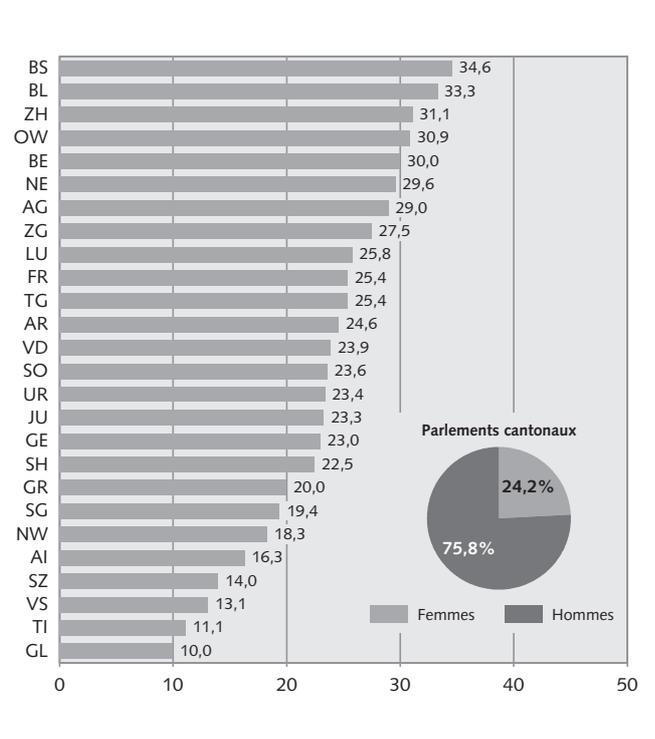
Elections aux parlements cantonaux (1^{er} juillet 2003)
Les élus (femmes et hommes), selon les partis



Elections au Conseil national de 1999:
Les élus (femmes et hommes), selon les cantons



Elections aux parlements cantonaux (1^{er} juillet 2003)
Part de femmes parmi les élus, selon les cantons



Source: Statistique des élections

© Office fédéral de la statistique (OFS)

La majorité des femmes appartiennent au PRD et au PS

La répartition entre les partis des élues au Conseil des Etats et dans les exécutifs cantonaux diffère de leur répartition au Conseil national. En effet, au Conseil des Etats et dans les gouvernements cantonaux, le PRD se place bon premier en matière de représentation féminine, en fournissant sept des neuf conseillères aux Etats et 12 des 34 conseillères d'Etat. Le second parti à «placer» un nombre important de femmes dans les exécutifs cantonaux est le PS.

Par rapport aux élections précédentes, la représentation féminine au Conseil des Etats et au sein des exécutifs cantonaux a encore légèrement progressé.

Lors des dernières élections au Conseil des Etats 1998/1999, le PRD a encore accentué son avance en matière de représentation féminine: sur 9 femmes élues, 7 proviennent en effet de ses rangs, une appartient au PDC et une au PS. C'est également au PRD qu'appartient la députation comptant la plus forte proportion de femmes au sein du Conseil des Etats. Sur les députés du PRD, 41% sont en effet des femmes, soit 7 femmes pour 10 hommes. La part féminine du PS est de 17% (1 femme et 5 hommes) et celle du PDC est de 7% (1 femme pour 14 hommes). La députation UDC compte pour sa part 7 hommes et pas de femme.

Huit cantons ont élu des députées au Conseil des Etats. Parmi eux, six cantons ont opté pour une représentation paritaire (1 homme et 1 femme): ZH, BE, LU, SG, VD et NE. Le seul canton à avoir élu deux femmes est Genève et le demi-canton de Nidwald est représenté par une femme. 18 cantons et demi-cantons ne se font représenter que par des hommes.

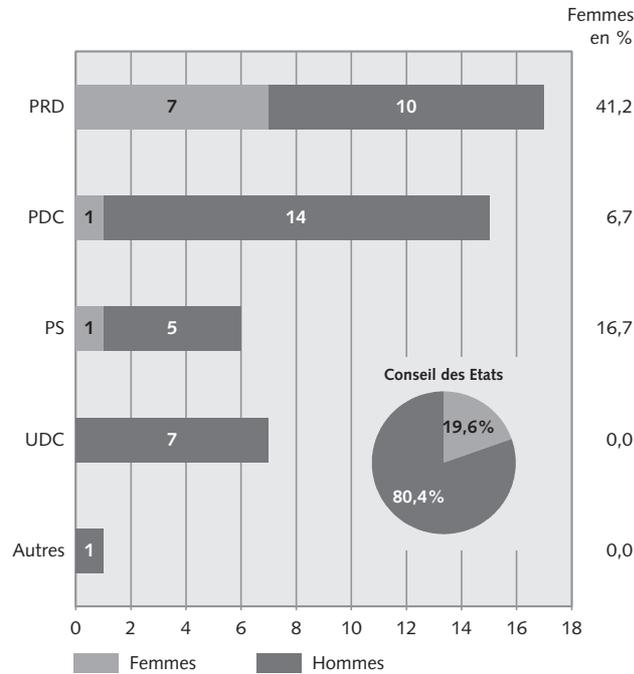
Les deux partis qui comptent la plus forte représentation féminine au sein des *gouvernements cantonaux* sont le PRD et le PS: 12 femmes pour le premier et 11 pour le second. Les femmes du PRD détiennent ainsi 28% des mandats attribués à leur parti et celles du PS 37%. Le PLS est cependant le parti dont la représentation au sein d'exécutifs se rapproche le plus de la parité (43% des membres du PLS siégeant dans un gouvernement cantonal sont des femmes). Cette part atteint 20% au PES et 18% à l'UDC. Elle se situe à 8,5% au sein du PDC, parti qui occupe la majorité des sièges au sein des exécutifs cantonaux.

Seuls six gouvernements cantonaux (SZ, SH, AI, AG, TG et VS) réunissent exclusivement des hommes. Un seul canton s'est jusqu'ici doté d'un gouvernement à majorité féminine: il s'agit du canton de Zurich, avec 4 conseillères d'Etat sur un total de 7.

Le Conseil des Etats compte 46 membres. Les cantons y sont représentés chacun par deux députés et les demi-cantons (OW, NW, BS, BL, AI et AR) par un député. Les élections au Conseil des Etats sont régies par le droit cantonal et la procédure n'est de ce fait pas uniforme. Dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Obwald, la députation au Conseil des Etats est élue lors de la Landsgemeinde. Les citoyens des autres cantons élisent leurs députés au scrutin secret et, à l'exception du canton du Jura, selon le système majoritaire. La date des élections varie, elle aussi, selon le canton.

Les gouvernements des 26 cantons et demi-cantons comptent soit 5, soit 7 membres, désignés directement par le peuple. A l'exception d'Appenzell Rhodes-Intérieures, qui utilise encore le système de la Landsgemeinde, les élections se font au scrutin secret et majoritaire. Les cantons de Zoug et du Tessin élisent tous deux leurs Conseillers d'Etat selon le système proportionnel. La durée du mandat d'un Conseiller d'Etat est de quatre ans, sauf dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures (élections annuelles) et de Fribourg (5 ans).

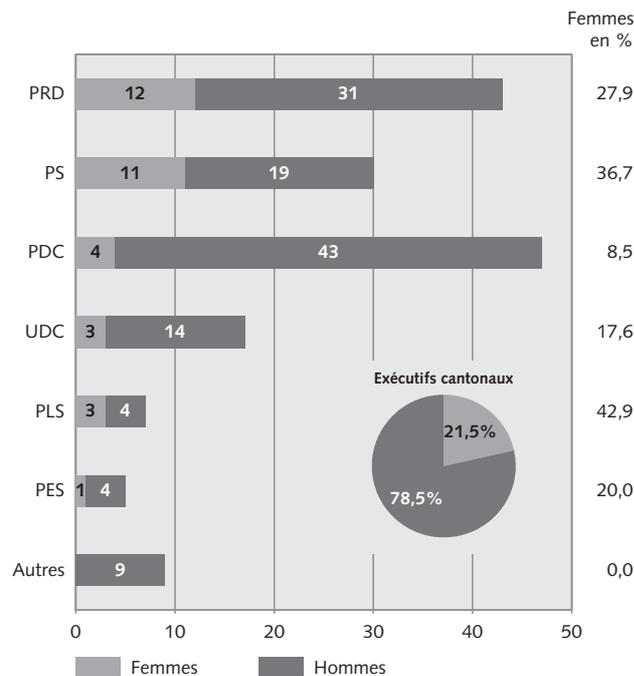
Elections au Conseil des Etats de 1998/99
Les élus (femmes et hommes), selon les partis



Elections aux exécutifs cantonaux (état au 1^{er} juillet 2003)
Les élus (femmes et hommes), selon les cantons



Elections aux exécutifs cantonaux (état au 1^{er} juillet 2003)
Les élus (femmes et hommes), selon les partis



Source: Statistique des élections

© Office fédéral de la statistique (OFS)

11 Participation à la vie sociale

La participation à la vie sociale, c'est-à-dire à la vie en société, peut prendre diverses formes et il est dès lors difficile de la mesurer. Pour réunir néanmoins des informations dans ce domaine, on analyse le plus souvent des aspects plus ou moins formels de cette participation. Dans le présent chapitre, nous avons retenu les contacts sociaux (plutôt informels), les réseaux ou affiliations à des associations et à des organisations (un peu plus formels), ainsi que le bénévolat.

Chacun des aspects que nous avons pris en compte peut être considéré de différents points de vue, tant objectifs que subjectifs. Dans le cas des contacts sociaux, on examine par exemple la fréquence des contacts dans les relations privées, puis on complète cette donnée par l'estimation subjective (par les personnes interrogées) de l'aide qu'elles escomptent de leurs relations privées.

L'affiliation à une association, à un club ou à d'autres organisations constitue une ressource sociale qui présuppose une intégration sociale minimale; de plus, elle favorise une intégration plus approfondie dans la structure sociale. La proportion des personnes d'un groupe social donné qui participent activement à la vie d'une association au moins, constitue donc un indicateur fiable de l'intégration sociale de ce groupe. Lorsque cet indicateur présente des valeurs particulièrement basses, les membres du groupe de population considéré risquent l'isolement social.

Contrairement à l'affiliation à des associations ou à des organisations, le bénévolat ne recense que les personnes qui fournissent un travail non rémunéré. Celui-ci peut s'inscrire aussi bien dans un cadre institutionnel (associations culturelles ou sportives, institutions caritatives ou religieuses, associations de défense d'intérêts, services publics, partis politiques, etc.) que dans un contexte dit informel, c'est-à-dire non organisé (coups de main entre voisins, garde d'enfants de connaissances ou de la famille, soins ou autres services fournis à de la parenté ou à des connaissances qui ne vivent pas dans le même ménage, etc.).

Il ne faut pas sous-estimer le potentiel économique et social du bénévolat, tant pour ceux qui en bénéficient que pour ceux qui le fournissent. Une évaluation chiffrée du travail non rémunéré entreprise en 1997 a montré que la valeur économique de toutes les heures de travail bénévole avoisinait cette année-là 19 milliards de francs.

Références bibliographiques

Des données régulièrement actualisées sur le bénévolat sont publiées dans l'Annuaire statistique de la Suisse, OFS (avec CD-Rom), ainsi que sur le site Internet de l'OFS, dans les pages du domaine 16 «Culture, médias, emploi du temps»: www.statistik.admin.ch

Kistler Ernst (éd.): *Perspektiven gesellschaftlichen Zusammenhalts. Empirische Befunde, Praxiserfahrungen, Meßkonzepte*. Berlin, Sigma, 1999.

Herrmann Vera: *The Social Capital of Switzerland: An Overview of Attempts to Define, Operationalise and Measure Social Capital*. Country paper presented at the Social Capital Measurement Conference in London, 25 to 27 September 2002.

Schmid Beat: «Determinanten der Freiwilligenarbeit. Eine Analyse anhand der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung 1997, Modul Unbezahlte Arbeit». Dans: H. K. Anheier et al. (éd.): *Nonprofit-Organisationen im Wandel*. Universitätsverlag Rudolf Trauner, Linz, 2000, p. 233 ss.

OFS: *Le travail bénévole en Suisse*. Dépliant. Neuchâtel, 2001.

Les hommes comptent davantage sur le support de leur partenaire

En cas de nécessité, les femmes comptent davantage que les hommes sur le soutien émotionnel et pratique des membres de leur parenté, des voisins, de leurs amis ou amies et de leurs collègues. Les hommes misent, quant à eux, un peu plus que les femmes sur leur partenaire. De manière générale, tant les femmes que les hommes se reposent toutefois beaucoup sur leur partenaire.

Pour mesurer les relations sociales, on peut recourir d'une part à des données objectives: nous avons déjà vu (cf. chapitre 9.1) que la fréquence des contacts sociaux ne varie guère selon le sexe. Si les hommes vont certes un peu plus souvent dans un bar, au restaurant, dans une discothèque ou à une manifestation sportive, rencontrer des amis, des connaissances, des collègues reste l'activité qui occupe le plus souvent les loisirs des deux sexes: les trois quarts des hommes et des femmes s'y adonnent au moins une fois par semaine et encore un cinquième rencontre des amis, des connaissances ou des collègues au moins une fois par mois.

Un indicateur subjectif mesure d'autre part comment les personnes interrogées évaluent le support (potentiel) pratique et émotionnel de leur partenaire, des membres de leur parenté, des voisins, de leurs amis ou amies, ainsi que de leurs collègues. Associé à d'autres indicateurs, il fournit des informations sur l'intégration sociale de la population, du moins sur la perception subjective de cette intégration.

En général, tant les femmes que les hommes se font une idée légèrement plus positive du support potentiel émotionnel que du support potentiel pratique. Les femmes comptent toutefois davantage que les hommes sur le soutien pratique et émotionnel des membres de leur parenté, des voisins, de leurs amis et amies, ainsi que de leurs collègues. Les partenaires (au sein du couple) constituent ici une exception: en effet, les hommes comptent plus souvent que les femmes sur l'aide pratique et émotionnelle de leur partenaire.

Les partenaires viennent néanmoins largement en tête de liste (avec des moyennes de plus de 8 sur une échelle allant de 0 à 10) des personnes que les deux sexes jugent susceptibles de fournir une aide. Ils sont suivis par les amis ou amies et par les voisins.

Tant les hommes que les femmes mentionnent moins souvent les voisins et les collègues parmi les personnes dont ils escomptent un soutien pratique ou émotionnel.

Quel que soit le sexe, les personnes au bénéfice d'une formation de niveau supérieur se reposent davantage sur l'aide de leur partenaire et moins sur celle des autres groupes de personnes mentionnés ici, que ne le font les personnes sans formation postobligatoire. Les jeunes tendent à compter davantage sur leurs amis et sur leurs amies que les personnes plus âgées. Dans l'ensemble, la confiance placée dans une aide potentielle diminue avec l'âge.

Définitions et questions

Support pratique: *En cas de nécessité, à votre avis, dans quelle mesure [votre partenaire, des parents vivant hors du ménage, des voisins, de bons et proches amis, des connaissances / des collègues] peuvent-ils vous aider pratiquement (c'est-à-dire par une aide concrète ou un conseil utile), si 0 signifie «pas du tout» et 10 «beaucoup»?*

Support émotionnel: *Et à quel point [votre partenaire, ces parents vivant hors du ménage, ces voisins, ces bons et proches amis, ces connaissances / ces collègues] peuvent-ils être là en cas de besoin en faisant preuve de compréhension, en parlant avec vous par exemple, si 0 signifie «pas du tout» et 10 «beaucoup»?*

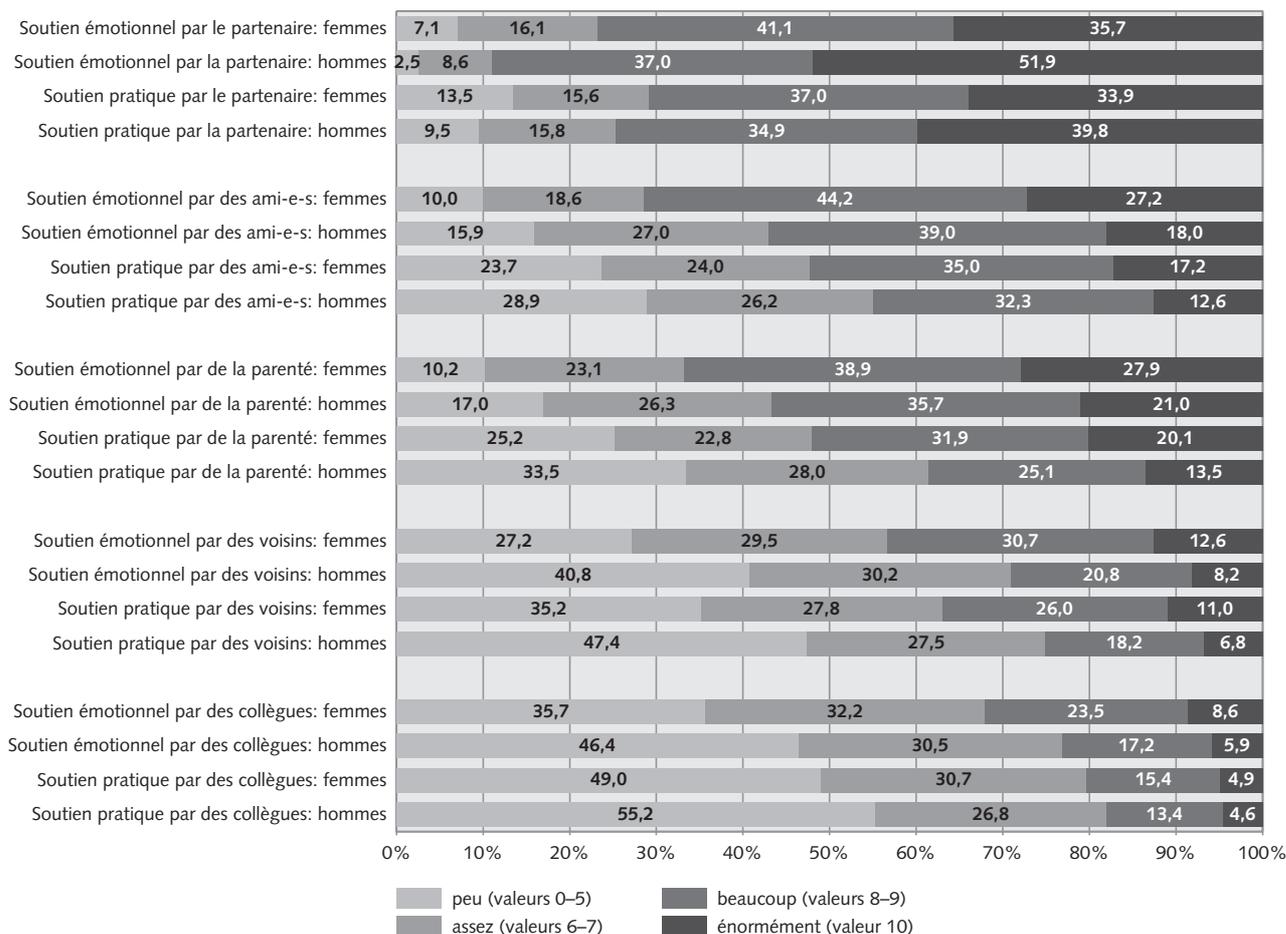
Comme l'ont montré d'autres enquêtes réalisées en Suisse et à l'étranger, les personnes interrogées tendent à donner des évaluations élevées et n'utilisent que très rarement les valeurs inférieures de l'échelle. C'est pourquoi nous avons regroupé les valeurs recueillies comme suit: valeur 0 à 5 = «peu d'aide», 6-7 = «assez d'aide», 8-9 = «beaucoup d'aide» et 10 = «énormément d'aide».

Source: PSM

Panel suisse de ménages 2000

Soutien pratique et émotionnel, moyennes

	Femmes	Hommes	Population totale
Soutien pratique par le/la partenaire	8,01	8,29	8,15
Soutien pratique par des ami-e-s	7,01	6,81	6,91
Soutien pratique par de la parenté	6,56	6,33	6,45
Soutien pratique par des voisins	6,37	5,83	6,12
Soutien pratique par des collègues	5,66	5,52	5,59
Soutien émotionnel par le/la partenaire	8,37	8,91	8,64
Soutien émotionnel par des ami-e-s	8,08	7,57	7,83
Soutien émotionnel par de la parenté	7,73	7,36	7,55
Soutien émotionnel par des voisins	6,75	6,14	6,46
Soutien émotionnel par des collègues	6,52	6,01	6,26

Soutien pratique et émotionnel

Source: Panel suisse de ménages 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les femmes participent moins aux activités sportives et récréatives

Les femmes sont moins souvent affiliées à un club. Cette remarque vaut en particulier pour les organisations centrées sur des activités culturelles ou sportives, car les femmes sont aussi bien représentées que les hommes dans les associations de défense d'intérêts et dans les organismes à caractère social ou œuvrant pour la protection de l'environnement. Ce sont les femmes de plus de 74 ans et les étrangères qui sont les moins actives dans ce domaine et sont donc les plus exposées au risque d'isolement social.

La participation aux activités d'une société, d'un club ou d'une association compte parmi les principales composantes des relations sociales. En effet, la participation à la vie d'une association exige non seulement un minimum d'intégration sociale, du moins une certaine volonté de s'intégrer, mais débouche aussi sur d'autres rapports sociaux, qui dépassent le cadre de l'association et favorisent ainsi une intégration plus large. A l'inverse, on peut considérer qu'un taux d'affiliation faible témoigne d'un risque d'isolement social plus élevé chez le groupe de personnes considéré.

Un peu moins de la moitié (48%) des femmes participent activement à la vie d'une association ou d'un organisme de ce type. Elles se montrent donc légèrement moins actives que les hommes (58%). Ce degré de participation plus faible se retrouve dans tous les groupes de population considérés: groupes d'âge, niveaux de formation, nationalités et situation de famille.

Les chiffres enregistrés sont particulièrement faibles chez les femmes de plus de 74 ans et chez les étrangères, à tel point que le risque d'exclusion sociale est bien présent. Ce sont les femmes du groupe des 40 à 54 ans et celles de couples ayant des enfants de plus de 14 ans¹ qui sont les plus actives. Bien entendu, il ne faut pas per-

dre de vue qu'il existe des recoupements entre ces deux groupes.

Pour les besoins de notre analyse, nous avons défini trois catégories de sociétés ou d'associations:

Les sociétés orientées autour d'une activité sont les plus représentées, avec un taux de participation de 42%. Pour le reste, 19% des personnes interrogées sont membres d'associations de défense d'intérêts et 8,5% d'organisations écologiques et sociales. Comme pour ce qui est de leur participation en général, les femmes sont nettement sous-représentées dans la première catégorie d'associations (36% contre 48% pour les hommes). Elles sont cependant environ aussi actives que les hommes dans certaines associations de défense d'intérêts, ainsi que dans les associations écologiques et à caractère social de la troisième catégorie.

Les personnes affiliées à une ou à plusieurs sociétés se disent plus satisfaites dans l'existence que celles qui ne sont pas membres d'une association. Ce constat vaut pour les femmes et pour les hommes tant pour ce qui est du taux de satisfaction global que de la satisfaction face au fonctionnement de la démocratie en Suisse. Les données recueillies ne permettent toutefois pas de savoir si une grande satisfaction conduit à participer davantage à la vie sociale ou si c'est l'inverse.

Définition et questions

Affiliation à une association: *Maintenant je vais vous lire une liste d'associations et d'organisations. Pouvez-vous me dire pour chacune d'elles si vous en êtes membre actif ou membre passif?* Liste de neuf organisations-types (voir ci-dessous).

Satisfaction: *De manière générale, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre vie? Et: Globalement, quel est votre degré de satisfaction du fonctionnement de la démocratie dans notre pays?* Evaluation: 0 signifie «pas du tout satisfait» et 10 «tout à fait satisfait».

Notre analyse ne prend en compte que la participation active. Une personne est considérée comme active lorsqu'elle est membre actif d'une organisation au moins. Les organisations ont été regroupées dans les catégories suivantes:

Sociétés: associations sportives et clubs de loisirs; associations dans les domaines suivants: culture, musique ou formation.

Associations de défense d'intérêts: associations de quartier ou de parents d'enfants; syndicats, associations d'employés; partis politiques; associations de femmes; associations de défense des locataires.

Engagement social: associations de protection de l'environnement; associations caritatives.

¹ Voir dans le tableau ci-contre le groupe «partenaires: autre situation». Ceci désigne principalement des familles avec de grands enfants.

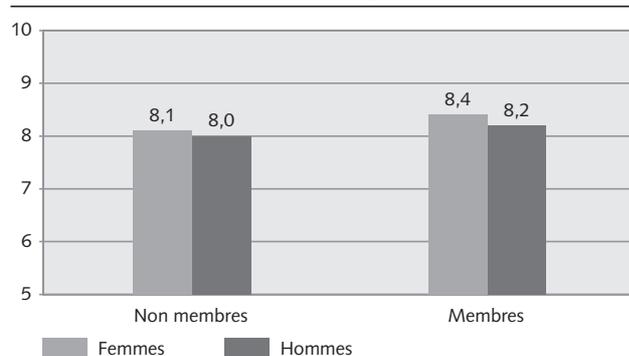
Source: PSM

Panel suisse de ménages 2000

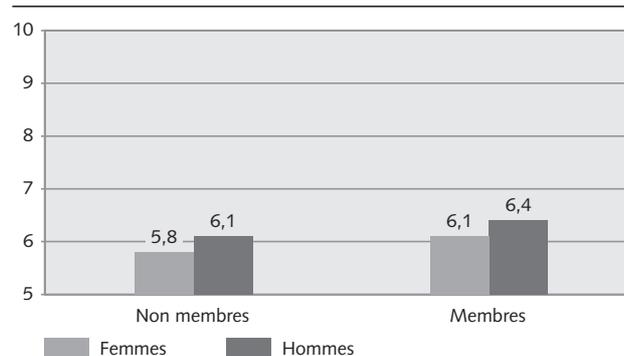
Taux de personnes actives dans des associations ou organisations

	Toutes les associations		Selon le type d'association					
	Membres actifs		Orientée vers une activité		Défense d'intérêts		Engagement social et écologique	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Total	47,6	58,3	35,7	48,1	18,5	20,3	9,0	8,0
Age								
14 à 24 ans	51,8	63,9	49,6	61,3	3,3	4,7	3,5	2,9
25 à 39 ans	43,0	54,6	31,7	46,5	17,3	16,3	6,3	6,5
40 à 54 ans	52,1	57,8	38,7	44,3	23,5	27,8	11,1	8,5
55 à 61/64 ans	51,8	63,9	35,8	49,7	23,9	28,5	13,4	12,9
62/65 à 74 ans	45,7	55,0	30,2	42,5	23,2	23,2	11,9	11,8
75 ans et plus	35,1	52,1	21,5	39,2	16,5	21,8	8,5	6,4
Niveau de formation								
Ecole obligatoire	41,5	54,3	33,1	47,2	13,1	10,6	5,7	4,7
Secondaire II	50,2	56,6	36,5	46,1	20,1	19,8	10,5	6,8
Tertiaire	51,8	63,9	39,2	51,9	25,2	27,6	11,0	12,2
Nationalité								
Etrangère	28,4	45,9	19,2	35,2	10,2	14,9	4,2	5,8
Suisse	51,5	61,7	39,1	51,6	20,2	21,7	10,0	8,6
Situation familiale								
Personnes seules	40,9	49,3	30,9	41,7	15,0	11,3	7,6	6,5
Partenaires dans un ménage de 2 personnes	46,7	56,7	33,3	45,1	19,7	23,2	10,5	10,5
Partenaires avec enfants (le plus jeune: 0 à 14 ans)	49,3	60,0	33,8	46,8	25,1	27,4	9,1	7,5
Partenaires dans une autre situation	56,2	63,1	42,2	49,9	27,1	28,8	15,2	10,7
Personnes élevant seules des enfants (le plus jeune: 0 à 14 ans)	41,7	50,8	26,5	30,9	15,7	26,8	9,0	8,2
Fils/filles (14 à 24 ans) vivant chez leurs parents	51,8	64,9	50,0	61,8	1,1	4,5	3,0	3,0
Personnes dans une autre situation	46,4	56,4	37,5	51,2	15,0	9,9	5,9	5,0

Satisfaction dans l'existence en général



Satisfaction par rapport au fonctionnement de la démocratie



Source: Panel suisse de ménages 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Bénévolat: un fossé profond sépare les femmes et les hommes

Si les hommes sont nettement plus représentés dans le travail bénévole organisé, les femmes sont plus engagées dans le travail bénévole informel. Cependant, même au sein de ces deux secteurs, de grandes différences séparent les sexes selon le type d'activités: tandis que les hommes sont plus actifs dans les domaines liés de près ou de loin à leur activité professionnelle et qu'ils occupent des fonctions plus prestigieuses, les institutions socio-caritatives et religieuses semblent plutôt réservées aux femmes. De plus, les hommes sont plus nombreux à assumer des fonctions dirigeantes.

Le travail bénévole est un indicateur important de l'intégration sociale de la population. Il reflète en effet la volonté de certains groupes de surmonter différents problèmes sociaux et politiques; le bénévolat ne bénéficiant pas seulement à ceux qui en profitent mais aussi à ceux qui le fournissent. Le travail bénévole informel témoigne cependant plus particulièrement de la volonté des gens à s'entraider et à soutenir ceux qui leur sont proches.

Les deux types de travail bénévole – organisé et informel – ont une structure très différente. Le travail bénévole organisé possède une structure similaire à celle d'une activité professionnelle et il est en général assuré par des personnes socialement et professionnellement bien intégrées¹. Ce profil est valable aussi bien pour les hommes que pour les femmes, ces dernières étant toutefois nettement moins représentées dans ce secteur. Dans l'ensemble, 28% de la population résidante fournit du travail bénévole organisé, les hommes s'engageant davantage que les femmes auprès des institutions et des organisations. Les hommes sont surtout actifs au sein d'associations sportives et culturelles et au sein des associations de défense d'intérêts. Les femmes, quant à elles, déploient un volume d'activités à peu près équivalent au sein d'associations sportives et culturelles, ainsi qu'auprès d'institutions socio-caritatives et religieuses. Elles s'engagent toutefois nettement moins que les hommes dans la politique, dans les services publics et dans des associations de défense d'intérêts

L'écart qui sépare les deux sexes dans les activités professionnelles se retrouve également dans le travail bénévole organisé. Sur l'ensemble de la population résidante, les hommes sont ainsi deux fois plus nombreux que les femmes à occuper des fonctions dirigeantes.

Contrairement au bénévolat organisé, le travail bénévole informel s'inscrit plutôt dans un cadre privé et témoigne de l'existence de réseaux d'entraide dans l'entourage personnel.

Au total, 23% de la population résidante permanente fournit du travail bénévole dans le secteur informel. Contrairement à la répartition qui prévaut dans le travail bénévole organisé, ce sont le plus souvent des femmes qui assument l'aide non rémunérée apportée à la parenté ou à des connaissances (29% de femmes contre 17% d'hommes). L'activité la plus fréquente est la garde d'enfants de la parenté ou de connaissances, puis viennent d'autres prestations (également fournies à de la parenté ou à des connaissances) comme le ménage, le transport ou le jardinage. C'est cette dernière tâche que les hommes assument le plus souvent dans le bénévolat informel.

Dans le secteur organisé, les gens consacrent presque une demi-journée par semaine à leur activité bénévole (13 heures par mois chez les femmes et 15 heures chez les hommes). Dans le bénévolat informel, les femmes fournissent en moyenne 20 heures de travail non rémunéré par mois contre 13 heures du côté des hommes.

Définitions et questions

Travail bénévole organisé: Activités honorifiques et travail bénévole exercés au bénéfice d'une organisation, d'une association ou d'une institution publique (exemples: associations sportives, associations culturelles, associations de défense d'intérêts, institutions religieuses, organisations socio-caritatives, partis, fonction publique ou services publics). Les jetons de présence, le remboursement de frais et les versements symboliques n'ont pas valeur de rémunération.

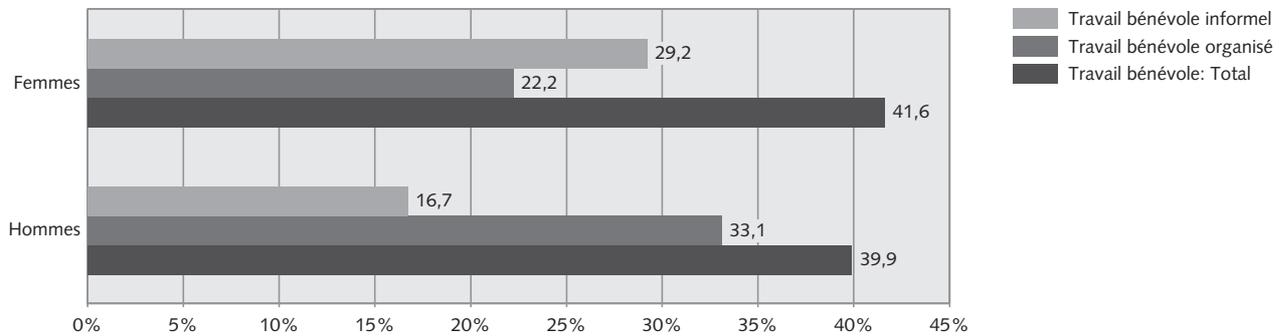
Travail bénévole informel: Aide non rémunérée fournie sur initiative du bénévole à des personnes vivant dans un autre ménage (exemples: aide aux voisins, garde des enfants de proches ou de connaissances, aide à d'autres personnes, comprenant le ménage, les soins, les transports, le jardinage, etc.).

Source: ESPA

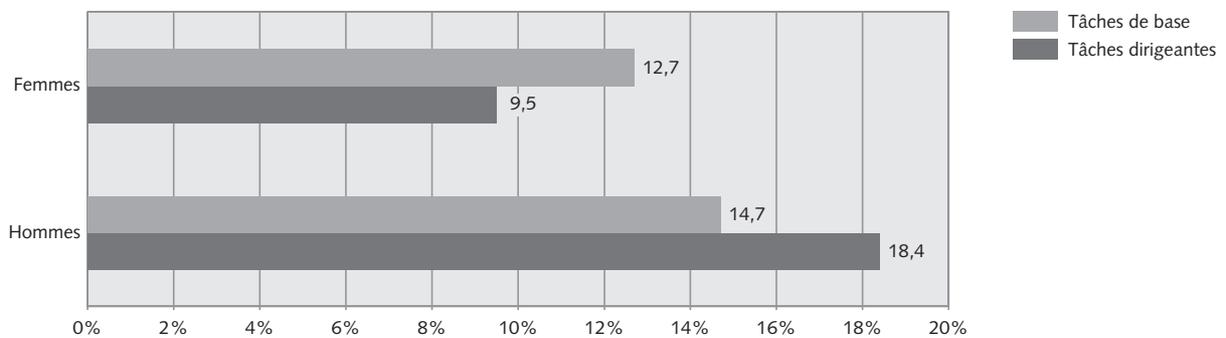
Enquête suisse sur la population active 2000

¹ Voir *L'analyse: Le travail bénévole*. Dans: *Annuaire statistique de la Suisse*, OFS, 2000, p. 704 ss.

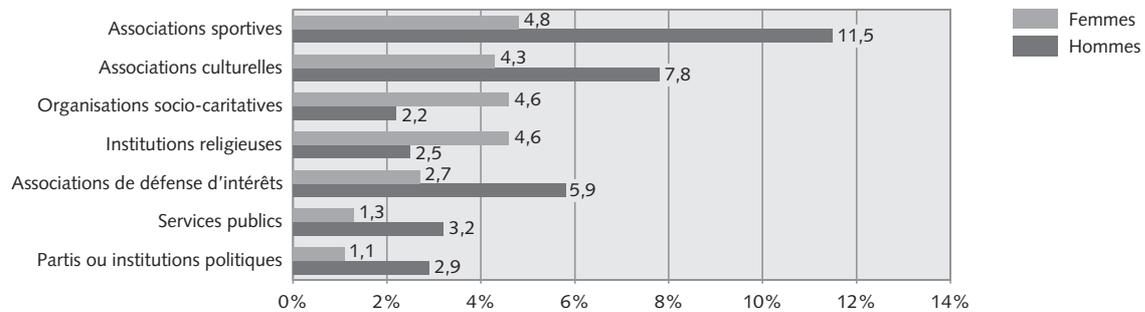
Bénévolat: participation de la population résidente dès 15 ans en %



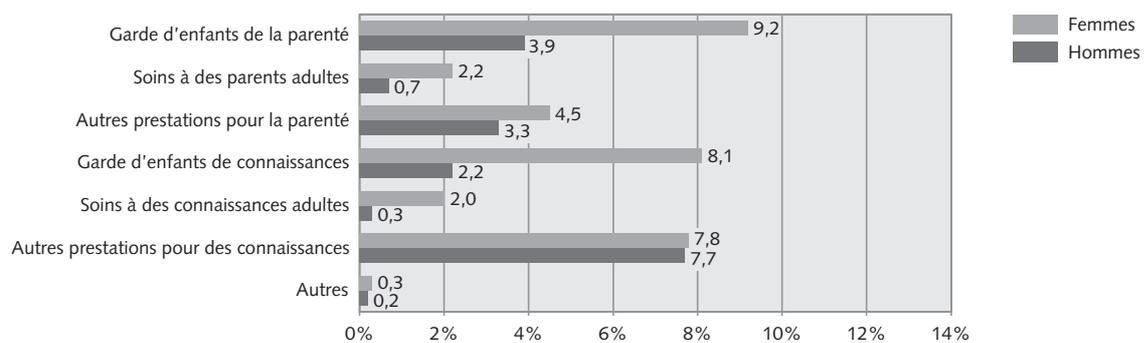
Travail bénévole organisé: taux de participation selon les tâches effectuées



Taux de participation au travail bénévole organisé



Taux de participation au travail bénévole informel



Source: Enquête suisse sur la population active 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

12 Sécurité personnelle et criminalité

Ce chapitre traite deux aspects qui s'opposent dans la criminalité: d'une part, les auteurs de délits et les condamnations pénales; d'autre part, les victimes de violences et le sentiment de sécurité personnelle au sein de la population. Le chapitre 12.4 complète cette double approche par des informations tirées de la statistique suisse de l'aide aux victimes, qui contient des données sur le recours à des services de consultation spécialisés et sur les auteurs de délits.

Les études sur l'égalité entre hommes et femmes laissent presque toujours le domaine de la criminalité de côté. C'est compréhensible, car la forte proportion de la population masculine impliquée dans un délit pénal ne peut pas servir de référence. A 33 ans révolus, environ 33% des hommes suisses ont en effet déjà encouru une condamnation pénale, contre 8% des femmes. L'appartenance à l'un des deux sexes est donc l'un des éléments déterminants de l'inscription au casier judiciaire.

Contrairement à la «criminalité des étrangers» et à la «délinquance juvénile», les différences entre les sexes font rarement l'objet d'analyses et les théoriciens de la criminalité ne fournissent guère d'explications à leur sujet. Pour ce qui est de savoir dans quelle mesure ces différences reflètent la place des hommes et des femmes dans la société, il importe de tenir compte des points suivants:

- Les différences entre les sexes sont parfois la conséquence de mécanismes de sélection différents lorsqu'il s'agit de dénoncer un homme ou une femme qui a commis un acte relevant de la petite délinquance.
- Les différences entre les sexes permettent de supposer que les femmes et les hommes n'adoptent pas les mêmes comportements, soit parce qu'ils n'ont pas les mêmes occasions de commettre un délit, soit qu'ils diffèrent sur le plan psychologique.

- La définition de ce qui est condamnable évoque surtout des déviances qui correspondent à des stéréotypes de rôles masculins. Parmi ceux-ci, mentionnons notamment l'idée que les hommes adoptent un style de vie plus risqué et plus extraverti (dans la circulation routière, par ex., ou dans le recours à la violence pour obtenir quelque chose ; voir chapitre 8.2). La moindre probabilité que le comportement des femmes soit criminalisé correspond à des rôles typiquement attribués aux femmes.

L'examen d'indicateurs sur les sexes face à la criminalité permet par ailleurs d'évaluer dans quelle mesure l'évolution de la place des femmes et des hommes dans la société modifie aussi la part des deux sexes dans la fréquence des inscriptions au casier judiciaire (voir chapitre 12.1): Assiste-t-on à un comblement de l'écart entre hommes et femmes dans la propension à la criminalité? Et, si oui, de quel côté ce comblement est-il le plus marqué?

Nous examinons la problématique des victimes de délits dans les chapitres 12.2 (victimes de délits) et 12.4 (aide aux victimes). Ce dernier chapitre jette un peu de lumière sur la zone d'ombre que constitue la violence dans la sphère privée dans la statistique policière de la criminalité. Les informations sur la violence à l'égard des femmes et sur les abus sexuels demeurent en effet rares.

Dans l'ensemble, les femmes forment une très petite minorité parmi les auteurs et sont aussi peu nombreuses parmi les victimes de violences dans la sphère publique. A l'opposé, elles craignent davantage que les hommes les actes de violence et se sentent très vulnérables à leur domicile ou dans sa proximité immédiate (voir chapitre 12.3). La menace qu'elles ressentent en un lieu qu'elles ne peuvent pas éviter porte ainsi atteinte à leur qualité de vie et peut sensiblement l'altérer.

Références bibliographiques

Des données sur le droit et la justice, sur la criminalité et sur l'aide aux victimes sont publiées dans l'Annuaire statistique de la Suisse, OFS (avec CD-Rom) et peuvent aussi être consultées sur le site de l'OFS, dans les pages du domaine 19 «Droit et justice»: www.statistique.admin.ch
 Actualités OFS: Statistique suisse de l'aide aux victimes (OHS), 2001. Conseils, indemnisation et réparation morale. Neuchâtel, 2002.
 Clerici Christian, Killias Martin: «Le sentiment d'insécurité: Conséquence ou fatalité?». Dans: *Crimiscope*, 6, 1999.
 Noll Heinz-Herbert, Weick Stefan (ZUMA): «Bürger empfinden weniger Furcht vor Kriminalität. Indikatoren zur öffentlichen Sicherheit». Dans: *ISI*, 23, 2000.

Chez les hommes les condamnations sont six fois plus fréquentes que chez les femmes

Les condamnations sont nettement plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes. Depuis 1984, la plupart des infractions concernent la loi sur la circulation routière chez les hommes. Chez les femmes, les délits relevant de cette loi se sont multipliés à tel point qu'ils représentaient la majeure partie de leurs condamnations en 2000. Ils ont ainsi supplanté les délits relevant du code pénal, qui occupaient une place prédominante dans les condamnations des femmes en 1984.

La population de référence dans la statistique des condamnations pénales (suisses, étrangers domiciliés en Suisse, touristes, frontaliers, voyageurs en transit) comporte des inconnues et évolue sans cesse. Pour fournir des données fiables sur les différences entre hommes et femmes, nous nous sommes donc limités ici à l'analyse de la population résidante suisse.

Si le nombre des condamnations était huit fois plus grand chez les hommes que chez les femmes en 1984, il a diminué chez les premiers. Cette baisse a réduit le rapport entre la fréquence des condamnations en fonction du sexe, qui est à présent de 6 à 1.

Une analyse fondée sur les différentes lois indique que les rapports entre les sexes dans les condamnations au titre du code pénal (CP) et de la loi sur les stupéfiants (LStup) demeurent constants (5 à 1 tous les deux). On ne constate donc aucun rapprochement entre hommes et femmes pour ces deux législations. Chez les deux sexes, les condamnations fondées sur le CP ont nettement reculé depuis 1984, mais leur nombre reste constant dans le cadre de la LStup.

Pour ce qui est de la délinquance routière, les condamnations ont par contre doublé chez les femmes, de sorte que le rapport entre hommes et femmes s'amoindrit et atteint désormais 7 à 1, contre 12 à 1 précédemment. La circulation routière est ainsi le seul domaine où un accroissement de la participation des femmes se traduit par la «masculinisation des valeurs».

Si les femmes enfreignaient plus souvent le CP que la loi sur la circulation routière (LCR) en 1984, c'est sur cette dernière loi que se fonde en 2000 la majeure partie de leurs condamnations. Cette évolution conduit à une certaine égalisation, dans la mesure où les divers domaines du droit occupent des parts similaires dans les condamnations des femmes et des hommes: les délits contre la LCR représentent 59% (chez les femmes) et 65% (chez les hommes) du total des condamnations, ceux contre le CP 30% et 26% et ceux contre la LStup 13% et 11%.

Le recul des condamnations fondées sur le CP résulte d'une baisse du nombre des infractions contre le patrimoine, surtout des vols, qui sont la première cause des condamnations pénales. Les femmes commettent plus souvent des vols simples, ce qui signifie que l'introduction de l'infraction d'importance mineure dans le CP (art. 172ter) et la modification des critères d'inscription dans le casier judiciaire se répercutent plus fortement sur les statistiques les concernant. L'écart entre les sexes apparaît surtout dans les délits comportant une part de violence. La fréquence des atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle, ainsi qu'à la liberté, perpétrées par des hommes a toutefois diminué, de sorte que l'écart pour ces deux types de délit s'est resserré: de 10 à 1 en 1984 (dans les deux cas) il est passé à 7 à 1 et à 9 à 1 en 2000. Dans le cas des infractions contre le patrimoine, ce rapport est aujourd'hui de 5 à 1 (contre 4 à 1 en 1984).

Définitions et calculs

Bien que des décomptes par sexe aient été entrepris avant 1984, ce n'est que depuis cette année-là que la statistique des condamnations pénales permet de distinguer la nationalité et le sexe des condamnés. L'unité de mesure est la condamnation. Les fréquences absolues des condamnations d'adultes suisses sont considérées par rapport à la population moyenne correspondante. Faute d'indications sur le genre de titre de séjour des étrangers condamnés, il n'est pas possible de ventiler la totalité des condamnations par statut et de les comparer. Les modifications de 1982 et de 1992 des critères d'inscription au casier judiciaire se traduisent toutes deux par une légère baisse du nombre de condamnations.

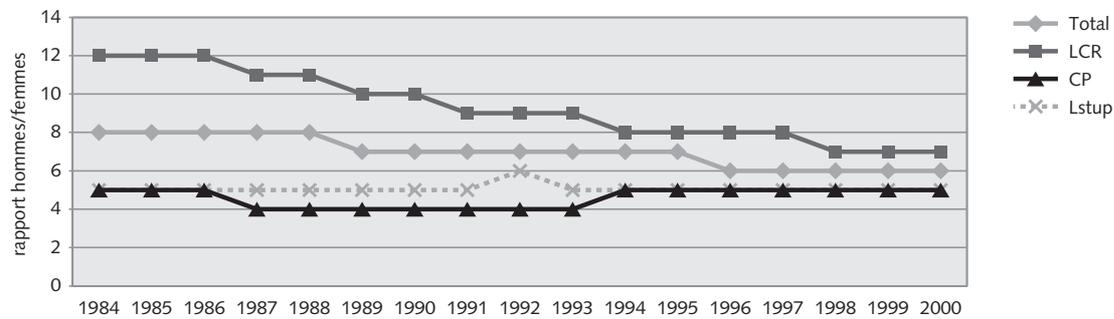
Rapport hommes-femmes: nombre d'hommes condamnés sur 100 000 habitants divisé par le nombre de femmes condamnées sur 100 000 habitantes.

CP: code pénal suisse; LCR: loi fédérale sur la circulation routière; LStup: loi fédérale sur les stupéfiants; CPM: code pénal militaire.

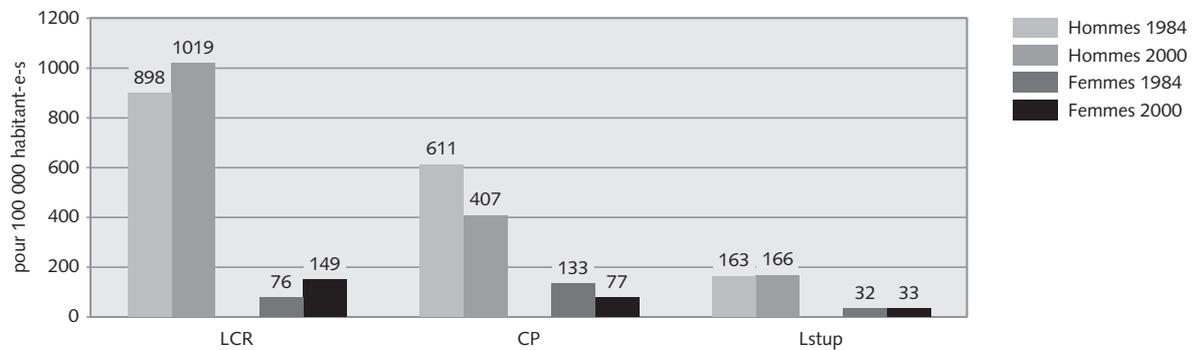
Source: SCP

Statistique des condamnations pénales

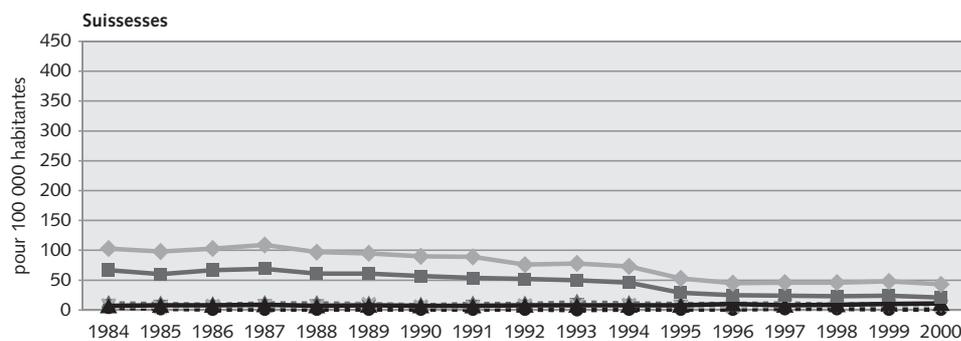
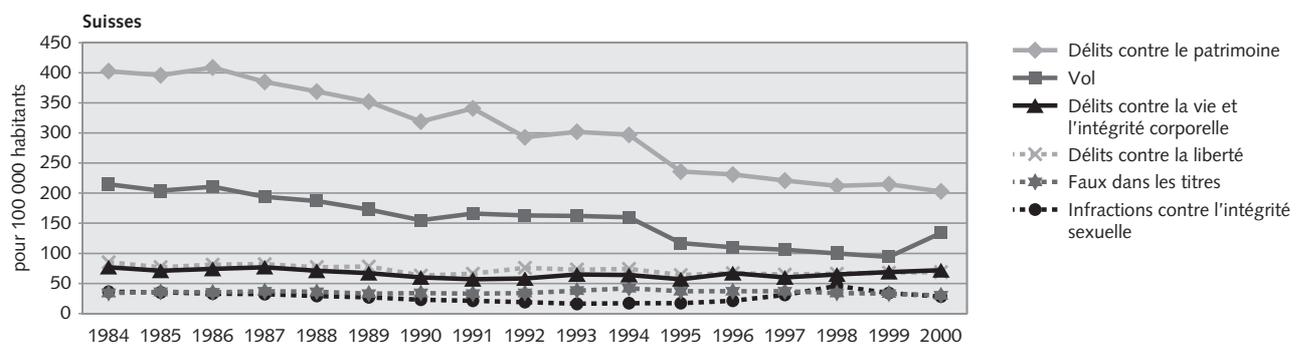
Nombre de condamnations des Suisses et des Suissesses adultes entre 1984 et 2000: rapport entre hommes et femmes



Condamnations des Suisses et des Suissesses selon la loi, en 1984 et 2000



Condamnations selon les titres du Code pénal suisse et pour vol entre 1984 et 2000



Source: Statistique des condamnations pénales

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les femmes victimes de violences présentent davantage de conséquences psychiques

Bien que les femmes soient en général moins souvent victimes d'actes de violence en dehors de la sphère privée, elles s'en ressentent davantage que les hommes. La proportion des victimes de violences est particulièrement élevée parmi les personnes jeunes, et surtout chez les jeunes hommes de 14 à 39 ans. Ce sont surtout les hommes qui subissent des agressions verbales ou physiques, qui sont les formes les plus fréquentes de la violence. Les femmes sont, quant à elles, davantage victimes de délits plus rares tels qu'agression et vol à main armée, harcèlement ou contrainte sexuelle, lettres et téléphones indésirables.

Etre victime d'un délit ou d'une infraction est une expérience marquante, voire traumatisante, qui a souvent des effets durables. Dès lors, différentes questions se posent: les femmes sont-elles plus souvent victimes de violences ou d'autres actes criminels tels que le vol et le vol à main armée? Les femmes âgées sont-elles plus particulièrement visées? Quels sont les effets de tels événements?

Pour commencer, nous constatons que seulement 2% des femmes et des hommes interrogés ont été cambriolés au cours des 12 mois précédant l'enquête. Ce type d'infraction étant rare et ne révélant aucun écart entre hommes et femmes, nous avons renoncé à approfondir l'analyse dans ce domaine.

Pour ce qui est des actes de violence, on constate aussi que seule une minorité des personnes interrogées ont été menacées ou agressées au cours des 12 mois précédant l'enquête: 4,6% des femmes et 5,9% des hommes. A y regarder de plus près, cette différence entre les sexes n'apparaît que dans le groupe des jeunes, de 14 à 39 ans, qui sont de manière générale plus souvent victimes de violences; tandis que les parts des hommes et des femmes sont identiques dans les groupes d'âge moyen et plus âgé.

La propension des hommes jeunes, évoquée dans l'introduction, à prendre des risques explique sans doute en partie pourquoi ils sont nombreux non seulement parmi les auteurs mais aussi parmi les victimes d'actes criminels et pourquoi ils sont davantage concernés par de tels actes que les jeunes femmes et que les personnes plus âgées. Le petit nombre de cas enregistrés ne suffit toutefois pas pour approfondir l'analyse par groupes d'âge.

Un examen détaillé par type de délit n'est pas toujours possible car le nombre d'occurrences est parfois insuffisant pour fournir des résultats statistiques fiables. Il apparaît toutefois que les femmes sont plus souvent victimes d'agression et de vol à main armée ainsi qu'importunées ou attaquées par lettre, par téléphone et sur le plan sexuel. Les hommes sont, pour leur part, deux fois plus souvent victimes d'agressions physiques: on dénombre 43% de hommes contre 21% de femmes parmi les victimes d'une agression au cours des 12 mois précédant l'enquête. Relevons qu'il s'agit principalement de personnes du groupe des 14 à 39 ans, ce qui tend à confirmer la théorie basée sur le style de vie. La violence verbale est le délit le plus fréquemment mentionné: par 51% des femmes et 59% des hommes agressés.

Parmi les victimes de l'un des délits mentionnés, 18% des hommes et 14% des femmes ont été blessés. Indépendamment de l'âge, cet événement a provoqué des troubles psychiques chez un tiers des hommes et chez plus de la moitié des femmes.

Bien que les femmes soient en général moins souvent victimes d'une infraction ou d'un délit en dehors de la sphère privée, elles sont plus souvent visées par certains types de délits. Les conséquences psychiques sont plus fréquentes chez elles que chez les hommes, plus souvent victimes de violences verbales et physiques. Une fois encore, la différence pourrait en partie s'expliquer par la théorie fondée sur le style de vie des (jeunes) hommes: leur goût du risque les porterait à s'impliquer plus facilement dans des situations violentes et à en être victimes, mais aussi à en prendre leur parti et à moins s'en ressentir.

Questions

Depuis (mois / année), avez-vous été menacé ou attaqué?

C'était quoi exactement? Importuné(e) par lettre ou par téléphone; violence verbale: injurié(e) ou menacé(e); violence corporelle: frappé(e) ou blessé(e); harcelé(e) sexuellement ou contraint(e) à des actes d'ordre sexuel; agression ou vol à main armée; autres.

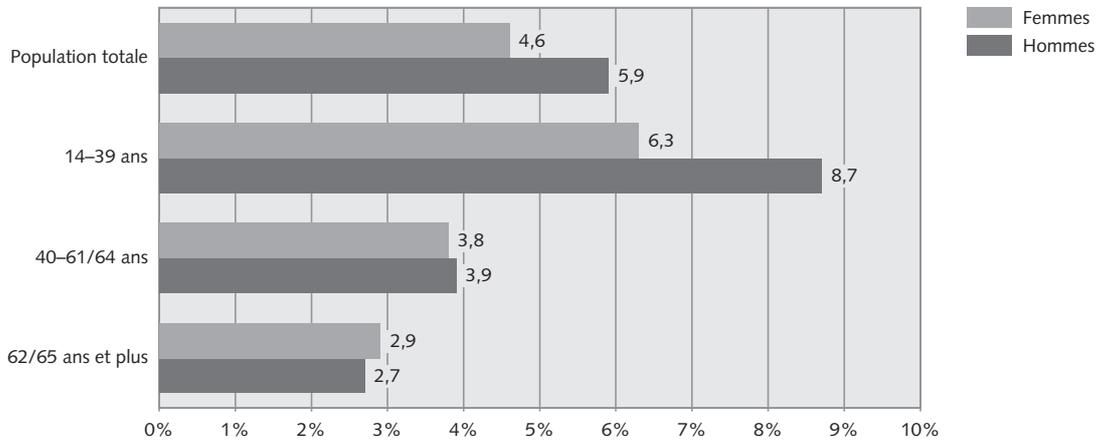
Avez-vous été blessé(e)? A cette occasion, avez-vous été marqué(e) psychologiquement?

Au cours des 12 derniers mois, votre logement (maison) a-t-il été cambriolé?

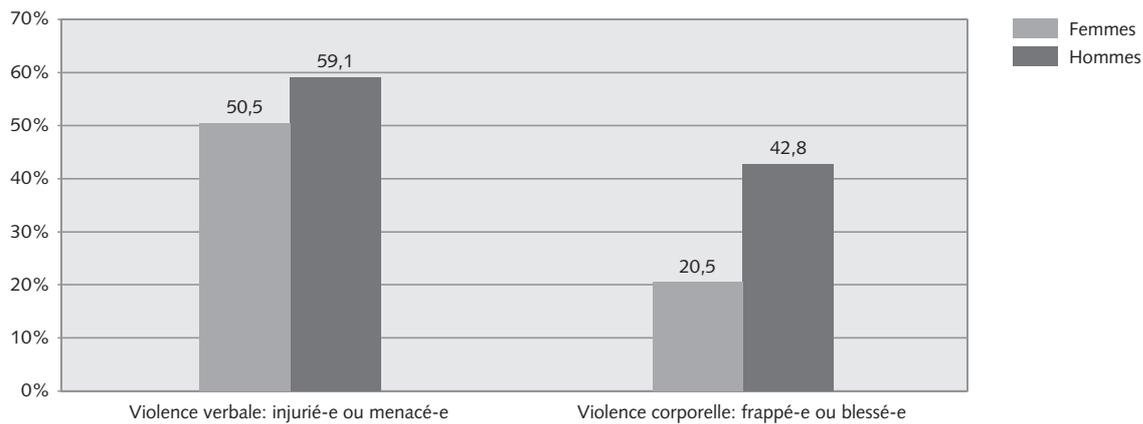
Source: PSM

Panel suisse de ménages 1999

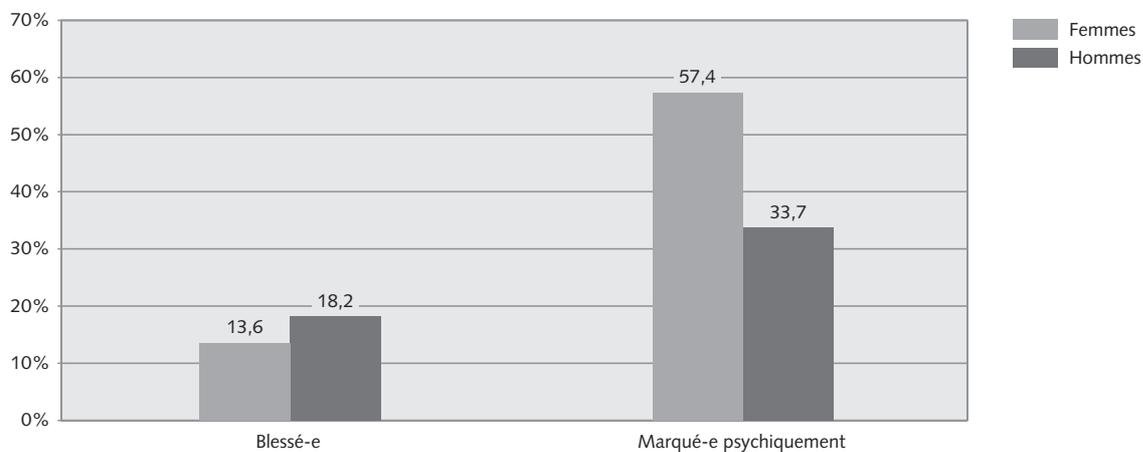
Victimes d'actes de violence: menace ou attaque dans les 12 mois précédant l'enquête



Violence verbale ou corporelle dans les 12 mois précédant l'enquête, proportion sur le total des victimes de violence



Conséquences de la victimisation, proportion sur le total des victimes de violence



Source: Panel suisse de ménages 1999

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Une femme sur cinq ne se sent pas en sécurité lorsqu'elle est seule le soir dans son quartier

La peur d'être victime d'un acte criminel et le sentiment d'insécurité dans le logement ou dans le quartier sont nettement plus prononcés chez les femmes que chez les hommes. La crainte d'un acte de violence est particulièrement présente chez les femmes qui ont déjà été victimes d'un tel acte et celles du groupe des 14 à 39 ans. Les femmes déclarent par ailleurs plus souvent que les hommes ne pas être satisfaites de la protection contre la criminalité et contre la violence physique (16% contre 12%).

Avoir été victime d'une infraction ou d'un délit (voir chapitre 12.2) peut influencer sur le sentiment de sécurité personnelle et sur le degré de peur face à la violence. Il faut dès lors se demander si le fait d'avoir connu la violence détermine la peur de la violence. Les femmes ont-elles davantage peur et se sentent-elles moins en sécurité dans leur logement et dans leur quartier?

La peur d'être attaqué ou agressé est légère. Sur une échelle allant de 0 (pas peur du tout) à 10 (une très forte peur), la peur des hommes atteint 1,2 en moyenne, alors qu'elle est significativement plus grande chez les femmes (2,0). Cette peur est plus prononcée chez les femmes de 14 à 39 ans (2,3), puis chez les 62 ans ou plus (2,0). Contrairement aux résultats d'autres études (Clerici et Killias, 1999 ou Noll et Weick, 2000), tant les femmes que les hommes interrogés qui ont été victimes d'un acte de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête affichent une crainte nettement plus marquée. Il n'en reste pas moins que près de la moitié des femmes n'éprouvent aucune peur (49% contre 60% des hommes). Cette contradiction apparente s'explique par le fait que l'enquête ne prend en compte que les événements des 12 derniers mois et que la peur est plus grande à court terme.

On observe le même schéma pour la crainte d'un cambriolage, alors même que ce type d'infraction est plus rare: sur une échelle de 0 à 10, la peur moyenne des femmes atteint 2,3 contre 1,9 chez les hommes. Cette crainte est globalement plus élevée chez les femmes et se révèle nettement plus grande chez les personnes qui vivent en zone urbaine et chez celles qui ont été victimes d'un cambriolage dans les 12 mois précédant l'enquête. Les différences entre les groupes d'âge sont inexistantes.

La population suisse se sent en grande sécurité entre ses quatre murs: seulement 8,1% des femmes et 2,5% des hommes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils sont seuls chez eux la nuit. Parmi ceux qui ne sont jamais seuls la nuit chez eux, 15% des femmes et 3,0% des hommes éprouveraient des craintes. Par ailleurs, 20% des femmes et 4,5% des hommes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils se trouvent seuls la nuit dans leur quartier. Sur le tiers des femmes qui ne sont jamais seules dehors la nuit, la moitié ressentiraient de la peur; parmi les 17% d'hommes qui ne se promènent jamais seuls dans leur quartier, seul 1 sur 10 éprouverait de la crainte.

Les femmes se disent légèrement plus souvent insatisfaites de la protection contre la criminalité et contre la violence physique que les hommes (16% contre 12%).

Questions

Avez-vous peur d'une éventuelle menace ou attaque? Avez-vous peur que votre logement (maison) soit cambriolé? 0 signifie «pas peur du tout» et 10 «une très forte peur».

Les questions suivantes portent sur la sécurité de votre logement et de ses environs. Cela vous arrive-t-il d'être seul la nuit dans votre logement? Si oui: Quand vous êtes seul la nuit dans votre logement, vous vous sentez très sécurisé, assez sécurisé, assez peu sécurisé ou très peu sécurisé? Si non: S'il devait malgré tout vous arriver d'être seul la nuit dans votre logement, vous sentiriez-vous très sécurisé, assez sécurisé, assez peu sécurisé ou très peu sécurisé? Les questions portant sur le sentiment de sécurité éprouvé durant la nuit dans les environs du logement sont construites sur le même modèle. Nous avons regroupé les réponses «très sécurisé» et «assez sécurisé» d'une part et «assez peu sécurisé» et «très peu sécurisé» d'autre part (en sécurisé contre désécurisé).

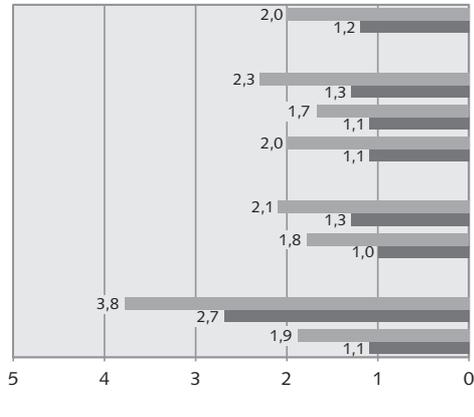
Quel est votre degré de satisfaction par rapport à votre protection contre la criminalité et les violences physiques? Nous vous prions de nous fournir une réponse correspondant à une valeur entre 0 et 10, 0 signifiant «pas du tout satisfait» à 10 «tout à fait satisfait».

Source: PSM et ERC

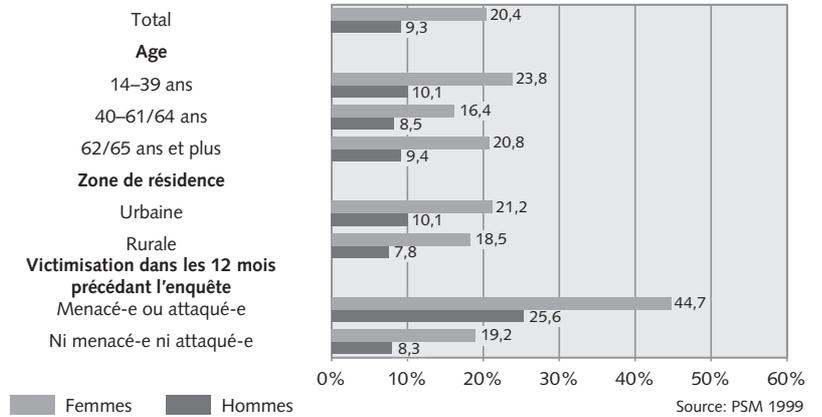
Panel suisse de ménages 2000

Enquête sur les revenus et la consommation 1998

Peur d'être menacé-e ou attaqué-e, moyenne (échelle de 0 à 10)

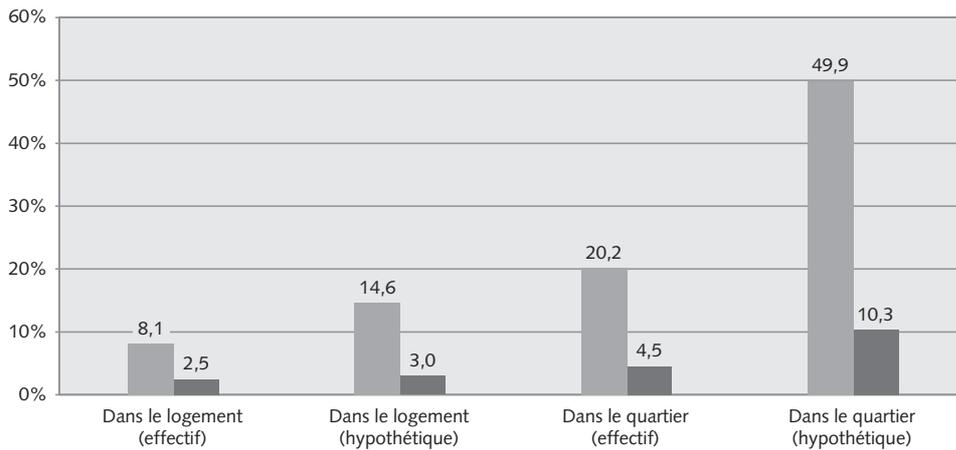


Forte peur d'être menacé-e ou attaqué-e (valeurs de 5 à 10)



Source: PSM 1999

Sentiment d'insécurité

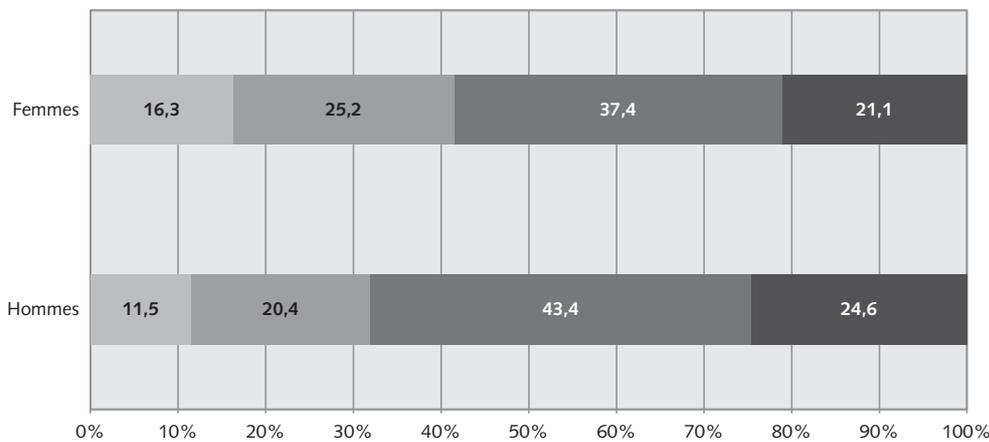


Femmes
Hommes

Sentiment d'insécurité effectif: personnes parfois ou souvent seules dans leur logement/quartier
Sentiment d'insécurité hypothétique: personnes jamais seules dans leur logement/quartier

Source: ERC 1998

Satisfaction par rapport à la protection contre la criminalité et les violences physiques



Insatisfait-e-s (0-5)
Assez satisfait-e-s (6-7)
Satisfait-e-s (8-9)
Très satisfait-e-s (10)

Source: ERC 1998

© Office fédéral de la statistique (OFS)

L'aide aux victimes est surtout sollicitée par des femmes

La statistique de l'aide aux victimes comprend non seulement une partie des infractions connues de la police, mais aussi des données que les forces de l'ordre ne possèdent pas, c'est-à-dire des infractions qui n'ont pas été dénoncées. Celles-ci relèvent souvent d'actes de violence dans la sphère privée et visent en majorité des femmes, en particulier des étrangères. Certains professionnels (médecins, enseignants, psychologues, juristes) jouent un rôle important – davantage chez les femmes que chez les hommes – dans la décision des victimes de s'adresser à un centre de consultation.

Le nombre des victimes varie selon les statistiques que l'on consulte: les chiffres de la police font état de 147 infractions avec victimes pour 100 000 habitants, tandis que les centres de consultation en recensent 342, soit plus du double. Le rapport entre ces deux statistiques demeure à peu près constant (1 à 2,4) que l'on considère les victimes d'atteintes à l'intégrité sexuelle ou celles d'autres actes de violence. Les cas de violence dans la sphère familiale apparaissent davantage (que les cas de violence dans la sphère publique) dans les chiffres de l'aide aux victimes que dans les chiffres de la police et de la justice.

Le nombre des hommes victimes d'infractions est identique dans la statistique de l'aide aux victimes et dans la statistique policière. Si cette dernière ne révèle aucun écart marquant entre les sexes dans le nombre des victimes, la statistique de l'aide aux victimes indique quant à elle que les consultations concernant des femmes sont deux fois plus nombreuses que celles concernant des hommes. Dans les consultations concernant des hommes victimes d'infractions, une procédure pénale est par ailleurs plus souvent en cours (46% contre 34% chez les femmes). Les consultations concernent aussi deux fois plus souvent des étrangères que des Suissesses.

Dans tous les groupes, on observe que les moins de 10 ans sont plus souvent victimes de violence dans la sphère familiale que dans la sphère publique. Quel que soit leur âge, les étrangères sont nettement plus souvent

victimes de violences familiales. Il se peut que l'on use de violence pour leur imposer certaines normes de comportement, normes parfois en contradiction avec le style de vie qui prévaut dans notre pays.

Dans les relations auteur-victime intrafamiliales, les jeunes filles et les femmes étrangères sont plus souvent victimes de lésions corporelles, tandis que les Suissesses subissent avant tout des atteintes à l'intégrité sexuelle. Il est toutefois possible que les victimes suisses et leur entourage réagissent davantage à la violence sexuelle car celle-ci a fait l'objet de nombreux débats ces dernières années et qu'elle n'est plus un tabou. En dehors de la sphère familiale, les hommes sont nettement moins souvent victimes d'agressions sexuelles que les femmes.

La plupart du temps, ce sont les victimes qui prennent l'initiative de s'adresser à un centre de consultation (cela est nettement plus vrai pour les adultes que pour les mineurs), mais il arrive souvent qu'elles soient aiguillées vers ces centres par des professionnels. Ceux-ci sont par exemple la principale instance qui motive les mineurs victimes de violences familiales à demander de l'aide. Dans ce domaine, les proches jouent un rôle relativement important auprès des victimes de moins de 18 ans, en particulier auprès des femmes. Comme on pouvait s'y attendre, la police et la justice sont rarement à l'origine d'une demande d'aide provenant de mineurs victimes de violence dans la sphère familiale, mais le plus souvent dans le cas d'hommes de plus de 18 ans victimes de violences dans la sphère publique.

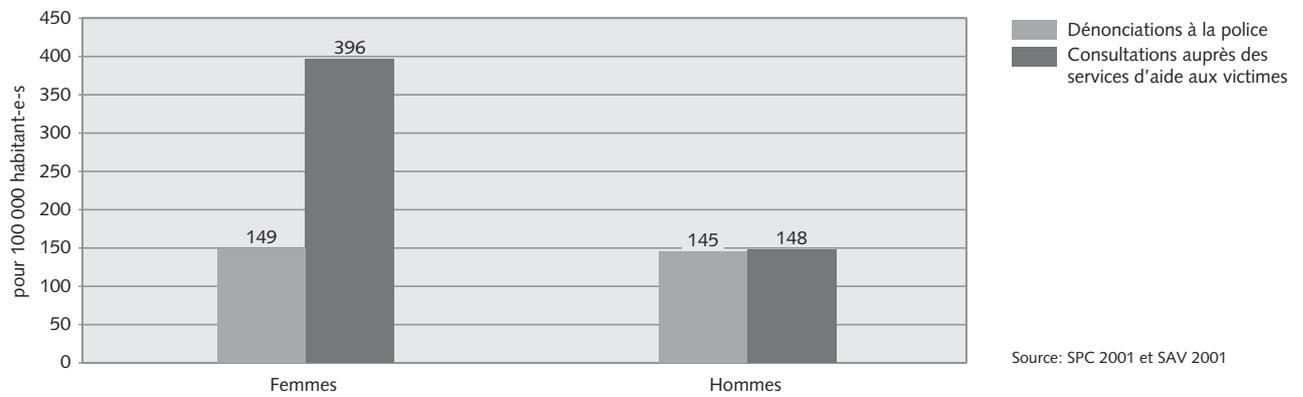
Définitions et calculs

La loi sur l'aide aux victimes d'infractions est entrée en vigueur en 1993. Cette loi vise à fournir aux victimes d'infractions ainsi qu'à leurs proches une aide qui comprend des conseils, une protection, la défense des droits dans la procédure pénale, l'indemnisation et la réparation morale. Est victime d'infraction toute personne qui a subi une atteinte directe ou indirecte à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique; autrement dit, le préjudice vise la personne elle-même. Les «lésés» sont, pour leur part, des personnes qui ont subi un dommage matériel du fait d'une infraction. Le fait de se sentir victime dépend en partie de la sensibilité de la personne concernée et du contexte. Un sentiment de honte ou de culpabilité, ainsi qu'une situation de dépendance psychique et matérielle à l'égard de l'auteur, empêchent parfois la victime de rechercher une aide médicale, sociale ou psychologique, voire de porter plainte. L'indicateur utilisé ici fournit des informations sur les victimes connues de la police et des centres de consultation de l'aide aux victimes.

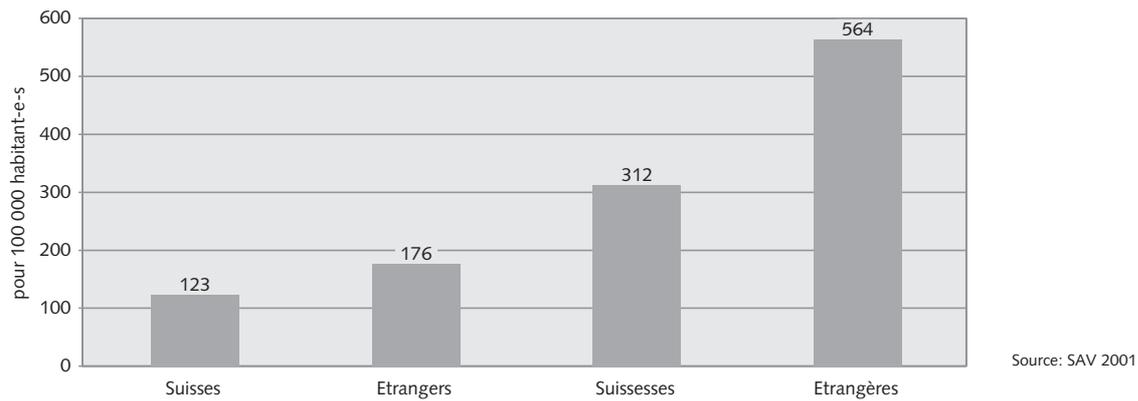
Sources: SAV et SPC

Statistique de l'aide aux victimes 2001
Statistique policière de la criminalité 2001

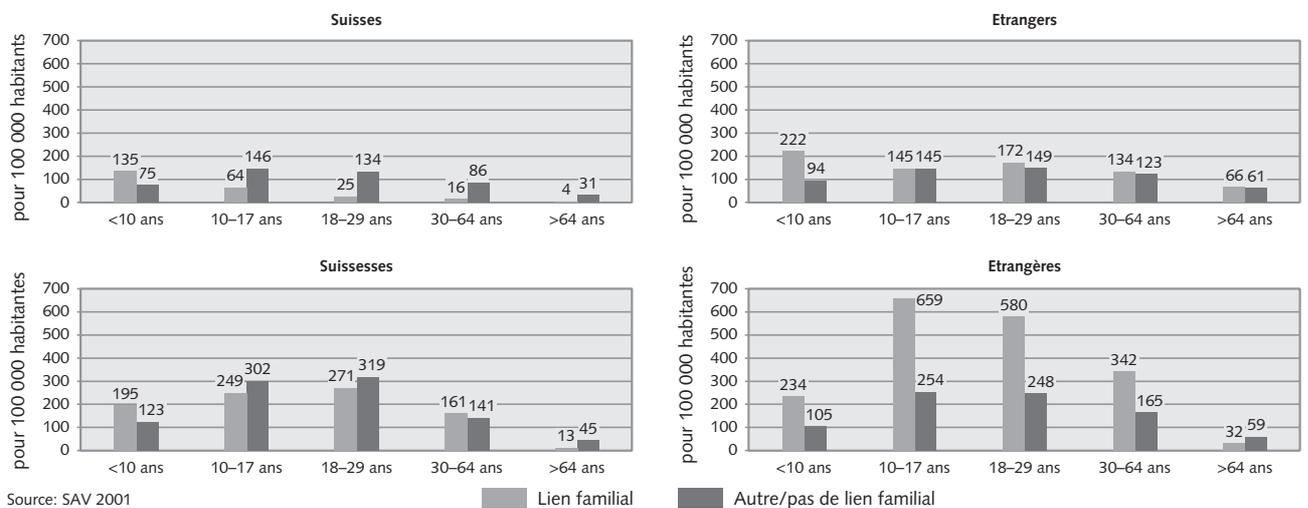
Victimes d'après les dénonciations à la police et les consultations auprès des services d'aide aux victimes



Cas d'assistance selon la nationalité



Cas d'assistance selon l'existence d'un lien familial et l'âge de la victime



13 Situation actuelle en matière d'égalité et attitude face aux disparités hommes-femmes

Les Suisses n'attachent de toute évidence pas une grande importance à l'égalité des sexes. En effet, la population résidente suisse ne fait montre que d'un intérêt moyen pour les différents problèmes qui y sont liés. Les jeunes et les personnes sans formation postobligatoire se révèlent particulièrement peu sensibles aux aspects socio-politiques de l'égalité. Dans ce domaine, nous ne pouvons hélas pas procéder à une comparaison internationale.

Reste donc à déterminer ce qu'il en est objectivement des progrès accomplis vers plus d'égalité en comparaison avec d'autres pays. Sur le plan international, la Suisse ne peut nullement prétendre jouer un rôle de pionnière dans ce domaine. C'est ce qui ressort en particulier de la présentation officielle par la Suisse de son rapport CEDAW devant l'ONU en janvier 2003¹. Après examen de ce rapport, la commission de l'ONU a jugé que ce sont surtout les différences salariales et la discrimination sur le marché du travail qui posent problème. Elle a ainsi recommandé à la Suisse de prendre des mesures pour permettre aux femmes de concilier activité professionnelle et vie familiale, notamment d'introduire un congé maternité.

Notre comparaison internationale se fonde d'une part sur les données de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe (CEE-ONU) et d'autre part sur celles de la Direction générale Emploi et affaires sociales de la Commission européenne².

Dans ses Objectifs du millénaire pour la statistique, l'ONU a désigné la formation, l'emploi et le pouvoir décisionnel comme étant des indicateurs-clés de l'égalité hommes-femmes.

Dans le programme de mise en œuvre de son Agenda pour la politique sociale (2001 à 2005), la Commission européenne va plus loin, puisqu'elle entend fixer des objectifs concrets (appelés points de repères) pour certains indicateurs de l'égalité³. Parmi ces objectifs, mentionnons par exemple un taux de participation à la vie active de 60% pour les femmes.

Lors de sa session de mars 2002 à Barcelone, le Conseil de l'Europe a défini un autre objectif dans ce domaine. Il s'agit de la garde des jeunes enfants: jusqu'en 2010, au moins 33% des enfants de moins de 3 ans ainsi qu'au moins 90% des enfants ayant entre 3 ans et l'âge scolaire devront pouvoir être pris en charge par une institution appropriée. Le Conseil de l'Europe veut aussi aplanir les différences salariales entre les femmes et les hommes et promouvoir la participation des femmes aux instances politiques de l'Union européenne (la proportion visée se situant entre 40 et 60%). En matière de formation, il souhaite équilibrer le nombre de femmes et d'hommes à tous les niveaux et parvenir surtout à réduire l'écart qui sépare les sexes dans le choix d'un métier ou d'un domaine d'études.

Dans ce chapitre nous avons sélectionné certains indicateurs pour comparer les progrès accomplis en matière d'égalité en Suisse et en Europe. Nous avons ainsi pris en compte les principaux domaines que sont la formation, l'activité professionnelle, les salaires et la représentation politique.

Références bibliographiques

OFS: Le marché du travail en comparaison internationale. SAKE-News, 15/2002, Neuchâtel, 2002.

OFS: Les votations populaires fédérales en 1999. Neuchâtel, 2001.

Eurostat: La situation sociale dans l'Union européenne, 2002. Commission européenne, 2002.

Eurostat: L'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne. Commission européenne, 2002.

¹ DFI: «Examen des premier et deuxième rapports de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)» du 14 avril 2003.

² UE: voir http://europa.eu.int/comm/employment_social/equ_opp/strategy_fr.html.

ONU: voir http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_goals.asp

³ Les travaux visant à sélectionner les indicateurs et à définir les objectifs sont encore en cours. Le Conseil de l'Europe a défini les premiers objectifs dans le domaine de l'économie au printemps 2000 à Lisbonne, puis étendu leur portée à Stockholm en 2001 et à Barcelone en 2002.

La sensibilisation aux questions relevant de l'égalité apparaît peu marquée

Dans l'ensemble, la population suisse ne trouve guère que les femmes soient défavorisées et ne souhaite donc pas particulièrement que des mesures soient prises pour promouvoir l'égalité. Sur une échelle de 0 à 10, les valeurs moyennes se situent entre 5 et 6. L'attitude face aux questions relevant de l'égalité varie cependant nettement selon la situation individuelle. Si le sentiment d'être défavorisé(e) dans la vie quotidienne n'est pas très répandu, les valeurs augmentent chez les femmes dont les indicateurs objectifs montrent qu'elles souffrent de discriminations: les mères de famille, les femmes qui élèvent seules leurs enfants, les femmes sans emploi et les étrangères.

L'attitude face aux questions relevant de l'égalité mesure la sensibilisation de la population à cette problématique, tandis que le sentiment individuel d'être défavorisé(e) dans la vie quotidienne est le reflet direct d'une discrimination vécue.

Comme nous le supposons, les hommes accordent moins d'importance que les femmes à ce type de problème. Ils n'en pensent pas moins être aussi capables que les femmes de faire quelque chose pour promouvoir l'égalité dans leur propre entourage.

La perception des problèmes relevant de l'égalité n'atteint que des valeurs moyennes, mais les résultats diffèrent grandement selon la situation individuelle des personnes interrogées. Les jeunes et les personnes âgées sont un peu moins sensibilisés que les groupes d'âge moyen. D'autres groupes sont aussi moins sensibles à ces questions: les femmes sans formation postobligatoire, les filles adultes vivant chez leurs parents et les femmes en formation. Cette structure se retrouve également chez les hommes, mais les valeurs sont généralement plus basses. Sur ce point, aucune différence marquante ne distingue la population suisse de la population étrangère.

Quant au souhait de voir l'Etat prendre en main la question de l'égalité, on retrouve les mêmes structures que pour la perception de discriminations, quoique les moyennes mesurées soient plus élevées. Les étrangers, femmes et hommes, accordent une plus grande importance à la promotion de l'égalité que la population suis-

se. Le niveau de formation ne semble quant à lui exercer de l'influence que chez les femmes.

Il importe toutefois de relever ici l'existence de différences régionales. Les habitants de l'arc lémanique se montrent ainsi particulièrement sensibles aux questions relevant de l'égalité. C'est assez logique si l'on considère l'accueil positif qu'ils ont réservé à certaines propositions soumises au scrutin populaire¹. A l'inverse, cette sensibilité semble être moins développée en Suisse centrale et en Suisse orientale.

Ce sont pourtant les hommes du nord-ouest de la Suisse et de la région zurichoise qui décèlent un potentiel de changement particulièrement important dans leur entourage immédiat.

Le sentiment d'être défavorisé(e) par rapport au sexe opposé n'est pas très fort: sur une échelle de 0 à 10, les hommes l'évaluent à 0,5 et les femmes à 2. Les valeurs enregistrées présentent toutefois la même structure que la situation objective présentée dans les chapitres précédents: ce sont surtout les étrangères, les femmes actives et chômeuses, les mères de famille et les femmes élevant seules leurs enfants, ainsi que les femmes au bénéfice d'une formation supérieure, qui se sentent défavorisées dans la vie quotidienne. Chez ces dernières, ce sentiment s'explique sans doute par le fait qu'elles ont souvent un statut professionnel moins élevé, un salaire plus bas et un risque de chômage plus important que des hommes au bénéfice d'une formation équivalente.

Définitions et questions

Avez-vous le sentiment qu'en Suisse les femmes sont défavorisées par rapport aux hommes dans certains domaines? 0 signifie «pas du tout défavorisées» et 10 «tout à fait défavorisées».

Etes-vous pour que la Suisse prenne davantage de mesures pour favoriser les femmes? 0 signifie «pas du tout pour» et 10 «tout à fait pour».

Dans vos propres relations avec le sexe opposé, vous paraît-il possible de faire quelque chose pour renforcer l'égalité entre hommes et femmes? 0 signifie «pas du tout possible» et 10 «tout à fait possible».

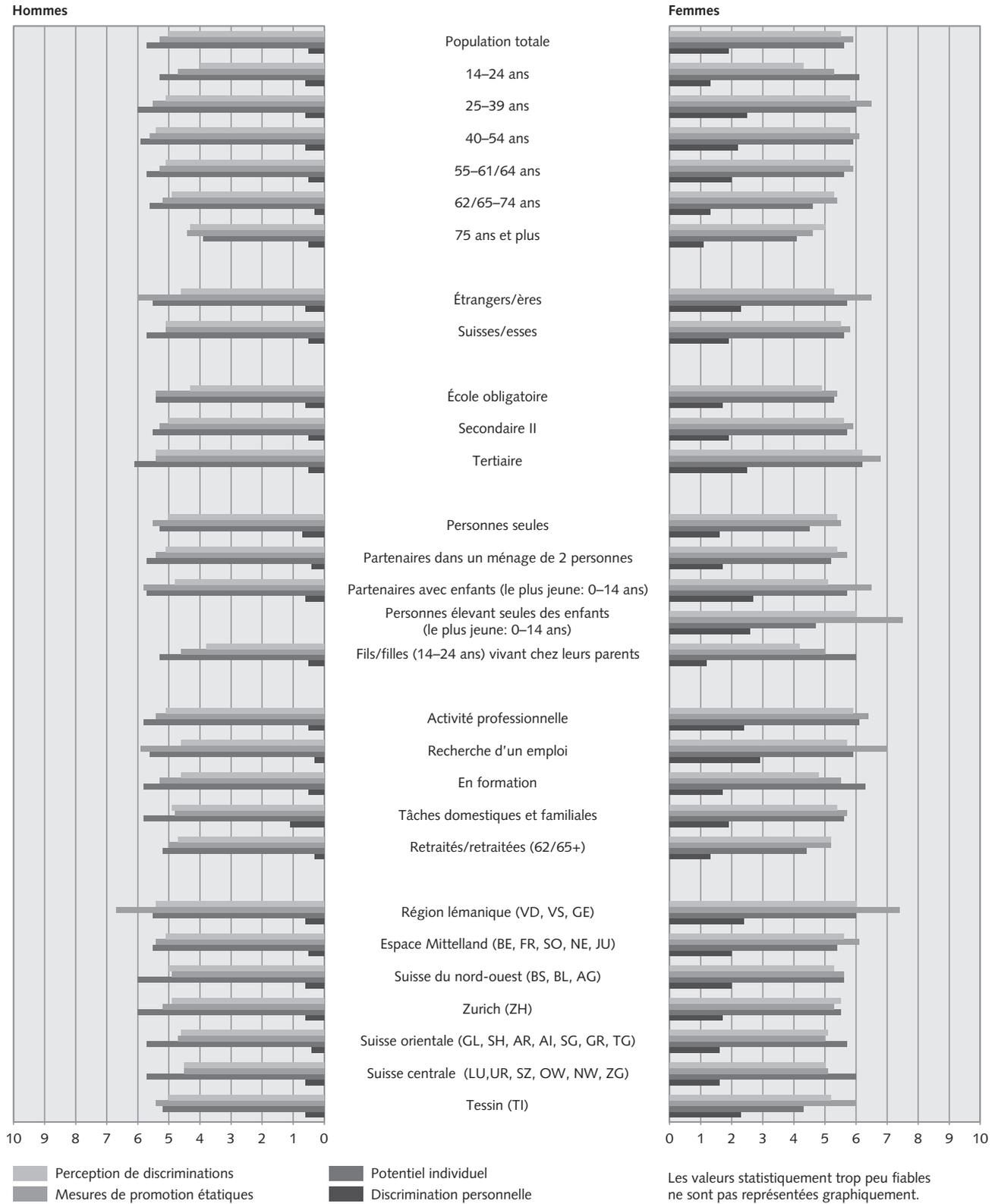
Vous-même, dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous défavorisé(e) par rapport au sexe opposé? 0 signifie «pas du tout défavorisé(e)» et 10 «tout à fait défavorisé(e)».

¹ Exemples: votation du 14 juin 1981 concernant l'article sur l'égalité dans la Constitution fédérale ou celle du 13 juin 1999 concernant la loi fédérale sur l'assurance-maternité. Voir OFS: Les votations populaires fédérales en 1999. Neuchâtel, 2001.

Source: PSM

Panel suisse de ménages 2000

Attitudes envers les questions d'égalité (échelle de 0 à 10)



Source: Panel suisse de ménages 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

En comparaison internationale, la Suisse fait figure d'élève médiocre

Par rapport à la situation qui prévaut dans les quinze Etats de l'Union européenne, l'égalité entre hommes et femmes en Suisse a encore bien du chemin à faire. La représentation politique et le taux de participation à la vie active sont des plus moyens et les différences salariales sont même relativement grandes. Dans la formation, les femmes ont certes nettement comblé leur retard, mais une comparaison de la part des étudiantes dans le tertiaire révèle que la Suisse se situe bien en dessous de la moyenne européenne.

Pour comparer la situation en matière d'égalité en Suisse et dans les quinze Etats de l'Union européenne, nous avons choisi quatre indicateurs qui portent sur des domaines centraux: la formation, la vie professionnelle, les salaires et la représentation politique.

Au degré secondaire II, les femmes ont pratiquement rejoint les hommes (voir chapitre 2). Cependant, seules 74 femmes pour 100 hommes achèvent une formation du niveau tertiaire, alors que dans la plupart des pays européens les femmes constituent déjà la majorité des étudiants à ce niveau de formation. De plus, le choix des domaines d'études reste grandement influencé par le sexe.

En Suisse, la participation des femmes à la vie active s'est accrue depuis les années 1960 et, plus fortement encore, depuis le début des années 1990. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation du nombre des employés à temps partiel (principalement des femmes) et des mères d'enfants de moins de 15 ans qui travaillent. Le taux d'activité des hommes reste cependant nettement supérieur à celui des femmes. En 2000, environ 56% des femmes entre 15 et 64 ans étaient au bénéfice d'un contrat de travail (voir chapitre 4). Ce taux place la Suisse à un niveau légèrement supérieur à la moyenne de l'Union européenne. Celle-ci se distingue toutefois par de grandes disparités: les taux sont plutôt élevés dans les pays du nord et plus faibles dans les pays du sud (à l'exception du Portugal).

Dans l'ensemble, le niveau des salaires en Suisse est relativement élevé par rapport aux pays européens. En 2000, le salaire horaire brut moyen des femmes était cependant inférieur de 21% environ à celui des hommes (voir chapitre 5). Un tel écart apparaît relativement grand en comparaison européenne. En effet, dans les quinze Etats de l'Union européenne, la différence salariale se situait à 16% en moyenne en 1998, les valeurs les plus faibles ayant été enregistrées au Portugal, en Belgique, en Italie et au Danemark. Contrairement aux taux d'activité, les différences salariales ne dénotent pas l'existence d'un fossé nord-sud. Ces différences se sont par ailleurs amenuisées ces dernières années, tant en Suisse que dans les Etats de l'Union, à un rythme certes très lent.

Selon les chiffres de 2001, la proportion des députées au Conseil national (24%) se situe dans la moyenne européenne (23%). Les femmes sont représentées à la chambre basse depuis que le droit de vote a été accordé aux femmes suisses (au début des années 1970). Depuis lors, leur part n'a cessé d'augmenter, passant graduellement de 5% à 24% (voir chapitre 10). Cette proportion est comparable à la part des femmes au sein des parlements nationaux des pays de l'Union européenne. La marge de variation est toutefois grande dans ce domaine, puisque cette part va de 9% en Grèce à 44% en Suède.

Exemples de lecture

Formation: En 1999, seules 74 femmes pour 100 hommes effectuaient une formation de niveau tertiaire en Suisse.

Emploi: En 2000, 55,8% des femmes de 15 à 64 ans vivant en Suisse étaient au bénéfice d'un contrat de travail.

Différences salariales: En 2000, au sein de la population suisse, le salaire horaire brut des femmes équivalait en moyenne à 79% du salaire horaire brut des hommes. Sont pris en considération tous les salariés âgés de 16 à 64 ans qui effectuent au moins 15 heures de travail rémunéré par semaine.

Représentation politique: En 2001, 24% des députés siégeant au Conseil national (chambre basse) étaient des femmes.

Sources: Eurostat et OFS

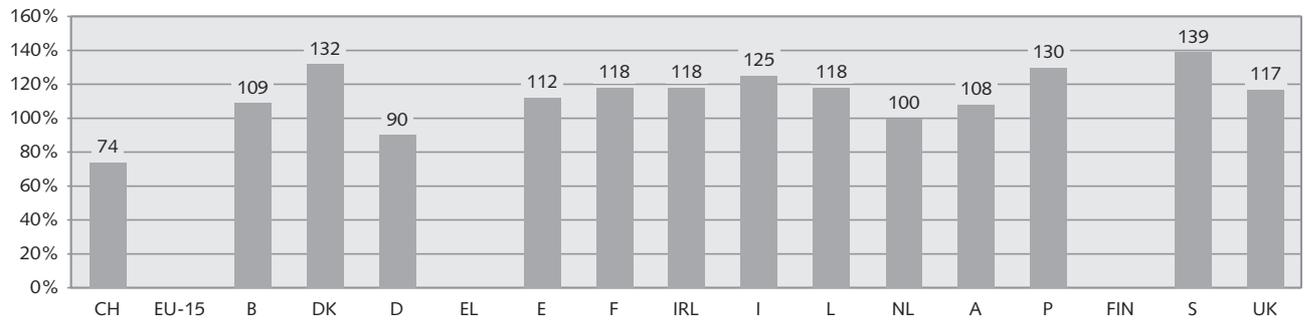
UNESCO 1999

OFS, Enquête suisse sur la population active 2000

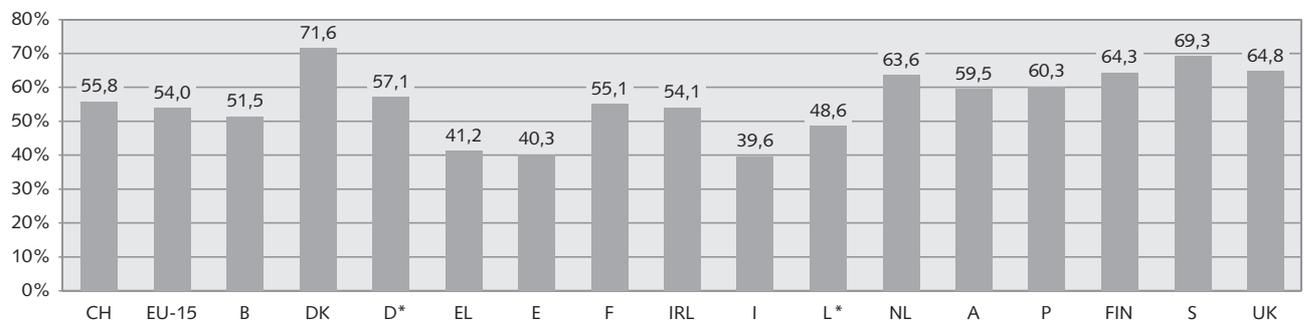
OFS, Enquête sur la structure des salaires 2000

OFS, Elections au Conseil national 2001

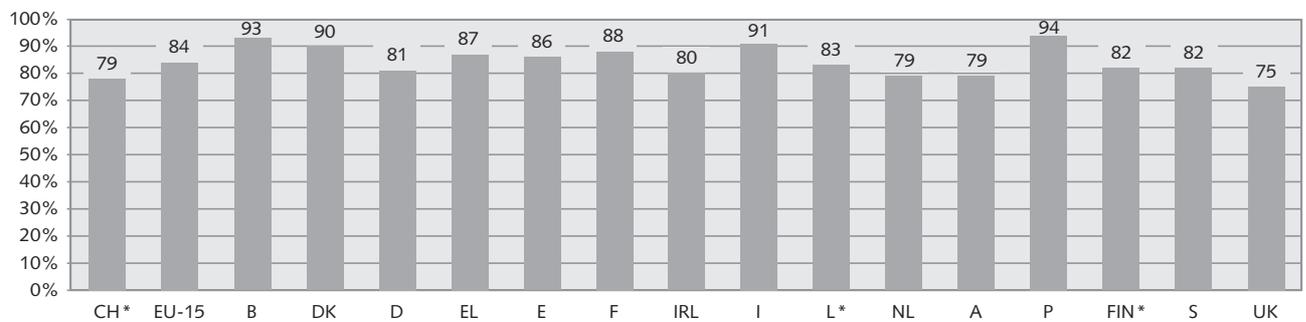
Proportion de femmes en formation tertiaire



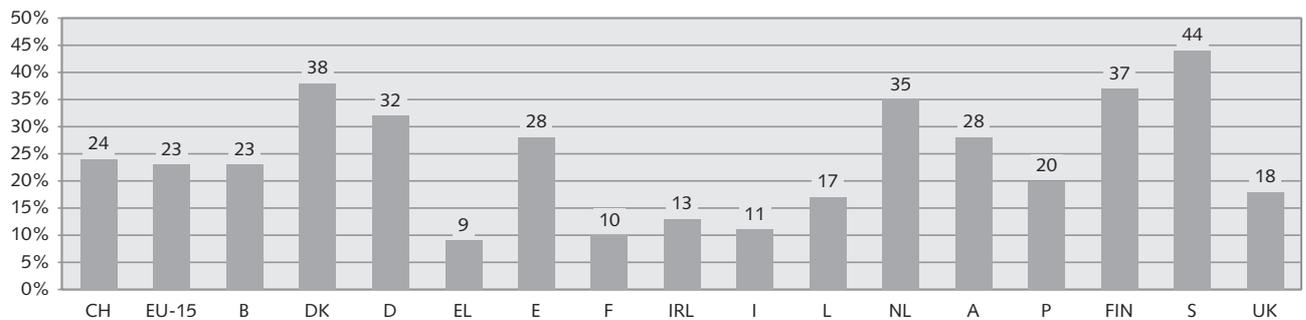
Taux d'emploi des femmes



Ecart de rémunération entre hommes et femmes (salaires féminins en % des salaires masculins)



Représentation des femmes au sein des parlements nationaux



* Le chiffre peut faire référence à une autre année ou ne pas être directement comparable pour d'autres raisons

Sources: Eurostat, UNESCO, OFS

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Partie analytique

14 Répartition des tâches au sein du ménage

Beat Schmid et Jacqueline Schön-Bühlmann, OFS¹

Au cours des dernières décennies, c'est dans le domaine de l'éducation que l'égalité entre hommes et femmes a le plus progressé, avec pour conséquence une implication accrue des femmes dans les activités lucratives. Cette croissance du taux d'activité féminin étant essentiellement nourrie par le travail à temps partiel, on en est amené à supposer que les femmes cherchent, par ce moyen, à concilier vie professionnelle et vie familiale. De nombreuses études récentes montrent que l'intégration des femmes sur le marché du travail et leur taux d'occupation dépendent fortement de leur situation familiale, ce qui n'est pratiquement pas le cas chez les hommes; autrement dit, «[...] la participation des femmes à la vie active «répond» clairement aux exigences de la vie familiale qui varient en fonction des phases familiales, une telle connexion n'étant pas observable en ce qui concerne les hommes»². Ainsi, les tâches domestiques et familiales restent principalement du ressort des femmes, qui adaptent leur vie professionnelle en conséquence (voir sections 7.2 et 7.3), alors que la situation familiale a peu d'influence sur la contribution des hommes aux tâches domestiques³.

Partant de ce constat, le débat sur l'égalité entre hommes et femmes se concentre de plus en plus sur la question de la répartition des tâches au sein du ménage. C'est dans cette optique que le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFE) a lancé l'année dernière la campagne «Fairplay-at-home»⁴ afin de mettre en question les schémas sociaux établis de longue date quant à la répartition des tâches au sein du ménage et de trouver de nouveaux modèles plus équitables. Depuis 1988, le nouveau droit matrimonial et familial a d'ailleurs

fait disparaître d'un point de vue légal la répartition traditionnelle des tâches au sein du couple. Les partenaires peuvent désormais décider d'un commun accord la manière de se répartir les devoirs familiaux comme bon leur semble. A l'heure où la stabilité des relations familiales vacille, l'attribution habituelle des rôles en fonction du sexe devrait en outre être relativisée à long terme.

Les principaux enseignements tirés des nombreuses études scientifiques existant⁵ sur le sujet permettent de tirer la conclusion suivante: l'âge et le nombre des enfants du ménage déterminent dans une large mesure la participation des femmes à la vie professionnelle d'une part et le temps qu'elles consacrent aux tâches domestiques et familiales d'autre part.

Sur la base des résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) de 1995, Bauer a étudié entre autres les facteurs ayant une influence sur le temps consacré au travail rémunéré, au ménage et à la famille: les enfants modifient radicalement l'emploi du temps des femmes. En effet, les mères d'enfants en âge préscolaire interrompent momentanément leur activité professionnelle ou la réduisent fortement pour se consacrer aux tâches domestiques et familiales et ce, souvent à plusieurs reprises au gré des naissances, alors que celles-ci n'affectent pas de façon significative le taux d'activité des hommes, même si la participation de ces derniers aux tâches domestiques et familiales augmente légèrement⁶. Outre l'âge et le nombre des enfants, puis l'âge des femmes, la nationalité et un faible niveau de formation, Bauer évoque aussi la situation du partenaire comme facteur limitant la participation des femmes à

¹ Langue originale: allemand.

² René Levy: «L'inégalité dans la famille: ça existe encore?», dans Questions familiales, n° 1/2003, OFAS, pp. 64-65.

³ Voir notamment Du travail, mais pas de salaire. OFS, Neuchâtel, 1999.

⁴ Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes: Fairplay-at-home. Une impulsion. BFE, Berne 2002; Silvia Strub, Tobias Bauer: Répartition du travail entre les sexes. Etat des lieux. BFE, Berne, 2002.

⁵ Elisabeth Bühler: Atlas suisse des femmes et de l'égalité. Seismo, Zurich 2001; Claire Jobin: Entre les activités professionnelle et domestique. La discrimination sexuelle. Editions d'en bas, Lausanne 1995; Anna Borkowsky et Ursula Streckeisen: Arbeitsbiographien von Frauen. Eine soziologische Untersuchung struktureller und subjektiver Aspekte. Rüegger, Grösch, 1989.

⁶ Tiré de Tobias Bauer: Familie, Zeitverwendung und Lohnmöglichkeiten. Eine Analyse der Zusammenhänge nach Geschlecht anhand der SAKE 1995. SAKE-NEWS n° 1/98. OFS, Berne, 1998: page 24. Résumé de l'ouvrage original en allemand publié sous le titre «Les enfants, le temps et l'argent» dans le hors-série Famille et société du bulletin Questions familiales n° 1/1998 OFAS.

la vie professionnelle, au sens où les femmes mariées ou en couple réduisent déjà nettement leur activité professionnelle par rapport aux femmes vivant seules. Cela montre que les rôles sont assez figés au sein des couples. Quant au volume du travail domestique, il dépend des mêmes facteurs exception faite de la nationalité; la charge représentée par l'activité professionnelle joue un rôle important. La ventilation des rôles en fonction des sexes au sein du couple marié se confirme ainsi. Mais l'ESPA permet seulement de tirer des conclusions partielles dans la mesure où une seule personne dans le ménage a été interrogée et où certains renseignements seulement existent sur le partenaire, à savoir les principales variables socio-démographiques et des données relatives à la situation professionnelle. Le temps consacré aux tâches domestiques ne vaut en effet que pour la personne interrogée.

Les résultats obtenus par Vuille dans son analyse longitudinale des données ESPA concernant l'activité professionnelle des mères sont plus différenciés. Après la naissance de son premier enfant, la mère est désormais professionnellement plus active: si les femmes qui travaillent à temps partiel avant la naissance de leur enfant cessent (momentanément) de travailler, celles qui exercent une activité professionnelle à temps plein se contentent généralement de réduire leur taux d'occupation. Ainsi, plus de la moitié des mères restent professionnellement actives après la naissance de leur premier enfant, contre environ un tiers seulement après la naissance du deuxième enfant. Quant au mariage, il se traduit plutôt par une légère réduction du taux d'occupation de la femme et rarement par une cessation de son activité professionnelle⁷.

Les analyses détaillées menées par Buchmann et al. sur les résultats de l'ESPA de 1995 leur permettent d'en déduire que l'intégration des femmes sur le marché du travail dépend de facteurs aussi bien internes qu'externes au ménage. La structure familiale joue un rôle primordial, en Suisse particulièrement. Buchmann et al. y voient «la persistance de conceptions traditionnelles très ancrées quant à la répartition du travail entre les sexes au sein de la famille (...), la participation à la vie professionnelle restant de ce fait aujourd'hui encore fortement liée au modèle traditionnel de l'homme qui fait vivre sa famille (...), modèle qui ne s'est modernisé qu'avec la possibilité pour la femme, notamment en

Suisse alémanique, d'exercer une activité à temps partiel qui est la plupart du temps marginale»⁸. Concernant les facteurs externes au ménage, la segmentation professionnelle du marché du travail, autrement dit le fait que certains métiers ou branches offrent des conditions plus favorables à l'évolution professionnelle des femmes (possibilité de travailler à temps partiel, simplicité de la reprise du travail après une interruption, par ex.), est déterminante.

Mais les facteurs expliquant la répartition du travail au sein de la famille ont été encore peu étudiés. Des études menées hors de nos frontières expliquent la redistribution des rôles au sein du ménage par la croissance du taux d'occupation des femmes, qui entraîne une participation plus grande des hommes aux tâches familiales et domestiques, même si leur contribution reste la plupart du temps très inférieure à celle de leur partenaire⁹.

L'étude qualitative de Bürgisser sur les couples ayant opté pour une répartition plus équitable des tâches est à cet égard particulièrement intéressante¹⁰. Les femmes qui choisissent un tel modèle partenarial semblent surtout vouloir concilier profession et famille, sans avoir à choisir entre les deux, allant souvent jusqu'à en faire une condition sine qua non à la décision d'avoir des enfants. Certaines estiment par ailleurs indispensable pour le développement de l'enfant que le père joue activement son rôle et, chose frappante à cet égard, il s'agit souvent de femmes et d'hommes travaillant au contact de personnes ayant vécu des préjudices sociaux et soucieuses d'offrir à leurs enfants le meilleur environnement familial possible. L'autonomie financière vis-à-vis du partenaire semble également avoir une certaine importance, de même que les expériences négatives au sein du foyer parental ou les difficultés personnellement vécues avec le modèle traditionnel de répartition des rôles. Pour les hommes, les trois principales raisons sont la valorisation identique du travail à temps partiel et du travail à temps plein, la volonté de jouer activement leur rôle de père et le respect des aspirations de leur partenaire.

Le choix d'un modèle partenarial de répartition du travail rémunéré et du travail domestique relève donc avant tout de décisions conscientes dans le cadre desquelles la femme attache au moins autant d'importance à sa profession qu'à sa famille et l'homme ne déprécie

⁷ Alain Vuille: Maternité, mariage et divorce dans les années 90: quelles conséquences sur la vie professionnelle des femmes? Enquête suisse sur la vie active 1991-1999. SAKE-NEWS n° 4/2000. OFS, Neuchâtel 2000.

⁸ Tiré de Marlis Buchmann et al.: halb drinnen – halb draussen. Analysen zur Arbeitsmarktintegration von Frauen in der Schweiz. Rüegger, Grösch 2002. Citation traduite par l'OFS.

⁹ Voir Marlis Buchmann et al (2002): op. cit, page 49.

¹⁰ Margret Bürgisser: Modell Halbe Halbe. Partnerschaftliche Arbeitsteilung in Familie und Beruf. Werd Verlag, Zurich 1996.

pas le travail à temps partiel face à une activité professionnelle à temps plein. Certains secteurs d'activité, en proposant aussi bien aux hommes qu'aux femmes des emplois à temps partiel qualifiés, favorisent une répartition partenariale des rôles. Les expériences personnelles entrent également en ligne de compte, qu'il s'agisse de difficultés sociales rencontrées dans le cadre professionnel ou d'expériences négatives avec le partage des rôles sous le toit parental.

Les paragraphes qui suivent tentent d'analyser les facteurs qui favorisent une répartition partenariale du travail au sein du couple. Pour ce faire, l'étude intègre, outre la situation familiale, des facteurs susceptibles d'exercer une influence sur la participation à la vie professionnelle et aux tâches domestiques et compare la situation des hommes et des femmes et de leur partenaire selon différentes variables socio-démographiques, telles que l'âge, la formation, la position socioprofessionnelle, la nationalité, etc.

De plus, profitant de la diversité des domaines de vie étudiés dans le Panel suisse de ménages (PSM), l'analyse prend en compte la situation professionnelle de la mère de la personne interrogée lorsque cette dernière avait 15 ans, l'exemple qui lui était proposé dans sa jeunesse pouvant déterminer son comportement au cours des phases ultérieures. La sensibilisation au problème de l'égalité entre hommes et femmes est aussi mesurée à l'aide d'une variable spécifique¹¹: il y a en effet tout lieu de croire que les personnes particulièrement sensibles à ce problème s'impliquent davantage que les autres dans une répartition plus équitable des tâches au sein du ménage. Par ailleurs, l'analyse se penche sur les effets d'une activité au sein d'un club, d'une association ou d'une institution sur l'activité lucrative et sur le temps consacré aux tâches domestiques; un engagement de ce type chez les hommes vivant en couple laisse probablement moins de temps pour les tâches domestiques et familiales, tandis qu'il est plutôt rare chez les femmes cumulant déjà activité professionnelle et travaux domestiques.

En outre, l'analyse part de l'hypothèse que les personnes qui assument une partie importante des travaux domestiques ne travaillent souvent pas ou ont un taux d'occupation réduit, un résultat mesuré à partir du temps supérieur à la moyenne qui est consacré aux tâches ménagères et de la (co-)responsabilité dans ce domaine elle aussi supérieure à la moyenne¹².

L'analyse intègre également d'autres informations relatives au ménage, telles que le nombre d'enfants et l'âge du benjamin, le niveau de revenu ou le recours à une aide ménagère extérieure, autant d'aspects susceptibles d'avoir une incidence sur l'implication des hommes et des femmes dans la vie professionnelle ou dans les travaux ménagers. Une comparaison entre zones rurales et zones urbaines permet de faire ressortir certaines différences structurelles minimales¹³.

La première partie de l'analyse porte sur l'implication dans la vie professionnelle des hommes et des femmes vivant en couple. A cet effet, des modèles des principaux facteurs d'influence sont établis à partir de la situation familiale et des caractéristiques évoquées ci-dessus, en tenant tout particulièrement compte de l'influence des critères sélectionnés relatifs au partenaire ou à la partenaire. La deuxième partie présente les raisons qui font que les hommes ou les femmes consacrent plus ou moins de temps que la moyenne aux tâches domestiques. Une troisième partie se penche sur la distribution des tâches ménagères entre les partenaires et sur les facteurs favorisant une répartition plus équitable des travaux domestiques au sein du ménage.

¹¹ *Avez-vous le sentiment qu'en Suisse les femmes sont défavorisées par rapport aux hommes dans certains domaines? 0 signifie «pas du tout défavorisées» et 10 «tout à fait défavorisées».*

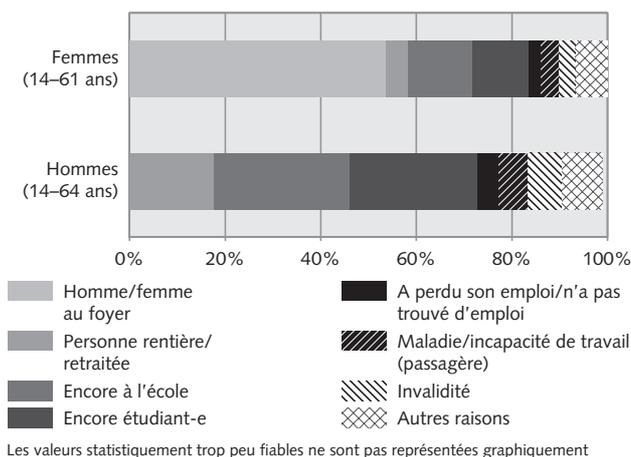
¹² Cela correspond par semaine à plus de 20 heures pour les femmes et à plus de 4 heures pour les hommes (les valeurs limites retenues correspondent aux valeurs médianes calculées). Concernant la (co-)responsabilité relative à chaque tâche domestique et familiale, le questionnaire a porté sur 6 groupes de tâches au total, si bien qu'une personne assumant (conjointement) 4 d'entre eux ou plus est qualifiée de principale (co-)responsable des tâches domestiques.

¹³ L'échantillon ne permet malheureusement pas une différenciation plus fine selon les 7 grandes régions suisses.

14.1 Implication dans la vie professionnelle

Dans le questionnaire du Panel suisse de ménages, les causes respectives de l'inactivité professionnelle et celles du travail à temps partiel font l'objet d'une question spécifique. Les résultats sont éloquentes:

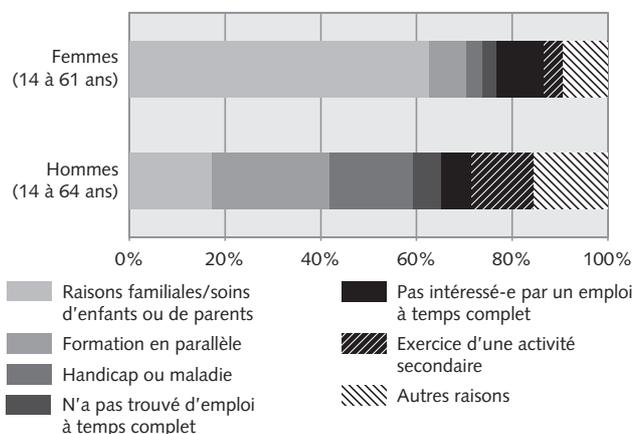
Raisons de l'inactivité professionnelle G 14.1



Source: PSM 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Raisons du travail à temps partiel G 14.2



Source: PSM 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Plus de la moitié des femmes âgées de moins de 62 ans affirment ne pas exercer d'activité professionnelle pour se consacrer aux tâches domestiques et familiales et 6 femmes actives occupées sur 10 évoquent les mêmes raisons pour justifier un emploi à temps partiel. D'emblée, la modulation de l'activité professionnelle des femmes en fonction de leur situation familiale ne fait aucun doute. Seuls 17% d'hommes de moins de 65 ans sont dans ce dernier cas. Il s'agit souvent d'hommes âgés de 25 à 54 ans, pères d'au moins un enfant de

moins de 15 ans. Il y a donc tout lieu de croire qu'ils cherchent eux aussi de cette façon, à l'instar des femmes, à mieux concilier travail et famille. Mais ces cas restent relativement rares au sein de l'échantillon et ne permettent pas des analyses plus approfondies. Les hommes n'exerçant aucune activité professionnelle en raison des tâches domestiques et familiales sont pratiquement inexistantes dans l'échantillon.

Approche descriptive

La situation familiale détermine dans une large mesure l'activité professionnelle des femmes. Chez les hommes elle semble avoir l'effet inverse que chez les femmes. Il convient en outre de se demander s'il existe chez les hommes des caractéristiques qui favorise l'activité professionnelle de leur partenaire et s'il y a une corrélation entre un engagement accru des hommes dans les travaux ménagers et un taux d'activité professionnelle plus élevé chez les femmes.

Les modèles d'activité professionnelle sont nettement plus diversifiés chez les femmes que chez les hommes, raison pour laquelle nous distinguons 4 groupes différents chez les femmes (inactivité, travail à temps partiel à moins de 50%, taux d'occupation entre 50 et 89% et travail à plein temps) et seulement deux chez les hommes (travail à plein temps ou non¹⁴, les personnes au chômage étant d'emblée exclues¹⁵).

Les pourcentages relatifs à la situation professionnelle et au taux d'occupation calculés en fonction de différentes variables socio-démographiques des femmes et de leur partenaire ainsi que des caractéristiques du ménage permettent de dresser les portraits suivants (voir tableau T14.1).

Chez les femmes, nous nous intéressons tout d'abord aux sous-groupes où la part de femmes non actives professionnellement est inférieure à la moyenne. Globalement, 1 femme sur 5 vivant en couple et âgée de 25 à 61 ans n'a pas d'activité professionnelle. On trouve un peu moins de femmes non actives parmi les 40 à 54 ans, les étrangères et nettement moins chez les titulaires d'un diplôme de degré tertiaire qui leur confère un statut socioprofessionnel élevé.

¹⁴ Travail à temps partiel ou inactivité (hommes en formation, rentiers, hommes ou foyer).

¹⁵ L'analyse ne porte que sur les personnes vivant en couple, dont l'âge se situe entre 25 ans et la retraite (61 ans pour les femmes et 64 ans pour les hommes en 2000).

Ces femmes n'assument pas seules la responsabilité des tâches ménagères, qui les accaparent par conséquent moins; elles ont souvent eu l'exemple d'une mère active dans leur jeunesse, ce qui pourrait influencer leur propre comportement; elles sont souvent plus sensibilisées aux inégalités hommes-femmes; elles sont plus rarement membres d'une association, ce manque d'engagement s'expliquant par la double charge de travail résultant du cumul de l'activité professionnelle et des tâches domestiques; enfin, à l'instar des hommes, elles vivent en couple sans autre personne dans le ménage, alors qu'à l'inverse, c'est chez les mères de famille nombreuse et les mères de jeunes enfants que la part de femmes inactives est la plus élevée, une part qui diminue régulièrement avec la scolarisation du benjamin et la fin de la scolarité (lorsque les enfants atteignent 15-17 ans)¹⁶. En ce qui concerne la situation financière des ménages, ce sont principalement les ménages aisés ou bénéficiant d'un soutien extérieur qui semblent encourager l'implication des femmes dans la vie professionnelle.

Dans ces ménages, le partenaires présentent des caractéristiques qui semblent favoriser l'activité professionnelle des femmes: ils appartiennent à la classe d'âge moyenne ou jouissent d'une position sociale élevée, mais surtout ils (co-)assument la plupart des travaux ménagers ou y consacrent du moins relativement beaucoup de temps¹⁷, n'exercent aucune activité au sein d'un club,

d'une association ou de toute autre organisation. S'ils sont de nationalité étrangère, leur femme est plus susceptible d'exercer une activité professionnelle quoique ce résultat soit difficile à interpréter. On peut en effet supposer que dans ces cas, la femme est elle aussi souvent étrangère; or les femmes étrangères sont plus souvent professionnellement actives que les Suissesses¹⁸.

12% des hommes de 25 à 65 ans et vivant en couple travaillent à temps partiel ou sont inactifs. Les hommes dans ce cas sont plus nombreux que le moyenne chez les Suisses et les personnes âgés de 55-64 ans et ils vivent principalement en couple sans personne d'autre dans le ménage.

Mais la majorité des hommes travaillent à plein temps. Leur situation professionnelle varie nettement moins que celle des femmes. Quant du nombre des pères travaillant à temps partiel, qui seraient particulièrement intéressants par rapport aux questions qu'on se pose ici, il est trop faible pour que nous puissions les prendre en compte dans nos comparaisons.

¹⁶ Voir l'étude longitudinale sur l'analyse des facteurs influençant l'exercice d'une activité professionnelle après la naissance des enfants de A. Vuille (2000): op. cit.

¹⁷ Faute d'observations suffisantes, il n'est pas possible d'analyser l'influence du travail à temps partiel du partenaire sur l'activité professionnelle des femmes.

¹⁸ Les couples regroupant plusieurs nationalités ne sont pas distingués de ceux avec la même nationalité de sorte que ce point ne peut être étudié plus avant.

T14.1 Situation professionnelle des femmes et des hommes en fonction de leurs caractéristiques socio-démographiques et de celles de leurs partenaires ainsi que du ménage, en %

	Femmes					Hommes	
	Sans activité prof.	Temps partiel 1-49%	Temps partiel 50-89%	Plein temps	N	Plein temps	N
Total	21	30	29	20	837	88	886
Caractéristiques de la personne							
Age							
25-39 ans	22	29	24	25	397	91	349
40-54 ans	18	32	36	15	364	92	402
55-61/64 ans	(24)	(34)	(28)	(15)	76	73	135
Nationalité							
Etrangère	(18)	(21)	(33)	(28)	76	91	101
Suisse	21	33	28	18	761	87	785
Niveau de formation							
Ecole obligatoire	(21)	32	32	(16)	123	93	47
Degré secondaire II	24	33	25	18	545	87	447
Degré tertiaire	(11)	22	38	29	169	88	392
Position socioprofessionnelle¹							
Position plutôt inférieure	26	37	25	13	419	87	193
Position plutôt supérieure	15	24	34	28	418	88	693
Origine sociale²							
Ecole obligatoire	23	31	28	19	229	91	246
Degré secondaire II	20	31	28	21	450	88	463
Degré tertiaire	19	29	33	(19)	158	80	177
(Co-)responsabilité des tâches ménagères							
N'a pas la (co-)responsabilité principale	(14)	(20)	(34)	(33)	80	92	674
A la (co-)responsabilité principale	21	32	28	19	757	74	212
Temps consacré aux tâches ménagères³							
Charge relativement faible	11	25	34	30	490	92	488
Charge relativement élevée	34	38	21	(6)	347	82	398
Mère professionnellement active à l'adolescence							
Non	27	30	28	15	249	90	289
Oui	18	31	29	22	588	87	597
Sensible aux discriminations des femmes							
Non	23	32	26	19	338	89	395
Oui	19	29	31	21	499	87	491
Actif/ve au sein d'un club, association, organisation							
Non	20	21	32	27	397	88	348
Oui	22	40	26	12	440	88	538

Femmes de 25 à 61 ans et hommes de 25 à 64 ans qui vivent en couple.

Les résultats se basant sur 10 à 29 interviews sont mis entre parenthèses, ceux se basant sur moins de 10 entretiens ne sont pas pris en considération.

¹ Profession selon classification ISCO-888: position socioprofessionnelle plutôt inférieure (Ouvriers/Ouvrières et employé-e-s non qualifié-e-s, conducteurs/-trices et assembleurs/-euses, artisan-e-s et ouvriers/ouvrières, agriculteurs/agricultrices, personnel des services et de la vente); position socioprofessionnelle plutôt supérieure (employé-e-s de type administratif, professions intermédiaires, professions intellectuelles et scientifiques, dirigeant-e-s, cadres supérieur-e-s).

² Celui des deux parents qui possède le titre scolaire le plus élevé.

³ La charge relativement élevée est définie par la médiane pour les deux sexes (femmes: > 20 h par semaine, hommes: > 4 h par semaine).

T14.1 Situation professionnelle des femmes et des hommes en fonction de leurs caractéristiques socio-démographiques et de celles de leurs partenaires ainsi que du ménage, en % (suite)

	Femmes					Hommes	
	Sans activité prof.	Temps partiel 1-49%	Temps partiel 50-89%	Plein temps	N	Plein temps	N
Caractéristiques du ménage							
Type de ménage							
Ménages de 2 partenaires	10	18	32	40	230	83	250
Couples: enfant le plus jeune 0-6 ans	35	33	21	11	262	90	277
Couples: enfant le plus jeune 7-17 ans	19	40	31	11	255	91	265
Couples dans une autre situation	15	34	40	11	90	86	94
Nombre d'enfants							
Pas d'enfant / 1 enfant	16	27	32	26	518	86	553
2 enfants	30	34	25	11	218	90	228
3 enfants ou plus	29	44	21	6	101	93	105
Niveau de revenu⁴							
Revenus faibles	41	35	(15)	(9)	137	87	141
Revenus moyens	19	34	31	16	507	88	531
Revenus élevés	(10)	19	32	39	193	87	214
Aide ménagère extérieure							
Non	23	31	28	18	679	88	722
Oui	(9)	28	33	30	158	84	164
Zone géographique							
Urbaine	21	28	30	20	531	87	566
Rurale	20	34	27	20	306	89	320
Caractéristiques du/de la partenaire							
Age							
25-39 ans	22	28	24	26	327	92	421
40-54 ans	18	31	34	16	381	88	385
55-61/64 ans	(22)	34	29	(15)	129	70	80
Nationalité							
Etrangère	(15)	(23)	34	(27)	91	93	81
Suisse	22	32	28	18	746	87	805
Niveau de formation							
Ecole obligatoire	-	(27)	(30)	-	44	90	130
Degré secondaire II	20	29	29	22	421	89	578
Degré tertiaire	22	33	29	16	372	82	178
Position socioprofessionnelle¹							
Position plutôt inférieure	23	31	21	25	183	89	437
Position plutôt supérieure	20	30	31	18	654	86	449
Origine sociale²							
Ecole obligatoire	22	30	29	20	229	92	248
Degré secondaire II	23	31	27	20	445	88	463
Degré tertiaire	(14)	31	34	21	163	80	175

⁴ Revenu d'équivalence médian: voir les définitions dans le chapitre 5.1, page 52.

T14.1 Situation professionnelle des femmes et des hommes en fonction de leurs caractéristiques socio-démographiques et de celles de leurs partenaires ainsi que du ménage, en % (suite)

	Femmes					Hommes	
	Sans activité prof.	Temps partiel 1-49%	Temps partiel 50-89%	Plein temps	N	Plein temps	N
(Co-)responsabilité des tâches ménagères							
N'a pas la (co-)responsabilité principale	24	35	26	15	640	81	81
A la (co-)responsabilité principale	(10)	17	38	36	197	88	805
Temps consacré aux tâches ménagères³							
Charge relativement faible	26	33	24	17	459	86	519
Charge relativement élevée	15	27	35	23	378	91	367
Temps consacré à l'activité professionnelle⁵							
Charge relativement faible	20	25	34	22	216	89	459
Charge relativement élevée	21	32	27	20	621	86	427
Sensible aux discriminations des femmes							
Non	20	31	29	20	371	91	361
Oui	21	30	29	20	466	85	525
Actif/ve au sein d'un club, association, organisation							
Non	19	26	32	23	325	89	423
Oui	22	34	27	18	512	86	463

³ La charge relativement élevée est définie par la médiane pour les deux sexes (femmes: > 20 h par semaine, hommes: > 4 h par semaine).

⁵ La charge relativement élevée est définie par le premier quintile pour les deux sexes (femmes: > 15 h par semaine, hommes: > 40 h par semaine).

Source: PSM 2000

Pondération des facteurs ayant une influence sur l'activité professionnelle des femmes

Des analyses multivariées permettent d'examiner l'effet global de certaines caractéristiques sur l'activité professionnelle exercée par les femmes. D'une part, la modélisation s'appuie sur des variables relatives à la personne interrogée, découlant des analyses descriptives, lesquelles ne doivent pas être corrélées de façon trop étroite (problème de multi-colinéarité)¹⁹. La position sociale, associée au niveau de formation, sera par exemple écartée de l'analyse. Ainsi sont prises en compte les caractéristiques individuelles relatives au groupe d'âge, à la nationalité, au niveau de formation, à l'activité professionnelle de la mère lorsque la personne avait 15 ans, à la sensibilité aux inégalités hommes-femmes, à une activité associative ou similaire, à la responsabilité des travaux ménagers et au temps (supérieur à la moyenne) qui leur est consacré, pour autant que les données disponibles soient suffisamment significatives. D'autre part, l'analyse étudie l'incidence des caractéristiques propres

au ménage: le nombre d'enfants et l'âge du benjamin, le niveau de revenu, le recours à une aide ménagère extérieure et la situation géographique (zone rurale ou urbaine). Concernant le partenaire de la femme interrogée, les caractéristiques retenues sont les mêmes, à l'exception des données socio-démographiques, plus la charge professionnelle (voir tableau T14.2).

Certains facteurs exercent un effet positif sur l'activité professionnelle des femmes vivant en couples. La jeunesse favorise un taux d'activité plus élevé, ceci étant particulièrement vrai chez la jeune génération par rapport aux plus de 54 ans. Si l'appartenance générationnelle joue un rôle certain, il semble aussi que les femmes moins jeunes qui ont interrompu leur activité professionnelle de façon prolongée à l'occasion d'une maternité éprouvent davantage de difficultés à réintégrer le monde du travail. Quant aux étrangères, elles sont, dans des conditions similaires, généralement plus actives que les Suissesses. Un temps particulièrement important consacré aux obligations domestiques se traduit par une réduction nette du taux d'activité des femmes.

¹⁹ Seules les caractéristiques pour lesquelles les cellules des variables catégorielles sont suffisamment occupées ont été prises en considération dans la suite de la régression logistique.

T14.2 Modélisation des facteurs influençant l'activité professionnelle des femmes¹ en fonction de la situation familiale et d'autres caractéristiques, surtout celles du partenaire

	Activité prof. en général		Activité prof. de plus de 15 heures	
	Rapport	R ² = 0,2286 sign.	Rapport	R ² = 0,2393 sign.
55 – 61 ans par rapport à:				
25 – 39 ans	0,27	***	0,32	***
40 – 54 ans	0,40	***	0,37	***
Degré tertiaire par rapport à:				
Ecole obligatoire	(1,25)		(1,01)	
Degré secondaire II	(1,13)		(0,99)	
Nationalité suisse par rapport à:				
Nationalité étrangère	0,65	**	0,33	***
Mère sans d'activité prof. à l'adolescence par rapport à:				
Mère professionnellement active	0,79	*	(0,77)	
Non sensible aux discriminations des femmes par rapport à:				
Sensible aux discriminations	(1,00)		(0,88)	
Non active au sein d'un club, association, organisation par rapport à:				
Active au sein d'un club etc.	(0,92)		1,53	*
N'a pas la (co-)responsabilité principale par rapport à:				
A la (co-)responsabilité principale	0,64	**	(1,10)	
Tâches ménagères: charge relativement faible par rapport à:				
Charge relativement élevée	1,34	*	2,79	***
Caractéristiques du ménage				
Ménages de 2 partenaires par rapport à:				
Couples: enfant le plus jeune 0-6 ans	6,29	***	5,95	***
Couples: enfant le plus jeune 7-17 ans	1,67	*	2,78	***
Couples dans une autre situation	(1,16)		(0,87)	
Couples avec 0-1 enfant par rapport à:				
2 enfants	1,54	**	(0,88)	
3 enfants ou plus	1,64	**	(1,15)	
Pas d'aide ménagère extérieure par rapport à:				
Aide ménagère extérieure	0,35	***	0,35	***
Ménages à revenus faibles par rapport à:				
Revenus moyens	0,64	**	0,37	***
Revenus élevés	(0,68)		0,29	***
Zone urbaine par rapport à:				
Zone rurale	0,73	**	0,69	*
Caractéristiques du partenaire				
Activité prof.: charge relativement faible par rapport à:				
Charge relativement élevée	0,18	***	0,89	***
N'a pas la (co-)responsabilité principale par rapport à:				
A la (co-)responsabilité principale	0,33	***	0,63	*

T14.2 Modélisation des facteurs influençant l'activité professionnelle des femmes¹ en fonction de la situation familiale et d'autres caractéristiques, surtout celles du partenaire (suite)

	Activité prof. en général		Activité prof. de plus de 15 heures	
	Rapport	R ² = 0,2286 sign.	Rapport	R ² = 0,2393 sign.
Tâches ménagères: charge relativement faible par rapport à: Charge relativement élevée	(1,06)		(0,56)	
Non sensible aux discriminations des femmes par rapport à: Sensible aux discriminations	(0,94)		(1,01)	
Non actif au sein d'un club, association, organisation par rapport à: Actif	(0,81)		(0,97)	

La modélisation repose sur la probabilité (procédure logit) que les femmes soient prof. actives (colonne de gauche) ou travaillent plus que 15 heures par semaine (colonne de droite).

Les rapports correspondent aux odds ratios (odds catégorie de référence / odds groupe de comparaison).

* p <= 0.05 ** p <= 0.01 *** p <= 0.001 (valeurs non significatives mises entre parenthèses). La catégorie de référence est mise en gras.

Exemple de lecture: en tenant compte des autres facteurs d'influence, le modèle indique qu'une femme vivant dans un ménage de 2 partenaires présente une chance bien 6 fois plus élevée d'être prof. active qu'une femme vivant avec son partenaire et un enfant de 0 à 6 ans.

Sa chance de travailler plus de 15 heures par sem. est également environ 6 fois plus élevée.

¹ Femmes de 25 à 61 ans qui vivent en couple; N=837.

Source: PSM 2000

Comme l'on pouvait s'y attendre, la situation du ménage joue un rôle déterminant sur l'activité professionnelle des femmes. Ainsi, la présence d'un enfant en âge préscolaire entraîne un taux d'activité nettement plus faible que chez les femmes vivant au sein d'un ménage sans autre personne que leur partenaire; ce taux a tendance à remonter si le benjamin a entre 7 et 17 ans. Le nombre d'enfants au sein du ménage exerce aussi une influence significative.

La présence d'une aide ménagère extérieure accroît fortement la probabilité d'une activité professionnelle chez les femmes. C'est dans les ménages aux revenus moyens et aisés qu'elle est la plus élevée (bien que les données disponibles ne soient significatives que pour les ménages de revenus moyens). La situation géographique a aussi une influence: les femmes ont tendance à être un peu plus actives dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Lorsque le partenaire est (co)responsable de la majorité des tâches ménagères, la femme est significativement plus active professionnellement que lorsqu'il ne s'occupe pas ou que partiellement de ces tâches. Une charge professionnelle élevée chez le partenaire semble au contraire favoriser la participation professionnelle de la femme. Ce dernier point n'est pas facile à interpréter. On peut le relier à des horaires de travail élevés chez les indépendants ou à une faible qualification du partenaire qui augmente pour le ménage le besoin d'un deuxième salaire.

Si l'on examine les facteurs influençant une activité professionnelle de plus de 15 heures hebdomadaires chez la femme (tableau T14.2, colonne de droite), on obtient pratiquement la même image que pour l'activité professionnelle en général. Certains facteurs ont une influence renforcée ou sont plus significatifs, comme la nationalité ou le revenu du ménage. Parmi les facteurs qui réduisent la probabilité que la femme exerce un travail rémunéré de plus de 15 heures, la «charge relative élevée du travail ménager» et la présence d'enfants en âge scolaire sont particulièrement importants. De même le fait d'être membre d'un club, d'une association ou d'une organisation a un effet négatif.

Tous les autres facteurs présentés dans la partie descriptive 14.1 n'ont pas d'influence importante ou significative sur la participation des femmes à la vie active²⁰.

²⁰ Ces variables ne feront par conséquent l'objet d'aucun commentaire. Le niveau de formation ne semble pas avoir d'influence significative sur l'implication des femmes dans les activités lucratives selon leur situation familiale, hypothèse confirmée par les travaux de Buchmann et al. Outre la situation familiale, les conditions de travail dans certains secteurs du marché de l'emploi ont une incidence sur le travail des femmes dans la mesure où elles offrent un cadre plus favorable à l'exercice d'une activité professionnelle par les femmes (Marlis Buchmann et al. (2002); voir également le chapitre 15 de la présente publication. Par contre, si l'on ne tient pas compte de la situation de famille, un niveau de formation moins élevé a un impact plutôt négatif sur l'activité professionnelle des femmes, tandis que le vécu (activité de la mère dans la jeunesse) est plutôt de nature à la favoriser.

14.2 Temps consacré aux tâches ménagères: facteurs explicatifs

Les hommes et les femmes vivant en couple s'investissent de façon très différente dans l'exécution des travaux domestiques. Cette deuxième partie tente donc d'analyser les causes expliquant pourquoi le temps consacré aux tâches ménagères est supérieur à la médiane pour chaque sexe, à savoir quatre heures hebdomadaires pour les hommes et vingt heures hebdomadaires pour les femmes²¹. Les caractéristiques du partenaire interagissent ici de manière spécialement intéressante (voir tableau T14.3).

Comparés aux hommes vivant en couple sans autre personne au sein du ménage, les pères de familles consacrent nettement plus de temps aux tâches ménagères au sens strict (le PSM ne fait pas ressortir le temps consacré à la seule prise en charge des enfants²²) si l'enfant le plus jeune a moins de 6 ans et si le taux d'occupation de la partenaire représente plus de 15 heures par semaine.

Par contre, une charge professionnelle relativement élevée (plus de 40 heures par semaine) de la part des hommes a une influence assez négative sur le temps qu'ils consacrent aux tâches domestiques. On constate le même effet, si leur partenaire (co-)assume la majeure partie des tâches domestiques ou si elle consacre relativement beaucoup de temps. Une activité au sein d'un club, d'une association ou d'une organisation a également un effet négatif considérable, un engagement extra-professionnel leur interdisant pratiquement un investissement dans les tâches ménagères supérieur à la médiane. D'autres facteurs n'exercent pas d'influence significative.

Contrairement aux hommes, le niveau de formation joue, sous contrôle des autres facteurs, un rôle central pour les femmes. Les femmes disposant d'un niveau de formation faible ou moyen consacrent plus de temps aux tâches ménagères que les femmes titulaires d'un diplôme de degré tertiaire. Les étrangères investissent aussi plus de temps dans ces tâches que les Suissesses.

Les femmes relativement bien accaparées par leur activité professionnelle passent significativement moins de temps que les autres à effectuer des tâches ménagères; c'est également le cas si leur partenaire participe à la majorité des travaux ménagers. A l'inverse, si le partenaire est très pris par son activité professionnelle, la femme devra assumer une part de travaux ménagers significativement plus élevée. L'engagement des femmes dans des tâches domestiques est également plus élevé dans les ménages à faible revenu.

La situation familiale présente une structure clairement établie, même si le résultat n'est pas très significatif. Cela découle de l'influence d'autres caractéristiques comme la charge temporelle du travail rémunéré²³. Par rapport aux femmes vivant uniquement avec leur partenaire, les mères de famille dont le benjamin est en âge préscolaire consacrent beaucoup plus de temps aux tâches ménagères (sans tenir compte du temps consacré aux enfants). Cette différence perdure lorsque le benjamin est scolarisé; elle a même tendance à s'accroître lorsque des enfants plus âgés ou d'autres adultes vivent au sein du ménage. Quant au nombre d'enfants, ce facteur renforce lui aussi le pourcentage de femmes consacrant beaucoup de temps aux tâches ménagères. A l'inverse, le partenaire ne s'implique davantage dans les travaux ménagers qu'en présence d'enfant en bas âge, ce qui sous-entend l'existence, voire le renforcement d'une répartition classique des rôles à mesure que l'âge et le nombre d'enfants augmentent. Des effets de générations peuvent se cacher derrière ce résultat. Entre autres ces hypothèses sont avancées dans la dernière partie du présent chapitre.

²¹ Ces valeurs correspondent à la valeur médiane calculée respectivement pour les hommes et pour les femmes vivant en couples. Autrement dit, la moitié des hommes vivant en couple consacrent moins de 4 heures par semaine aux tâches ménagères, l'autre moitié plus de quatre heures; chez les femmes vivant en couple, la valeur médiane se situe à vingt heures hebdomadaires. Cette définition de la charge relative due aux tâches ménagères garantit un nombre suffisant d'observations dans les deux groupes.

²² Comme d'autres études le montrent, le temps que les pères consacrent aux tâches domestiques correspond principalement au temps passé avec les enfants. Voir: Du travail, mais pas de salaire. OFS, Neuchâtel 1999: p. 26.

²³ Quand on retire du modèle les variables «Charge du travail rémunéré» et «Responsabilité du partenaire pour la plupart des tâches ménagères», ces facteurs gagnent en significativité.

T14.3 Modélisation des facteurs influençant le temps consacré aux tâches ménagères en fonction de la situation familiale et d'autres caractéristiques, surtout celles du partenaire¹

	Femmes ¹	N=837	Hommes ¹	N=886
	Rapport	R ² = 0,1934 sign.	Rapport	R ² = 0,1080 sign.
Caractéristiques de la personne				
Degré tertiaire par rapport à:				
Ecole obligatoire	0,42	***	(0,96)	
Degré secondaire II	0,61	*	(1,13)	
Nationalité suisse par rapport à:				
Nationalité étrangère	0,54	**	0,99	
Activité prof.: charge relativement faible par rapport à:				
Charge relativement élevée	3,05	***	1,80	***
Mère sans d'activité prof. à l'adolescence par rapport à:				
Mère professionnellement active	(0,88)		(0,86)	
Sensible aux discriminations des femmes par rapport à:				
Non sensible aux discriminations	(1,08)		(0,81)	
Non actif/ve au sein d'un club, association, organisation par rapport à:				
Actif/ve au sein d'un club, association, organisation	(0,77)		1,78	***
Caractéristiques du ménage				
Ménages de 2 partenaires par rapport à:				
Couples: enfant le plus jeune 0-6 ans	(0,65)		0,48	***
Couples: enfant le plus jeune 7-17 ans	(0,64)		(0,92)	
Couples dans une autre situation	0,43	**	(1,23)	
Couples avec 0-1 enfant par rapport à:				
2 enfants	0,66	*	(0,95)	
3 enfants ou plus	0,52	*	(0,92)	
Pas d'aide ménagère extérieure par rapport à:				
Aide ménagère extérieure	(1,31)		(0,82)	
Ménages à revenus élevés par rapport à:				
Revenus faibles	0,54	*	(0,78)	
Revenus moyens	0,67		(0,86)	
Zone urbaine par rapport à:				
Zone rurale	(1,03)		(1,03)	
Caractéristiques du/de la partenaire				
Activité prof.: charge relativement faible par rapport à:				
Charge relativement élevée	0,70	*	0,54	***
N'a pas la (co-)responsabilité principale par rapport à:				
A la (co-)responsabilité principale	2,29	***	1,89	**
Tâches ménagères: charge relativement faible par rapport à:				
Charge relativement élevée	(1,17)		1,39	*
Non sensible aux discriminations des femmes par rapport à:				
Sensible aux discriminations	(0,99)		(0,95)	
Non actif/ve au sein d'un club, association, organisation par rapport à:				
Actif/ve au sein d'un club, association, organisation	(0,97)		(0,89)	

La modélisation repose sur la probabilité (procédure logit) qu'une personne investisse relativement beaucoup de temps (femmes: > 20h/sem., hommes: >4h/sem.) pour les tâches ménagères (sans la prise en charge des enfants).

Les rapports correspondent aux odds ratios (odds catégorie de référence / odds groupe de comparaison).

* p <= 0.05 ** p <= 0.01 *** p <= 0.001 (valeurs non significatives mises entre parenthèses). La catégorie de référence est mise en gras.

Exemple de lecture: en tenant compte des autres facteurs d'influence, le modèle indique qu'une femme avec une charge prof. relativement faible présente une chance env. 3 fois plus élevée de consacrer plus de 20 heures par sem. au travail ménager qu'une femme avec une charge prof. relativement élevée.

¹ Femmes de 25 à 61 ans et hommes de 25 à 64 ans qui vivent en couple.

Source: PSM 2000

14.3 Répartition partenariale des tâches au sein du couple

L'intégration des femmes à la vie professionnelle n'a cessé d'augmenter au cours des dernières décennies. Conséquence: elles sont de plus en plus nombreuses à devoir assumer une double charge de travail du fait de leur profession d'une part et des tâches ménagères d'autre part. Se pose donc une question qui coule quasiment de source: la féminisation croissante du marché du travail a-t-elle accru la participation des hommes aux tâches ménagères?

Les données disponibles jusqu'à présent pour la Suisse montrent que la participation des hommes aux tâches ménagères reste faible, les femmes continuant à les assumer seules dans 8 couples sans enfant sur 10 et dans 9 ménages avec enfants sur 10²⁴. Les heures consacrées aux tâches ménagères dépendent principalement de l'âge de l'enfant le plus jeune et sont en grande partie assumées par les mères. Par rapport aux hommes vivant en couple, les pères s'y consacrent certes davantage, mais dans une proportion nettement inférieure à celle des femmes. Les résultats montrent par ailleurs clairement que le temps consacré par les mères de famille aux tâches ménagères n'est pas inversement proportionnel à leur taux d'occupation professionnelle.

Cette troisième partie ne se penche cependant pas tant sur le volume que sur la répartition du travail non rémunéré au sein des couples et, notamment, sur les facteurs favorisant une répartition moins traditionnelle des tâches. L'analyse porte sur des couples en âge d'exercer une activité professionnelle (25–61/64 ans), sans prendre en compte la participation des enfants ou d'autres personnes vivant au sein du ménage.

Comme dans les sections précédentes, les données existantes sont tirées du Panel suisse de ménages (PSM, voir p.209 en annexe), lesquelles portent uniquement sur les tâches domestiques au sens strict, abstraction faite du temps consacré à la prise en charge des enfants. Si les questions relatives aux travaux ménagers sont certes moins détaillées que celles du module «travail non rémunéré» de l'enquête suisse sur la population active, elles ont toutefois été posées à toutes les personnes vivant au sein du ménage âgées de 14 ans et plus, si

²⁴ Enquête suisse sur la population active (ESPA): travail non rémunéré, 2000. Si cette enquête détaille davantage le travail domestique et familial que le Panel suisse de ménages (PSM), seule une personne par ménage a été interrogée, rendant ainsi impossible une comparaison directe du temps consacré par chaque partenaire aux tâches ménagères. Voir aussi: Du travail, mais pas de salaire (1999) et Internet: www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber16/fam_arb/ftfr16_fam.htm

bien que le PSM a permis pour la première fois de comparer directement la contribution de chaque membre d'un ménage aux travaux domestiques.

Des études similaires menées à l'étranger montrent l'importance de l'influence de l'activité professionnelle des femmes sur une répartition plus équitable des tâches domestiques. Le niveau de revenu joue aussi un rôle considérable: ainsi, les femmes contribuant pour une large part au revenu du ménage disposeraient d'un solide argument pour inciter les autres membres du ménage à participer aux tâches domestiques²⁵. Il en va de même du niveau de formation, qui détermine certaines caractéristiques se traduisant à leur tour dans la répartition des rôles. Les ménages aisés sont naturellement mieux à même de recourir à une aide ménagère extérieure, qui soulage vraisemblablement plus la femme. Comme nous l'avons vu précédemment, l'âge et le nombre des enfants sont les principaux déterminants de la quantité de tâches ménagères à accomplir. Il y a fort à parier que ces éléments jouent aussi un rôle non négligeable sur le partage de ces tâches. Il convient enfin d'examiner s'il existe des différences significatives entre la jeune génération et les générations plus anciennes, mais les données disponibles ne fournissent que des amorces de réponse; il faudrait pour ce faire mener une observation de cohortes sur plusieurs années.

Répartition unilatérale des tâches ménagères

La répartition des tâches ménagères (RTM) est calculée à l'aide d'un indice²⁶ reflétant la contribution de la femme à l'ensemble des tâches domestiques effectuées au sein du ménage²⁷.

$$RTM = \frac{\text{Temps hebdomadaire consacré aux tâches ménagères par la femme}}{\text{Temps hebdomadaire consacré aux tâches ménagères par la femme} + \text{par l'homme}}$$

L'indice fournit des valeurs comprises entre 0 (l'homme accomplit la totalité des tâches ménagères) et 1 (la femme assume la totalité des tâches ménagères). Une valeur de 0,5 signifie que l'homme et la femme consacrent autant de temps l'un que l'autre aux travaux domestiques.

²⁵ Voir Man Yee Kann: «Gender Asymmetry in the Division of Domestic Labour». Presented at the British Household Panel Survey 2001 conference at the ISER, University of Essex, p. 4.

²⁶ Cet indice dénommé DODL (division of domestic labour) a été utilisé par Jonathan Gershuny (1996): «Veränderungen bei der Arbeitsteilung im Haushalt: Mikrosoziologische Analysen», dans: Zapf Wolfgang et al.: Lebenslagen im Wandel: Lebenslagen im Längsschnitt. Frankfurt a.M. 1996: p. 103 S.

²⁷ PSM 2000: «Combien d'heures en moyenne consacrez-vous au travail domestique (laver, cuisiner, nettoyer, ...)?».

T14.4 Distribution de l'indice de répartition des tâches ménagères

Seuils retenus	
90%	0,98
75%	0,92
50% (médiane)	0,83
25% (quartile inférieur)	0,67
10%	0,50
Moyenne (N = 1'363)	0,78

Source: PSM 2000

Seul un ménage sur dix adopte le modèle partenarial de répartition des tâches ménagères (y compris les quelques cas où l'homme effectue la majorité des tâches). Dans 25% des ménages, la partenaire assume jusqu'aux deux tiers des tâches ménagères; dans la majorité des ménages, les travaux domestiques sont essentiellement accomplis par la femme; dans la moitié des cas, la partenaire en effectue plus des quatre cinquièmes.

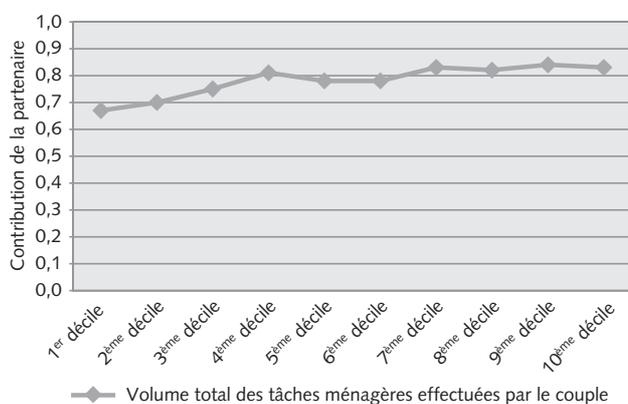
Critères influençant la répartition

Malgré une répartition généralement unilatérale des tâches ménagères au sein du ménage au détriment de la femme, il y a tout lieu de croire que cette inégalité est plus ou moins marquée selon les cas. Reste à savoir si elle augmente avec l'accroissement du volume global des travaux domestiques.

En réalité, le déséquilibre entre la contribution de la femme et de l'homme aux tâches ménagères s'accroît d'abord régulièrement à mesure que le volume global des tâches ménagères augmente, puis a tendance à se stabiliser à partir du 4^e décile, la part des travaux domestiques accomplis par la femme n'étant pas notablement

Contribution moyenne de la partenaire au volume total des tâches ménagères hebdomadaires effectuées par le couple

G 14.3



Source: PSM 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

plus élevée. Autrement dit, le déséquilibre est sensiblement du même ordre dans les 60% de ménages où la quantité de travail domestique est la plus importante.

L'on sait désormais que le volume des travaux ménagers n'a qu'une incidence relativement faible sur la répartition des tâches ménagères entre les deux partenaires. Quelles sont donc alors les véritables causes du déséquilibre? S'agit-il de caractéristiques tangibles ou au contraire d'éléments plus difficiles à identifier?

L'exercice par la femme d'une activité rémunérée a, comme l'on pouvait s'y attendre, une forte influence sur la répartition des tâches domestiques au sein du couple. Si les femmes professionnellement inactives assument la plupart du temps la très grande majorité du travail ménager, les femmes qui exercent une activité professionnelle à plein temps bénéficient plus souvent d'une répartition sensiblement plus équitable: dans un ménage sur quatre de ce type, la femme et l'homme accomplissent les travaux ménagers à part égale et dans la moitié des cas, la partenaire en assume deux tiers au maximum. Constat surprenant, les femmes ayant un taux d'occupation professionnelle inférieur à 50% sont à peine plus aidées que les femmes sans emploi. En revanche, les hommes qui travaillent à temps partiel s'impliquent davantage dans les tâches domestiques, mais ils représentent une bien maigre minorité; le nombre de cas recensés dans l'échantillon ne permet d'ailleurs pas de tirer des conclusions fiables (voir tableau T14.5).

Outre l'exercice d'une activité rémunérée, le niveau du revenu est un facteur de répartition du travail domestique: on a davantage affaire à un modèle partenarial si la femme contribue au moins à un tiers du revenu professionnel global du ménage, tandis que les contributions inférieures ne le favorisent pas vraiment. Pour vérifier cette hypothèse, il conviendrait cependant de tenir compte du salaire horaire des deux partenaires.

L'impact du niveau de formation n'est tangible que pour les femmes: dans les couples où la partenaire dispose d'une formation de degré tertiaire, les travaux sont répartis de façon plus équitable, même si dans la majorité des cas, on est encore loin du partage idéal.

Le recours régulier à une aide ménagère extérieure entraîne certes un allègement des travaux domestiques pour le couple, mais ne contribue pas à une réduction nette des inégalités.

Si l'on s'intéresse à l'état civil, la répartition des tâches est plus équitable au sein des couples non mariés que des couples mariés. Les chiffres disponibles ne permettent toutefois pas de conclure que le mariage s'accompagne nécessairement d'un changement comportemental.

T14.5 Distribution de l'indice de répartition des tâches ménagères selon les caractéristiques socio-démographiques

	Quartile inférieur	Médiane	N
Tous les couples	0,67	0,83	1 363
Situation familiale			
Couples sans autre personne	0,58	0,74	394
Couples: enfant le plus jeune 0-6 ans	0,70	0,83	414
Couples: enfant le plus jeune 7-17 ans	0,73	0,87	401
Couples dans une autre situation	0,75	0,89	154
Nombre d'enfants au sein du ménage			
0-1 enfant	0,64	0,80	850
2 enfants ou plus	0,71	0,86	354
3 enfants ou plus	0,77	0,88	159
Etat civil			
Couple marié	0,71	0,84	1 205
Couple non marié	0,50	0,67	158
Aide ménagère régulière			
Non	0,68	0,84	1 121
Oui	0,63	0,78	242
Niveau de formation du partenaire			
Ecole obligatoire	0,67	0,83	77
Degré secondaire II	0,67	0,83	696
Degré tertiaire	0,67	0,83	590
Niveau de formation de la partenaire			
Ecole obligatoire	0,73	0,88	231
Degré secondaire II	0,68	0,83	877
Degré tertiaire	0,58	0,75	255
Age du partenaire			
25-39 ans	0,63	0,77	511
40-54 ans	0,71	0,86	615
55-64 ans	0,71	0,86	237
Age de la partenaire			
25-39 ans	0,65	0,80	630
40-54 ans	0,71	0,86	588
55-61 ans	0,71	0,83	145
Situation professionnelle du partenaire			
Pas d'activité professionnelle	(0,56)	(0,71)	60
Travail à temps partiel (1-49%)	.	.	10
Travail à temps partiel (50-89%)	(0,56)	0,71	94
Travail à plein temps	(0,71)	0,84	1 173
Situation professionnelle de la partenaire			
Pas d'activité professionnelle	0,80	0,88	381
Travail à temps partiel (1-49%)	0,74	0,86	350
Travail à temps partiel (50-89%)	0,63	0,77	354
Travail à plein temps	0,50	0,67	220
Contribution de la partenaire au revenu professionnel global du ménage¹			
Moins d'un tiers	0,71	0,85	720
Egale ou supérieure à un tiers	0,50	0,67	284

Les résultats se basant sur 10 à 29 entretiens sont mis entre parenthèses; ceux se basant sur moins de 10 entretiens ne sont pas pris en considération.

¹ Revenu professionnel net annuel de la partenaire / (revenu professionnel net annuel du partenaire et de la partenaire).

Dans les ménages où les deux partenaires ont chacun un revenu professionnel.

Source: PSM 2000

tal se traduisant par le retour à une répartition plus traditionnelle des rôles au détriment du modèle partenarial²⁸.

L'hypothèse selon laquelle la répartition du travail domestique dépend en grande partie de la situation familiale ne se vérifie que partiellement: seuls les ménages sans autre personne que les deux partenaires se distinguent nettement du modèle le plus fréquent de répartition des tâches; parmi les couples avec enfants, ni l'âge ni le nombre de ceux-ci n'ont d'influence particulière²⁹.

Il semble par ailleurs et ce, sans surprise, que la répartition des tâches ménagères soit un peu plus équitable parmi les jeunes couples, bien que les différences constatées entre les groupes d'âge soient plus fines. Une classification par fourchettes d'âge moins étendues permettrait sans doute d'affiner l'analyse; l'échantillon restreint ne le permet cependant pas.

Pour finir, il convient d'étudier, à l'aide d'un modèle de régression logistique, les interactions des différents facteurs d'influence (voir tableau T14.6). A cet effet, c'est le modèle où la contribution de la partenaire aux tâches ménagères est inférieure ou égale aux deux tiers (indice $\leq 0,66$) qui sert de référence, les cas correspondants étant qualifiés de «ménages avec une répartition partenariale des tâches» pour des raisons de simplification³⁰. Dans un premier temps, toutes les caractéristiques commentées dans les pages précédentes ont été intégrées³¹. A l'exception du revenu professionnel³², le modèle présenté ici ne retient que les critères significatifs. Même en tenant compte des autres caractéristiques, les probabilités d'une répartition partenariale des tâches en fonction de l'activité professionnelle restent très différentes: dans les couples constitués de deux personnes mariées, la probabilité d'une répartition partenariale est de 57% si la femme est titulaire d'un diplôme de degré tertiaire et exerce une activité professionnelle à plein

temps; elle tombe à 26% si son taux d'occupation est inférieur à 50%. En comparaison des ménages où la femme travaille à plein temps, et compte tenu des mêmes facteurs d'influence, la probabilité (odds) est même divisée par sept lorsque la femme n'est pas active sur le plan professionnel, si bien qu'elle doit assumer jusqu'aux deux tiers des travaux ménagers.

Parmi les quatre facteurs retenus, c'est donc l'exercice d'une activité professionnelle par la femme qui explique le mieux la répartition partenariale des tâches au sein du ménage. L'incidence des trois autres facteurs est moins importante.

Les hommes semblent globalement plus satisfaits que les femmes de la répartition des tâches ménagères, à plus forte raison si leur partenaire en assume plus des deux tiers. De plus, tout porte à croire que les situations ont peu de chances d'évoluer.

²⁸ Avec le recul gagné par le PSM au fil des années, il sera possible d'effectuer des analyses spécifiques répondant de façon plus précise à cette question.

²⁹ Il faut rappeler que les résultats présentés dans ce chapitre ne portent pas au temps moyen consacré aux travaux ménagers. Au contraire de la répartition des tâches ménagères, ce temps dépend essentiellement de la situation familiale.

³⁰ L'appréciation subjective des intéressés a été déterminante dans le choix de cette valeur limite car la véritable répartition partenariale des tâches au sein du couple (indice 0,5) ne correspond en effet qu'à 130 ménages environ de l'échantillon, soit 10% des cas seulement.

³¹ A noter une fois de plus le faible nombre de cas recensés au sein de l'échantillon. Il en résulte que seuls des effets vraiment marqués apparaissent comme significatifs.

³² La contribution de la femme et de l'homme au revenu professionnel global du ménage est certes un élément de poids dans la répartition partenariale des tâches, mais il serait surtout pertinent dans le cadre d'une modélisation séparée consacrée aux ménages dont chacun des partenaires a un revenu professionnel, cette caractéristique étant trop étroitement liée à l'exercice d'une activité professionnelle.

T14.6 Contribution de la femme à la totalité des tâches ménagères effectuées par le couple (régression logistique)

	Rapport	Sign.
Ménages de 2 partenaires par rapport à:		
Couples: enfant le plus jeune 0-6 ans	(1,0)	
Couples: enfant le plus jeune 7-17 ans	1,6	*
Couples dans une autre situation	1,8	*
Couples non mariés par rapport à:		
Couples mariés	2,0	***
La partenaire a une formation de degré tertiaire par rapport à:		
La partenaire n'a effectué que la scolarité obligatoire	2,1	***
La partenaire a une formation de degré secondaire II	(1,4)	
La partenaire travaille à plein temps (90-100%) par rapport à:		
La partenaire est sans activité professionnelle	7,1	***
La partenaire a un taux d'activité de 1-49%	3,9	***
La partenaire a un taux d'activité de 50-89%	1,7	**

La modélisation repose sur la probabilité (procédure logit) que l'indice de répartition des tâches ménagères soit ≤ 0.66 .

Les rapports correspondent aux odds ratios (odds catégorie de référence / odds groupe de comparaison).

Exemple de lecture: en tenant compte des autres facteurs d'influence, le modèle indique que les femmes travaillant à plein temps présentent une chance (odds) 7.14 fois plus élevée que les femmes sans activité professionnelle.

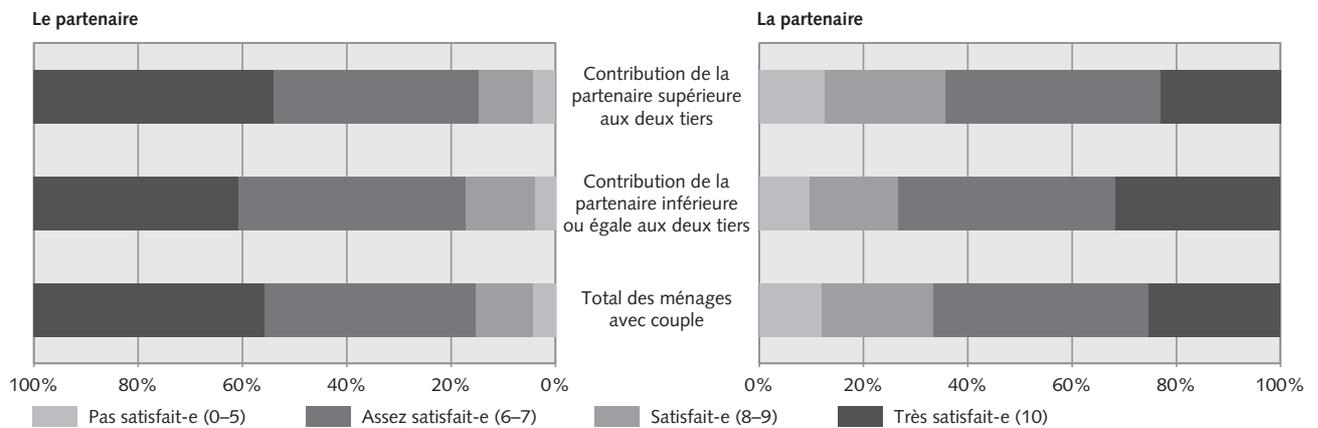
* $p \leq 0.05$ ** $p \leq 0.01$ *** $p \leq 0.001$ (valeurs non significatives mises entre parenthèses).

Les catégories de référence apparaissent en gras.

Source: PSM 2000

Satisfaction par rapport à la répartition des tâches ménagères (échelle de 0 à 10)

G 14.4



Source: PSM 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Bien que les femmes soient globalement, elles aussi, plutôt satisfaites du partage des tâches domestiques, 4 sur 10 ne sont tout de même pas satisfaites ou ne sont que peu satisfaites de la situation lorsqu'elles doivent accomplir plus des deux tiers de ces tâches³³.

³³ «Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la répartition du travail domestique (laver, cuisiner, nettoyer) au sein de votre ménage si 0 signifie 'pas du tout' et 10 'tout à fait satisfait(e)'». Comme d'autres enquêtes suisses et étrangères l'ont montré, les personnes interrogées ont tendance à se ranger dans le haut de telles échelles de satisfaction. Il est beaucoup plus rare qu'elles se classent dans les échelons inférieurs de l'échelle. Pour cette raison, nous avons regroupé les valeurs de la manière suivante: 0-5 = «pas satisfait(e)», 6-7 = «assez satisfait(e)», 8-9 = «satisfait(e)», 10 = «très satisfait(e)».

14.4 Conclusions et perspectives

La présentation différenciée de la répartition de l'activité professionnelle des femmes et des hommes vivant en couple ainsi que l'analyse des différents facteurs ne renseignent pas directement sur les raisons qui poussent les «nouveaux hommes» à vouloir mieux concilier profession et famille par le biais du travail à temps partiel. D'un côté, la présence d'enfants au sein du ménage implique presque nécessairement l'exercice d'une activité professionnelle à plein temps par le père.

Les études montrent notamment que les femmes continuent d'adapter leur vie professionnelle à leur situation de famille, même si les mères de la jeune génération (toutes conditions égales par ailleurs) exercent plus souvent une activité rémunérée que les mères plus âgées. L'existence d'une aide extérieure pour les travaux ménagers ou la prise en charge des enfants semble favoriser l'activité professionnelle des femmes. Si le partenaire assume une plus grande (co)responsabilité dans les tâches ménagères, l'exercice d'une activité rémunérée par les femmes se trouve favorisé. Par ailleurs, lorsque le partenaire passe beaucoup de temps au travail, cela semble favoriser plutôt une activité professionnelle chez les femmes et non l'inverse.

Le niveau de revenu du ménage est étroitement lié au comportement du couple sur le plan professionnel: dans les ménages au revenu moyen ou élevé, la proportion de femmes exerçant une activité lucrative est plus élevée que dans les ménages à faible revenu.

L'analyse des facteurs favorisant une participation élevée des hommes aux tâches ménagères fournit des résultats intéressants: par rapport aux ménages ne regroupant que les deux partenaires, les hommes s'investissent davantage si leur partenaire a un taux d'occupation professionnelle supérieur à la moyenne (c'est-à-dire plus de 15 heures hebdomadaires) ou si l'enfant le plus jeune n'est pas encore scolarisé.

Les femmes titulaires d'un diplôme de degré tertiaire, qui affichent une charge professionnelle et un revenu relativement élevés et celles vivant dans un ménage au revenu moyen ou élevé, consacrent plutôt moins de temps que la moyenne aux travaux ménagers. A l'inverse, la présence d'un enfant de moins de 7 ans les oblige à y consacrer plus de temps, une contribution dont l'augmentation va de pair avec l'accroissement du nombre d'enfants au sein du ménage. La présence au sein du ménage d'un adulte autre que le partenaire (enfant ou tierce personne) est généralement liée à une contribution plus importante de la femme aux tâches

ménagères, impliquant que la répartition traditionnelle des tâches se renforcerait au fur et à mesure que les enfants grandissent et que leur nombre croît. Par ailleurs, une charge de travail (professionnel) hebdomadaire élevée pour l'homme (plus de 40 heures par semaine) se traduit également par un temps nettement plus élevé consacré par la femme aux travaux ménagers.

Les autres caractéristiques d'ordre individuel, telles que la sensibilité à la question de l'égalité entre hommes et femmes, la participation à la vie sociale ou encore le fait d'avoir eu une mère active dans sa jeunesse, n'ont qu'une faible incidence au sein de l'analyse multivariée. Par contre, l'exercice par les hommes d'une activité au sein d'un club, d'une association ou d'une organisation se révèle défavorable à leur participation accrue aux tâches ménagères. La taille relativement petite de l'échantillon complique toutefois l'interprétation. Elle a pour conséquence que seuls des effets particulièrement marqués apparaissent comme significatifs.

Les résultats de l'indice de répartition des tâches ménagères prouvent la persistance à une large échelle du modèle traditionnel, lui-même reflet d'un modèle comportemental fortement ancré au sein de la population, que les conditions extérieures et les facteurs situationnels ne suffisent pas à expliquer. L'exercice d'une activité rémunérée par la femme se révèle être le principal déterminant du temps consacré aux tâches ménagères: plus son taux d'occupation professionnelle est élevé, plus la répartition des tâches entre les deux partenaires est équilibrée. Malgré tout, il existe des interactions entre la sphère familiale et la sphère professionnelle, qui doivent être étudiées de façon approfondie dans des études ultérieures, afin de savoir notamment si l'intégration croissante des femmes à la vie professionnelle est partiellement compensée par un engagement accru des hommes dans les travaux domestiques. La contribution comparativement plus faible des femmes professionnellement actives aux tâches ménagères n'implique pas nécessairement une participation plus élevée des hommes: l'indice de répartition des tâches ménagères utilisé dans ce chapitre est en effet tel qu'il peut indiquer une valeur plus faible si la femme a réduit le temps consacré aux tâches ménagères, sans pour autant que l'homme ait augmenté le sien. Une analyse plus précise des données longitudinales issues du PSM permettra à terme de savoir laquelle des deux possibilités correspond le mieux

à la réalité³⁴. Des études similaires menées à l'étranger ont abouti à des conclusions différentes: s'il est clair que dans d'autres pays européens également, la participation des hommes aux tâches ménagères n'a pas augmenté dans la même proportion que celle des femmes à la vie active, l'existence d'indices allant dans le sens d'un changement progressif ne fait pas l'unanimité³⁵.

Comme cela a été évoqué dans le chapitre 7.4, la proportion de personnes éprouvant des difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale est globalement aussi élevée chez les hommes que chez les femmes (environ 14 %). Dans les familles comptant un enfant, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à se plaindre de ce type de problème; lorsqu'il y a deux enfants ou plus, la part globale de personnes concernées croît, mais la proportion s'inverse, les hommes déplorant plus souvent que les femmes ce genre de difficultés. Le défi consistant à concilier vie professionnelle et vie familiale se pose donc au moins autant pour les pères que pour les mères.

Pour faire avancer les choses, des évolutions sont sans doute aussi nécessaires sur le plan professionnel, notamment avec l'instauration de conditions de travail plus favorables à la famille et surtout un accroissement du nombre d'emplois à temps partiel qualifiés ouverts aux hommes comme aux femmes. L'interaction entre les conditions de travail et la conciliation des sphères professionnelle et familiale fait l'objet du chapitre suivant.

³⁴ Depuis 1999, les ménages et les individus composant l'échantillon PSM sont interrogés tous les ans, afin que l'on puisse préciser l'évolution de leur situation personnelle. Au moment de la rédaction du présent rapport, seuls les résultats des deux premières vagues de questionnaires étaient disponibles, si bien que l'analyse longitudinale ne peut pas encore être prise en compte.

³⁵ Bittmann, Michael, George Matheson (1996): «All else confusion: What time use surveys show about changes in gender equity». Social Policy Research Centre. Discussion Paper No. 72.

15 Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

Pascale Gazareth, OFS¹

La question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est un élément important de l'égalité entre femmes et hommes. En effet, elle fait le lien entre deux domaines de l'existence fortement sexués. En outre, elle apparaît comme une des conditions d'une réduction des obstacles à l'activité professionnelle des femmes, et donc de l'atténuation de la sexuation de ces deux domaines de l'existence. Elle est principalement pensée en terme de facilité à concilier une activité professionnelle avec la charge de jeunes enfants. Elle concerne dans cette perspective les seules personnes combinant ces deux éléments. C'est en effet à leur niveau que les difficultés de conciliation sont les plus aiguës et qu'elles sont perçues comme un véritable problème social. Pour preuve, les nombreux débats d'experts ouverts sur cette question et les demandes de mesures politiques visant à réduire ces difficultés, au niveau suisse comme au niveau européen.

La plupart des réponses proposées actuellement vont dans le sens d'un accroissement de l'offre de prise en charge des enfants (depuis les crèches pour les plus jeunes jusqu'aux lieux d'accueil extrascolaires pour les plus âgés) et d'aménagements dans l'organisation du travail au sein des entreprises, en particulier l'adaptabilité des horaires de travail. La lutte contre l'obsolescence des compétences des parents ayant durablement quitté la vie active pour s'occuper de leurs enfants est aussi un axe examiné, comme la question des horaires et vacances scolaires. Un meilleur équilibre de la répartition des tâches domestiques est un dernier cheval de bataille, joué plus généralement sur l'échiquier de l'égalité globale entre femmes et hommes. Mais plusieurs difficultés entravent l'amélioration de la conciliation entre vie familiale et professionnelle, comme la diversité des niveaux d'intervention (services publics, entreprises, ménages) et le fait que la conciliation soit davantage un problème de manque de temps que de manque d'argent. Or, même si

l'argent peut servir à gagner du temps, par exemple en payant d'autres personnes pour réaliser certaines tâches, il est difficile d'agir directement sur le temps dont disposent les individus.

Au-delà des familles, la question de la conciliation peut se penser dans une perspective plus large et concerner toute personne ayant une activité professionnelle qu'elle ait ou non des enfants à charge. La notion de vie familiale s'étend alors à celle de vie privée et l'analyse porte sur la facilité à concilier une activité professionnelle et des activités non professionnelles de toute nature: famille toujours mais aussi loisirs, formation, engagements bénévoles, contacts sociaux, etc. Cette approche s'appuie sur l'importance croissante accordée au «temps personnel» à côté des temps professionnels et familiaux. Afin de comparer globalement la situation des femmes et celle des hommes, nous avons choisi d'inscrire nos analyses dans cette seconde conception, en tenant toutefois régulièrement compte de la présence d'enfants pour préciser certains constats.

¹ Langue originale: français.

15.1 Méthode

Nous avons retenu une perspective de mise en évidence des situations et groupes désavantagés en matière de conciliation. Dans un premier temps, nous avons sélectionné un certain nombre d'éléments dont on peut supposer qu'ils ont globalement un impact négatif sur la conciliation. Ces éléments se situent dans la sphère professionnelle comme dans la sphère familiale. Nous proposons ensuite un indicateur de «conciliation désavantagée» calculé sur la base du nombre d'éléments négatifs que les individus subissent. L'influence de certains facteurs sur cet indicateur fait l'objet de l'étape suivante, avant d'examiner les liens entre les situations de conciliation désavantagée et la perception de difficultés en la matière ou différents éléments de satisfaction. A chaque étape, la situation des femmes est comparée à celle des hommes.

Traditionnellement, on estime qu'un emploi comportant une certaine flexibilité en faveur non de l'entreprise mais de l'individu, tant dans les horaires que dans l'organisation, est favorable à la conciliation. Au niveau privé, l'existence d'aides extérieures allégeant le travail domestique en général est également un élément favorable de même que le fait de ne consacrer qu'un temps restreint au travail ménager.

Pour les personnes ayant des enfants, la question de la conciliation renvoie essentiellement à la possibilité de prise en charge des enfants (par le conjoint, d'autres personnes, diverses institutions). Dans cette logique, le caractère «family-friendly» de l'entreprise est toujours lié, même si ce n'est pas le seul aspect pris en compte, aux facilités que l'entreprise offre dans ce domaine (congés parentaux en cas de maladie de l'enfant, crèche d'entreprise, horaires compatibles avec les horaires scolaires, vacances coordonnées avec les écoles, etc.). Plus que vivre dans un ménage avec enfants, être principalement responsable de leur prise en charge, de les emmener à l'école ou au jardin d'enfants et de les garder lorsqu'ils sont malades apparaissent de fait comme des éléments défavorables à la conciliation entre vie familiale et professionnelle ou plus exactement, des éléments requérant de grandes possibilités de conciliation. Dans le même esprit, consacrer un temps important à des activités bénévoles est aussi un élément qui demande des possibilités accrues de conciliation.

Dans la mesure où il est question de vie professionnelle, nous avons limité nos investigations à la seule population en âge de travailler, soit les personnes de moins de 62/65 ans, et ayant un emploi quelle que soit la nature de celui-ci (emploi indépendant ou salarié, fixe ou temporaire, à plein temps ou non, etc.). La présence d'enfants dans le ménage est limitée aux moins de 15 ans, sans accent particulier sur les très jeunes enfants pour conserver des effectifs suffisants pour l'analyse. Nous nous basons sur les données du Panel suisse de ménages (PSM – année 2000), principale enquête nous permettant de mêler des informations sur la sphère familiale et sur la sphère professionnelle. Au niveau de la flexibilité offerte par l'entreprise, plusieurs éléments y sont disponibles comme la flexibilité des horaires de travail, le taux d'occupation, le degré d'autonomie dans le travail, etc. Au plan domestique, l'information concernant l'existence d'une aide extérieure et le temps consacré aux travaux ménagers est disponible, ainsi que la présence ou non d'enfants dans le ménage. Par contre, il n'est pas possible de mesurer les possibilités de prise en charge des enfants qui s'offrent aux parents. En effet, la seule indication disponible est celle des moyens de prise en charge choisis par les ménages. Ainsi, les analyses menées ne tiennent pas compte de ce dernier aspect².

² L'absence d'information sur ce point central de la conciliation pour les personnes ayant des enfants est un élément qui a aussi pesé sur notre choix d'élargir nos analyses à l'ensemble des femmes et des hommes.

15.2 Désavantages constatés

Au niveau professionnel, on relèvera en premier lieu que les femmes sont globalement plus avantagées en matière de conciliation par le fait qu'elles travaillent moins que les hommes. Il s'agit largement d'un avantage provoqué en ce sens qu'il répond précisément à un besoin accru de conciliation dans la mesure où les femmes continuent d'assumer la majeure partie des activités éducatives et ménagères. Elles sont ainsi nettement moins nombreuses à travailler plus de 36 heures par semaine (44% vs 90% des hommes)³. Elles sont aussi favorisées en matière d'horaires atypiques (travail du soir, de nuit, du week-end ou sur appel): 66% des femmes et 71% des hommes connaissent au moins occasionnellement l'un ou l'autre de ces horaires. Ceux-ci dérogeant à la norme d'une activité professionnelle diurne et concentrée sur les cinq premiers jours de la semaine, ils rendent potentiellement plus difficile l'exercice d'activités sociales ou la garde d'enfants.

A l'inverse, les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes concernant la flexibilité de leurs horaires et de l'organisation de leur travail. 57% d'entre elles contre 46% des hommes ont des horaires fixes ou travaillent régulièrement en équipe. Elles ont aussi moins souvent la possibilité de décider librement du moment où elles arrivent et partent du travail (36% vs 48%) ou de prendre des jours de congé sans compensation de leur part (30% vs 40%)⁴. Dans l'organisation de leur travail, notons tout d'abord qu'elles occupent plus souvent que les hommes des positions hiérarchiques exécutives, lesquelles offrent globalement moins de flexibilité que les positions intermédiaires et dirigeantes (52% sont employées et ouvrières qualifiées ou non vs 34% des hommes). Confirmant ce premier constat, elles ont moins souvent la possibilité de décider librement de diminuer considérablement le rythme de leur travail pendant toute une journée (35% vs 44%) ou d'intégrer une nouvelle tâche ou attribution à leur travail (30% vs 40%)⁵.

Leur désavantage ne se retrouve par contre pas au niveau du travail à domicile, lequel permet également une large flexibilité d'horaires et d'organisation; en effet,

ce type de travail les concerne autant que les hommes (écart non significatif). Enfin, elles se trouvent plus souvent dans la situation de devoir travailler davantage que ce qu'elles souhaiteraient: 15% sont engagées selon un horaire hebdomadaire représentant au moins 10 heures de plus que ce qu'elles souhaiteraient (9,3% des hommes). Ce dernier point n'implique pas en soi un désavantage en terme de conciliation; on peut toutefois supposer qu'une partie des personnes concernées voient ainsi leur marge de manœuvre réduite et se trouve dès lors en situation de désavantage.

Au niveau familial, l'existence d'une aide extérieure et la présence d'enfants de moins de 15 ans se présentant de manière similaire pour tous les membres d'un même ménage, l'écart entre femmes et hommes reste non significatif. On ne peut donc conclure à l'avantage d'un sexe sur l'autre sur ces aspects. Les femmes tendent toutefois à vivre moins fréquemment que les hommes dans des ménages avec enfants. Ceci s'explique sans doute par le fait que beaucoup de mères cessent leur activité professionnelle (au moins temporairement) et qu'elles ne sont donc pas prises en compte dans ces analyses⁶.

Par contre, les femmes sont très nettement désavantagées en matière de charge du travail ménager: 66% d'entre elles contre 23% des hommes consacrent à ce dernier 8 heures et plus par semaine⁷. Elles ont aussi plus souvent la responsabilité principale de ce travail, comme des enfants en général, de les emmener à l'école ou de les garder en cas de maladie. On relèvera que cette responsabilité principale est autant la cause que la conséquence des facilités de conciliation qu'elles se donnent en étant moins actives professionnellement. Enfin, les femmes consacrant globalement moins de temps au travail bénévole⁸, elles se trouvent sur ce plan favorisées par rapport aux hommes.

³ Notons que si le temps partiel est souvent choisi par les femmes dans l'esprit de mieux concilier travail et famille, il se révèle parfois contraignant pour cette conciliation lorsqu'il est imposé par l'entreprise et implique un bas salaire et des horaires très morcelés, tôt le matin et tard le soir et non négociables.

⁴ Questions posées en 1999 uniquement.

⁵ Questions posées en 1999 uniquement.

⁶ Rappel: ces analyses portent exclusivement sur les personnes professionnellement actives.

⁷ La médiane du temps consacré au travail ménager s'établit à 6 heures par semaine (4 heures pour les hommes et 14 heures pour les femmes, non inclus la prise en charge des enfants). Nous avons retenu le seuil de 8 heures et plus pour désigner une charge élevée de ce travail en référence à cette médiane et en tenant compte du fait que les réponses données à ce type de questions sont souvent peu précises.

⁸ Dans ce chapitre, le travail bénévole est considéré uniquement sous son aspect institutionnel, le plus contraignant pour la conciliation entre travail et vie privée. Une charge élevée de travail bénévole a été définie dès 10 heures par mois, soit 2 heures de plus que la médiane (construction identique que pour la charge de travail ménager). Question posée: *Exercez-vous des activités honorifiques ou de bénévolat au sein d'une association, d'une organisation ou d'une institution ? Les activités de bénévolat reposant sur l'initiative privée, telle que l'aide aux voisins, fêtes de quartier ne sont pas comprises ici.*

T15.1 Part des personnes connaissant des conditions défavorables à la conciliation entre vie familiale et professionnelle

	Femmes	Hommes	Rapport entre la part des femmes et celle des hommes
Conditions de travail			
Travailler plus de 36 heures par semaine	44%	90%	49%
Travailler au moins 10h de plus que souhaité	15%	9,3%	163%
Vivre dans un ménage qui a dû prendre un 2e job	28%	27%	103%
Travailler selon des horaires atypiques ¹	66%	71%	(93%)
Travail du soir ²	38%	48%	78%
Travail de nuit ²	10%	18%	54%
Travail du week-end ²	51%	58%	88%
Travail sur appel ²	25%	26%	(99%)
Travailler selon un horaire inflexible (fixe ou en équipe)	57%	46%	125%
Travailler sans autonomie d'organisation	48%	31%	154%
Occuper une position exécutive (employés/ouvriers)	52%	34%	154%
Occuper une position de production	67%	50%	134%
Ne pas décider librement quand arriver et partir ²	45%	34%	131%
Ne pas pouvoir prendre librement un jour de congé ²	47%	38%	124%
Ne pas pouvoir réduire librement son rythme de travail ²	56%	47%	120%
Ne pas pouvoir définir librement ses responsabilités ²	47%	38%	123%
Ne pas travailler à domicile	81%	78%	104%
Conditions familiales			
Ne disposer d'aucune aide domestique extérieure	83%	85%	(98%)
Présence d'enfants dans le ménage (0-14 ans)	33%	37%	(89%)
Avoir une charge ménagère élevée (8 heures et plus par sem.)	66%	23%	293%
Avoir la responsabilité principale du travail domestique	76%	24%	310%
Avoir la responsabilité principale des enfants	22%	6,1%	357%
Emmener les enfants à l'école / au jardin d'enfants (resp. princip.)	47%	18%	264%
S'occuper principalement soi-même des enfants malades ³	77%	9,0%	860%
Avoir une charge bénévole élevée (10 heures et plus par mois)	32%	43%	74%

Le rapport entre la part des femmes et celle des hommes est calculé en divisant le %F par le %H. Si le résultat est >100 (grisé), les femmes sont désavantagées. Ce rapport figure entre parenthèses lorsque l'écart entre la part des femmes et celle des hommes n'est pas significatif.

¹ Construit à partir des données 1999 sur la base des personnes ayant gardé le même emploi entre 1999 et 2000.

² Données 1999 (pas disponibles en 2000).

³ Résultat calculé sur la base des réponses des personnes ayant rempli le questionnaire "ménage" (personnes de référence).

Source: PSM 2000

Etant donné l'importance de la présence d'enfants dans ce thème, nous nous sommes intéressés aux différences pouvant survenir entre les parents et les autres adultes. Nous reprenons ainsi certains résultats pour les mères/pères et les femmes/hommes sans enfants (situation parentale).

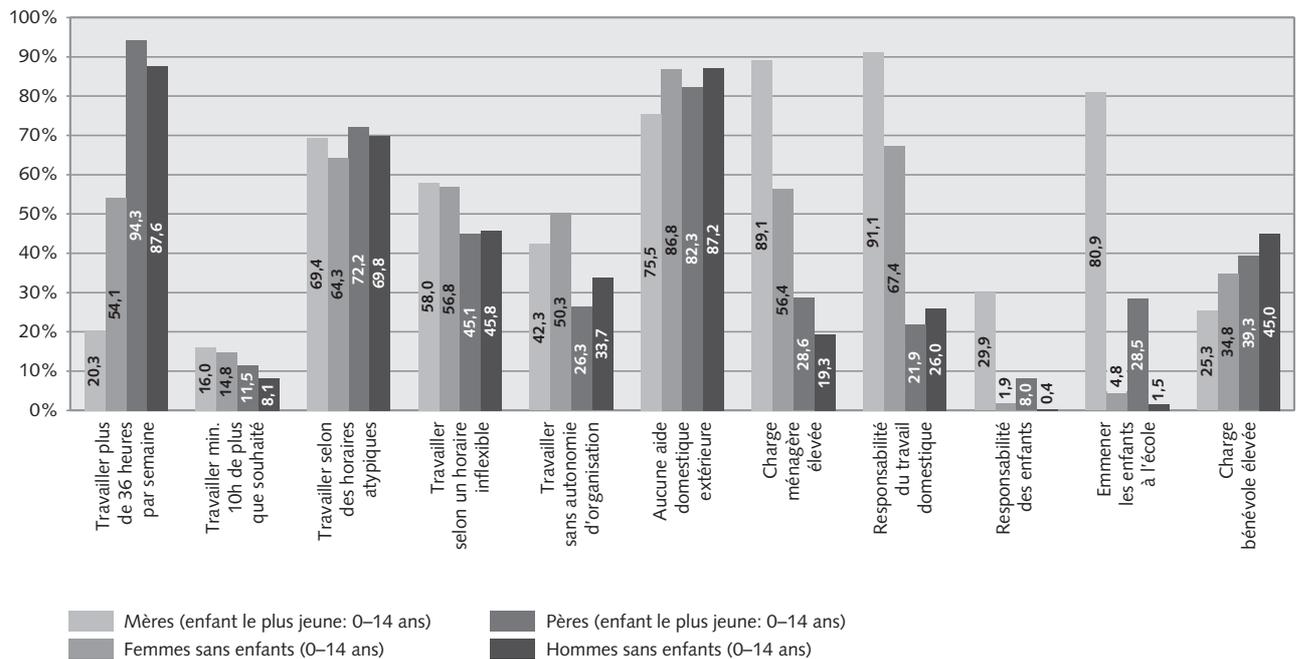
Si un certain nombre de résultats corroborent des phénomènes largement connus (rareté du plein emploi parmi les mères, suprématie des femmes et des mères en particulier dans les tâches ménagères et éducatives, etc.), d'autres sont plus inattendus. On relèvera en particulier que les mères, tout en ayant la responsabilité principale d'emmener les enfants à l'école ou au jardin d'enfants, connaissent le plus des horaires inflexibles. Elles sont aussi presque autant concernées par les horaires atypiques que les hommes. De même, elles s'occupent nette-

ment plus souvent des enfants malades quand bien même les pères ont plus d'autonomie dans leur travail ce qui recouvre en partie la possibilité de s'absenter une journée. La rareté d'un temps de travail supérieur à 36 heures par semaine confirme ainsi que c'est bien par la réduction de leur engagement professionnel que les mères parviennent à compenser leurs désavantages en matière de conciliation. On constate également que cette conciliation reste souvent difficile si on interprète le fait que les mères sont les plus nombreuses à travailler davantage qu'elles ne souhaiteraient comme un signe d'un engagement professionnel (encore) trop important pour arriver à l'équilibre.

En prolongement de ces premiers résultats, nous avons construit un indicateur de conciliation désavantagée. Nous avons éliminé les éléments trop spécifiques

Situations désavantagées selon la situation parentale en matière de conciliation

G 15.1



Source: PSM 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

(travail de nuit ou à domicile) et ceux trop équivoques par rapport à la conciliation (avoir la responsabilité principale des enfants ou une charge bénévole élevée), et veillé à un certain équilibre entre les désavantages plutôt féminins et masculins. Au final, sept éléments ont été retenus: travailler plus que 36 heures par semaine, travailler 10 heures de plus que souhaité, travailler selon des horaires atypiques, travailler selon des horaires inflexibles, travailler sans autonomie d'organisation, ne disposer d'aucune aide domestique extérieure et avoir une charge ménagère élevée.

En attribuant un point par situation désavantagée, on obtient un premier indicateur représentant le nombre de situations désavantagées que chaque individu connaît. Vu le relatif équilibre souhaité entre les désavantages masculins et féminins, cet indicateur ne montre pas de différence profonde entre les sexes. La moyenne s'élève ainsi à 3,9 situations désavantagées pour les femmes et 3,7 pour les hommes. Une situation générale de conciliation désavantagée a ensuite été définie à partir d'un score supérieur à la médiane (4 pour les deux sexes comme pour l'ensemble de la population retenue), soit au moins 5 situations désavantagées. Sur la base de cet indicateur, les femmes se révèlent significativement désavantagées par rapport aux hommes.

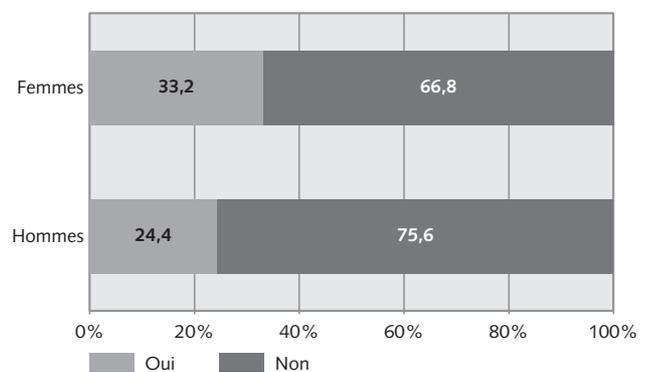
Les différences selon la situation parentale restent par contre non significatives. A priori, les hommes sans

enfants apparaissent comme les moins touchés (23% connaissent une conciliation désavantagée) et les femmes sans enfants comme les plus touchées (36%).

De la même manière, il ressort que les personnes vivant dans des ménages avec enfants et celles ayant une charge bénévole élevée ne connaissent pas une situation différente en matière de conciliation désavantagée que les autres. Elles ne disposent donc pas de facilités particulières, alors qu'elles présentent de toute évidence un besoin plus grand de conciliation, mais ne sont pas non plus défavorisées.

Part des personnes touchées par une conciliation désavantagée

G 15.2



Source: PSM 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

15.3 Risque de connaître une conciliation désavantagée

Femmes et hommes ne constituent pas des catégories homogènes. Ainsi, la question de la conciliation entre vie familiale et professionnelle se pose différemment pour une artisanne ayant son atelier à domicile que pour une employée de la vente travaillant sur appel avec 3 enfants à charge. Il paraissait dès lors important de mesurer l'influence d'autres facteurs sur le risque de connaître une conciliation désavantagée. Ceci est fait au travers d'une régression logistique afin de tenir compte des combinaisons entre les facteurs examinés.

Ces facteurs ont été retenus pour leur probabilité d'influencer la question de la conciliation. Outre le sexe (examiné sous l'angle de la situation parentale), il s'agit:

- du domicile: habiter dans une région rurale est souvent synonyme de moindres infrastructures de prise en charge des enfants et d'un réseau de transports en commun moins dense obligeant les parents à consacrer davantage de temps aux déplacements de leurs enfants.
- de la région linguistique: le tissu économique, l'engagement professionnel des femmes et la répartition des modèles familiaux (répartition des rôles professionnels et familiaux entre conjoints), l'offre de structures d'accueil de la petite enfance, les systèmes scolaires, ne sont pas similaires dans les différentes régions de Suisse. Une partie de ces différences est d'origine culturelle et l'analyse peut donc se limiter aux principales régions linguistiques du pays⁹.
- des revenus du ménage: un bas revenu signifie moins de possibilités d'aides domestiques externes. Il est aussi souvent lié à l'exercice d'une profession peu qualifiée ou à un temps de travail réduit.
- de la formation: le lien entre formation, catégorie socioprofessionnelle et revenu est largement référencé.

- de la nationalité: Suisses et étrangers ne sont pas égaux face au travail et se distinguent également au niveau familial. La situation des étrangers est très variable. Elle peut par exemple se caractériser par une répartition des rôles extrêmement traditionnelle ou au contraire plus égalitaire que dans l'ensemble de la population nationale¹⁰. Sur le marché de l'emploi, la population étrangère se concentre dans les catégories socioprofessionnelles les plus basses et/ou des secteurs d'activité aux horaires non conventionnels (horaires atypiques et brisés¹¹).
- de l'âge: l'âge influence la situation dans le travail et la probabilité d'avoir ou non des enfants.
- de la santé: être en mauvaise santé peut compliquer la conciliation. De mauvaises possibilités de conciliation peuvent en outre provoquer un état de stress préjudiciable pour la santé¹². L'influence entre conciliation et santé est donc potentiellement réciproque.
- de la taille de l'entreprise: la probabilité d'une crèche d'entreprise est plus élevée dans les grands établissements¹³.
- du secteur d'activité de l'entreprise: la flexibilité s'organise a priori plus facilement dans les services que dans les chaînes de production de l'industrie.

Le tableau T15.2 résume l'influence de chaque facteur compte tenu de l'influence des autres, en comparant au sein de chaque facteur la situation de la catégorie la plus touchée par une conciliation désavantagée à celle des autres catégories.

⁹ Voir notamment Bühler Elisabeth: Atlas suisse des femmes et de l'égalité. Collection «Analyses sociales», Seismo, Zurich, 2002.

¹⁰ Voir Carolillo Winkler Silvia: Analyse comparative de la division sexuelle du travail chez les couples migrants, suisses et mixtes. Mémoire de licence en sciences sociales, Université de Lausanne, 2002.

¹¹ On parle d'horaires brisés lorsque les heures de travail sont éparpillées dans la journée, comme cela se produit souvent par exemple dans le nettoyage de bureaux, la restauration ou la vente. Ce type d'horaire est très défavorable à la conciliation entre travail et famille. Sans données précises à ce propos, nous n'avons pas pu en tenir compte dans nos analyses.

¹² Voir Tremblay Diane-Gabrielle: «Articulation emploi-famille: quelles difficultés et quelles mesures offrir?», intervention présentée lors de la conférence «Concilier travail – famille» des 14-16 mars 2003, Université de Sherbrooke, Canada (www.fse.ulaval.ca/crievat/pdf/dgabri.pdf).

¹³ Voir Pro Familia Suisse: «Familles et entreprises», conférence de presse du 31.07.01 (www.famille-emploi.ch/famille-emploi/pressekonferenz.htm).

T15.2 Conciliation désavantagée: estimation du risque (régression logistique)

	Rapport	Sign.
Femmes sans enfants (0-14 ans) par rapport à:		
mères (enfant le plus jeune: 0-14 ans)	1,8	**
pères (enfant le plus jeune: 0-14 ans)	1,6	*
hommes sans enfants (0-14 ans)	2,0	***
Zone rurale par rapport à:		
zone urbaine	(1,0)	
Suisse alémanique et rétoromanche par rapport à:		
Suisse romande et italienne	1,4	*
Revenus du ménage faibles par rapport à:		
revenus du ménage moyens	(1,0)	
revenus du ménage élevés	1,9	**
Ecole obligatoire par rapport à:		
degré secondaire II	1,5	*
degré tertiaire	6,5	***
Nationalité étrangère par rapport à:		
nationalité suisse	1,8	**
14 - 24 ans par rapport à:		
25 - 39 ans	(1,2)	
40 - 61/64 ans	(1,3)	
Santé moyenne et mauvaise par rapport à:		
santé bonne et très bonne	(1,0)	
Grandes entreprises (50 employés et plus) par rapport à:		
PME (< 50 employés)	(1,2)	
Secteurs primaire et secondaire par rapport à:		
secteur tertiaire	(1,1)	

Les rapports de risque correspondent aux odds ratios (odds catégorie de référence / odds groupe de comparaison).

Exemple de lecture : en tenant compte des autres facteurs d'influence, le modèle indique que les femmes sans enfants présentent un risque (odds) 2,0 fois plus élevé que les hommes sans enfants.

Afin d'éviter des problèmes de multicolinéarité et en raison de la taille de l'échantillon (N=1468), certaines catégories ont été regroupées.

* p <= 0.05 ** p <= 0.01 *** p <= 0.001 (valeurs non significatives mises entre parenthèses).

Les catégories de référence apparaissent en gras.

Source: PSM 2000

Le domicile, l'âge, l'état de santé, la taille de l'entreprise et son secteur d'activité se révèlent sans influence particulière sur le risque de connaître une conciliation désavantagée. En dehors d'analyses plus poussées, il est difficile d'expliquer ces résultats. On peut toutefois évoquer les influences contradictoires que certains facteurs peuvent avoir (une grande entreprise peut proposer une crèche d'entreprise mais imposer par ailleurs des horaires inflexibles), ou la trop grande variété de situations se cachant derrière ces facteurs (les régions rurales ne sont pas toutes sous-équipées en infrastructures facilitant la conciliation, les jeunes vivent des situations professionnelles très diverses, les entreprises du secteur tertiaire regroupent aussi bien des branches où les conditions de travail sont assez favorables à la conciliation, comme les banques ou les administrations, et des branches où ces conditions sont plutôt défavorables, comme l'hôtellerie et la restauration ou la santé et les activités sociales où les horaires atypiques sont très répandus).

Par contre, le risque d'une conciliation désavantagée est deux fois plus élevé parmi les femmes sans enfants que parmi les hommes sans enfants, tandis que les mères se révèlent plus épargnées que les pères (sans doute en grande partie via leur taux d'occupation rarement supérieur à 36 heures par semaine). La formation joue également un rôle important, même si le rapport de 6,5 marquant l'écart entre les formations les plus basses et les plus élevées est certainement surfait de par l'influence que ce facteur a sur plusieurs des éléments pris en compte pour définir la conciliation désavantagée¹⁴. Un revenu élevé, la nationalité suisse et l'établissement en Suisse latine induisent également un moindre risque de conciliation désavantagée.

15.4 Impact d'une conciliation désavantagée

Quel impact peut avoir une situation objective de conciliation désavantagée sur différents aspects de l'existence touchés par le sujet, sur la survenance de problèmes au travail ou sur la perception subjective de difficultés de conciliation? Pour répondre à cette question, les réponses des personnes connaissant une conciliation désavantagée ont été comparées à celles des personnes non désavantagées concernant quatre indicateurs de satisfaction (satisfaction dans l'existence en général, face aux conditions de travail, au partage des tâches dans le ménage et à la durée du temps libre), le fait d'avoir connu des problèmes ou conflits au travail durant l'année écoulée, et la perception de difficultés importantes de conciliation.

Connaître une conciliation désavantagée, au moins dans le cadre de la construction que nous utilisons ici, s'accompagne généralement d'une moindre satisfaction dans les quatre domaines examinés. Les écarts restent toutefois faibles et souvent non significatifs. En considérant la part de personnes satisfaites (valeurs entre 6 et 10 sur une échelle de 0 à 10), une différence significative ne s'observe qu'entre les femmes désavantagées ou non et concernant uniquement la satisfaction dans l'existence en général et par rapport aux conditions de travail. Outre la construction de notre indicateur et la petitesse des effectifs¹⁵, ces résultats peuvent résulter de l'influence prépondérante d'autres facteurs: la satisfaction par rapport aux conditions de travail, par exemple, dépend sans doute plus de la réalité de ces conditions de travail que des difficultés de conciliation rencontrées par les individus.

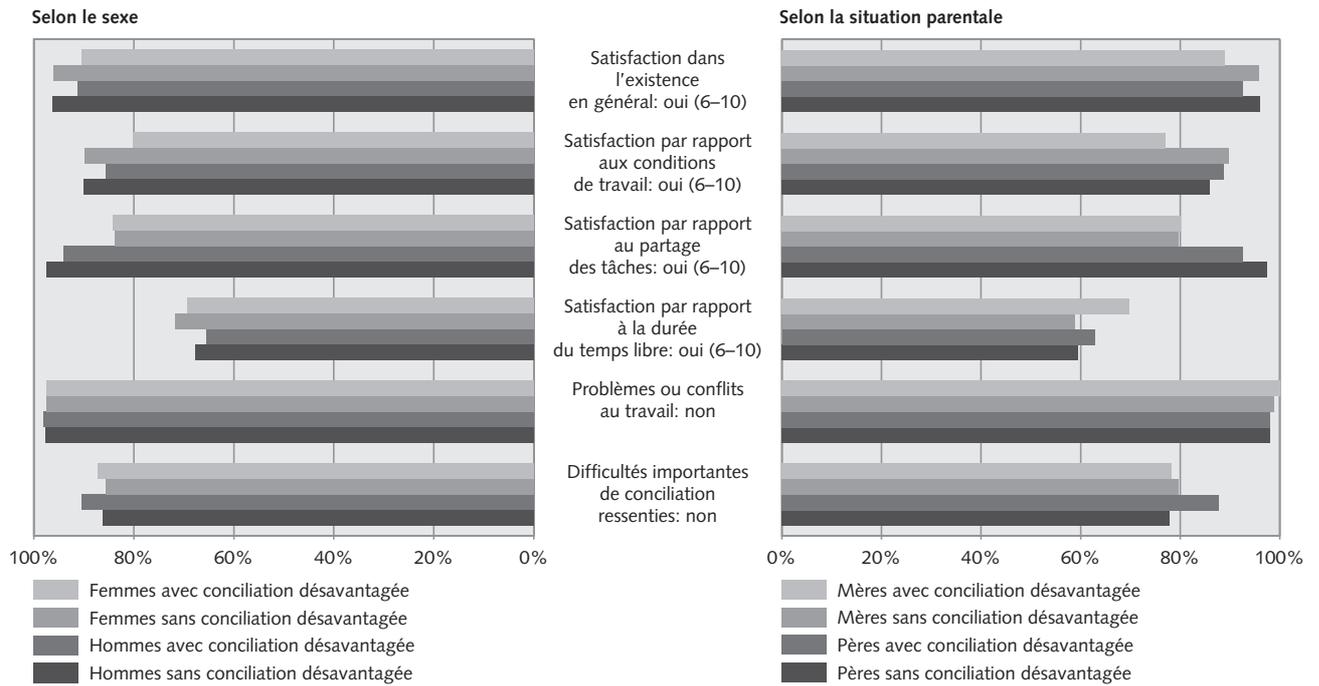
Des problèmes et conflits au travail sont très rarement évoqués de sorte qu'il n'est pas possible d'y distinguer l'éventuelle influence d'une conciliation désavantagée. Quant à la perception subjective de difficultés importantes de conciliation, les différences restent non significatives. Ainsi, il n'est pas possible de conclure que les personnes connaissant objectivement une conciliation désavantagée font plus souvent état de difficultés dans ce domaine.

¹⁴ Une formation élevée donne généralement accès aux professions les plus qualifiées où la flexibilité d'horaires et d'organisation est forte; elle permet de plus d'obtenir des revenus élevés et donc de payer des aides domestiques extérieures, lesquelles réduisent la charge de travail ménager.

¹⁵ Comme déjà indiqué (voir chapitre 14), un faible nombre d'observations implique que seuls des effets vraiment marqués apparaissent comme significatifs.

Satisfaction et difficultés selon la situation de conciliation

G 15.3



Source: PSM 2000

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Une explication à ce résultat tient peut-être au fait que la plupart des personnes, même lorsqu'elles connaissent objectivement une conciliation désavantagée, ont mis en place des stratégies pour malgré tout parvenir à la conciliation. Ces stratégies se révèlent alors suffisamment efficaces pour éviter que d'importantes difficultés ne surgissent. Le décalage proviendrait dès lors principalement de la formulation de la question plutôt que de l'absence de relation entre la situation objective et sa

perception. Une autre explication viendrait peut-être, pour les couples, de l'influence de la situation du conjoint. Ainsi, une situation personnelle désavantagée peut se trouver compensée par une situation avantageuse du conjoint. Le moindre engagement professionnel des femmes apparaîtrait alors comme une stratégie des couples pour éviter à l'échelle du ménage des difficultés trop importantes de conciliation entre vie familiale et professionnelle.

15.5 Conclusion

La question de la conciliation entre vie familiale et professionnelle est vaste et complexe; elle se laisse difficilement cerner dans sa globalité. Tenter de dégager les inégalités que femmes et hommes connaissent en la matière est également un peu illusoire, dans la mesure où ces deux groupes sont finalement peu homogènes. La situation est ainsi plus difficile, qu'on soit femme ou homme, lorsqu'on vit dans un ménage à faibles revenus, qu'on ne dispose que d'une formation élémentaire, qu'on est de nationalité étrangère ou qu'on habite la Suisse allemande. Ainsi, indépendamment du caractère partiel et subjectif des analyses présentées, le tableau finalement dressé ne peut être qu'incomplet.

Certains constats n'en restent pas moins clairs, même à ce niveau général. Ainsi, le désavantage des femmes sur le plan de la flexibilité des horaires a certainement des conséquences lourdes, en particulier pour les personnes qui assument largement les tâches domestiques représentant des contraintes de temps (faire les courses avant la fermeture des magasins, emmener les enfants à l'école ou au terrain de sport, etc.). Elles subissent par contre moins que les hommes les inconvénients d'horaires atypiques, et ce indépendamment des mesures légales les protégeant du travail de nuit. Elles consacrent également moins de temps au travail bénévole institutionnel, ce qui réduit sur ce plan leur besoin de conciliation.

Mais le plus grand désavantage qu'elles subissent est clairement dans la répartition inégale du travail domestique. Le travail à temps partiel apparaît dès lors non pas comme un avantage mais comme leur réponse pour malgré tout concilier une activité professionnelle avec cette charge domestique. Pour les mères en particulier mais pas uniquement. Cet engagement à temps partiel n'est pas sans conséquences (sur le revenu, sur la protection sociale, sur les chances de promotion, sur l'intérêt des tâches, etc.). Les femmes paient ainsi une part substantielle du coût de la conciliation entre vie familiale et professionnelle. Il n'est pas non plus toujours synonyme de conciliation facilitée lorsqu'il se traduit par des horaires morcelés. Enfin, il contribue à renforcer la division traditionnelle des rôles au sein des couples, en accentuant l'investissement professionnel des hommes (les pères travaillent plus souvent plus de 36 heures par semaine que les hommes sans enfants) et l'investissement domestique des femmes (puisqu'elles ont le temps).

Cette question du temps partiel permet de soulever un autre problème de la mesure des désavantages entre femmes et hommes en matière de conciliation. Les individus qui se heurtent à des difficultés dans ce domaine ne restent pas passifs. Bien souvent, ils développent différentes stratégies pour réduire ces difficultés et parvenir à un équilibre. Hors d'une enquête spécifique, ces stratégies sont pratiquement impossibles à prendre en compte, de sorte que la situation analysée ne peut être que celle qui prévaut une fois ces stratégies mises en œuvre, et sans tenir compte des ressources nécessaires à cette mise en œuvre. L'ambiguïté est la même que dans la mesure de l'incidence des handicaps dans une société: la personne qui voit son handicap compensé par une paire de lunettes conserve objectivement une mauvaise vue mais n'est plus considérée comme malvoyante; il lui reste toutefois le désavantage de devoir porter des lunettes. Ce paradoxe est sans doute une des raisons pour lesquelles on n'observe pas de lien entre l'existence de conditions de conciliation objectivement désavantagées et la perception de difficultés de conciliation. Le lien serait sans doute plus évident si l'on tenait compte des difficultés à mettre en place ces fameuses stratégies de conciliation et de leurs conséquences.

Pour terminer, rappelons que ces stratégies restent largement orientées, dans les couples tout au moins, sur la base d'une répartition extrêmement sexuée des rôles. Ainsi, tant que l'équilibre dans la sphère domestique ne sera pas amélioré, la conciliation entre vie familiale et professionnelle se posera toujours de manière plus complexe pour les femmes, et les mères en particulier, que pour les hommes et même que les pères.

16 Cumul de désavantages

Dr. Katja Branger, OFS¹

La présente partie analytique étudie dans le détail le cumul de désavantages chez les femmes et chez les hommes. Certains groupes de population sont en effet – et pas seulement sur le plan matériel – dans une plus mauvaise situation que d'autres: ils sont plus souvent touchés par des problèmes ou accumulent des déficits dans divers domaines de l'existence, qui influent sur leurs conditions de vie et leur bien-être. Certaines difficultés sont-elles l'apanage des femmes? Y a-t-il des groupes à problèmes spécifiques parmi les femmes et les hommes?

Pour répondre à ces questions, les analyses ont été menées à partir de certains problèmes. Le choix des variables s'appuie certes sur les résultats de la première partie, mais surtout sur les analyses comparables du rapport *Revenu et bien-être*². La source de données utilisée est l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC) de 1998. On a privilégié les indicateurs valables pour l'ensemble de la population. Comme les indicateurs sur la profession et le travail ne concernent qu'une partie de la population (les actifs occupés), ils ne font pas l'objet des présentes analyses. Nous avons essayé de couvrir chaque grand domaine de vie par un ou deux indicateurs. Les domaines en question sont le niveau de vie et les ressources matérielles, la santé, la participation à la vie sociale et politique, le travail rémunéré et non rémunéré et les loisirs, le logement, la sécurité personnelle. En outre, nous avons retenu des indicateurs qui ne concernent pas d'emblée exclusivement les femmes: ainsi, le temps consacré aux activités domestiques et familiales, notoirement très élevé pour les femmes, n'a pas été pris en compte à titre individuel, mais a été intégré à la charge globale cumulée que représentent les activités

professionnelle, domestique et familiale et qui s'applique aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Les indicateurs choisis ne se rapportent donc pas d'emblée à des problèmes typiquement féminins. Les facteurs socio-démographiques que sont l'âge, le niveau de formation, la nationalité, la région linguistique, la catégorie socioprofessionnelle, l'activité principale et la situation familiale sont autant de variables intégrées à l'analyse.

Dans un premier temps, nous avons défini un nombre réduit de problèmes et de domaines d'insatisfaction pour être ensuite en mesure d'identifier sur cette base des groupes de population particulièrement défavorisés. A cet égard, nous avons notamment mis l'accent sur le cumul individuel de situations problématiques et d'insatisfaction dans plusieurs domaines de l'existence.

Dans un deuxième temps, le lien entre les cumuls de problèmes et d'insatisfactions est analysé et ce, de façon séparée pour les femmes et pour les hommes, ainsi que pour certains groupes de population. La satisfaction générale quant à l'existence est alors prise en compte comme dimension supplémentaire.

Définition des situations problématiques et de l'insatisfaction

En renseignant sur la qualité des conditions de vie (bonnes ou mauvaises), les indicateurs relatifs aux différents domaines de l'existence permettent d'identifier les situations problématiques. Nous nous intéressons à chaque fois principalement à la partie inférieure de l'échelle, donc aux conditions de vie les plus mauvaises.

Il faut d'abord définir ce que l'on entend par problèmes (ou situations problématiques) et comment ceux-ci peuvent être détectés. Il n'est pas facile de décider selon quels critères tracer une frontière entre bonnes et mauvaises conditions de vie; il convient de définir, pour chaque indicateur, des seuils délimitant les bonnes conditions des mauvaises. Dans la plupart des cas, nous nous sommes fondés, selon un point de vue purement empirique, sur la ventilation en pour cent de l'indicateur considéré au sein de la population totale. Pour mettre en

¹ Langue originale: allemand.

² Branger, Katja; Gazareth, Pascale; Modetta, Caterina; Röthlisberger, Paul; Schmid, Beat; Schön-Bühlmann, Jacqueline; Tillmann, Robin: *Revenu et bien-être. Niveau de vie et désavantages sociaux en Suisse*. OFS, Neuchâtel, 2002; chapitre 11: Situations problématiques, pp. 72-93.

relief la perspective de déprivation, nous avons toujours défini la partie inférieure de l'échelle (quintile inférieur) comme étant la zone problématique. Dans les questions portant sur la satisfaction, nous avons, comme dans la partie descriptive du rapport, circonscrit cette zone à la «moitié» inférieure de l'échelle décimale (des indications plus détaillées figurent dans l'encadré, p. 176). Les problèmes et insatisfactions ainsi délimités et les seuils s'y rapportant pour les divers indicateurs de la qualité de vie sont présentés dans les tableaux T16.1 et T16.2.

Nous aimerions encore signaler une restriction découlant de la taille de l'échantillon: les effectifs des groupes définis sont parfois trop petits pour permettre de tirer des conclusions fiables. Il en va ainsi des groupes des femmes et des hommes à la recherche d'un emploi: ils semblent être confrontés à de nombreux problèmes et domaines d'insatisfaction, mais on ne peut l'affirmer, compte tenu du trop faible nombre de cas observés.

T16.1 Situations problématiques

Domaine de vie	Problème	Seuil	Part en % des personnes concernées dans la population ¹		
			Total	Femmes	Hommes
Ressources matérielles	Revenus faibles	Sont concernées les personnes qui vivent dans un ménage ayant un revenu inférieur à 70% du revenu d'équivalence médian, donc moins de 2450 francs par mois (en 1998 le revenu médian se situait à 3500 francs par mois; il partage la population en deux parts d'égale grandeur: 50% a un revenu plus élevé que le revenu médian et 50% un revenu plus bas).	23,9	24,2	23,5
	Prévoyance vieillesse incomplète	Sont concernées les personnes qui ont très probablement une prévoyance vieillesse incomplète parce qu'elles vivent dans un ménage dans lequel n'ont été indiqué ni des versements ni des cotisations des/aux caisses de pensions ou de/à une assurance 3.pilier. On peu donc admettre, qu'elles n'ont pas de caisse de pension ou de 3.pilier.	11,7	13,8	9,4
Niveau de vie	Sous-dotation en biens de consommation durables	Sont concernées les personnes qui vivent dans un ménage mal équipé en biens durables, soit les 20% de ménages présentant la valeur d'indice la plus basse (voir calcul de l'indice d'équipement au chap.1.4).	18,9	23,0	14,7
	Renoncement, pour raisons financières, à des vacances, à des soins dentaires ou à une formation continue	Sont retenues les personnes qui indiquent avoir dû renoncer, pour des raisons financières, à au moins un des trois éléments énumérés.	19,4	20,3	18,4
Travail (travail rémunéré et/ou travail domestique et familial)	Forte charge liée au travail rémunéré, domestique et familial	Sont concernées ici les 20% de personnes définies comme ayant la plus forte charge globale objective liée au travail rémunéré, domestique et familial. ²	20,0	20,1	19,9
	Au chômage au cours des cinq dernières années	Sont concernées les personnes qui indiquent avoir été au chômage au moins une fois au cours des cinq dernières années.	12,7	12,0	13,4
Santé	Etat de santé moyen à très mauvais	Sont concernées les personnes qui qualifient leur état de santé de moyen, mauvais ou très mauvais.	15,1	18,2	11,8
Loisirs	Comportement non actif dans les loisirs	Une variable résumant tous les domaines de loisirs exprime le degré d'activité de chaque personne. Sont concernées les 20% de personnes présentant le degré d'activité le plus bas. ³	17,9	17,7	18,0
	Trop peu de temps libre à disposition	Sont concernées les personnes indiquant qu'elles disposent de trop peu de temps libre.	34,2	32,9	35,7

¹ Il s'agit ici de valeurs limite approximatives au quintil inférieur: les indications en pour cent s'écartent plus ou moins de la limite des 20% selon l'indicateur concerné.

² Des indicateurs spécifiques à la situation professionnelle ne sont pertinents que si la situation des actifs occupés est considérée à part. On a renoncé ici à recourir à de tels indicateurs, car la situation professionnelle est traitée dans le chapitre 15.

³ Répartition dans les catégories «actif» et «non actif»: les différentes activités sont par essence exercées à des rythmes différents (un grand nombre de personnes écoute de la musique ou lit chaque jour, mais on trouve rarement quelqu'un qui va au théâtre ou au cinéma tous les jours). C'est la raison pour laquelle nous avons groupé, pour chaque activité de loisirs, la catégorie de réponse la plus souvent citée avec les catégories plus fréquentes pour former la catégorie «actif» (par ex. «au moins une fois par semaine» avec «chaque jour» si cette première possibilité de réponse est la plus souvent citée). Les autres catégories de réponse (dans cet exemple «au moins une fois par mois», «moins d'une fois par mois», «jamais») ont été réunies dans la catégorie «non actif». Le nombre de participations actives aux différents loisirs ont été ensuite résumées dans une nouvelle variable exprimant le degré général d'activité dans les loisirs.

T16.1 Situations problématiques (suite)

Domaine de vie	Problème	Seuil	Part en % des personnes concernées dans la population ¹		
			Total	Femmes	Hommes
Participation	Faible intérêt pour la politique et participation rare aux votations fédérales	Sont concernées ici les personnes manifestant un faible intérêt pour la politique et participant rarement ou jamais à des votations fédérales (question: voir chap. 8.1).	24,0	27,4	20,3
	Sorties ou rencontres avec des amis peu fréquentes	Sont concernées les personnes rencontrant des amis moins d'une fois par semaine et sortant moins d'une fois par semaine (question: voir chap. 8.1).	17,6	16,9	18,3
Logement	Faible surface habitable par personne	L'indicateur utilisé est le nombre de m ² par personne. Sont concernées les personnes qui vivent dans les 20% de ménages présentant les chiffres les plus faibles.	21,5	20,1	23,0
	Nuisances environnementales aux abords du logement	Sont concernées les personnes estimant qu'au moins une des nuisances (bruits de circulation, autres bruits, pollution de l'air) les touchent assez ou très fortement.	27,0	29,4	24,3
Sécurité personnelle	Sentiment d'insécurité dans le logement et/ou dans le quartier	Sont concernées les personnes se sentant assez peu ou très peu sécurisées quand elles se trouvent seules, la nuit, chez elles et/ou dans les environs de leur logement.	19,8	32,4	6,4

Quelques indicateurs comme les revenus faibles, la prévoyance vieillesse incomplète, la sous-dotation en biens de consommation durables et la faible

T16.2 Insatisfaction

Domaine de vie	Insatisfaction	Seuil	Part en % des personnes concernées dans la population		
			Total	Femmes	Hommes
Niveau de vie	Insatisfait de sa situation financière	Sont concernées les personnes dont le degré de satisfaction est situé dans la partie inférieure de l'échelle (valeurs allant de 0 à 5).	17,4	16,4	18,5
Travail (travail rémunéré et/ou travail domestique et familial)	Charge subjective élevée liée au travail rémunéré, domestique et familial	Les valeurs de charge liée au travail domestique et familial et de charge liée aux heures supplémentaires ont été recodées et regroupées ¹ . Sont considérés comme concernés les 20% des personnes présentant le sentiment de charge le plus élevé.	17,3	17,6	17,1
Santé	Insatisfait de son état de santé	Le degré de satisfaction se situe dans la partie inférieure de l'échelle (valeurs allant de 0 à 5).	8,4	9,6	7,1
Loisirs	Insatisfait de ses loisirs	Le degré de satisfaction se situe dans la partie inférieure de l'échelle (valeurs allant de 0 à 5).	14,8	14,5	15,1
Participation	Insatisfait de ses contacts sociaux (amis, connaissances)	Le degré de satisfaction se situe dans la partie inférieure de l'échelle (valeurs allant de 0 à 5).	8,0	8,0	7,9
Logement	Insatisfait de ses conditions de logement	Le degré de satisfaction se situe dans la partie inférieure de l'échelle (valeurs allant de 0 à 5).	6,4	6,3	6,5
Ménage et famille ²	Insatisfait de sa vie de famille	Le degré de satisfaction se situe dans la partie inférieure de l'échelle (valeurs allant de 0 à 5).	5,5	5,1	6,0
Sécurité personnelle	Insatisfait de la protection contre la criminalité et les violences physiques	Le degré de satisfaction se situe dans la partie inférieure de l'échelle (valeurs allant de 0 à 5).	13,5	15,6	11,2

¹ Les indications sont ici approximatives: la charge liée au travail rémunéré se réfère uniquement aux heures supplémentaires et non pas à la charge professionnelle générale (horaire normal). En outre, la question portant sur la charge découlant des heures supplémentaires n'a été posée qu'aux salariés et non pas aux indépendants.

² L'indicateur «charge subjective élevée liée au travail rémunéré, domestique et familial» cité plus haut dans le domaine de vie «travail» peut être bien sûr tout aussi bien attribué à ce domaine.

Source: ERC 1998

16.1 Situations problématiques

Quels sont, parmi les femmes et les hommes, les groupes présentant des problèmes?

Il convient à présent de déterminer les cumuls de désavantages concernant les femmes et les hommes et d'identifier les groupes de population touchés. Les problèmes sont analysés en premier. Lorsqu'un groupe est nettement moins bien loti que la moyenne de la population dans un ou plusieurs domaines de l'existence, on peut alors parler de situation problématique (voir l'encadré pour les critères détaillés à ce sujet), et, par conséquent, de groupe à problèmes.

Sous-dotation et cumul de désavantages

Selon notre définition, nous sommes en présence de situations problématiques lorsqu'un groupe de population donné apparaît nettement désavantagé dans un ou plusieurs domaines de l'existence par rapport à la moyenne de la population. On parle d'insatisfaction lorsqu'au sein d'un groupe un ou plusieurs domaines sont évalués de manière nettement plus négative que dans la moyenne de la population. Si la proportion de personnes touchées dans un groupe s'écarte de plus de 30% de la proportion moyenne dans la population, on parle alors d'un déficit ou d'une sous-dotation dans le domaine de vie en question. Ce seuil a été fixé sur la base de considérations

purement empiriques (répartition des indicateurs dans les différents groupes de population).

Le procédé utilisé pour comparer les déficits des femmes et ceux des hommes est identique: si la proportion de femmes ou d'hommes touchés s'écarte de plus de 30% de celle de l'autre sexe, cette différence est considérée comme notable et significative.

Les critères déterminant un cumul de désavantages au niveau individuel résultent également de considérations empiriques. Il y a cumul de désavantages lorsque l'on est en présence d'au moins cinq déficits et d'insatisfaction dans au moins trois domaines (sur un total de 14, resp. 8). Nous n'avons pas retenu le même nombre pour les raisons suivantes: en nous basant ici aussi sur la répartition en pour cent des indicateurs, nous avons constaté que le pourcentage des individus présentant plusieurs domaines d'insatisfaction était généralement plus faible. Cette différence est liée, entre autres, aux taux de satisfaction généralement élevés observés dans la population, mais également au fait que nous avons considéré davantage d'indicateurs de situations problématiques que d'indicateurs de satisfaction. Il nous a donc semblé judicieux de fixer un seuil plus bas pour ces derniers.

Le terme déprivation est souvent utilisé comme synonyme de cumul de désavantages. S'il y a cumul de désavantages tant dans les conditions de vie que dans les domaines de satisfaction, on parle alors de double déprivation.

Le tableau T16.3 indique dans quelle mesure les femmes et les hommes, ainsi que certains groupes de population, sont affectés par les problèmes évoqués ci-dessus. On observe que cinq situations problématiques sur quatorze sont nettement plus féminines que masculines. Dans aucun des domaines considérés, en revanche, les hommes ne sont beaucoup plus touchés que les femmes. Les femmes sont moins couvertes sur le plan de la retraite; elles accusent une sous-dotation en biens de consommation durables; elles sont généralement en moins bonne santé; leur intérêt pour la vie politique et leur participation aux votations sont plus faibles; enfin, le résultat déjà bien connu d'une forte corrélation entre le sexe et le sentiment d'insécurité se confirme ici aussi: les femmes éprouvent cinq fois plus souvent que les hommes un sentiment d'insécurité lorsqu'elles sont seules la nuit chez elles ou à proximité et ce, quel que soit le groupe de population.

L'étape suivante consiste à déterminer quels groupes de population parmi les femmes d'une part et parmi les hommes d'autre part sont particulièrement défavorisés. Précisons toutefois qu'une personne peut très bien appartenir à plusieurs groupes considérés. Les profils suivants présentent nettement plus de déficits que la population dans son ensemble et forment de la sorte des groupes à problèmes, tels que définis sur la base des critères évoqués plus haut.

- *Personnes élevant seules des enfants*

On constate sans surprise que les personnes élevant seules des enfants sont en grande majorité des femmes (1 sur 11 seulement étant un homme); aussi notre description s'en tiendra-t-elle uniquement à ces dernières³. Comme le montre l'analyse détaillée du rapport *Revenu et bien-être*, les personnes constituant ce groupe de population connaissent de nombreuses difficultés: 44% d'entre elles disposent d'un faible revenu et plus de la moitié ont déjà dû renoncer pour des raisons financières à des vacances, à des soins dentaires ou à une formation continue, alors que dans la population féminine totale, ces proportions ne sont respectivement que de 24% et 20%. Environ un cinquième de ces femmes ont une prévoyance vieillesse incomplète. D'un point de vue matériel, elles se trouvent dans une situation très précaire sauf en matière d'équipement en biens de consommation durables, tels que lave-vaisselle, ordinateur/ordinateur portable, hi-fi, vidéo et automobile. De plus, les autres domaines de l'existence viennent encore noircir le tableau: elles sont près d'un tiers à avoir été au moins une fois au chômage au cours des cinq dernières années; la moitié accusent une charge de travail élevée liée au cumul de l'activité rémunérée, domestique et familiale, étant donné qu'elles sont seules à pouvoir assumer ces tâches au sein de leur ménage, si bien que 54% se plaignent de manquer de temps libre. Compte tenu de leur intérêt pour la politique, de leur participation aux votations fédérales, de leurs sorties ou de leurs rencontres régulières avec des amis ou amies, leur participation à la vie politique et sociale n'est que légèrement inférieure à celle de la population féminine totale.

En revanche, sur certains autres aspects, ces mères ne sont pas plus défavorisées que la population féminine moyenne. En dépit d'une plus forte charge de travail

³ Le nombre de pères élevant seuls leurs enfants est trop faible pour en tirer des résultats statistiques pertinents, même si les chiffres disponibles tendent à confirmer les situations constatées pour les femmes élevant seules leurs enfants.

liée au cumul des activités professionnelle, domestique et familiale et d'un temps libre plus restreint, elles ne sont pas moins actives que la population totale pendant leurs loisirs, le fait d'élever des enfants leur laissant vraisemblablement peu l'occasion de rester inactives pendant leurs loisirs⁴. Leur état de santé n'est pas plus mauvais que celui des femmes en général; leurs conditions de logement (nombre de mètres carrés par personne et conditions environnementales) sont équivalentes à celles de la population féminine en général; de même, le sentiment d'insécurité qu'elles éprouvent chez elles et à proximité n'est pas supérieur à la moyenne.

Les problèmes des femmes élevant seules des enfants se résument donc essentiellement à des difficultés financières et à une charge de travail globale élevée.

- *Femmes et hommes de Suisse italophone*

Les hommes et les femmes domiciliés dans cette aire géographique sont affectés par de nombreuses situations problématiques: faiblesse du niveau de revenu, renoncement pour des raisons financières à des vacances, à des soins dentaires ou à des cours de formation continue, chômage, inactivité pendant les loisirs, état de santé moyen à très mauvais, faible intérêt pour la politique, autant de problèmes qui sont nettement plus fréquents chez l'un et l'autre sexe dans cette région qu'au sein de la population féminine et de la population masculine globales. Les femmes vivant en Suisse italophone ont en outre nettement plus souvent une prévoyance vieillesse précaire, phénomène qui s'explique par leur plus faible taux d'activité en comparaison avec les femmes des autres régions. Quant aux hommes habitant cette région, ils sont légèrement plus touchés par une sous-dotation en biens de consommation durables, une surface habitable par personne beaucoup plus limitée et un plus grand sentiment d'insécurité chez eux et à proximité.

- *Hommes sans formation postobligatoire*

La situation des hommes sans formation postobligatoire est très précaire tant sur le plan matériel que dans les autres domaines de l'existence: la faiblesse du niveau de revenu, l'insuffisance de la prévoyance vieillesse, l'équipement rudimentaire en biens de

consommation, l'étroitesse de l'espace habitable, l'inactivité pendant les loisirs, le désintérêt pour la vie politique, l'état de santé plus mauvais et le sentiment d'insécurité sont des problèmes que ce groupe rencontre plus fréquemment que la population masculine en général. On ne s'étonnera donc pas de constater que les hommes disposant d'un plus faible niveau d'éducation, en particulier ceux qui sont pères de famille, sont confrontés dans plusieurs domaines de l'existence à des conditions de vie plus difficiles, ce qui montre une fois de plus que la formation multiplie les chances et les perspectives, notamment dans le domaine professionnel, et améliore par là-même le niveau de vie.

Chez les femmes, l'absence de formation postobligatoire n'a pas d'impact particulier sur les conditions de vie, ce qui tient à une répartition traditionnelle des rôles: à partir du moment où elles vivent en couple, les femmes sans formation postobligatoire se consacrent principalement aux tâches domestiques et familiales; une activité professionnelle et les ressources de formation nécessaires à son exercice deviennent secondaires pour assurer leur existence. Le problème se repose toutefois de manière très aiguë lorsqu'elles ont la charge financière du ménage, en particulier quand elles élèvent seules leurs enfants.

- *Femmes et hommes âgés de plus de 74 ans*

Les personnes âgées également se révèlent être un groupe de population particulièrement touché par certaines situations problématiques. Ainsi, environ un tiers des hommes et des femmes de plus de 74 ans touchent un revenu faible⁵, contre à peine le quart de la population totale. Par ailleurs, étant donné que le système actuel de sécurité sociale est plus jeune qu'eux, 38% des hommes et 48% des femmes de cette classe d'âge ne bénéficient pas d'une couverture suffisante à l'âge de la retraite, contre seulement 9% des hommes et 14% des femmes en général. Une sous-dotation en biens de consommation durables est également constatée pour plus de la moitié des hommes (57%) et pour les trois quarts des femmes (76%) de plus de 74 ans, alors qu'elle n'est que de 15% pour les hommes et de 23% pour les femmes en moyenne. Bien que le manque de temps libre puisse rarement être invoqué, 44% des hommes de plus de 74 ans et

⁴ Sont ici considérées comme inactives les personnes interrogées qui ont indiqué, pour la majorité des activités de loisirs citées, une pratique moins fréquente que la moyenne de la population. Voir aussi la note correspondante dans le tableau T16.1.

⁵ En raison du manque de données adéquates la fortune n'est pas prise en considération.

T16.3 Problèmes de quelques groupes de population, proportion de personnes concernées en %

	Revenus faibles		Prévoyance vieillesse incomplète		Au chômage au moins une fois au cours des cinq dernières années		Forte charge globale liée au travail rémunéré, domestique et familial		Sous-dotation en biens de consommation durables		Renoncement pour raisons financières: soins dentaires, vacances ou formation continue		Comportement non actif dans les loisirs	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Population totale	23,5	24,2	9,4	13,8	13,4	12,0	19,9	20,1	14,7	23,0	18,4	20,3	18,0	17,7
Niveau de formation														
Ecole obligatoire	38,3	34,3	14,5	17,4	14,4	10,7	9,2	13,7	20,1	32,1	23,2	20,4	29,2	26,4
Degré secondaire II	22,5	20,7	9,2	13,1	14,4	12,4	20,2	21,2	14,8	20,5	19,5	20,6	17,1	15,3
Degré tertiaire	14,8	16,1	6,3	8,2	10,6	13,4	26,9	30,7	10,6	11,9	13,1	18,7	11,9	7,7
Groupes professionnels (ISCO88)														
Sans emploi/activité prof., pas d'indication	30,3	30,5	19,2	21,7	12,2	8,2	7,6	11,2	24,8	32,4	15,7	18,8	22,8	21,3
Dirigeant-e-s, cadres supérieur-e-s	13,5	1,7	2,8	4,1	9,2	1,8	31,1	28,3	6,7	9,0	11,4	7,0	13,9	2,2
Professions intellectuelles et scientifiques	9,6	9,1	5,3	11,5	16,5	16,1	27,0	29,8	10,4	14,3	15,0	19,7	7,9	4,4
Professions intermédiaires	14,9	17,1	3,8	4,8	11,8	11,4	28,6	30,1	4,2	12,8	20,8	16,8	9,4	6,4
Employé-e-s de type administratif	21,6	10,7	5,6	3,3	18,8	16,5	15,5	18,3	8,0	7,3	12,5	17,8	15,4	13,0
Personnel des services et de la vente	23,9	26,0	4,0	9,9	25,2	18,2	18,0	29,6	11,3	21,2	33,6	30,2	18,0	23,9
Agriculteurs/Agricultrices	50,3	48,3	17,6	11,6	2,9	4,5	39,0	50,8	29,0	33,5	15,2	9,3	27,6	35,3
Artisan-e-s et ouvriers/ouvrières	28,3	18,8	4,5	7,7	10,1	23,4	23,4	22,8	10,6	20,0	24,3	36,0	19,9	27,3
Conducteurs/-trices + assembleurs/-euses	21,5	36,0	1,2	8,1	15,4	36,1	22,1	32,0	8,9	13,8	20,5	55,0	30,7	25,1
Ouvriers/Ouvrières + empl. non qualifié(e)s	33,0	32,0	15,9	6,8	19,3	17,4	18,4	29,5	26,9	16,7	18,1	23,7	32,3	23,2
Activité principale														
Personnes actives occupées: indép. (seuls) ¹	42,0	31,3	12,8	11,3	18,9	15,9	38,1	36,9	12,3	13,2	25,0	26,9	15,1	11,9
Personnes actives occupées: autres	17,5	14,2	2,5	4,1	14,6	17,5	27,3	28,6	8,8	14,1	20,4	22,4	15,2	13,9
A la recherche d'un emploi	63,1	55,0	37,2	17,1	100	100	0,0	12,9	37,8	15,8	55,8	39,5	13,5	17,3
En formation	30,7	31,6	10,2	16,7	4,9	5,6	4,4	3,9	6,9	14,1	15,4	17,4	2,4	1,0
Travail domestique et familial	22,7	26,5	15,3	6,5	30,9	6,6	14,9	30,2	18,9	9,1	20,8	22,5	33,9	17,8
A la retraite	29,5	30,2	29,6	34,2	0,0	1,4	1,1	2,4	39,4	53,2	7,8	12,6	37,3	28,7
Autre	30,2	33,4	14,8	13,8	8,7	18,0	2,6	0,0	18,3	25,7	8,5	29,2	21,4	16,1
Age														
15-24 ans	27,8	27,0	10,6	10,5	13,8	20,9	5,2	6,7	7,8	11,4	17,4	16,1	2,9	4,5
25-39 ans	22,1	22,3	5,6	5,9	20,4	16,5	31,0	35,7	11,1	13,0	23,2	27,1	12,2	15,2
40-54 ans	22,1	20,3	2,9	5,7	12,9	13,5	29,5	28,6	8,0	11,1	23,0	24,5	16,1	15,4
55-61/64 ans	17,8	20,2	6,2	8,8	11,7	9,6	11,7	11,1	14,3	18,6	11,3	13,5	30,1	20,1
62/65-74 ans	28,9	28,1	26,7	29,8	0,0	1,9	1,5	2,9	32,9	45,6	9,4	14,5	34,9	25,5
75 ans et plus	31,3	36,6	37,7	47,6	0,0	0,0	0,0	1,0	57,0	76,3	3,3	6,6	43,7	38,1
Situation familiale														
Personnes seules	20,1	27,8	18,4	30,7	18,0	11,1	11,0	5,6	29,3	52,5	19,4	20,2	9,9	16,8
Partenaires dans un ménage de 2 personnes	18,2	16,9	13,3	13,3	10,0	11,7	10,3	9,1	18,8	22,3	12,5	15,6	23,0	18,5
Partenaires avec 1 – 2 enfants	23,9	26,0	2,5	2,9	14,1	12,6	41,3	48,4	5,8	8,4	24,0	25,8	18,8	20,3
Partenaires avec 3 enfants ou plus	51,5	39,4	2,5	5,0	12,9	3,2	51,6	44,6	7,7	4,7	36,3	25,2	19,7	11,7
Personnes élevant seules des enfants	37,9	44,3	7,6	19,4	7,6	29,2	14,4	49,5	0,0	14,3	27,7	55,0	9,7	16,9
Fils/filles (15 – 24 ans) chez leurs parents	29,6	25,6	2,2	0,9	11,4	11,2	3,4	1,7	4,8	3,9	16,0	6,2	1,9	1,2
Autre situation	21,4	21,1	11,1	12,6	18,9	12,6	9,8	15,7	14,1	15,8	13,5	19,0	28,7	26,8
Nationalité														
Suisse	21,2	23,7	9,5	14,6	11,2	9,9	19,5	18,5	14,3	23,2	15,7	19,5	17,7	17,5
Etrangère	32,2	26,7	9,0	9,8	21,8	22,5	21,5	27,6	16,1	21,6	28,8	24,5	19,2	18,7
Région linguistique														
Suisse alémanique et rhéto-romanche	21,2	22,5	8,1	13,3	11,7	10,4	20,1	20,9	15,2	24,6	15,1	17,7	17,9	18,6
Suisse romande	27,8	27,6	14,3	14,0	18,3	15,4	18,4	17,9	11,6	18,8	27,6	26,3	15,2	13,5
Suisse italienne	39,4	32,7	8,5	19,9	18,0	18,5	23,4	18,3	19,2	19,9	31,3	29,0	31,2	27,6

Exemple de lecture : 39,4% des hommes (H) et 32,7% des femmes (F) de la Suisse italienne vivent dans des ménages à bas revenus.

Les groupes en italique et les groupes suivants comptent moins de 100 observations dans l'échantillon - les résultats les concernant sont donc à interpréter avec prudence: dirigeantes et cadres supérieures, hommes de plus de 74 ans, hommes élevant seuls des enfants, hommes occupés principalement au foyer et filles vivant chez leurs parents.

Grisés: différence par rapport à la part correspondante dans la population totale >= 30%

¹ Y compris personnes employées par leur propre entreprise (sans collaborateurs)

Source: ERC 1998

T16.3 Problèmes de quelques groupes de population, proportion de personnes concernées en %

Trop peu de temps libre à disposition		Etat de santé moyen à très mauvais		Faible intérêt pour la politique et participation rare aux votations fédérales		Sorties ou rencontres avec des amis peu fréquentes (moins d'une fois par semaine)		Faible surface habitable par personne		Nuisances environnementales aux abords du logement		Sentiment d'insécurité dans le logement et/ou dans le quartier		
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
35,7	32,9	11,8	18,2	20,3	27,4	18,3	16,9	23,0	20,1	24,3	29,4	6,4	32,4	Population totale
														Niveau de formation
28,3	24,4	15,7	25,2	29,8	32,8	18,3	18,1	32,4	24,6	20,6	29,8	10,2	40,1	Ecole obligatoire
33,4	33,6	12,1	15,7	21,5	27,1	18,2	17,4	24,0	19,0	25,8	29,2	6,3	30,4	Degré secondaire II
45,1	50,9	8,5	12,9	11,2	16,0	18,5	11,4	14,6	14,2	24,2	29,8	3,7	22,6	Degré tertiaire
														Groupes professionnels (ISCO88)
19,1	21,0	19,1	23,2	18,8	21,4	18,1	17,5	17,2	18,8	22,6	29,6	9,5	39,6	Sans emploi/activité prof., pas d'indication
45,0	58,3	6,3	5,9	11,9	23,3	25,5	8,5	17,1	15,8	25,7	21,5	3,3	20,2	Dirigeant-e-s, cadres supérieur-e-s
50,3	57,2	5,8	11,8	10,8	13,1	16,5	14,4	21,2	17,0	27,5	41,0	1,8	22,8	Professions intellectuelles et scientifiques
45,4	43,9	9,5	14,9	20,7	27,3	18,6	12,3	19,0	17,5	23,0	31,2	5,6	23,6	Professions intermédiaires
27,3	44,2	5,9	11,9	21,5	38,7	14,5	15,2	29,3	15,4	26,1	26,3	3,9	23,9	Employé-e-s de type administratif
43,8	37,1	7,1	14,0	32,9	41,2	21,4	18,6	28,7	28,7	29,1	28,4	9,3	30,4	Personnel des services et de la vente
47,4	51,2	14,4	10,6	15,2	16,5	19,1	26,2	24,3	22,3	30,1	23,2	2,8	40,4	Agriculteurs/Agricultrices
40,8	34,3	11,1	21,7	25,1	44,0	15,6	27,1	32,5	14,1	20,4	16,9	4,6	23,0	Artisan-e-s et ouvriers/ouvrières
36,1	43,3	13,0	13,2	27,5	15,9	25,2	10,8	28,7	17,1	29,3	16,0	6,5	7,3	Conducteurs/-trices + assembleurs/-euses
26,6	30,7	6,6	20,6	43,2	47,5	19,8	25,7	38,1	40,5	24,8	31,1	20,5	34,7	Ouvriers/Ouvrières + empl. non qualifié(e)s
														Activité principale
39,0	48,3	10,7	9,5	21,8	29,5	9,8	16,8	24,7	27,9	30,8	31,4	0,0	30,1	Personnes actives occupées: indép. (seuls) ¹
46,1	47,6	8,6	13,6	22,5	37,7	19,9	15,4	25,9	18,7	24,6	29,0	5,0	24,7	Personnes actives occupées: autres
17,9	20,6	6,3	23,2	39,0	47,0	9,5	17,6	15,0	47,4	31,4	32,6	7,6	43,0	A la recherche d'un emploi
31,9	33,9	9,0	15,6	18,2	14,1	3,2	5,8	36,6	32,4	16,5	24,7	3,7	27,0	En formation
11,7	33,3	15,4	16,5	20,5	27,0	16,6	21,6	11,0	31,8	31,6	29,4	23,6	33,3	Travail domestique et familial
6,7	11,6	21,1	25,3	10,1	15,4	26,6	18,3	6,4	3,8	22,7	30,2	10,5	42,5	A la retraite
12,3	13,6	32,6	49,5	19,3	14,0	15,3	8,9	19,0	25,8	28,2	36,1	16,0	42,3	Autre
														Age
26,6	30,3	5,0	15,3	24,3	32,4	2,9	5,8	36,6	33,2	15,7	23,6	4,9	29,3	15-24 ans
50,8	47,6	9,1	11,0	27,6	39,5	15,2	17,2	27,8	31,3	28,1	31,5	6,1	27,9	25-39 ans
42,6	41,9	12,9	17,4	17,6	24,9	22,9	19,0	28,4	22,3	25,8	27,0	5,3	27,6	40-54 ans
27,8	21,9	12,9	30,5	14,3	17,1	24,6	22,5	5,9	2,1	23,2	33,7	5,5	35,7	55-61/64 ans
6,4	14,2	17,1	24,6	9,8	16,6	26,3	16,9	5,9	4,1	23,1	29,0	7,9	39,6	62/65-74 ans
7,6	3,6	32,2	27,5	10,7	11,7	27,5	22,4	7,7	3,0	21,3	33,9	17,8	51,6	75 ans et plus
														Situation familiale
36,0	21,4	15,1	22,9	20,9	23,9	9,0	9,7	5,5	1,6	30,3	31,9	7,5	31,0	Personnes seules
28,7	25,9	13,6	20,2	17,5	27,1	21,0	16,8	4,2	7,7	25,7	28,4	6,5	34,5	Partenaires dans un ménage de 2 personnes
47,3	45,9	10,6	13,6	24,7	35,1	24,5	23,7	43,7	42,8	24,0	29,6	6,9	33,2	Partenaires avec 1 – 2 enfants
60,5	57,8	7,4	7,9	17,9	17,2	25,3	23,8	61,8	54,8	20,2	30,4	5,4	23,8	Partenaires avec 3 enfants ou plus
20,2	54,2	15,4	20,3	0,0	35,8	15,4	24,9	0,0	18,1	20,4	32,3	0,0	28,3	Personnes élevant seules des enfants
22,2	28,2	3,0	17,5	21,7	14,4	1,6	4,1	42,4	37,2	13,0	21,4	4,6	35,2	Fils/filles (15 – 24 ans) chez leurs parents
27,6	37,1	15,4	16,0	18,6	30,7	21,6	21,1	20,4	25,6	25,4	31,3	5,3	30,1	Autre situation
														Nationalité
33,2	32,0	11,2	17,8	14,6	22,7	17,4	17,6	20,5	17,1	24,3	29,3	4,8	31,1	Suisse
44,9	37,3	14,2	20,5	41,6	50,9	21,7	13,8	32,8	35,1	24,6	30,3	12,2	38,8	Etrangère
														Région linguistique
32,9	31,6	10,7	17,6	18,0	25,4	18,5	19,2	21,2	18,6	24,2	29,4	6,0	32,9	Suisse alémanique et rhéto-romanche
45,7	37,7	14,7	18,7	25,5	31,2	17,0	11,2	25,6	25,4	25,4	29,0	6,7	30,3	Suisse romande
35,2	27,1	15,9	25,1	32,8	39,6	20,1	12,2	39,4	14,6	22,1	32,6	10,7	35,5	Suisse italienne

Le *niveau de formation* peut être considéré dans l'analyse des problèmes comme un indicateur de ressources. Dans ce cas, il faudrait aussi tenir compte de la formation continue, pour laquelle l'ERC n'offre pas de données. C'est pourquoi nous préférons l'utiliser comme une variable socio-démographique. La situation personnelle d'assurance ne peut être cernée avec les données de l'ERC. L'indicateur de *prévoyance vieillesse incomplète* concerne les personnes qui vivent dans un ménage qui présente un manque en matière de prévoyance vieillesse (voir tableau T16.1). C'est pourquoi, p.ex., le taux de femmes avec une prévoyance incomplète dont l'activité principale est le travail domestique et familial reste très faible (6,5%). La plupart d'entre elles vivent dans un ménage dans lequel une ou plusieurs personnes bénéficient d'une prévoyance vieillesse. Ce taux serait un peu plus élevé si l'on pouvait considérer la situation d'assurance personnelle des femmes et des hommes. Ainsi, la part de femmes défavorisées au niveau de cet indicateur est sous-estimée.

38% des femmes du même âge (contre 18% en général) sont moins actifs que la population globale pendant leurs loisirs, ce qui se comprend aisément du fait de l'âge. Rien d'étonnant non plus à ce que leur état de santé soit plus mauvais que celui du reste de la population (environ 3 personnes sur 10 chez les plus de 74 ans, contre 18% des femmes et 12% des hommes). Le retrait de la vie sociale, même s'il reste limité, fait aussi partie des problèmes plus souvent rencontrés dans ce groupe de population. Par contre, le sentiment d'insécurité lorsqu'elles se trouvent seules la nuit chez elles ou à proximité est nettement plus marqué chez les personnes âgées que dans la population globale, puisqu'il concerne 18% des hommes et 52% des femmes de cette classe d'âge (contre 6% des hommes et 32% des femmes en général).

Au sein de ce groupe particulièrement affecté, ce sont les mêmes problèmes qui touchent les hommes et les femmes et les écarts constatés entre les sexes reflètent ceux observés au sein de la population totale.

- *Femmes âgées de 25 à 39 ans*

Les femmes âgées de 25 à 39 ans constituent un autre groupe à problèmes: elles sont nettement plus souvent touchées que la population féminine totale par le chômage; elles renoncent plus souvent pour des raisons financières aux vacances, aux soins dentaires ou aux cours de formation continue; elles ont une charge de travail importante liée au cumul de leurs activités professionnelle, domestique et familiale; elles habitent plus souvent dans un espace réduit; elles se plaignent de manquer de temps libre et leur participation à la vie politique est plus faible. A titre de comparaison, les hommes de cette classe d'âge sont touchés par les mêmes problèmes, excepté les privations pour raisons financières et la superficie du logement.

Les problèmes que connaissent les femmes de cette classe d'âge sont essentiellement liés au fait qu'elles sont en train de fonder une famille et qu'elles ont des enfants. La charge de travail importante qu'elles doivent assumer et la conciliation pas toujours évidente des sphères professionnelle et familiale donnent lieu à des situations difficiles, mais néanmoins souvent passagères.

- *Hommes avec 3 enfants ou plus*

Parmi les pères de famille nombreuse, plus de la moitié (52%) ont un faible niveau de revenu ou accusent une charge de travail élevée (cumul des activités profession-

nelle, domestique et familiale), 61% déclarent manquer de temps libre, 62% disposent d'une surface habitable réduite et 25% déplorent la trop faible fréquence de leurs sorties avec des amis. Les mères de trois enfants ou plus ne sont pas épargnées non plus puisqu'elles sont plus fréquemment affectées par des situations problématiques que les femmes en général, mais leur proportion reste inférieure à celle des hommes. Si 36% des pères de famille nombreuse ont dû renoncer, pour des raisons financières, à des vacances, à des soins dentaires ou à des cours de formation continue (contre 18% des hommes en général), les femmes vivant une situation familiale similaire ne se distinguent pas sur ce point de la population féminine globale.

- *Etrangers*

Les étrangers sont considérablement plus touchés que la population masculine globale par la faiblesse du niveau de revenu et par l'obligation de renoncer à des vacances, à des soins dentaires ou à des cours de formation continue; de même, ils sont davantage touchés par le chômage, leur participation à la vie politique est faible⁶, leur espace habitable est réduit et leur sentiment d'insécurité chez eux et à proximité est élevé si bien qu'il convient de les considérer comme constituant un groupe de population particulièrement touché par le cumul de désavantages. En revanche, les femmes étrangères sont moins touchées par des problèmes d'ordre financier. Probablement cette différence entre étrangers et étrangères peut être attribuée au fait qu'en Suisse beaucoup d'étrangers vivent seuls.

- *Autres groupes de population*

D'autres groupes de population connaissent des conditions de vie plus difficiles que la population moyenne. Il s'agit par exemple des ouvriers/employés non qualifiés, des ouvriers agricoles et des personnes à la recherche d'un emploi. Mais comme ils représentent au sein de notre échantillon des groupes relativement restreints ne permettant pas de tirer des conclusions statistiquement pertinentes, leur situation et leurs problèmes ne seront pas décrits plus en détail.

⁶ Le pourcentage nettement plus élevé de personnes de nationalité étrangère touchées par une faible participation à la vie politique par rapport à la population moyenne s'explique essentiellement par l'absence de droit de vote si bien que le critère de participation aux votations fédérales, bien que faisant partie intégrante de la définition des situations problématiques ne saurait s'appliquer à ce groupe de population.

Fondamentalement, ces analyses permettent de dresser des portraits similaires à ceux tracés dans le rapport *Revenu et bien-être*. Mais si les principaux groupes à problèmes avaient déjà été identifiés, une analyse différenciée selon les sexes a permis d'établir quelques écarts significatifs entre les hommes et les femmes. Par exemple les femmes en âge d'avoir des enfants (entre 25 et 39 ans), les pères de trois enfants ou plus, les étrangers et les hommes sans formation postobligatoire s'avèrent être des groupes particulièrement touchés par des situations problématiques.

Quels sont les groupes à problèmes les plus durement touchés par un cumul de désavantages?

Jusqu'à présent, notre analyse a porté sur les différents groupes de population. Nous avons examiné les groupes parmi lesquels les problèmes sont particulièrement fréquents. Au niveau individuel, le cumul de déprivations peut être déterminé à l'aide d'une variable indiquant pour chaque personne le nombre de problèmes auxquels elle est confrontée.

Le calcul du cumul des problèmes confirme les résultats obtenus jusqu'ici (voir tableau T16.4). La plupart des groupes mentionnés ci-dessus comptent une forte proportion de personnes touchées par au moins cinq problèmes et peuvent en conséquence être définis comme des groupes à problèmes; autrement dit, le pourcentage des personnes cumulant cinq problèmes ou plus dépasse à chaque fois de plus de 30% celui des femmes, respectivement celui des hommes. Les plus de 74 ans et les femmes âgées de 25 à 39 ans sont ici des exceptions, dans la mesure où ces groupes ne présentent pas plus souvent un cumul de problèmes que les personnes de même sexe dans la population totale. Autres groupes à problèmes n'ayant pas été mentionnés jusqu'à maintenant, les hommes et les femmes avec 1 ou 2 enfants, les femmes sans formation postobligatoire et les hommes de Suisse francophone sont nettement plus souvent touchés par le cumul de désavantages (au moins cinq situations problématiques) que les hommes et les femmes en moyenne.

Parmi les groupes à problèmes, il convient de mentionner en premier lieu les femmes à la recherche d'un emploi: 53% d'entre elles cumulent cinq problèmes ou plus. Viennent ensuite les personnes élevant seules des enfants (46%), tandis que les ouvrières non qualifiées, le personnel féminin des services et de la vente, les couples avec enfants (les mères d'un ou deux enfants et les pères de trois enfants ou plus) et les femmes étrangères

sont touchés à hauteur de plus d'un tiers, contre en moyenne 22% des femmes et 15% des hommes seulement.

Dans la population globale, les pourcentages des femmes et des hommes ne présentant des déficits dans aucun des domaines de l'existence faisant l'objet de notre étude s'élèvent à respectivement 7% et 11%. Dans les groupes à problèmes évoqués ci-dessus, ces proportions sont systématiquement plus faibles, à tel point qu'il ne s'agit souvent que de quelques cas au sein de l'échantillon.

Quelles sont les interactions entre les différents facteurs d'influence et le risque de cumul de désavantages?

Les analyses précédentes n'ont que peu tenu compte du fait que les différents groupes de population se recourent plus ou moins fortement. Il convient donc dans une prochaine étape de s'intéresser de plus près à l'interaction des différents facteurs d'influence. Le risque d'être touché par au moins cinq problèmes est examiné à l'aide d'un modèle de régression logistique. Le tableau T16.5 confirme l'essentiel des données déjà recueillies par l'approche descriptive, mais les résultats ne sont pas toujours significatifs.

Même en intégrant les autres facteurs d'influence dans le modèle, l'appartenance aux groupes à problèmes considérés précédemment est largement assortie de risques parfois très élevés de cumul de désavantages. Pour quantifier le risque de déprivation d'un groupe donné, on peut établir le rapport, au sein de ce groupe, entre le pourcentage de personnes touchées (cumul d'au moins cinq problèmes) et celui de personnes non touchées, et le comparer au rapport correspondant dans un autre groupe.

En résumé, les principaux résultats significatifs sont les suivants. Toutes conditions égales par ailleurs, le risque de cumuler au moins cinq problèmes est 6,1 fois plus élevé chez les femmes élevant seules leurs enfants que chez les femmes vivant en couple. Dans les familles avec enfants, le risque est élevé pour les deux sexes: les mères comme les pères sont 2,7 fois plus exposés que le groupe de référence des ménages de deux personnes. Les femmes et les hommes sans formation postobligatoire courent un risque de déprivation respectivement 2,3 fois et 3,2 fois plus important que les femmes et les hommes disposant d'un niveau de formation supérieur. Pour la plupart des groupes professionnels, ce risque est significativement plus élevé que pour le groupe des

T16.4 Cumul de problèmes, proportion de personnes concernées en %

	Nombre de problèmes											
	0		1		2		3		4		5+	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Population totale	7,2	11,4	16,2	21,4	20,0	21,2	17,8	19,4	14,8	13,1	22,4	15,1
Niveau de formation												
Ecole obligatoire	5,5	(7,6)	11,1	21,8	19,2	20,3	15,8	19,5	15,3	9,9	29,4	24,6
Degré secondaire II	7,9	12,0	17,6	18,7	19,7	20,8	18,9	19,9	14,8	14,7	20,2	14,8
Degré tertiaire	(8,3)	12,9	22,1	26,3	23,6	22,6	17,0	16,1	14,0	12,3	15,8	8,9
Groupes professionnels (ISCO88)												
Sans emploi/activité professionnelle, indication manquante	7,2	13,0	17,1	20,7	17,9	20,9	17,4	19,5	14,0	12,8	24,3	15,2
Dirigeant-e-s, cadres supérieur-e-s	(17,0)	(21,7)	(21,3)	24,9	(17,9)	(31,2)	20,3	21,4	(16,1)	11,0	(15,2)	(9,0)
Prof. intellectuelles et scientifiques	(7,0)	11,6	19,3	24,2	20,9	23,9	20,3	21,4	(16,1)	11,0	(15,2)	(9,0)
Professions intermédiaires	8,5	9,7	16,4	26,1	28,4	19,4	21,3	17,5	13,8	14,5	15,4	(9,0)
Employé-e-s de type administratif	(7,3)	(13,3)	20,6	25,2	26,8	(23,5)	14,1	(18,2)	13,3	(12,9)	13,9	(11,1)
Personnel des services et de la vente	(5,9)	(9,6)	10,3	(20,5)	15,5	(12,5)	13,6	(20,6)	17,4	(14,7)	30,3	(29,0)
Agriculteurs/Agricultrices								(12,0)	(33,5)	(23,0)	(33,0)	(29,0)
Artisan-e-s et ouvriers/ouvrières	(8,3)		19,7		25,5	(15,8)	24,9			12,5	(33,6)	18,1
Conducteurs/-trices et assembleurs/-euses	(10,6)		(17,4)		(18,6)		(25,1)		(19,9)		(15,4)	
Ouvriers/Ouvrières et employé-e-s non qualifié-e-s			(9,9)	(18,7)	(17,6)		(19,5)	(13,9)	(21,9)		34,3	(28,5)
Activité principale												
Personnes actives occupées: indépendant-e-s sans collaborateurs ¹				(11,2)	(27,9)	(23,7)	(20,9)	(14,9)	(15,4)	(21,4)	(27,4)	(16,6)
Personnes actives occupées: autres	5,7	10,1	17,3	22,1	21,7	21,9	17,3	19,9	15,8	13,2	19,6	15,5
A la recherche d'un emploi											53,4	(37,8)
En formation	(14,5)	(18,0)	(17,6)	29,5	(24,9)	(22,9)	(15,0)	(19,0)	(13,8)	(6,7)	(10,2)	(7,8)
Travail domestique et familial	8,8		14,8		18,8		12,3		13,9		24,0	
A la retraite	7,2	13,8	17,8	19,7	17,2	18,9	20,8	18,4	15,2	14,3	24,2	12,5
Autre		(21,0)		(18,7)		(16,0)	(16,4)	(28,9)			(27,7)	(19,6)
Age												
15 – 24 ans	(7,9)	17,9	18,4	27,4	24,8	22,8	13,6	21,7	15,2	(8,2)	12,0	(10,1)
25 – 39 ans	5,4	7,5	12,9	19,2	18,9	19,4	19,8	18,9	16,6	15,2	27,3	18,8
40 – 54 ans	8,9	8,8	14,6	21,1	21,8	22,2	17,5	20,6	12,2	13,6	21,9	16,9
55 – 61/64 ans	(8,5)	16,2	24,1	23,4	21,0	25,0	14,0	(17,4)	13,3	(10,8)	15,7	(10,6)
62/65 – 74 ans	(8,7)	17,2	19,0	20,4	18,8	19,6	18,4	19,4	11,8	(12,9)	22,3	(11,4)
75 ans et plus			(14,2)	(17,8)	(12,4)	(16,8)	(27,5)	(15,5)	(25,3)	(17,9)	29,9	(15,5)
Situation familiale												
Personnes seules	5,5	8,9	16,6	25,5	18,9	20,5	19,0	21,4	16,4	14,5	21,2	11,5
Partenaires dans un ménage de deux personnes	9,8	14,4	20,9	23,8	22,6	25,1	16,2	17,6	12,6	9,8	16,5	10,8
Partenaires avec 1 – 2 enfants	(5,4)	5,9	8,5	16,4	19,5	19,3	20,8	17,6	15,8	14,7	33,2	22,9
Partenaires avec 3 enfants ou plus			(12,6)	(8,3)	(15,9)	(14,8)	(19,5)	(20,5)	(21,2)	(22,5)	25,4	33,7
Pers. élevant seules des enfants					(14,7)		(12,3)		(19,7)		45,5	
Fils/filles (15 – 24 ans) vivant chez leurs parents	(12,9)	(19,5)	(23,6)	30,7	(27,6)	(24,7)	(11,6)	(18,8)	(13,0)			
Autre situation		(17,1)	(17,7)	(16,6)	(13,1)	(14,4)	19,6	(25,8)	(13,1)	(19,6)	23,9	(12,8)
Nationalité												
Suisse	8,2	13,1	17,2	23,4	20,8	21,7	17,7	19,4	14,5	12,4	20,0	11,7
Etrangère			(11,2)	14,0	16,2	19,5	18,1	19,2	16,6	15,8	34,4	27,8
Région linguistique												
Suisse alémanique et rhéto-romanche	7,8	12,9	16,8	22,3	19,3	22,6	17,6	19,9	14,1	12,5	22,0	12,2
Suisse romande	(5,5)	7,7	14,9	20,8	22,5	16,1	17,5	18,4	16,7	16,2	22,1	21,7
Suisse italienne	(6,5)	(4,2)	13,4	(11,0)	16,9	22,0	21,8	16,5	(16,0)	(9,6)	30,8	31,4

100% = total de chaque groupe de revenus respectivement de la population totale (pourcentages verticaux)

Les résultats se basant sur 10 à 29 entretiens sont mis entre parenthèses; ceux se basant sur moins de 10 entretiens ne sont pas pris en considération.

¹ Y compris personnes employées par leur propre entreprise (sans collaborateurs)

Source: ERC 1998

**T16.5 Cumul d'au moins 5 problèmes: estimations du risque
(régressions logistiques séparées pour les femmes et les hommes)**

	Risque			
	Femmes		Hommes	
Degré tertiaire				
Ecole obligatoire	2,3	***	3,2	***
Degré secondaire II	1,4	ns	1,5	*
Cadres sup., professions intellectuelles & scientifiques et intermédiaires				
Employé-e-s de type administratif	1,0	ns	1,2	ns
Personnel services/vente	2,2	***	3,3	***
Autres professions level 2 (niveau moyen d'exigence)	2,3	**	1,8	**
Ouvriers/ouvrières et employé-e-s non qualifié-e-s	2,2	**	2,5	*
Sans emploi/activité prof., indication manquante	1,8	***	1,8	**
Personnes avec autre activité principale				
Personnes en formation	0,9	ns	0,6	ns
40 – 61/64 ans				
15 – 24 ans	1,5	ns	1,7	ns
25 – 39 ans	1,5	**	1,2	ns
62/65 ans et plus	1,7	**	1,1	ns
Partenaires dans ménage de deux personnes				
Personnes vivant seules	1,3	ns	1,1	ns
Partenaires avec enfant(s)	2,7	***	2,7	***
Personnes élevant seules des enfants	6,1	***	(2,4)	ns
Fils/filles (15 – 24 ans) vivant chez leurs parents	0,2	***	0,3	**
Autre situation	1,5	*	1,0	ns
Nationalité suisse				
Nationalité étrangère	1,8	***	1,8	***
Suisse alémanique et rhéto-romanche				
Suisse romande	0,9	ns	1,7	***
Suisse italienne	1,4	ns	2,6	***

Les risque correspond aux odds ratios.

Exemple de lecture : compte tenu des autres facteurs d'influence, le modèle indique que les femmes sans formation post-obligatoire présentent un risque (odds) de cumul 2,3 fois plus élevé que celui des femmes avec une formation de degré tertiaire.

Afin d'éviter des problèmes de multicollinéarité et en raison de la taille de l'échantillon (femmes N=2360, hommes N=2009) certains groupes de profession ainsi que certaines activités principales ont été regroupées. Valeurs se fondant sur moins de 30 observations (N<30) sont mises entre parenthèses.

* p <= 0.05 ** p <= 0.01 *** p <= 0.001 ns = valeurs non significatives

Les catégories de référence apparaissent en gras.

Source: ERC 1998

cadres supérieurs, des professions intellectuelles et scientifiques et des professions intermédiaires. Il est 1,8 fois plus élevé pour les hommes et les femmes de nationalité étrangère que pour les Suisses. Quant aux hommes habitant la région italophone et à ceux vivant en Suisse romande, leur probabilité de cumuler des désavantages est respectivement 2,6 fois et 1,7 fois plus forte que chez leurs homologues de Suisse alémanique.

16.2 Insatisfaction

Les groupes touchés sont-ils les mêmes que ceux connaissant des situations problématiques?

Ce sous-chapitre porte sur la satisfaction relative aux différents domaines de l'existence. Elle est globalement très élevée en Suisse. On parle d'insatisfaction lorsqu'un ou plusieurs des domaines de l'existence considérés sont jugés de façon nettement plus négative que dans la moyenne de la population.

Echelle de satisfaction allant de 0 à 10

Les indicateurs utilisés ont été définis sur la base d'une série de questions portant sur la satisfaction dans différents domaines de la vie, posées dans le cadre de l'interview téléphonique complémentaire sur les «conditions de vie» de l'enquête sur les revenus et la consommation. On a eu recours à une échelle allant de 0 à 10 où seuls les extrêmes étaient libellés de manière précise (0 = «pas du tout satisfait», 10 = «tout à fait satisfait»), les valeurs intermédiaires étant laissées à l'appréciation des personnes interrogées pour leur permettre de nuancer leur degré de satisfaction.

Dans l'interprétation des résultats de ces mesures, nous partons de l'hypothèse que les intervalles entre les onze points de l'échelle sont de grandeur égale. La moitié se situe donc à 5. Les valeurs au-dessus traduisent la satisfaction, celles au-dessous, l'insatisfaction. On est en droit de s'interroger quant à la concordance de ce découpage avec la réalité: selon nos observations, la plupart des personnes interrogées ont exprimé leur degré de satisfaction en partant du pôle supérieur (10), sans avoir vraiment en tête une graduation régulière allant vers le pôle inférieur (0). Les interviews téléphoniques sollicitent en effet beaucoup la capacité de représentation des personnes interrogées.

En résumé, on peut estimer que l'hypothèse d'une symétrie parfaite dans l'échelle (moitié située exactement à 5) pourrait conduire à une certaine sous-estimation du pourcentage des personnes insatisfaites. Nous nous en tiendrons tout de même à cette hypothèse dans la mesure où toutes les autres interprétations possibles seraient au moins aussi discutables.

Dans un premier temps, nous pouvons constater que les écarts entre les hommes et les femmes sont faibles et qu'ils existent pour seulement deux des huit domaines d'insatisfaction: ainsi, 10% des femmes ne sont pas satisfaites de leur état de santé, tandis que la proportion n'est que de 7% chez les hommes; de même, l'insatisfaction relative à la protection contre la criminalité et les violences physiques est un peu plus répandue chez les femmes que chez les hommes (16% contre 11%). Aucune différence significative n'a été relevée au niveau des autres domaines.

Dans un deuxième temps, l'observation des sous-groupes des hommes et des femmes fait cependant apparaître d'autres différences. Le tableau T16.6 montre dans quelle mesure différents groupes de population présentent des déficits de satisfaction. Comme dans la première partie de ce chapitre, nous parlons de déficit lorsque la proportion des personnes touchées s'écarte de plus de 30% de la «moyenne générale» (personnes touchées par rapport à l'ensemble de la population). D'une façon générale, on constate que la satisfaction par rapport aux différents domaines de la vie est élevée et relativement homogène entre les différents groupes de population. Par ailleurs, les portraits correspondant à l'insatisfaction sont très semblables à ceux des situations problématiques: les groupes très affectés par des problèmes sont très souvent les mêmes que ceux qui ressentent de l'insatisfaction, sans pour autant se recouper dans tous les cas. Nos commentaires ci-dessous ne portent que sur des groupes de population présentant un cumul flagrant d'insatisfaction.

- *Femmes élevant seules des enfants*

Les femmes élevant seules des enfants se révèlent être à nouveau un groupe très touché. Pour tous les indicateurs considérés, les pourcentages d'insatisfaction relevés sont nettement supérieurs à ceux des femmes en général: 32% éprouvent une surcharge de travail liée au cumul des activités professionnelle, domestique et familiale (contre 18% de la population féminine globale); 43% ne sont pas satisfaites de leur situation financière (contre 16%), 31% de leurs loisirs (15%), 20% de leur vie de famille (5%), 15% de leurs contacts sociaux (8%), 14% de leur état de santé (10%), 13% de leurs conditions de logement (6%) et 23% de la protection contre la criminalité et les violences physiques (16%). Leurs insatisfactions sont au moins aussi grandes sinon plus grandes que les problèmes qu'elles rencontrent.

- *Personnes de nationalité étrangère*

Les personnes de nationalité étrangère sont plus insatisfaites de leur situation financière, de leurs loisirs et de leurs contacts sociaux, de leur vie familiale et de leur logement. Les femmes étrangères se plaignent en outre plus souvent d'une surcharge de travail liée aux nombreuses heures effectuées dans le cadre de l'activité professionnelle, domestique et familiale. Quant aux hommes de ce groupe de population, ils sont moins satisfaits de leur état de santé et de la protection contre la criminalité et les violences physiques que la population masculine globale.

- *Femmes exerçant une activité professionnelle indépendante*

Bien que l'on dispose d'un faible nombre de cas au sein de l'échantillon, on peut dresser le portrait suivant des femmes exerçant une activité professionnelle indépendante: elles sont plus fréquemment insatisfaites de leur charge de travail (découlant du cumul de l'activité professionnelle et des tâches domestiques et familiales), de leurs loisirs, de leur situation financière et de la protection contre la criminalité et les violences physiques. Cette tendance semble également se retrouver dans les domaines des contacts sociaux, de la vie de famille et du logement, même si le nombre de cas recensés est trop faible pour permettre de tirer des conclusions statistiques fiables.

- *Hommes avec 3 enfants ou plus*

Comme l'étude des problèmes l'a déjà montré, les pères de famille nombreuse cumulent diverses difficultés qui correspondent parfaitement à l'appréciation subjective de leur situation: ils s'estiment nettement moins satisfaits de leur situation financière, de leur charge de travail cumulée (professionnel, domestique, familial), de leurs loisirs, de leurs contacts sociaux et de leur logement. Mis à part le nombre élevé d'heures consacrées au travail rémunéré et aux tâches domestiques et familiales et le manque de temps libre qui en découle, les femmes en situation familiale comparable ne sont pas plus insatisfaites que la population féminine globale.

- *Hommes vivant seuls*

Sur le plan de l'évaluation des différents domaines de la vie, les hommes vivant seuls font aussi partie des groupes particulièrement insatisfaits: par rapport à la population masculine globale, leur insatisfaction est plus élevée sur le plan de la situation financière, du

logement ainsi que de la charge de travail liée au cumul de l'activité professionnelle et des tâches ménagères. A cela s'ajoute pour 20% d'entre eux une insatisfaction quant à la vie familiale (contre 6% dans la population masculine totale). On pourrait s'imaginer qu'il s'agit de retraités âgés veufs par exemple, mais les résultats relatifs au groupe des retraités et aux deux classes d'âge des 65-74 ans et des plus de 74 ans viennent contredire cette hypothèse dans la mesure où ils ne sont pas particulièrement insatisfaits. De plus, le fait que les hommes vivant seuls déplorent une charge de travail élevée montre qu'ils sont actifs professionnellement. Les hommes qui ne sont pas satisfaits de leur mode de vie sont donc principalement des célibataires en âge d'exercer une activité professionnelle.

- *25-39 ans et 40-54 ans*

Dans les classes d'âge moyen, notamment chez les femmes, l'insatisfaction est également plus fréquente. Ainsi, étant donné que la plupart de ces personnes sont professionnellement actives et qu'elles ont des enfants à élever, la double charge de travail liée à l'activité professionnelle d'une part et aux tâches domestiques et familiales d'autre part est souvent vécue comme une situation difficile et ce par les hommes comme par les femmes. Corollaire de ce phénomène, les personnes touchées sont insatisfaites de leurs loisirs et de leurs contacts sociaux, ce dernier point ne concernant toutefois pas les hommes âgés de 25 à 39 ans. Enfin, le groupe des 25 à 39 ans est plus souvent insatisfait de son logement que la population globale.

- *Personnel des services et de la vente*

Les hommes faisant partie de ce groupe professionnel sont particulièrement insatisfaits. Les points les plus caractéristiques sont une charge de travail excessive découlant du cumul de l'activité professionnelle et des tâches domestiques et familiales, laquelle se traduit par une insatisfaction en matière de loisirs et de contacts sociaux, ainsi que, à moindre échelle, par un sentiment d'insécurité dans le domaine de la protection contre la criminalité et les violences corporelles. La protection contre la criminalité et les contacts sociaux sont aussi les deux principales causes d'insatisfaction chez les femmes de ce groupe de population, la situation financière arrivant en troisième position, contrairement aux hommes pour qui cet élément n'est pas une source d'insatisfaction majeure.

T16.6 Insatisfaction de quelques groupes de population, proportion de personnes concernées en %

	Charge subjective élevée liée au travail rémunéré, domestique et familial ¹		Insatisfait de sa situation financière		Insatisfait de ses loisirs		Insatisfait de sa santé	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Population totale	17,1	17,6	18,5	16,4	15,1	14,5	7,1	9,6
Niveau de formation								
Ecole obligatoire	9,0	11,0	27,6	19,2	13,5	13,7	8,7	12,6
Degré secondaire II	16,4	17,8	19,3	15,6	13,9	13,2	8,1	8,4
Degré tertiaire	24,1	33,1	10,5	12,9	18,6	22,6	3,9	8,0
Groupes professionnels selon ISCO88								
Sans emploi/activité prof., pas d'indication	9,3	9,8	19,1	16,4	8,4	9,9	11,1	12,6
Dirigeant-e-s, cadres supérieur-e-s	26,5	31,5	11,0	4,1	22,2	23,5	3,7	6,1
Professions intellectuelles et scientifiques	31,4	31,0	15,3	14,3	16,2	23,3	1,9	4,8
Professions intermédiaires	23,0	29,0	15,9	14,2	19,2	17,7	7,4	5,8
Employé-e-s de type administratif	11,1	21,9	13,2	13,0	8,1	16,0	4,5	9,0
Personnel des services et de la vente	22,6	20,1	22,1	23,9	26,1	17,3	6,2	7,5
Agriculteurs/Agricultrices	16,4	21,4	17,6	5,4	26,9	27,0	5,6	2,3
Artisan-e-s et ouvriers/ouvrières	11,5	15,5	24,1	23,6	16,7	21,6	7,1	4,7
Conducteurs/-trices et assembleurs/-euses	20,3	25,8	22,2	36,9	21,5	24,3	8,8	0,0
Ouvriers/Ouvrières et empl. non qualifié-e-s	4,2	18,9	21,8	15,7	7,3	15,8	2,6	11,9
Activité principale								
Personnes actives occupées: indép. (seuls) ²	12,6	23,0	26,7	26,5	19,3	24,5	8,7	3,4
Personnes actives occupées: autres	23,6	30,1	17,6	16,2	19,3	19,8	5,3	6,9
A la recherche d'un emploi	10,4	10,5	62,2	51,3	19,6	10,9	6,2	14,4
En formation	6,1	5,6	22,2	21,5	8,9	19,2	4,1	6,5
Travail domestique et familial	9,0	15,4	38,5	14,5	13,7	14,8	9,9	8,6
A la retraite	2,8	5,4	9,1	11,8	2,4	3,9	9,6	13,5
Autre	12,1	6,2	17,0	23,0	6,6	17,4	27,4	33,6
Age								
15-24 ans	9,5	9,1	23,2	19,4	8,4	13,0	1,8	6,7
25-39 ans	25,4	25,8	22,6	19,8	20,6	21,2	5,3	5,7
40-54 ans	22,7	27,4	18,8	17,1	20,5	18,9	9,2	10,3
55-61/64 ans	10,2	9,9	13,5	11,0	13,1	11,4	10,1	15,2
62/65-74 ans	3,2	4,2	7,9	13,1	2,6	3,9	7,4	12,6
75 ans et plus	1,8	9,2	12,3	8,1	2,0	3,8	15,8	16,3
Situation familiale								
Personnes seules	23,0	15,2	25,1	20,9	14,8	7,8	8,6	12,1
Partenaires dans un ménage de 2 pers.	12,8	15,5	11,5	11,9	12,1	10,3	6,9	10,2
Partenaires avec 1 – 2 enfants	17,8	23,4	20,1	15,8	19,8	23,3	7,5	6,2
Partenaires avec 3 enfants ou plus	29,0	28,9	24,1	13,1	29,8	20,7	6,4	6,5
Personnes élevant seules des enfants	53,9	32,2	20,2	42,5	15,4	31,3	9,6	13,5
Fils/filles (15 – 24 ans) chez leurs parents	6,7	5,5	22,6	14,7	5,3	12,0	0,8	7,2
Autre situation	22,3	13,6	20,3	15,9	14,6	16,6	11,0	11,1
Nationalité								
Suisse	16,4	16,3	15,1	14,7	12,8	13,2	6,2	9,3
Etrangère	19,7	24,0	31,2	24,9	23,6	20,8	10,4	11,1
Région linguistique								
Suisse alémanique et rhéto-romanche	15,6	16,4	16,3	14,9	12,8	12,3	6,3	10,1
Suisse romande	24,1	22,5	26,4	19,7	22,6	19,7	8,8	7,3
Suisse italienne	10,0	7,8	19,9	21,8	19,4	20,8	11,1	14,2

Exemple de lecture: 11,1% des hommes et 14,2% des femmes de la Suisse italienne sont insatisfait-e-s de leurs santé.

Les groupes en italique et les groupes suivants comptent moins de 100 observations dans l'échantillon - les résultats les concernant sont donc à interpréter avec prudence: dirigeantes et cadres supérieures, hommes de plus de 74 ans, hommes élevant seuls des enfants, hommes occupés principalement au foyer et filles vivant chez leurs parents.

Grisés: différence par rapport à la part correspondante dans la population totale $\geq 30\%$

¹ La question de la charge subjective liée aux heures supplémentaires n'a été posée qu'aux employé-e-s (y compris personnes employées de leur propre entreprise). Appliqué au groupe des indépendant-e-s, cet indicateur n'a par conséquent qu'une pertinence limitée.

² Y compris personnes employées de leur propre entreprise (sans collaborateurs)

T16.6 Insatisfaction de quelques groupes de population, proportion de personnes concernées en %

Insatisfait de la protection contre la criminalité et les violences		Insatisfait de sa vie de famille		Insatisfait de ses contacts sociaux		Insatisfait de ses conditions de logement		
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
11,2	15,6	6,0	5,1	7,9	8,0	6,5	6,3	Population totale
								Niveau de formation
14,3	18,2	7,8	6,1	8,7	8,1	8,5	5,4	Ecole obligatoire
12,1	15,4	6,3	4,5	6,9	7,1	6,8	6,7	Degré secondaire II
7,4	10,5	4,1	5,6	9,3	12,3	4,4	6,1	Degré tertiaire
								Groupes professionnels selon ISCO88
11,3	15,1	7,5	5,5	6,1	6,4	4,1	5,8	Sans emploi/activité prof., pas d'indication
12,5	11,5	4,6	6,4	12,1	6,9	7,2	2,2	Dirigeant-e-s, cadres supérieur-e-s
6,6	14,9	7,5	5,4	8,2	11,8	8,0	4,8	Professions intellectuelles et scientifiques
9,4	12,6	5,7	4,7	7,8	6,7	5,5	8,9	Professions intermédiaires
9,7	13,2	4,5	4,5	6,0	6,9	9,2	5,5	Employé-e-s de type administratif
14,6	21,6	8,8	5,7	13,9	13,8	6,6	5,8	Personnel des services et de la vente
15,5	27,4	2,4	0,0	15,9	13,8	7,0	0,0	Agriculteurs/Agricultrices
13,6	13,1	4,3	3,0	7,1	10,4	7,1	1,9	Artisan-e-s et ouvriers/ouvrières
14,9	13,4	4,0	2,6	10,7	17,0	13,4	13,4	Conducteurs/-trices et assembleurs/-euses
13,2	20,8	0,0	5,0	2,3	7,0	5,3	12,7	Ouvriers/Ouvrières et empl. non qualifié-e-s
								Activité principale
9,4	20,4	6,4	8,0	10,6	16,3	5,8	9,8	Personnes actives occupées: indép. (seuls) ²
11,5	15,0	6,0	5,3	10,1	10,4	7,5	6,9	Personnes actives occupées: autres
7,6	15,2	6,1	6,8	7,1	14,6	7,4	18,3	A la recherche d'un emploi
8,9	10,9	4,5	6,8	1,8	8,3	7,2	4,8	En formation
27,4	16,2	5,5	2,9	5,3	6,8	3,3	5,9	Travail domestique et familial
11,4	16,1	6,1	6,0	2,6	3,7	1,3	4,4	A la retraite
8,0	22,2	8,8	5,1	7,3	12,2	10,3	7,2	Autre
								Age
9,1	13,6	7,3	5,9	4,4	4,9	7,9	7,5	15-24 ans
11,1	16,0	6,4	4,2	9,9	11,3	9,6	8,2	25-39 ans
12,6	16,6	5,0	5,6	12,3	10,9	5,6	6,5	40-54 ans
11,0	13,8	5,2	3,4	4,7	6,0	4,8	2,1	55-61/64 ans
11,4	14,0	6,1	6,5	2,2	3,0	1,7	4,6	62/65-74 ans
11,2	22,2	6,2	4,3	3,8	5,7	0,0	3,9	75 ans et plus
								Situation familiale
10,7	15,8	20,2	11,6	6,5	6,9	11,3	6,2	Personnes seules
10,4	13,5	2,4	2,8	5,0	6,5	3,6	5,6	Partenaires dans un ménage de 2 pers.
13,0	16,7	2,5	1,4	11,9	11,7	7,5	6,9	Partenaires avec 1 – 2 enfants
12,3	13,7	0,0	1,5	17,4	9,1	9,1	6,0	Partenaires avec 3 enfants ou plus
4,8	23,3	20,3	19,6	15,4	14,6	0,0	12,6	Personnes élevant seules des enfants
8,9	10,4	7,6	5,0	3,2	2,7	5,4	4,1	Fils/filles (15 – 24 ans) chez leurs parents
12,4	22,5	5,7	3,2	8,8	8,3	5,8	6,9	Autre situation
								Nationalité
10,3	15,2	4,7	4,7	6,8	6,8	5,3	5,6	Suisse
14,7	17,6	11,0	7,0	12,3	14,3	11,0	9,8	Etrangère
								Région linguistique
11,1	16,8	5,6	4,9	7,3	7,6	6,6	6,6	Suisse alémanique et rhéto-romanche
12,0	12,3	7,7	5,6	8,9	9,4	6,3	6,2	Suisse romande
9,3	15,7	4,1	5,5	13,2	8,1	4,6	1,8	Suisse italienne

Source: ERC 1998

- *Conducteurs et assembleurs*

Les loisirs, les contacts sociaux, le logement et la protection contre la criminalité et les violences physiques sont les domaines d'insatisfaction les plus souvent évoqués par les hommes travaillant comme conducteurs et assembleurs. Les insatisfactions relevées chez les femmes de ce groupe professionnel sont similaires mais le nombre de cas recensés dans l'échantillon est trop faible pour fournir des résultats fiables d'un point de vue statistique.

- *Autres groupes*

D'autres groupes évoquent eux aussi une insatisfaction à plusieurs niveaux, même si cela reste dans une moindre mesure par rapport aux groupes de population décrits ci-dessus. Parmi eux, on trouve les hommes sans formation postobligatoire, les hommes exerçant une fonction de cadres supérieurs, les femmes disposant d'une formation de niveau tertiaire ou exerçant une profession intellectuelle ou scientifique, les femmes exerçant comme employées, les femmes vivant en couple et mères d'un ou deux enfants, les hommes de Suisse francophone et les femmes habitant la région italophone. Parmi les indicateurs les plus souvent mentionnés par ces groupes de population, deux sont liés: il s'agit de la charge de travail élevée générée par le cumul des activités professionnelles, ménagères et familiales et de l'insatisfaction en matière de loisirs.

Le cumul d'insatisfactions est-il aussi important chez les hommes que chez les femmes?

On peut répondre à cette question par l'affirmative. Il convient maintenant d'examiner quels individus et quels groupes de population souffrent d'insatisfaction dans plusieurs domaines considérés ici (voir tableau T16.7). La moitié des femmes et des hommes ne sont mécontents d'aucun des domaines de la vie étudiés. 11% seulement des deux sexes sont insatisfaits dans trois domaines ou plus. Sans surprise, les personnes cumulant des appréciations négatives font souvent partie des groupes définis plus haut comme étant des groupes à problèmes. Près d'une femme sur trois parmi celles élevant seules des enfants est insatisfaite dans au moins trois domaines et seule une sur cinq n'est mécontente d'aucun des domaines de vie considérés. Les étrangers arrivent au deuxième rang en matière de cumul: si 43% n'émettent aucun jugement négatif (une proportion deux fois plus élevée que celle des personnes élevant seules des

enfants), 21% ressentent de l'insatisfaction dans au moins trois domaines et 17% dans deux. Les étrangères (18%), les hommes de Suisse francophone (17%), les hommes vivant seuls, les hommes âgés de 25 à 39 ans, les femmes vivant en couple avec 1 ou 2 enfants, les femmes de 40 à 54 ans, les femmes professionnellement actives et les femmes travaillant dans les services et la vente (environ 15% dans chaque catégorie) cumulent également plus souvent des insatisfactions à différents niveaux que la population féminine et la population masculine globales, même si la proportion des personnes touchées reste assez modeste par rapport à celles qui élèvent seules des enfants. Les autres groupes de population manifestant de l'insatisfaction dans plusieurs domaines ne sont pas mentionnés dans la mesure où la rareté des cas recensés ne permet pas d'établir des statistiques significatives; les chiffres les concernant figurent dans le tableau, entre parenthèses.

Les mêmes groupes ressortent-ils si l'on considère l'interaction entre les différents facteurs d'influence?

Comme pour les situations problématiques, nous allons maintenant nous intéresser de plus près à l'interaction entre les différents facteurs d'influence. La probabilité d'être insatisfait dans au moins trois domaines est évaluée à l'aide d'un modèle de régression logistique. Certains résultats présentés dans la partie descriptive sont confirmés dans le tableau T16.8, tandis que d'autres ne sont pas significatifs dans le cadre de l'étude des interactions entre les différents facteurs d'influence. Même en tenant compte des autres facteurs d'influence du modèle, l'appartenance à certains groupes à problèmes susmentionnés accroît fortement le risque de cumuler des insatisfactions⁷. Ainsi, le modèle établit (en tenant compte des autres variables explicatives) que les personnes élevant seules des enfants ont un risque de cumul d'insatisfactions 4,4 fois plus élevé que les femmes vivant en couple. Ce risque est 2 fois plus élevé chez les couples avec enfants que chez les couples sans enfants et il est respectivement 2,6 fois et 1,8 fois plus élevé pour les hommes et pour les femmes vivant seuls. Pour les filles âgées de 15 à 24 ans qui vivent encore sous le toit parental, le risque de cumul est nettement plus faible que pour les couples sans enfants; c'est la valeur la plus basse parmi toutes les situations familiales considérées. Ce risque est 2,1 fois plus élevé chez les hommes de nationalité étrangère que chez les Suisses et 1,6 fois plus

⁷ Le risque d'insatisfaction est calculé de la même manière que le risque de problèmes (voir remarques antérieures).

T16.7 Insatisfaction multiple, proportion de personnes concernées en %

	Nombre d'insatisfactions							
	0		1		2		3+	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Population totale	50,4	53,3	24,9	23,9	13,8	11,5	10,9	11,3
Niveau de formation								
Ecole obligatoire	50,7	55,7	24,6	18,0	14,1	12,0	10,7	14,3
Degré secondaire II	51,8	54,2	25,0	22,2	12,8	11,7	10,4	11,9
Degré tertiaire	42,9	50,0	25,1	31,1	17,8	10,9	14,2	8,0
Groupes professionnels selon ISCO88								
Sans emploi/activité prof., indication manquante	56,5	59,9	22,0	21,2	12,4	8,8	9,2	10,1
Dirigeant-e-s, cadres supérieur-e-s	(40,9)	45,7	(35,4)	31,1		(12,3)		(10,9)
Professions intellectuelles et scientifiques	37,8	45,0	30,4	33,3	19,2	9,2	(12,5)	12,5
Professions intermédiaires	48,0	48,3	27,2	27,1	11,9	14,8	12,9	(9,7)
Employé-e-s de type administratif	47,1	59,6	30,7	(23,4)	13,2	(12,8)	9,1	
Personnel des services et de la vente	43,5	49,3	24,9	(18,0)	16,4	(15,7)	15,2	(17,1)
Agriculteurs/Agricultrices	(49,5)	53,5		(21,4)				(20,5)
Artisan-e-s et ouvriers/ouvrières	(60,2)	52,2		23,1		13,8		(11,0)
Conducteurs/-trices et assembleurs/-euses		53,7	(33,2)	(10,6)		(16,0)		(19,6)
Ouvriers/Ouvrières et employé-e-s non qualifié-e-s	41,7	68,4	(26,5)		(18,6)		(13,2)	
Activité principale								
Pers. actives occupées: indép. sans collaborateurs ¹	41,9	44,7	(16,4)	33,9	(22,8)	(10,7)	(18,9)	(10,7)
Personnes actives occupées: autres	42,6	49,4	29,1	23,6	13,8	13,5	14,5	13,5
A la recherche d'un emploi	(33,5)		(26,5)	(37,8)		(34,5)	(20,4)	
En formation	56,3	60,4	(16,8)	26,5	(17,9)	(6,1)	(8,9)	(6,9)
Travail domestique et familial	52,1	(38,1)	25,7		13,6		8,6	
A la retraite	62,0	72,1	21,1	19,6	11,0	(2,8)	(5,8)	(5,5)
Autre	(42,2)	59,1	(23,9)		(16,4)			(11,8)
Age								
15-24 ans	57,9	60,7	18,5	21,7	14,8	(8,3)	(8,8)	(9,2)
25-39 ans	41,6	45,0	28,5	25,1	16,4	14,6	13,5	15,2
40-54 ans	42,4	46,2	26,7	26,4	15,6	14,6	15,3	12,8
55-61/64 ans	58,2	57,8	26,8	23,3	(6,7)	(11,6)	(8,3)	(7,3)
62/65-74 ans	62,3	73,7	21,6	18,3	11,2		(4,9)	(5,6)
75 ans et plus	61,3	67,6	(19,7)	(23,3)	(10,3)			
Situation familiale								
Personnes seules	51,0	41,2	24,6	27,7	13,0	15,6	11,5	15,5
Partenaires dans un ménage de deux personnes	55,2	61,5	25,6	22,7	11,8	9,9	7,4	5,8
Partenaires avec 1 – 2 enfants	47,5	49,4	23,2	24,4	14,9	12,2	14,5	14,0
Partenaires avec 3 enfants ou plus	44,0	41,4	27,7	21,7	(16,6)	(17,8)	(11,7)	(19,1)
Personnes élevant seules des enfants	(19,8)		36,1		(13,1)		30,9	
Fils/filles (15 – 24 ans) vivant chez leurs parents	62,7	64,3	(17,1)	(22,3)	(15,9)			
Autre situation	44,9	51,5	26,9	(22,3)	(17,9)	(10,5)	(10,3)	(15,7)
Nationalité								
Suisse	52,8	56,2	25,1	24,8	12,6	10,2	9,6	8,8
Etrangère	38,8	42,5	23,9	20,3	19,8	16,6	17,5	20,7
Région linguistique								
Suisse alémanique et rhéto-romanche	51,3	55,6	25,4	24,0	12,9	10,7	10,4	9,6
Suisse romande	48,4	44,9	22,9	24,3	16,1	13,7	12,6	17,1
Suisse italienne	47,6	54,4	27,6	19,0	(14,9)	(14,9)	(9,9)	(11,7)

100% = total de chaque groupe de revenus respectivement de la population totale (pourcentages verticaux)

Les résultats se basant sur 10 à 29 entretiens sont mis entre parenthèses; ceux se basant sur moins de 10 entretiens ne sont pas pris en considération.

¹ Y compris personnes employées par leur propre entreprise (sans collaborateurs)

Source: ERC 1998

**T16.8 Insatisfaction multiple (au moins dans 3 domaines): estimations du risque
(régressions logistiques séparées pour les femmes et les hommes)**

	Risque			
	Femmes		Hommes	
Degré tertiaire				
Ecole obligatoire	1,0	ns	2,2	**
Degré secondaire II	0,9	ns	1,6	*
Cadres sup., professions intellectuelles & scientifiques et intermédiaires				
Employé-e-s de type administratif	0,8	ns	0,3	*
Personnel services/vente	1,4	ns	1,2	ns
Autres professions level 2 (niveau moyen d'exigence)	1,2	ns	1,1	ns
Ouvriers/ouvrières et employé-e-s non qualifié-e-s	1,1	ns	0,2	*
Sans emploi/activité prof., indication manquante	1,1	ns	1,1	ns
Personnes avec autre activité principale				
Personnes en formation	1,3	ns	0,4	*
40 – 61/64 ans				
15 – 24 ans	1,2	ns	1,2	ns
25 – 39 ans	1,0	ns	1,3	ns
62/65 ans et plus	0,5	**	0,5	*
Partenaires dans ménage de deux personnes				
Personnes vivant seules	1,8	**	2,7	***
Partenaires avec enfant(s)	1,6	*	2,2	***
Personnes élevant seules des enfants	4,7	***	(2,7)	ns
Fils/filles (15 – 24 ans) vivant chez leurs parents	0,3	*	1,3	ns
Autre situation	1,2	ns	2,6	***
Nationalité suisse				
Nationalité étrangère	1,7	**	2,1	***
Suisse alémanique et rhéto-romanche				
Suisse romande	1,2	ns	1,8	***
Suisse italienne	0,9	ns	0,9	ns

Les risque correspond aux odds ratios (odds catégorie de référence / odds groupe de comparaison).

Exemple de lecture: compte tenu des autres facteurs d'influence, le modèle indique que les femmes élevant seules des enfants présentent un risque (odds) d'insatisfaction multiple 4,7 fois plus élevé que celui des femmes dans un ménage de deux personnes.

Afin d'éviter des problèmes de multicollinéarité et en raison de la taille de l'échantillon (femmes N=2360, hommes N=2009) certains groupes de profession ainsi que certaines activités principales ont été regroupées. Valeurs se fondant sur moins de 30 observations (N<30) sont mises entre parenthèses.

* p <= 0.05 ** p <= 0.01 *** p <= 0.001 ns = valeurs non significatives

Les catégories de référence apparaissent en gras.

Source: ERC 1998

élevé pour les étrangères que pour les Suissesses. Les hommes sans formation postobligatoire, ceux disposant d'une formation de degré secondaire II et ceux habitant la Suisse francophone ont un risque plus élevé que le groupe de référence correspondant à chaque catégorie (les hommes avec une formation de niveau tertiaire ou ceux habitant la Suisse alémanique, par exemple). A l'inverse, les hommes travaillant comme employés administratifs, ainsi que comme ouvriers/employés non qualifiés ont un risque de cumuler des insatisfactions nettement moins grand que ceux exerçant comme cadres supérieurs et ceux ayant une profession intellectuelle ou

scientifique ou une profession intermédiaire. Les autres facteurs de risque dont nous avons parlé plus haut sont beaucoup moins marqués ou n'ont, notamment pour les femmes, aucune valeur significative en raison de la petite taille de l'échantillon.

Les différentes étapes de notre analyse montrent que les principaux groupes à problèmes affectés par les situations problématiques et l'insatisfaction sont globalement les mêmes que ceux touchés par l'insatisfaction et par le cumul des deux types de difficultés: ce sont les femmes élevant seules des enfants, les hommes et les femmes de nationalité étrangère, les hommes sans formation post-

bligatoire et ceux habitant la Suisse francophone. D'autres groupes identifiés dans les paragraphes précédents comptent eux aussi au nombre des personnes très affectées, mais dans des proportions tout de même inférieures: ainsi, si les couples avec enfants cumulent plusieurs désavantages, les femmes vivant au sein de ces ménages n'affichent toutefois pas de cumul d'insatisfactions, ce qui signifie qu'en dépit de certains problèmes, elles restent très satisfaites des différents aspects de leur vie. Par contre, bien que l'étude de leurs problèmes ne fassent pas ressortir de difficultés flagrantes, les hommes vivant seuls restent très insatisfaits de leurs conditions de vie, ce qui se traduit par un risque élevée d'insatisfaction dans plusieurs domaines.

16.3 Interaction entre problèmes et insatisfaction

Existe-t-il un lien entre les situations problématiques et l'insatisfaction et le cas échéant, comment se répercute-t-il chez les femmes et chez les hommes?

Pour clore notre étude, nous partons de l'hypothèse que des recoupements entre les problèmes et l'insatisfaction traduisent un degré de déprivation particulièrement élevé. Les recherches menées sur la qualité de vie dans les pays industrialisés riches ont toutes montré que le lien entre les conditions de vie objectives et le bien-être subjectif est globalement assez faible⁸. Il serait cependant prématuré de conclure que ces deux dimensions sont largement indépendantes l'une de l'autre. En fait, la perception subjective implique de multiples processus de comparaison et correspond à différents niveaux d'exigence, ce qui ne facilite pas l'analyse des liens entre les situations problématiques et l'insatisfaction. Selon la situation de vie, la position sociale et les valeurs personnelles, les attentes quant à une «bonne qualité de vie» peuvent diverger fortement. Cela est particulièrement vrai dans les sociétés d'abondance très développées et fortement structurées, où les besoins fondamentaux sont généralement couverts. Les résultats des analyses relatives aux hommes vivant seuls et aux femmes vivant en couple avec des enfants présentés ci-dessus montrent en partie que les problèmes des conditions de vie et l'appréciation des différents domaines de la vie ne sont pas nécessairement parallèles: le premier groupe de population n'est pas particulièrement désavantagé, mais la plupart des individus en question expriment une forte insatisfaction dans plusieurs domaines de l'existence; à l'inverse, les mères vivant en famille sont confrontées à divers problèmes, ce qui ne les empêche pas de s'estimer globalement satisfaites de leur vie. Nous supposons néanmoins que le lien entre conditions de vie et bien-être est souvent plus étroit pour les couches de population les plus démunies que pour les milieux aisés. On peut donc s'attendre à ce qu'une forte proportion de personnes dont les conditions de vie sont mauvaises les ressentent comme telles⁹.

⁸ Voir par exemple Veenhoven Ruut: «Quality-of-life in individualistic society. A comparison of 43 nations in the early 1990's», dans: Social Indicators Research, vol. 48, 1999, 157-186.

⁹ W. Glatzer et W. Zapf (1984) qualifient ce phénomène de «déprivation». Excepté cette remarque terminologique, le modèle souvent cité de W. Glatzer et W. Zapf n'est pas applicable ici car nous nous concentrons sur la partie inférieure de l'échelle, à savoir sur les conditions de vie financièrement défavorables. Voir Glatzer Wolfgang, Zapf Wolfgang (ed.): Lebensqualität in der Bundesrepublik. Objektive Lebensbedingungen und subjektives Wohlbefinden. Frankfurt a.M., Campus Verlag, 1984.

En premier lieu, nous récapitulerons les résultats des deux points précédents à l'aide d'une présentation graphique générale. Sur cette base, nous définirons quatre situations de déprivation et montrerons comment elles se répartissent au sein de la population. Enfin, la satisfaction générale dans l'existence sera prise en compte dans les analyses en tant que dimension supplémentaire.

Vue d'ensemble

Les cumuls touchant plusieurs groupes de population ont été jusqu'ici présentés de façon séparée pour les problèmes et pour l'insatisfaction. Afin d'avoir une vue d'ensemble de l'interaction entre les deux, les résultats précédemment établis seront comparés pour savoir quels groupes de population cumulent tant des problèmes que de l'insatisfaction et dans quelle mesure ils sont touchés.

Les groupes particulièrement désavantagés sont présentés dans un graphique (G16.1). L'axe horizontal décrit le cumul de problèmes, l'axe vertical l'insatisfaction multiple.

Les pourcentages des personnes touchées dans l'ensemble de la population correspondent au point zéro. Il convient de rappeler que dans la population globale, 15% des hommes et 22% des femmes sont touchés par au moins 5 problèmes et 11% de la population de chaque sexe sont insatisfaits dans au moins 3 domaines de la vie. En d'autres termes, les personnes constituant ces pourcentages cumulent des difficultés.

Les résultats présentés dans les sous-chapitres précédents concernant les groupes désavantagés sont représentés dans le graphique. A cet égard, les valeurs de référence résultent de la différence entre la proportion des personnes touchées dans les différents groupes étudiés et la proportion des personnes touchées dans la population globale¹⁰.

On remarque que la plupart des groupes à problèmes (mais pas tous) cumulent des problèmes ainsi que de l'insatisfaction. A l'exception des hommes vivant seuls, tous les groupes énumérés ici sont nettement moins bien lotis que l'ensemble des hommes ou l'ensemble des femmes. Mais tous ne ressentent cependant pas ces désavantages: ainsi, les ouvrières/employées non qualifiées et les hommes de Suisse italophone ne se montrent pas moins satisfaits que les groupes de référence dans la

population globale, alors qu'ils cumulent de nombreux problèmes; à l'inverse, les hommes vivant seuls s'estiment beaucoup plus désavantagés que la population masculine globale bien qu'ils soient moins touchés par le cumul de problèmes que les hommes en général.

Dans les autres groupes, le cumul de problèmes semble effectivement s'accompagner d'une insatisfaction multiple. La situation défavorisée, maintes fois évoquée dans ce rapport, des femmes élevant seules des enfants est mise en valeur de façon particulièrement frappante dans ce graphique: elles sont nettement moins bien loties et plus insatisfaites que tous les autres groupes à problèmes; seul le cumul de problèmes des femmes à la recherche d'un emploi est pire, sans pour autant que leur insatisfaction multiple soit supérieure à celle des femmes élevant seules des enfants.

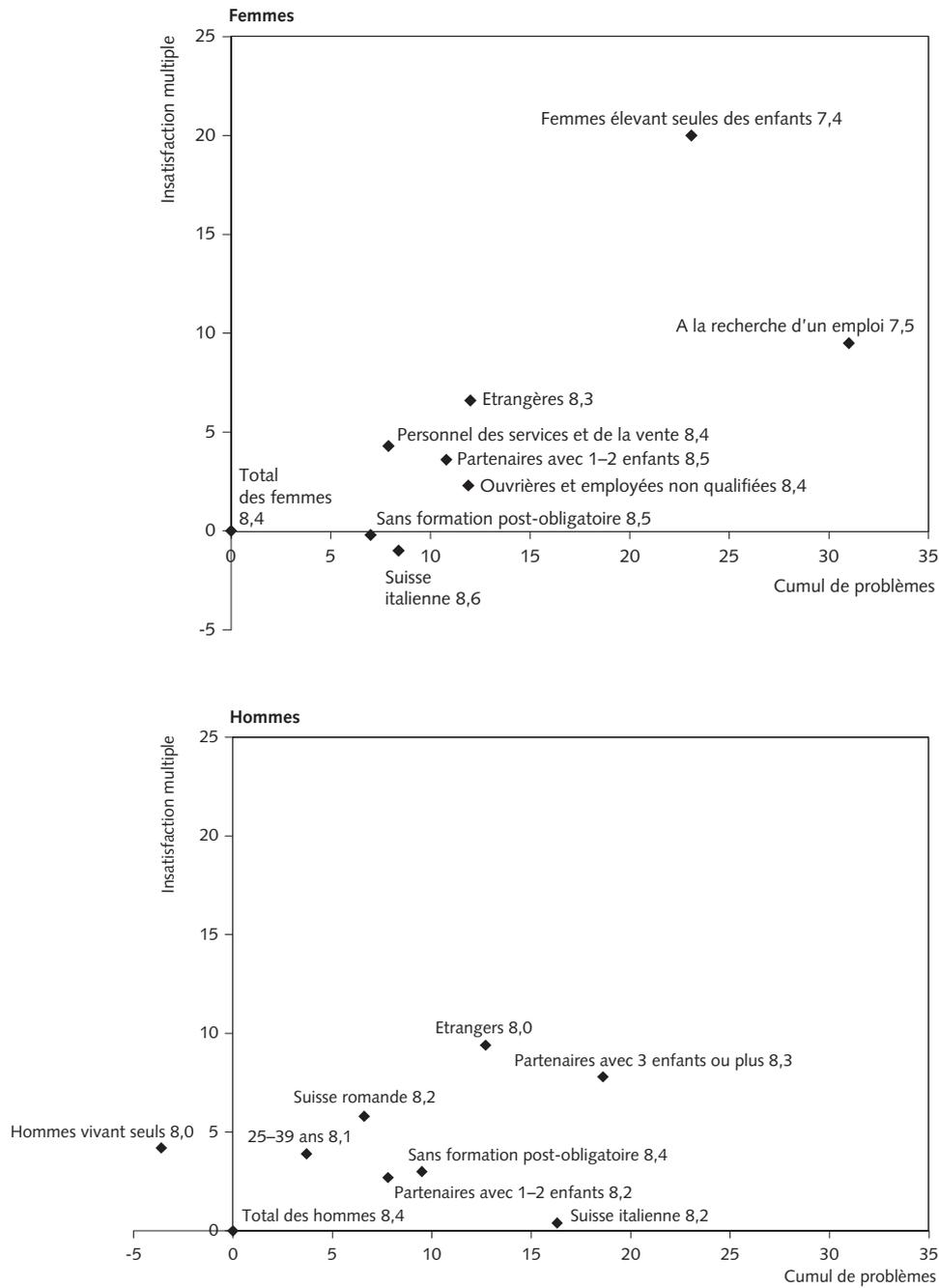
D'une manière générale, les différences entre les groupes sont moins grandes pour l'insatisfaction que pour les problèmes: les groupes sont plus proches les uns des autres sur l'axe vertical (insatisfaction). De même, les différents groupes à problèmes sont plus proches dans le cas des hommes que dans celui des femmes et ce sur les deux niveaux. La situation des femmes élevant seules des enfants et de celles à la recherche d'un emploi est nettement plus précaire que celle des autres groupes à problèmes.

La question de savoir dans quelle mesure les cumuls se reflètent dans la satisfaction générale dans l'existence sera abordée plus en détail ultérieurement. A titre d'information, la valeur moyenne de cette satisfaction (échelle allant de 0 à 10) est déjà indiquée pour chaque groupe dans le graphique. On constate d'emblée que cette valeur est plus faible pour les femmes élevant seules des enfants (7,4) et pour celles à la recherche d'un emploi (7,5), que pour les autres groupes, même si la satisfaction reste relativement élevée. On peut supposer qu'il y a un lien entre cette moindre satisfaction et la situation difficile que vivent ces groupes de population. Pour les autres groupes, la valeur moyenne de la satisfaction varie peu, oscillant entre 8,0 et 8,6.

¹⁰ En différence de pour-cent: pour l'axe horizontal, on soustrait pour chaque groupe de femmes 22,4% de la part des femmes touchées par un cumul de problèmes; cette soustraction est effectuée en raison du fait que ce pourcentage (22,4) correspond à la part des femmes touchées dans la population globale, part qui forme le point zéro.

Cumul de problèmes et insatisfaction multiple

G 16.1



Les chiffres qui suivent les désignations des groupes correspondent à la satisfaction moyenne dans l'existence en général (échelle 0-10)

Source: ERC 1998

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Situations de déprivation

Les cumuls de problèmes et l'insatisfaction multiple peuvent être ramenés à quatre situations de déprivation, représentées dans le schéma ci-dessous (G16.2). Les individus cumulant des problèmes et de l'insatisfaction, donc touchés par au moins cinq problèmes et insatisfaits dans au moins trois domaines de la vie, affichent le degré de déprivation le plus élevé. À l'opposé, les personnes n'ayant aucun cumul de déficits sur les deux plans sont considérées comme peu ou pas du tout défavorisées. Entre ces deux extrêmes, on distingue les individus qui sont touchés uniquement par un cumul de problèmes ou par un cumul d'insatisfaction.

La population féminine globale (population résidente permanente âgée de 15 ans et plus) se répartit entre les quatre catégories de déprivation de la manière suivante: 27% sont affectées par un cumul de problèmes ou d'insatisfaction; 6% souffrent fortement d'une double déprivation. Quant à la population masculine globale, elle apparaît un peu moins touchée: le cumul de désavantages concerne 22% de la population considérée, la double déprivation 5%.

Qu'en est-il des groupes à problèmes? Seuls ceux affichant une double déprivation nettement plus fréquente que la population moyenne correspondante de femmes ou d'hommes sont représentés et font l'objet de commentaires (G16.3). Ainsi, près d'un cinquième (18%) des femmes élevant seules des enfants et 16% de celles à la recherche d'un emploi atteignent le degré de déprivation le plus élevé. De même, les personnes de nationalité étrangère sont elles aussi affectées par la double déprivation qui atteint 11% chez les femmes et 12% chez les hommes. En outre, 11% des femmes exerçant dans les services et la vente et 11% des femmes avec enfants cumulent des problèmes et sont insatisfaites dans plusieurs domaines de la vie. Les pourcentages des autres groupes à problèmes représentés dans le graphique G16.3 sont plus faibles (entre 7 et 10%), même s'ils restent encore nettement supérieurs à la moyenne¹¹.

À l'inverse, on voit que quatre femmes sur dix seulement parmi celles qui élèvent seules des enfants ou sont à la recherche d'un emploi ne sont affectées par aucun cumul de problèmes ou d'insatisfactions, alors que sept femmes sur dix sont dans ce cas dans la population féminine globale. Chez les hommes, un peu plus de la

Situations de déprivation

G 16.2

		Insatisfaction multiple	
		0 à 2	3 ou plus
Cumul de problèmes	0 à 4	Pas de déprivation 72,7% des femmes 78,6% des hommes	Déprivation subjective 4,9% des femmes 6,4% des hommes
	5 ou plus	Déprivation objective 16,4% des femmes 10,2% des hommes	«Double» déprivation 6,0% des femmes 4,9% des hommes

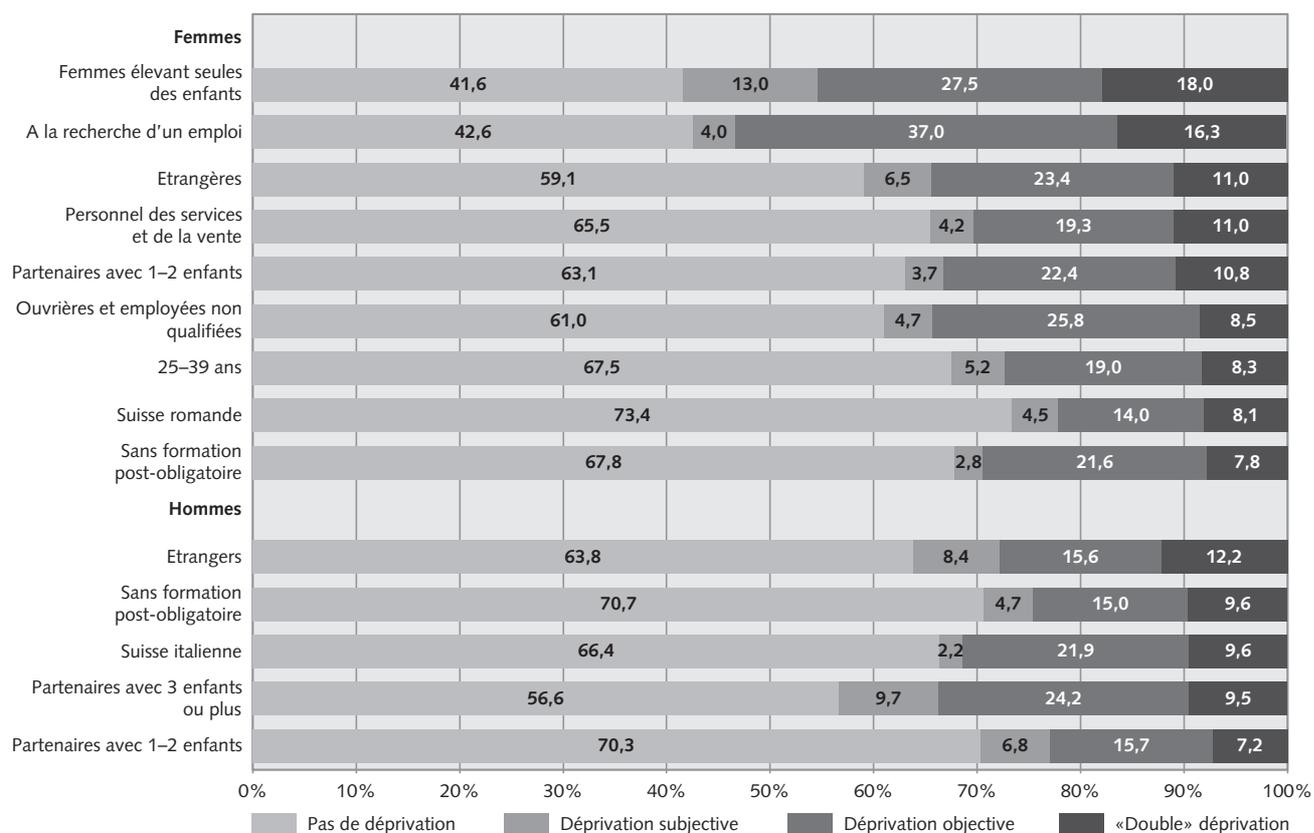
Source: ERC 1998

© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹¹ Il convient de considérer ces chiffres avec prudence dans la mesure où les pourcentages sont calculés sur la base d'un petit nombre de cas dans l'échantillon. C'est la raison pour laquelle le tableau ne prend pas en compte tous les groupes à problèmes.

Situations de déprivation parmi les groupes de population les plus défavorisés

G 16.3



Source: ERC 1998

© Office fédéral de la statistique (OFS)

moitié des partenaires avec au moins trois enfants (57%) ne sont pas touchés par le cumul de désavantages, cette proportion étant de plus des trois quarts au sein de la population masculine globale.

Nous avons jusqu'ici examiné le degré de déprivation de différents groupes sociaux. Reste à connaître l'impact sur la composition du groupe formé par les personnes souffrant d'une double déprivation. Le graphique G16.4 indique d'une part combien d'individus sont affectés par la double déprivation au sein de chacun des principaux groupes les plus durement touchés et d'autre part leur pourcentage par rapport à toutes les personnes souffrant de double déprivation.

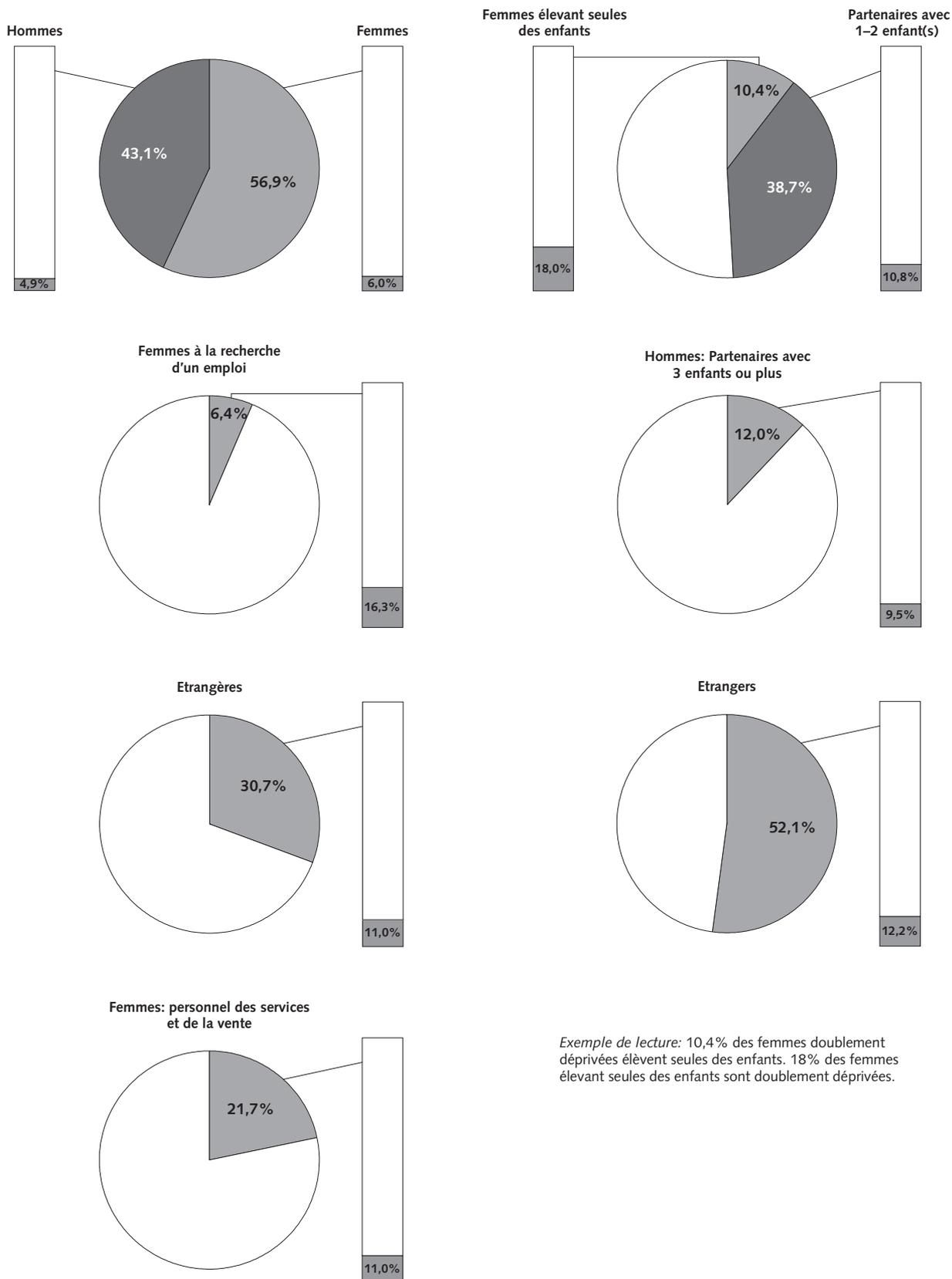
Ainsi, les femmes élevant seules des enfants sont certes nettement surreprésentées, mais comme elles sont peu nombreuses dans la population totale, elles ne constituent qu'un petit pourcentage de la population féminine globale touchée par la double déprivation (10%). Les mères de famille sont 11% à être affectées par le phénomène mais constituent 39% de la population globale connaissant la double déprivation. Avec 31% des femmes et 52% des hommes, la proportion d'étrangers

au sein de cette population est aussi étonnamment élevée par rapport à la proportion d'étrangères et d'étrangers dans la population en Suisse, respectivement 17% et 21%. Les femmes en général sont également surreprésentées (57%) parmi les personnes touchées par la double déprivation, alors que seul un peu plus de 6% de la population féminine globale souffre de double déprivation.

Pour terminer, nous tenterons de déterminer quelles interactions existent entre les différentes situations de déprivation et de quelle manière celles-ci affectent la satisfaction générale dans l'existence.

Comme nous l'avons constaté plus haut (voir tableau T16.4), 22% des femmes présentent au moins cinq problèmes. Parmi elles, environ un quart sont insatisfaites dans plus de trois domaines, soit une proportion quatre fois plus importante que dans l'ensemble de la population féminine. A l'inverse, si nous considérons les 11% de femmes présentant une insatisfaction multiple, on observe que plus de la moitié sont également touchées par un cumul de problèmes, ce qui représente une part à peu près trois fois plus importante que dans la popula-

Part de quelques groupes de population au total des hommes ou femmes confrontées à une double déprivation (secteurs) et proportion de hommes ou femmes doublement déprivés dans le groupe sélectionné (barres) G 16.4



Source: ERC 1998

© Office fédéral de la statistique (OFS)

tion féminine globale. Chez les hommes, la probabilité d'insatisfaction multiple lorsqu'il y a déjà cumul de problèmes, et inversement, est également plus élevée, bien qu'approximativement du même ordre de grandeur.

Il existe donc une corrélation étroite entre l'appréciation des différents aspects de l'existence et les conditions de vie. Dans quelle mesure cette corrélation se répercute-t-elle sur la satisfaction générale dans l'existence¹²?

D'une part, le graphique G16.5 montre clairement que les deux composantes ne vont pas forcément de pair. Ainsi, de nombreux hommes et femmes vivant dans de mauvaises conditions (voir le quadrant en bas à gauche) ne sont que légèrement moins satisfaits de leur vie que les femmes et les hommes ne présentant aucun cumul de désavantages (quadrant en haut à gauche): leur degré moyen de satisfaction dans l'existence ne varie guère. Cette contradiction apparente pourrait être liée à la tendance très répandue à s'adapter, jusqu'à un certain point, aux circonstances.

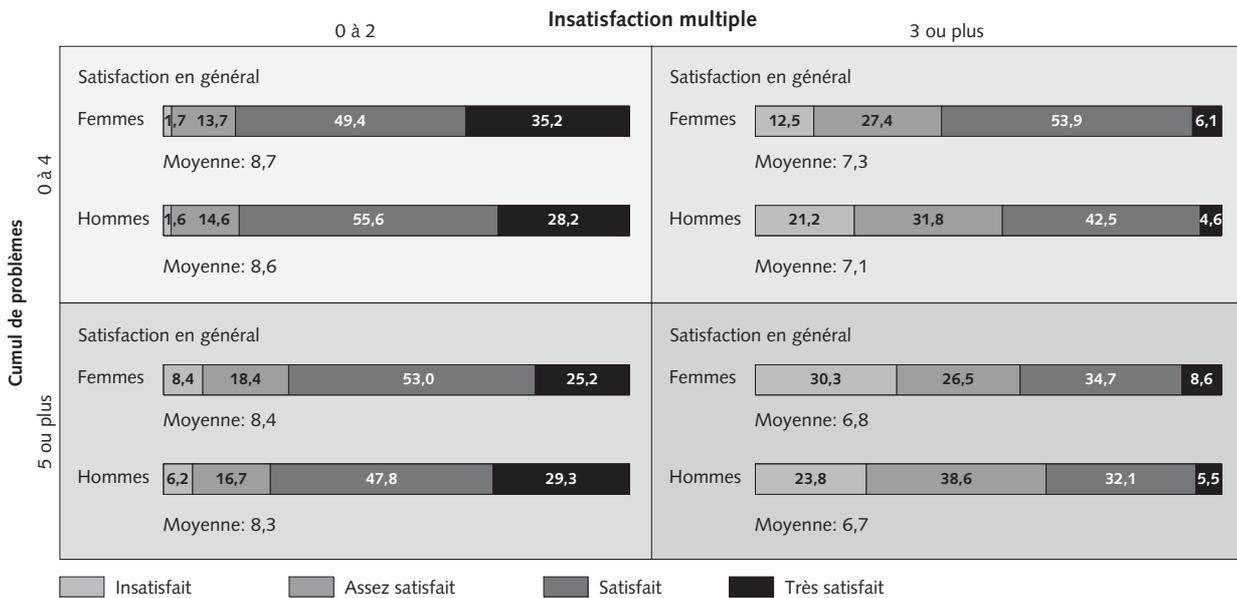
D'autre part, la corrélation entre problèmes et insatisfaction se reflète nettement dans le degré de satisfaction dans l'existence. Selon la situation de déprivation, la part des femmes insatisfaites varie entre 1,7% (groupe sans cumul de désavantages) et 30% (personnes doublement déprivées), celle des femmes très satisfaites entre 35% et 8,6%. Chez les hommes, les écarts sont un peu moins grands: l'insatisfaction atteint 1,6% parmi ceux qui ne cumulent pas de désavantages et 24% parmi ceux qui souffrent de double déprivation; le degré de satisfaction maximal s'élève à 28% chez les premiers et à 5,5% chez les seconds. L'appréciation des différents domaines de l'existence semble jouer ici un rôle déterminant. Celui qui cumule des déficits subjectifs, qui est donc insatisfait de plusieurs aspects de sa vie, tend à faire partie des personnes insatisfaites de la vie en général. Comme le montre la comparaison des quadrants supérieurs et inférieurs, les désavantages dans les conditions de vie, pour autant qu'ils ne s'accompagnent pas d'insatisfaction, n'ont comparativement que peu d'influence sur la satisfaction générale dans l'existence. Ainsi, il semble que de mauvaises conditions de vie ne se répercutent pas directement sur le bien-être général, mais qu'elles ont plutôt une incidence sur ce dernier par le biais d'une appréciation négative des différents domaines de l'existence et ce, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

¹² La question posée est la suivante: «Actuellement, êtes-vous globalement satisfait de votre existence? Situez votre degré de satisfaction sur une échelle de valeurs allant de 0 à 10, où 0 signifie 'pas du tout satisfait' et 10 'tout à fait satisfait'. Vous pouvez nuancer votre réponse par les valeurs intermédiaires».

La réponse «pas satisfait» correspond donc à une valeur comprise entre 0 et 5. Comme l'ont montré d'autres enquêtes en Suisse et à l'étranger, les personnes interrogées ont tendance à se ranger dans le haut de l'échelle de satisfaction. Il est beaucoup plus rare qu'elles se classent dans les échelons inférieurs. Pour cette raison, nous avons regroupé les valeurs du haut de l'échelle de la manière suivante: 6-7 = «assez satisfait», 8-9 = «satisfait», 10 = «très satisfait».

Satisfaction dans l'existence en général selon les situations de déprivation

G 16.5



Source: ERC 1998

© Office fédéral de la statistique (OFS)

16.4 Conclusions

Les développements de la société d'abondance ont permis d'élever le niveau général de vie mais n'ont pas supprimé les inégalités. Ulrich Beck illustre ce phénomène par une métaphore en parlant d'un effet d'ascenseur («Fahrstuhleffekt»): les ressources et la sécurité progressent, sur le plan collectif, mais les inégalités sociales subsistent¹³.

Ce chapitre a pour objet les conditions de vie et leur appréciation, de même que l'interaction de ces deux aspects étudiée à travers le cumul de désavantages. La perspective des inégalités entre femmes et hommes et selon différents sous-groupes de la population est adoptée. Quand parle-t-on de situations problématiques et quels sont les groupes de population particulièrement touchés par un cumul de désavantages? A quel point les conditions de vie et l'insatisfaction dans les domaines de la vie sont-elles reliées? Telles sont les principales questions auxquelles il convenait de répondre.

Comme l'on pouvait s'y attendre, certains groupes de population rencontrent plus souvent des problèmes que d'autres. En leur sein, certains groupes de personnes voient en outre s'accumuler les mauvaises conditions de vie, entraînant une situation problématique dont il est difficile de sortir. Les différentes étapes de l'analyse ont donné des résultats largement concordants: les personnes issues des groupes particulièrement touchés par rapport à la population globale présentent plus souvent un cumul de problèmes. En outre, certains groupes à problèmes ont affiché des résultats homogènes tout au long de l'analyse.

Si une déprivation matérielle, notamment la faiblesse du revenu, joue sans aucun doute un rôle décisif sur les conditions et la qualité de vie des individus, d'autres domaines se révèlent pouvoir être des catalyseurs d'une bonne qualité de vie comme de situations problématiques. Le temps libre disponible variable est lui aussi un élément de première importance: le manque de temps libre, des loisirs moins actifs que la moyenne, des contacts sociaux limités et une charge de travail élevée découlant du cumul de l'activité professionnelle et des tâches domestiques et familiales sont autant de problèmes récurrents au sein de nos analyses. Les désavantages sont donc déterminés par plusieurs facteurs, ils affectent différents domaines de l'existence et sont perceptibles aussi au niveau de la satisfaction. Les résultats montrent qu'une détérioration des conditions de vie entraîne

¹³ Beck Ulrich: La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité. Paris: Aubier (2001).

souvent une diminution du bien-être, expliquant les pourcentages relatifs aux personnes souffrant d'une double déprivation. Mais ils ont également permis de faire ressortir des cas intéressants de groupes de population où les problèmes et l'insatisfaction ne vont pas de pair, notamment chez les hommes vivant seuls, les hommes de Suisse italophone et les femmes travaillant comme ouvrières/employées non qualifiées.

Il convient de rappeler ici que cette étude est une analyse transversale qui reflète l'image de la population à un moment donné sans donner d'indication sur l'évolution des conditions de vie des personnes interrogées avant et après l'enquête. Elle ne permet donc pas de décrire ce qu'il adviendra des personnes touchées par les situations problématiques et le cumul de désavantages.

En partant des différents problèmes et insatisfactions, les analyses ont été progressivement étoffées jusqu'à la subdivision de la population en quatre groupes définis selon la situation de déprivation¹⁴. Ainsi, plus de 70% des femmes et des hommes ne connaissent aucune situation de déprivation au sens d'un cumul de problèmes ou d'une insatisfaction multiple; 16% des femmes et 10% des hommes présentent seulement un cumul de problèmes; l'insatisfaction multiple non accompagnée de cumul de problèmes est moins fréquente et est un peu moins répandue chez les femmes (4,9%) que chez les hommes (6,4%); enfin, 6,0% des femmes et 4,9% des hommes souffrent d'une double déprivation. Ce dernier groupe est peu important, mais se révèle particulièrement problématique. Les résultats cachent en effet une réalité aux multiples facettes dont il est difficile de rendre compte à travers un chiffre unique. Les conclusions d'une analyse si condensée doivent porter davantage sur la comparaison et les différences entre les groupes de population affectés. Le groupe le plus fortement touché par les situations difficiles se révèle régulièrement être celui des personnes élevant seules des enfants, presque exclusivement composé de femmes. Dans une moindre mesure, mais toujours parmi les individus les plus durement touchés par le cumul de désavantages, figurent les partenaires vivant dans des ménages avec enfants. Mais l'examen des situations difficiles et des cumuls de problèmes montre que si ce groupe est davantage touché par de mauvaises conditions de vie, il n'affiche par

ailleurs aucun déficit remarquable sur le plan du bien-être. En outre, les femmes à la recherche d'un emploi, les hommes sans formation postobligatoire et ceux de Suisse italophone, ainsi que les personnes de nationalité étrangère (femmes et hommes) font eux aussi partie des groupes les plus affectés par des difficultés dans l'existence. On obtient un portrait à multiples facettes parmi les groupes professionnels, dont certains n'ont pas pu être représentés et commentés en raison de la rareté des cas recensés dans l'échantillon. On a cependant pu remarquer que les personnes appartenant aux groupes professionnels inférieurs (ouvriers/employés non qualifiés, par ex.) souffrent essentiellement de problèmes matériels, tandis que celles des catégories professionnelles supérieures (cadres supérieurs et professions intellectuelles et scientifiques, par ex.) accusent principalement une surcharge de travail.

Les situations de déprivation vont de pair avec la satisfaction générale dans l'existence: les personnes connaissant une double déprivation sont nettement plus insatisfaites que les personnes qui ne cumulent pas les problèmes. Le bien-être a cependant une plus grande influence que les conditions de vie sur la satisfaction dans l'existence, ce qui laisse entendre que des conditions de vie plus mauvaises n'entraînent pas forcément une insatisfaction générale dans l'existence.

Il nous a semblé important dans ce chapitre d'analyser le cumul de désavantages des différents groupes de population de façon séparée pour les deux sexes, afin de mieux mettre en lumière les groupes de femmes et d'hommes particulièrement touchés et de constater les différences entre les deux. Indépendamment des pourcentages respectifs qu'ils représentent dans la population globale, les groupes cités plus haut doivent être considérés comme plus ou moins susceptibles d'avoir une qualité de vie nettement compromise. Celle-ci peut par exemple se manifester par une précarisation des conditions de vie ou par une marginalisation des personnes socialement défavorisées, telles que les femmes élevant seules des enfants. D'autres études¹⁵ traitant de sujets semblables font ressortir les mêmes groupes de population parmi les groupes à problèmes. Il convient donc d'accorder à ces catégories de population une attention particulière sur le plan de la politique sociale.

¹⁴ Il faut ici rappeler encore une fois que les analyses portent sur la population vivant dans les ménages privés. En d'autres termes, certains groupes également touchés ou susceptibles de l'être par les différentes formes de déprivation ne sont pas considérés dans ce rapport (par ex. les personnes vivant dans les ménages collectifs et les sans-abri).

¹⁵ Par ex. l'étude nationale sur la pauvreté de Leu Robert E. et al. *Lebensqualität und Armut in der Schweiz*. Berne, éditions Paul Haupt, 1997 et le rapport sur les «working poor» en Suisse de Streuli Elisa et Bauer Tobias: *Working Poor in der Schweiz*. OFS, Neuchâtel, 2002.

17 Pauvreté et genre

Monica Budowski, Panel suisse de ménages, Université de Neuchâtel et Robin Tillmann, Panel suisse de ménages, Université de Neuchâtel et Office fédéral de la statistique¹

Introduction

D'un point de vue macro-économique, le produit intérieur brut par habitant de la Suisse est un des plus élevés du monde. Au niveau micro-économique de même, le niveau de vie et le bien-être matériel des individus et des ménages sont en moyenne élevés. Cependant, malgré cette richesse générale, les inégalités de revenus – mesurées par exemple par le coefficient de Gini – sont parmi les plus fortes des pays développés (Osberg et Xu, 1997). Ainsi, la pauvreté reste un problème majeur (Fluder et al., 1999), bien que les pauvres en Suisse se trouvent moins défavorisés que les pauvres dans d'autres pays (Osberg et Xu, 1997; Smeeding et Rainwater, 2001).

La notion de féminisation de la pauvreté, d'origine étasunienne, tout en continuant à orienter bon nombre de travaux sur les pays en voie de développement, est parfois contestée en ce qui concerne les pays dits développés. C'est dire que la validité universelle de la féminisation de la pauvreté est mise en cause. De fait, en dépit de méthodologies différentes, des travaux internationaux assez récents tendent à montrer, avec des nuances, que les femmes sont plus touchées par la pauvreté que les hommes dans les pays de l'Union européenne, ou plus largement dans les pays de l'OCDE. Les résultats sont toutefois différenciés. Ainsi, certains travaux avancent que les femmes constituent toujours (ou presque) un groupe encourageant un risque de pauvreté (monétaire) supérieur à celui de la moyenne ou des hommes (Casper et al., 1994; Mejer et Siermann, 2000; OCDE, 2001); alors que d'autres n'estiment le phénomène avéré que pour une majorité de pays (Pressman, 1998).

Dans ce chapitre, nous commençons à exploiter le potentiel, certes encore limité, d'une enquête panel en étudiant les transitions en matière de pauvreté entre la vague 1 (1999) et la vague 2 (2000) du Panel suisse de ménages. Une attention particulière est accordée aux différences de genre en matière de pauvreté. Nous procédons en quatre temps principaux. Après une brève présentation des liens entre genre et pauvreté, nous présentons sommairement les différentes approches possibles de la pauvreté. Ensuite, nous passons à la définition opérationnelle et aux indicateurs longitudinaux auxquels nous avons recours. Enfin, nous exposons les résultats de l'analyse dynamique de la pauvreté selon le genre durant la période d'observation.

Genre et pauvreté²

Les parcours de vie des femmes ont changé au cours des dernières décennies: en particulier leur participation à l'activité professionnelle est en augmentation, il en va de même de leur niveau de formation³; ces évolutions tendent à favoriser l'indépendance économique des femmes. Selon le Rapport social 2000, les inégalités entre les sexes se sont dans l'ensemble réduites en Suisse (Suter et Pahud, 2000). Les femmes restent toutefois en général plus sujettes à la pauvreté et à la privation (Gordon et Spicker, 1999). Les causes structurelles de la pauvreté des femmes sont liées à la division traditionnelle du travail qui les rattache prioritairement à la sphère domestique, et secondairement au marché du travail rémunéré (et donc au système de protection sociale)⁴. On peut

¹ Langue originale: français.

² Nous parlons ici de genre (et non de sexe) pour souligner l'aspect socialement construit des rôles et des partitions entre hommes et femmes.

³ L'élévation du niveau de formation des femmes ne se transpose toutefois que difficilement sur le marché du travail, où elles restent sous représentées aux positions élevées.

⁴ «Traditionnelle» signifie ici que les comportements institués perdurent pour l'essentiel même quand la situation se modifie. Ainsi, l'accès accru des femmes à l'emploi ne provoque pas de réorganisation importante de la répartition du travail domestique. Par exemple, seul un quart des femmes ayant une activité professionnelle à plein temps peuvent compter sur une contribution équitable de leur partenaire (Bühlmann et Schmid, 1999).

brièvement présenter quelques facteurs qui rendent les femmes plus sensibles à la pauvreté au sein des trois sphères mentionnées, soit le ménage, le travail rémunéré, enfin la sécurité sociale.

En termes de comparaison entre les ménages, on observe que les ménages à direction féminine ont en général un revenu (équivalent) moyen inférieur à la moyenne nationale (Rake et Daly, 2002). Les recherches basées sur des mesures au niveau du ménage supposent une distribution équitable des revenus entre les membres des ménages. Or, au moins depuis les travaux de Pahl (1989), on sait que des inégalités importantes existent en ce qui concerne le partage des ressources dans les ménages. Dès lors, certaines femmes font l'expérience de la pauvreté dans des ménages non pauvres à cause de l'inégale répartition des ressources au sein des ménages. En outre, le risque de se trouver sans revenu personnel (et donc en situation de dépendance) est plus élevé pour les femmes que pour les hommes (Rake et Daly, 2002). Enfin, en situation de pauvreté, ce sont les parents qui se privent pour sauvegarder les enfants; en particulier les femmes qui adoptent des comportements de consommation plus «altruistes» en consacrant une part importante de leurs dépenses à l'alimentation et à l'éducation des enfants notamment (Adelman et al., 2000).

Le développement économique et technologique, la démocratisation relative de l'instruction ont facilité l'accès en masse des femmes au marché du travail. Toutefois, ce dernier reste ségrégué horizontalement et verticalement, avec toutes les inégalités que cela implique au niveau des salaires, des possibilités de promotion et de la précarité croissante de bon nombre d'emplois féminins. C'est dire que le travail féminin reste concentré dans un nombre assez restreint de professions et concerne souvent des emplois peu qualifiés (Ballmer-Cao, 2000). En outre, ces dernières années, le travail des femmes se développe en particulier sous la forme du travail atypique; ce dernier ayant une forte incidence sur la couverture sociale des salariées. L'emploi à temps partiel notamment, occupé principalement par les femmes, est frappé par différentes formes de discrimination précarisantes. Ainsi, certaines conventions collectives excluent le personnel dont le taux d'occupation est inférieur à 50%. En outre, les emplois à temps partiel restent (malgré de récentes mesures) désavantagés en matière d'assurances sociales (couverture du deuxième pilier). Enfin, on sait que le salaire horaire d'un emploi à temps partiel est inférieur à celui d'un poste à plein temps toutes choses égales par ailleurs (Flückiger, 1999).

La plupart des régimes constituant le système de sécurité sociale en Suisse relèvent des mesures étatiques de lutte contre la pauvreté. Ces régimes sont tous voués à se substituer à (ou à compléter) un revenu provenant d'une activité lucrative, sans lequel les personnes concernées risquent de se retrouver dans une situation de pauvreté ou de précarité. Or, même si la place des femmes dans ce système tend à s'améliorer, les assurances sociales continuent de concerner en premier lieu les travailleurs salariés. Par conséquent, elles ne tiennent pas compte du travail non rémunéré (excepté le cas du bonus éducatif): travaux ménagers, tâches éducatives et garde des enfants, soins aux adultes. Dans le cadre de la famille, les femmes restent les principales responsables de ces travaux. Dès lors, ce système induit des discriminations entre les personnes du fait de leur sexe, de leur état civil et de leur rôle au sein du couple et de la famille. Les désavantages des femmes sont, en grande partie, la conséquence de la distribution traditionnelle des rôles entre les hommes et les femmes (Sommer et Schütz, 1998).

Ces différents facteurs (distribution inégale des ressources au sein des ménages, travail féminin discriminé, non prise en compte du travail non rémunéré par les assurances sociales, etc.) tendent tous en principe à rendre les femmes structurellement plus sensibles à la pauvreté. Or, malgré cela, le portrait que l'on peut faire de la pauvreté des femmes en Suisse semble assez nuancé. Ainsi, la première étude sur la pauvreté à l'échelle nationale, menée en 1992, estimait que le pourcentage de la population résidante que l'on pouvait alors qualifier de pauvre se situait, suivant différents seuils de revenus, entre 5,6 et 10,3% (Leu et al., 1997). C'est dire qu'entre 400'000 et 700'000 personnes environ vivaient dans la pauvreté dans notre pays. Selon cette même étude, les femmes ne pouvaient pas être assimilées à un groupe globalement exposé au risque de pauvreté. En effet, le taux de pauvreté ne présentait pas de différence significative entre les hommes et les femmes, à l'exception des catégories (qui se recoupent) des femmes divorcées et des personnes élevant seules leurs enfants. Par la suite, des analyses complémentaires ont été menées à partir des mêmes données; elles ne débouchent pas non plus sur la mise en évidence de plus grandes difficultés pour la catégorie des femmes en tant que telle. L'analyse de «problèmes cumulés» ignore les éventuelles différences entre hommes et femmes (Niklowitz et Suter, 2002), alors que celle sur l'efficacité et les effets de redistribution des prestations sociales montre que ces dernières sont plutôt favorables pour les personnes (mères) éle-

vant seules des enfants (Suter et Mathey, 2000). D'autres études - menées sur la base d'enquêtes également représentatives de l'ensemble de la population résidant en Suisse - ont permis de renouveler suivant différentes méthodes les estimations relatives à l'ampleur de la pauvreté en Suisse et de définir les groupes les plus sensibles à ce phénomène. En ce qui concerne les femmes en particulier, les résultats ne sont pas univoques. Selon Branger et al. (2002), la part des femmes vivant dans des ménages à bas revenus n'est que très légèrement plus élevée que celle des hommes; d'autres, au contraire, relèvent des inégalités notables entre hommes et femmes en matière de risque de pauvreté (Budowski et al., 2002)⁵.

Les travaux mentionnés précédemment présentent essentiellement des analyses transversales. Or, de nombreuses recherches récentes, basées sur l'analyse de données de panels, ont mis en évidence l'importance de la dynamique de la pauvreté (par exemple Whelan et al., 2000). De fait, même les auteurs les plus prudents admettent qu'il existe d'une année à l'autre un nombre important d'entrées-sorties de pauvreté. En vérité, il est désormais reconnu que la pauvreté doit être étudiée selon une approche longitudinale. En effet, alors que les études transversales laissent penser que les pauvres forment un groupe stable et homogène, les approches longitudinales montrent que certaines personnes connaissent certes de longues périodes de pauvreté, mais qu'il existe également un fort taux de rotation parmi les personnes pauvres. Récemment, des études de type dynamique ont été réalisées en Suisse. Elles ne portent toutefois que sur des sous-populations: soit sur la population active occupée (Streuli et Bauer, 2001; Müller, 2002), soit sur les mères seules (Budowski et Suter, 2002). Malgré des méthodologies différentes, ces études convergent au moins sur deux points. D'une part, elles révèlent l'existence, en Suisse aussi, d'une alternance fréquente des périodes de pauvreté et de non-pauvreté. D'autre part, elles reconnaissent l'importance des qualifications et de l'emploi comme moyens de sortie de la pauvreté; même si cela ne constitue pas toujours une condition suffisante comme en témoigne le phénomène des «working poor». Le risque d'être touché par ce dernier phénomène étant notamment plus important pour les femmes.

Nous continuons dans ce qui suit un travail précédent (Budowski et al., 2002) en étudiant la pauvreté *selon le genre; plus précisément selon le sexe du principal apporteur de revenus du ménage*. Si cette démarche permet de mettre en lumière certaines caractéristiques des rapports entre le genre et la pauvreté, elle connaît certaines limites. D'une part, les ménages dont le principal apporteur de revenus est une femme ne constituent pas nécessairement un groupe homogène (ils peuvent comprendre des femmes divorcées ou séparées en situation précaire comme des femmes célibataires se consacrant à une carrière professionnelle, par exemple). D'autre part, cette démarche tend à occulter l'inégale répartition des ressources au sein des ménages non pauvres et donc à mettre de côté l'expérience de la pauvreté pour les personnes (hommes et femmes) vivant dans des ménages non pauvres, dont elles ne sont pas le principal apporteur de revenus. En conséquence, notre démarche n'est susceptible d'éclairer qu'une facette de la pauvreté selon le genre.

Concepts et définitions de la pauvreté

Fondamentalement, la définition de la pauvreté dépend de la conception que l'on se donne des besoins humains. Ces derniers ne se réduisent pas à des besoins biologiques. En outre, ils sont historiquement et socialement définis. C'est dire que les besoins humains peuvent (doivent) être compris comme à la fois biologiques (ce qui se traduit en termes d'alimentation et de logement, par exemple) et sociaux (soit entre autres en termes de participation sociale, de loisirs ou de culture). Ceci dit, tous ces besoins ne doivent pas nécessairement être inclus dans la définition de la pauvreté. En effet, à ce niveau, vouloir introduire presque toutes les dimensions de la souffrance et des désavantages sociaux - à l'instar de la définition du Programme des Nations Unies pour le développement⁶ par exemple - débouche sur une (relative) confusion entre l'état de pauvreté d'une part, et ses causes et ses effets d'autre part. En conséquence, il s'agit de classer les besoins humains en deux catégories distinctes: (1) ceux dont la satisfaction dépend en priorité de conditions économiques et (2) ceux dont la satisfaction dépend principalement de conditions non économi-

⁵ Ces divergences sont au moins pour partie dues à des questions de méthode, la deuxième étude mentionnée portant sur les inégalités entre les ménages en fonction du sexe du principal apporteur de revenus.

⁶ Cette définition est la suivante: «La pauvreté a plusieurs visages et représente plus qu'un bas revenu. Elle renvoie à une mauvaise santé, à des lacunes de connaissance et de communication, à l'incapacité d'exercer ses droits humains et politiques et au manque de dignité, de confiance et de respect de soi» (PNUD, 1997; traduction propre).

ques. Dès lors, il est possible d'avancer que, si la définition de la pauvreté doit désigner un objet suffisamment précis, il faut alors la lier aux seuls besoins dont la satisfaction dépend de conditions économiques structurellement déterminées.

Ceci posé, la littérature exhibe de nombreuses manières de définir et de mesurer la pauvreté⁷. A titre d'illustration, on relèvera que Spicker (Gordon et Spicker, 1999, pp. 150 et suivantes) repère onze familles de définitions de la pauvreté, chacune pouvant comprendre plusieurs branches. Boltvinik (1999), quant à lui, présente environ une vingtaine d'approches méthodologiques différentes de la pauvreté, en les regroupant en quelques grands types: méthodes non normatives, méthodes directes et multidimensionnelles, méthodes indirectes et unidimensionnelles, enfin un groupe de méthodes combinant certains éléments des approches précédemment mentionnées. Ce n'est pas le lieu d'en faire une recension détaillée; nous nous contentons de mentionner brièvement certains clivages qui traversent le champ des définitions de la pauvreté, afin de situer l'approche utilisée ici.

La première opposition retenue est celle des définitions objectives et subjectives. Grosso modo, les définitions objectives de la pauvreté utilisent une ou plusieurs informations objectives (revenus, biens disponibles, activités pratiquées) sur la population concernée pour évaluer la pauvreté. Au contraire, les définitions subjectives de la pauvreté ont recours aux opinions exprimées par la population visée. La définition que nous utilisons dans ce chapitre est clairement de type objectif, excluant la perception que peuvent avoir les personnes de l'aisance dans laquelle elles vivent ou de l'écart qui peut exister entre le revenu minimal qui leur permettrait de «joindre les deux bouts» et leur revenu réel.

⁷ La plupart des approches de la pauvreté reposent sur un concept dichotomique de celle-ci impliquant que l'on peut faire une distinction claire et tranchée entre pauvre et non-pauvre. Or, une telle distinction n'est pas très réaliste. En effet, quelle que soit la définition retenue, il y a un continuum entre les situations et en conséquence toute coupure a quelque chose d'arbitraire. Il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de se donner un ordre de grandeur de la population concernée. Dès lors, afin de réduire l'arbitraire tout en maintenant la possibilité d'évaluer l'ampleur du phénomène, un certain nombre d'auteurs proposent des démarches qui visent à traduire les transitions graduelles de la pauvreté à la non-pauvreté.

Un deuxième clivage oppose les définitions absolues et relatives de la pauvreté. Les définitions absolues partent de l'idée que la pauvreté est une situation où le niveau de vie des personnes est inférieur à un seuil déterminé traditionnellement en fonction d'un panier de produits de première nécessité qui reste constant en toutes circonstances et en tous lieux. A l'opposé, les définitions relatives se donnent des seuils de pauvreté qui dépendent de la société et de la période considérées. De fait, ce clivage n'en est peut-être pas vraiment un. En effet, on a progressivement admis que la définition des besoins minimaux était conventionnelle et se référait malgré tout au mode de vie de la société et de l'époque observées. Dès lors, cette opposition semble plutôt se réduire à la question du degré de relativité que l'on veut bien admettre. En tous les cas, l'approche utilisée ici est strictement relative.

La troisième opposition est celle des approches directes et indirectes de la pauvreté. Les définitions directes évaluent la pauvreté en observant la situation réelle (en termes de conditions de vie ou de consommation) de la population concernée, alors que les définitions indirectes considèrent les ressources (les revenus essentiellement) comme déterminantes pour l'estimation de la pauvreté. Ce clivage a fait l'objet de nombreux débats. Ringen, le premier, a opéré cette distinction entre approches directes et indirectes. Dans le même temps, il relevait d'une part que les études de pauvreté combinaient (trop) souvent une définition directe et une mesure indirecte de celle-ci, et estimait par la même nécessaire l'établissement d'une correspondance entre définition et mesure (de préférence directes) de la pauvreté d'autre part. Non sans contradiction, Ringen affirme également que la pauvreté peut être mesurée en utilisant à la fois des informations sur les ressources et sur les modes de vie (Gordon et Spicker, 1999, pp. 39-42). Quoi qu'il en soit, la méthode défendue ici - qui ne tranche pas entre les approches directes et indirectes - est de celles qui, à la suite des travaux de Townsend (1979), identifient la population pauvre à celle ayant à la fois de faibles ressources et faisant l'expérience de privation en termes de conditions de vie. En ce qui concerne les pays industrialisés, ce type de démarche est généralement considéré comme scientifique (Gordon et Spicker, 1999, p. 116)⁸.

⁸ On peut également avancer des arguments empiriques en faveur de ce type d'approche. De fait, en raison notamment d'erreurs de mesures, se baser sur la seule pauvreté monétaire ou la seule pauvreté d'existence (conditions de vie), quand on travaille sur des fichiers d'enquête, semble risqué (Lollivier et Verger, 1997).

Le dernier clivage, en partie contenu dans la distinction précédente, oppose les approches unidimensionnelles et multidimensionnelles. On a pu montrer (Budowski et Tillmann, 2002) que la majorité des études de pauvreté s'appuient finalement sur une définition de celle-ci en termes d'exclusion des modes de vie communs (acceptables) dans une société donnée. Cette position impliquant en particulier assez clairement une définition multidimensionnelle de la pauvreté. Or, malgré cela, la plupart des mêmes travaux ont recours à une mesure unidimensionnelle du phénomène (le plus souvent en termes de revenu). Afin de réduire le hiatus fréquent entre définition et mesure, l'approche présentée dans ce chapitre s'inscrit dans les démarches de type multidimensionnel.

En somme, l'approche de la pauvreté adoptée ici est de nature objective, relative, mixte (directe et indirecte) et donc aussi multidimensionnelle. Elle est de la famille des définitions de «pauvreté consistante». Ce dernier terme correspondant à la situation de personnes qui, à la fois, ont un revenu inférieur à une certaine fraction du revenu moyen et connaissent une privation en termes de conditions de vie (de biens et d'activités jugés essentiels). Dans ce cadre, s'il fallait poser une définition de la pauvreté, elle serait la suivante: *des personnes vivent dans des situations de pauvreté si leur revenu est insuffisant et que de plus elles n'accèdent pas aux conditions de vie généralement considérées comme acceptables dans la société dont elles sont membres*⁹.

Ces quelques précisions en termes de concepts et de définitions faites, venons en très brièvement à différents types d'interprétation de la pauvreté (pour un bref aperçu: Layte et Whelan, 2002). Au cours de ces dernières années, deux perspectives interprétatives de la pauvreté - celle du cumul des désavantages et celle de l'individualisation - ont émergé; toutes deux peuvent être considérées comme s'inscrivant en faux vis-à-vis des traditions d'analyse en termes de classes sociales. Cette dernière perspective pose que, peu ou prou, la position sociale d'un individu est ce qui donne la meilleure prévision des ses conditions de vie, de ses pratiques et représentations (tout en admettant l'existence d'autres facteurs pouvant compliquer l'effet propre de celle-ci). Dans cette perspective, les situations de pauvreté

devraient être associées aux positions dominées de l'espace social. L'analyse en termes de cumul de désavantages prend une autre direction. En effet, elle définit un clivage principal au sein de la société entre une large majorité intégrée et une minorité victime d'exclusion. Cette perspective propose donc un modèle simple et dichotomique de la structure sociale (inclus, exclus)¹⁰. La minorité ainsi définie est censée être constituée de groupes cumulant les désavantages et les transmettant de génération en génération. Dans ce cadre, la pauvreté est donc conçue comme étant de nature plutôt permanente. A l'opposé, l'hypothèse de l'individualisation de la pauvreté - apparue en partie en réaction à l'approche précédemment mentionnée - considère ce phénomène comme relativement transitoire, associé à des événements particuliers et à des étapes du cycle de vie. Par conséquent, il serait aussi assez indépendant des clivages sociaux traditionnels. Nous procéderons par la suite à une première évaluation (fortement limitée par le peu de recul historique autorisé actuellement par les données utilisées) de ces différentes interprétations. La présentation des résultats se fera de manière différenciée selon le sexe du principal apporteur de revenus du ménage. Cette approche se justifie dans la mesure où nous disposons d'une mesure de la pauvreté au niveau du ménage; en conséquence, les caractéristiques de la personne qui y contribue le plus fortement sont supposées être déterminantes dans la compréhension du phénomène (de la pauvreté). En particulier, les femmes qui se trouvent être en situation d'avoir le revenu principal au sein de leur ménage sont en principe frappées des désavantages structurels précédemment mentionnés. Afin d'alléger un peu la lecture, et par convention, nous parlerons désormais de ménages à contribution masculine ou féminine (en lieu et place de ménages dont le *principal apporteur* de revenus est un homme ou une femme).

Mesures, indicateurs et hypothèses

Nous considérons donc comme pauvres les ménages et les personnes qui présentent deux signes d'indigence, soit ceux qui cumulent une pauvreté monétaire et une pauvreté d'existence. Dès lors, plusieurs étapes sont nécessaires pour identifier la population pauvre suivant notre approche.

⁹ La définition de la pauvreté utilisée ici ne correspond donc pas aux seuils monétaires usuels en Suisse (au moins en matière de statistique de la sécurité sociale), à savoir la limite qui donne droit aux prestations complémentaires et le seuil retenu par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

¹⁰ Au moins dans ses versions «vulgaires» ou «vulgarisées».

Dans un premier temps, nous devons définir un seuil de pauvreté monétaire comme une fraction du revenu moyen ou médian de l'ensemble de la population. Cette première démarche est basée sur le revenu net (annuel) global du ménage, comprenant les revenus d'activités rémunérées, ceux de transferts d'institutions publiques ou privées, les revenus provenant de personnes privées et enfin d'autres revenus résiduels réguliers, après déduction des cotisations sociales, mais avant impôts, et rapporté au nombre d'unités de consommation¹¹. En effet, pour passer du revenu global du ménage à son niveau de vie, afin de tenir compte des différents types de ménages, on divise ce revenu par la «taille-équivalente» du ménage à l'aide d'une échelle d'équivalence. On a recours ici aux unités de consommation telles qu'elles sont utilisées dans les études internationales récentes (échelle de l'OCDE modifiée), soit 1 pour le premier adulte, 0,5 pour les autres adultes et 0,3 pour les enfants (15 ans et moins). Suivant différents seuils qu'il est possible d'adopter (50 ou 60% de la moyenne ou de la médiane), le tableau 17.1 montre les proportions d'individus, vivant dans les ménages à contribution masculine ou féminine, qui peuvent être définis comme pauvres au sens de la pauvreté «monétaire» en 1999 et 2000¹².

Comme on le sait, la proportion de personnes pauvres varie sensiblement en fonction de la méthode retenue. Ainsi, l'observation permet de voir qu'au total – selon la définition dont on tient compte – le taux de pauvreté monétaire oscille entre 6 et 22% environ de la population concernée. On peut relever que de manière générale les différents taux s'avèrent assez stables entre 1999

et 2000. En outre, on constate que le fait d'appartenir à un ménage à contribution féminine implique toujours un risque de pauvreté monétaire supérieur. Suivant l'actuelle définition d'Eurostat (Office statistique des Communautés européennes), nous adoptons désormais le seuil de 60% du revenu médian. Dans l'ensemble, cette définition isole environ 15% de personnes pauvres en 1999 et 2000.

Limitations méthodologiques

Le Panel suisse de ménages fournit une variété de données au sujet de la pauvreté, incluant des indicateurs de pauvreté monétaire, en termes de conditions de vie ou encore de pauvreté subjective. Il constitue donc une bonne base de données pour l'étude de la pauvreté. Toutefois, il connaît des limitations non négligeables. Il faut en mentionner trois. La première relève du type d'enquête auquel appartient le panel, à savoir que la grande pauvreté (sans-domicile, individus hébergés en institution) échappe par définition à une enquête menée auprès des ménages ordinaires. La deuxième limitation ressortit aux modalités de collecte des données. Certaines informations relatives aux revenus du ménage, aux problèmes financiers rencontrés, aux biens disponibles et aux activités du ménage, etc., sont collectées auprès d'une unique personne de «référence». En conséquence, on est amené à admettre que les réponses de cette personne représentent correctement la situation de l'ensemble du ménage et ne sont pas biaisées par ses caractéristiques propres. La troisième correspond aux implica-

T17.1 Taux de pauvreté monétaire selon différents seuils

Définition	1999			2000		
	Total	Contribution masculine	Contribution féminine	Total	Contribution masculine	Contribution féminine
50% du revenu moyen	12,9	10,4	20,5	12,8	10,5	20,3
60% du revenu moyen	22,1	19,5	30,0	22,3	20,6	27,8
50% du revenu médian	7,1	5,4	12,4	6,4	4,9	11,0
60% du revenu médian	14,7	12,1	22,9	15,0	12,9	21,8

Panel suisse de ménages, échantillon longitudinal, pondération transversale individuelle

¹¹ Le revenu utilisé est un revenu sans aucune imputation ni redressement de sous-estimation.

¹² Les chiffres mentionnés dans les tableaux concernent l'échantillon longitudinal du panel (soit les ménages/personnes qui ont été interrogés en 1^{re} et en 2^e vagues). Ils peuvent en conséquence différer de chiffres issus d'analyses portant sur les échantillons transversaux (de 1^{re} ou 2^e vague).

tions de la remarque qui précède. Dans le panel, comme dans la plupart des enquêtes, le ménage reste à certains égards une sorte de boîte noire. Ceci implique de le considérer comme une unité homogène et à ignorer la répartition des ressources au sein de celui-ci. On est donc dans l'obligation de supposer un égal accès de tous les membres du ménage aux ressources de celui-ci (en l'occurrence nous devons admettre que tous les membres d'un ménage pauvre sont pauvres). Or les recherches, allant au-delà du ménage considéré comme une boîte noire, montrent qu'en réalité les ressources au sein des ménages ne sont pas distribuées de manière égale.

Dans un deuxième temps, il s'agit d'opter pour une mesure d'évaluation directe de la pauvreté. Traditionnellement, deux démarches sont pratiquées à cet égard: d'une part, s'appuyer sur les dépenses de consommation; d'autre part, avoir recours à un indice de privation basé sur une série d'éléments censés traduire les modes de vie acceptables dans une société donnée. On considère généralement que la deuxième méthode, soit l'évaluation directe de la privation de certains biens jugés nécessaires ou de l'accès à certains services ou activités, est la plus adéquate (Gordon et Spicker, 1999). Nous utilisons donc une méthode de ce type, désormais nommée approche de la pauvreté par les conditions de vie (ou pauvreté d'existence).

Les questions du panel permettent de partir d'une liste de 13 éléments appartenant au champ des conditions de vie ici considéré. Plus précisément, certains éléments relèvent de biens à disposition du ménage, notamment: télévision couleur, voiture privée, logement avec jardin ou terrasse, lave-vaisselle, lave-linge à usage exclusif, ordinateur privé et résidence secondaire. D'autres éléments correspondent à des activités ou capacités des ménages, à savoir: visite chez le dentiste en cas de nécessité, au moins 1 semaine de vacances par an hors du domicile, épargner au moins 100 francs par mois, recevoir des amis pour un repas au moins 1 fois par mois, repas au restaurant au moins 1 fois par mois, épargne dans un 3ème pilier. Ceci précisé, notre démarche vise à repérer les ménages et les individus dont le mode de vie ne correspond pas à un minimum acceptable dans notre société. En conséquence, et à partir de ce qui précède, il s'agit tout d'abord de définir les éléments qui peuvent être retenus comme signes de privation, puis de déterminer les ménages qui sont dans l'obligation de s'en priver par manque de ressources financières. Concernant le

premier point, deux méthodes de sélection ont été généralement utilisées. La première option est de ne retenir comme signes de privation que les manques relatifs aux pratiques diffusées dans la majorité de la population. Cette démarche tient donc compte d'un standard objectif (voir Townsend, 1979) défini par un «contrôle par la fréquence», un élément minoritaire ne pouvant faire partie du mode de vie commun à la population. La seconde option consiste à ne tenir compte que des manques considérés comme défavorables par une large majorité de la population (voir Mack et Lansley, 1985). Il s'agit dans ce cas d'un standard social donnant lieu à un «contrôle par le consensus», un élément répandu pouvant ne pas être perçu positivement ou simplement ne pas être généralement accepté comme faisant partie d'un minimum social devant être garanti. Le questionnaire du panel nous amène à appliquer la première méthode (contrôle par la fréquence). Pratiquement, cela signifie que les biens possédés ou les activités pratiquées par 50% ou plus de la population constituent une majorité «démocratique» et sont dès lors supposés représenter le mode de vie commun pour notre investigation. L'indicateur de pauvreté en termes de conditions de vie est donc basé sur une sélection des 13 éléments considérés à l'origine et communs à 50% ou plus de la population. De facto, seule la possession d'une résidence secondaire est ainsi exclue de la construction de cet indicateur. Ce dernier est de forme dichotomique: les ménages qui doivent se passer pour des raisons financières de deux éléments ou plus sont considérés pauvres en termes de conditions de vie, ceux qui ne sont privés pour les mêmes raisons que d'un élément ou d'aucun ne le sont pas¹³. Le tableau 17.2 montre la proportion d'individus, vivant dans les ménages à contribution masculine ou féminine, touchés par une privation en termes de conditions de vie en 1999 et 2000.

Au total, environ 70% des personnes (70,7% en 1999 et 69,2% en 2000) ne subissent strictement aucune privation en termes de conditions de vie pour des raisons financières. Cette proportion est toujours plus faible pour les individus vivant dans les ménages à contribution féminine. Le reste de la population connaît au moins une privation de cet ordre.

¹³ Comme tout seuil, celui retenu de deux éléments de privation revêt quelque arbitraire. Ce choix peut toutefois être argumenté, notamment: (1) au sein des ménages connaissant la privation, la moyenne pondérée des éléments manquants est d'un peu plus de 2 (le seuil correspond donc à la notion de mode de vie commun) et (2) techniquement, choisir un seuil supérieur (3 éléments) réduit les observations et rend les analyses presque impossibles.

T17.2 Proportion d'individus victimes de privation pour des raisons financières (en %)

Éléments manquants	1999			2000		
	Total	Contribution masculine	Contribution féminine	Total	Contribution masculine	Contribution féminine
0	70,7	73,8	60,4	69,2	72,4	58,3
1	14,7	14,3	16,0	14,0	13,5	15,7
2	6,5	5,5	9,7	7,4	6,5	10,7
3	3,4	2,6	5,8	4,1	3,6	5,8
4	2,2	1,9	3,3	2,3	1,7	4,2
5	1,3	1,1	1,8	1,4	1,1	2,4
6	0,6	0,4	1,5	0,7	0,6	1,2
7+	0,7	0,4	1,5	0,9	0,6	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Panel suisse de ménages, échantillon longitudinal, pondération transversale individuel

Si l'on applique la définition choisie de la pauvreté d'existence (deux privations ou plus pour des raisons financières), on isole alors dans l'ensemble 14,7% (en 1999) et 16,8% (pour 2000) d'individus faisant l'expérience de ce type d'indigence. Comme en matière de pauvreté monétaire, le risque de se trouver en situation de privation est plus important pour les individus vivant dans les ménages à contribution féminine (environ 24% en 1999 et 26% en 2000).

Finalement, dans un troisième temps, nous pouvons croiser les deux dimensions prises en compte – pauvreté monétaire et pauvreté en termes de conditions de vie – afin de définir les sous-populations pertinentes. Dès lors, il est possible de scinder la population en quatre groupes. Le premier est constitué des ménages exhibant les deux signes d'indigence retenus, c'est-à-dire les ménages qui sont à la fois pauvres en termes monétaires (en dessous du seuil de 60% du revenu médian) et en termes de conditions de vie (soit qui sont privés pour des raisons financières de deux éléments ou plus). Ce groupe représente la population pauvre à strictement parler selon la définition donnée plus haut de la pauvreté consistante. Le deuxième groupe que nous distinguons est formé par les ménages qui ne sont pauvres qu'en termes monétaires. Ce sont les ménages que l'on tiendrait pour pauvres si l'on ne considérait que la seule mesure indirecte de la pauvreté par les ressources financières. A l'inverse, le troisième groupe considéré correspond aux ménages faisant uniquement l'expérience d'une pauvreté en termes de conditions de vie. Il s'agit donc ici de ménages que l'on définirait pauvres si l'on ne tenait compte que d'une mesure directe de la pauvreté. Ces deux derniers groupes ne sont donc pas véritablement pauvres selon la définition que nous utilisons dans ce chapitre. Enfin, le

dernier groupe de ménages est constitué de ceux qui ne manifestent aucun signe d'indigence. Le tableau 17.3 permet d'observer la proportion d'individus vivant dans les ménages (à contribution masculine ou féminine) répartis dans les quatre groupes ainsi définis en 1999 et 2000.

Dès lors et brièvement, l'analyse montre qu'au total environ trois quarts de la population échappe à toutes formes de pauvreté. Les proportions d'individus vivant dans les ménages à contribution féminine qui se trouvent dans cette situation privilégiée sont largement inférieures à la moyenne (un peu plus de 60% en 1999 comme en 2000). La population définie comme pauvre de manière consistante est en légère augmentation durant la (brève) période d'observation, passant de 5,9% à 6,6%. Les individus vivant dans les ménages à contribution féminine encourent un risque deux fois plus élevé (tant en 1999 qu'en 2000) d'appartenir au groupe des pauvres consistants. *Une fois encore, seul ce dernier groupe est désormais considéré pauvre dans notre perspective et dans la suite des analyses. De même et en général, seuls sont pris en compte par la suite les individus qui sont les principaux apporteurs de revenus des ménages, à l'exclusion donc des autres membres de ces ménages*¹⁴.

Les différentes étapes précédentes effectuées, nous pouvons en arriver à l'objet principal de notre travail: la dynamique de la pauvreté. Le panel suisse de ménages permet la construction d'indicateurs longitudinaux de pauvreté. De manière générale, ces indicateurs peuvent être classés en trois catégories: les indicateurs d'inci-

¹⁴ On admet ainsi que les facteurs explicatifs de la pauvreté se rapportent principalement aux caractéristiques du principal apporteur de revenus du ménage.

T17.3 Distribution des individus dans les sous-groupes définis

Groupes de la population	1999			2000		
	Total	Contribution masculine	Contribution féminine	Total	Contribution masculine	Contribution féminine
Pauvreté consistante	5,9	4,7	9,7	6,6	5,1	11,4
«Pauvreté» monétaire	9,7	7,9	15,1	10,8	9,4	15,2
«Pauvreté» d'existence	8,8	7,3	13,2	8,4	7,8	10,4
Non pauvreté	75,6	80,0	62,0	74,2	77,7	63,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Panel suisse de ménages, échantillon longitudinal, pondération transversale individu

dence de la pauvreté, ceux de persistance de celle-ci, enfin les indicateurs de flux d'entrée-sortie de pauvreté (Zoyem, 2002).

L'indicateur d'incidence de la pauvreté utilisé ici est défini par le risque pour un individu de connaître au moins une fois la pauvreté sur la période d'observation. Ce risque est estimé par la proportion d'individus qui ont été pauvres au moins une fois entre 1999 et 2000. La persistance de la pauvreté peut s'apprécier en fonction du nombre d'années passées dans cet état. Habituellement, on considère qu'un individu est pauvre de façon persistante lorsqu'il a été pauvre pendant un certain nombre d'années au cours de la période observée. Compte tenu du peu de recul historique des données actuelles du panel, l'indicateur de persistance de la pauvreté utilisé est défini par le risque pour un individu de faire l'expérience de la pauvreté durant toute la période d'observation. Ce risque est donc estimé par la proportion d'individus pauvres en 1999 et en 2000. Ces deux premières approches de la dynamique de la pauvreté sont synthétisées par le recours à une classification longitudinale des individus en trois catégories: (1) pauvres persistants (pauvres en 1999 et en 2000), (2) pauvres occasionnels (pauvres en 1999 ou en 2000) et (3) non pauvres durant toute la période d'observation. Enfin, les flux d'entrée-sortie de pauvreté permettent également d'observer la pauvreté de façon longitudinale. Le flux de sortie de pauvreté est mesuré par la proportion des individus pauvres en 1999 et qui ne le sont plus en 2000. Inversement, le flux d'entrée en pauvreté est mesuré par la proportion d'individus non pauvres en 1999 qui le deviennent en 2000.

Avant d'en venir à la présentation des principaux résultats des analyses, il faut encore revenir sur les différentes interprétations possibles du phénomène de la pauvreté. Plus précisément, sur la manière de les mettre à l'épreuve des données collectées par le panel. Pour

rendre compte de la dynamique de la pauvreté, plusieurs éléments peuvent donc être retenus et privilégiés. En général, la littérature identifie plusieurs catégories de facteurs explicatifs (au niveau micro): (1) des facteurs usuels de catégorisation de l'individu (tels que l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, le statut matrimonial, le type de ménage, etc.); (2) des facteurs qui correspondent à la trajectoire passée de l'individu (notamment l'expérience et la durée d'éventuels épisodes de pauvreté antérieurs) et (3) des facteurs relatifs à la survenance d'événements liés à l'emploi ou d'événements familiaux. Grosso modo, nous retenons des catégories de facteurs assez similaires, les sélectionnant toutefois en fonction des types d'interprétation indiqués précédemment, soit: en termes de stratification sociale, de cumul de désavantages et d'individualisation.

Dans une optique de stratification sociale, il suffit ici de poser que l'état de pauvreté (comme sa dynamique) est prioritairement lié à la position sociale de l'individu. C'est dire que le risque de pauvreté doit être d'autant plus fort que la position de l'individu est basse et/ou éloignée du marché du travail considéré comme centre hiérarchisé d'allocations des ressources. Ceci devrait s'avérer véridique tant pour les hommes que pour les femmes. Toutefois, en fonction de la moindre intégration des femmes audit marché, on s'attend à ce que l'effet de la position sociale soit plus forte pour les hommes que pour les femmes. Autrement dit, on fait l'hypothèse que l'effet du modèle de stratification est plus adéquat à la situation des hommes qu'à celle des femmes. Dans ce cadre, nous retenons deux variables d'analyse. Il faut préciser rapidement que la plupart des indicateurs de position sociale se basent avant tout sur la profession exercée. En conséquence, ces indicateurs ne permettent en principe de classer que les personnes en emploi (actives occupées). Plusieurs options se présentent toutefois si l'on veut pouvoir tenir compte de l'ensemble de la

population¹⁵. Nous procédons ainsi: en ce qui concerne les personnes actives occupées, nous les classons en fonction du schéma de classe de Goldthorpe; les personnes non actives sont quant à elles classées suivant leur situation actuelle propre. En somme, l'indicateur de position sociale utilisé est un mixte d'un indicateur de position sociale à proprement parler et d'un indicateur de statut d'activité, visant à attribuer un statut social à tous les individus (et non aux seuls actifs occupés). Dans un premier temps, les individus sont donc distribués dans les catégories suivantes (qui peuvent être regroupées): cadres supérieurs, cadres inférieurs, employés, indépendants avec employés, indépendants sans employés, contremaîtres, ouvriers qualifiés, ouvriers semi et non qualifiés, ouvriers agricoles, agriculteurs exploitants, chômeurs, personnes en formation, personnes au foyer, retraités. Toutefois, en raison des effectifs réduits (en raison de la focalisation tout d'abord sur les pauvres consistants, ensuite sur les principaux apporteurs de revenus des ménages), nous avons empiriquement recours à une version très agrégée de l'indicateur de position sociale. Ainsi, le schéma de Goldthorpe se trouve réduit par recodage à un indicateur dichotomique: non manuels et indépendants versus manuels. De même, les individus hors emploi sont regroupés en deux catégories: chômeurs, en formation et au foyer versus retraités. Ces deux dernières catégories traduisant un type d'éloignement différencié du centre que constitue le marché de l'emploi: en principe provisoire pour le premier groupe et définitif pour le second. La deuxième variable d'analyse retenue est le niveau de formation de l'individu (facteur pouvant à certains égards être considéré comme une variable intermédiaire entre l'origine sociale et la position sociale atteinte); pour les mêmes raisons d'effectifs réduits, l'indicateur utilisé dans les analyses est de forme dichotomique, à savoir formation primaire versus autre niveau de formation.

L'interprétation en termes de cumul de désavantages admet notamment un processus d'exclusion sociale dans le sens d'une séquence temporelle du parcours de vie où les désavantages rencontrés persistent et débouchent sur la pauvreté. Schématiquement, il y aurait donc une séquence causale allant de la famille d'origine au statut de pauvreté, en passant par la formation, l'emploi et le chômage. Compte tenu des données disponibles, il nous

est impossible de reconstituer rigoureusement une telle séquence. On peut toutefois sélectionner des informations traduisant en quelque sorte des moments du processus complet. Comme auparavant, souhaitant faire porter nos analyses sur l'ensemble de la population (et non sur la seule population en emploi), nous optons pour une définition restrictive du cumul. Dès lors, nous avons calculé un index à partir d'une série de variables appartenant à trois blocs: (1) origine sociale (soit expérience de problèmes d'argent dans la famille d'origine, niveau de formation des parents, position sociale des parents), (2) niveau de formation et (3) statut sur le marché du travail¹⁶. En fonction des points attribués aux valeurs de ces différentes variables, l'index oscille entre un maximum de 13 (indiquant un minimum de désavantages) et un minimum de 2 points (indiquant un maximum de désavantages). Après avoir testé plusieurs seuils, nous avons retenu celui de 8 points pour opérer une dichotomisation de la population en inclus et exclus traduisant le modèle simplifié de la structure sociale impliqué par l'interprétation en termes de cumul de désavantages. Sous cette dernière perspective, une fois encore, l'état de pauvreté doit persister dans le temps d'une part, et l'on doit pouvoir identifier une sous-population exposée à un taux de pauvreté particulièrement élevé d'autre part. On s'attend à ce que l'effet du cumul des désavantages soit plus fort pour les femmes que pour les hommes. On sait en effet que le statut des mères a une influence sur celui des filles (Jobin, 1995), or ce statut est en moyenne inférieur à celui des pères. En outre, sur les deux autres dimensions considérées (niveau de formation et statut sur le marché du travail), la situation des femmes est en général moins favorable que celle des hommes.

La thèse de l'individualisation avance de manière générale que les comportements individuels sont de moins en moins influencés par les normes et valeurs traditionnelles, de même que par les identités collectives ou l'appartenance à une catégorie sociale. Plus spécifiquement, le risque de pauvreté, lié aux transformations de l'emploi et à la précarisation, est censé se «démocratiser» dans le sens où il frapperait des groupes autrefois protégés, tels que les cadres par exemple. Trois hypothèses au moins peuvent être formées dans le cadre de ce type d'interprétation: (1) les inégalités face au risque de pau-

¹⁵ Les personnes non actives peuvent ainsi éventuellement être classées en fonction de leur dernière profession, de la profession de leur conjoint ou de leur situation actuelle.

¹⁶ Comme auparavant, les variables de formation et de position sociale sont dichotomisées. Dans les deux cas, c'est la position la plus haute des deux parents qui est sélectionnée. Ce dernier choix correspond à un des modèles possibles («dominance model»). Pour un exposé de ces modèles, on peut se reporter à Korupp et al. (2002).

vreté entre les différentes classes et les différents niveaux de formation doivent décliner avec le temps, (2) le risque de pauvreté est déterminé par des facteurs relevant du parcours de vie plus que par les facteurs de stratification sociale et (3) les périodes de pauvreté sont relativement courtes. Uniquement les deux dernières hypothèses peuvent être abordées par le biais des données du panel. Les facteurs mentionnés relevant du parcours de vie doivent être spécifiés en termes d'événements. Nous distinguons les événements d'emploi et les événements familiaux. Les premiers seront définis à partir de la variable statut sur le marché du travail (accès à l'emploi; perte d'emploi: chômage ou inactivité). Les seconds à partir de variables relatives aux types de ménages et à l'état civil. On formule ici l'hypothèse que l'effet de ces événements est plus significatif pour les femmes que pour les hommes. Les premières étant notamment plus marquées par les conséquences du divorce (en termes matériels) et plus sujettes à des interruptions de trajectoires professionnelles.

Résultats et discussion

Une remarque préalable nous semble nécessaire avant d'en venir aux résultats des analyses, afin d'en alléger la présentation. Dans les sciences sociales, toute assertion est indissociable d'un contexte particulier d'observation. C'est dire qu'en principe la validité (éventuelle) d'une proposition n'est nullement universelle mais seulement «locale». En toute rigueur, il faudrait donc toujours au moins rappeler - lors de la présentation et de la discussion des résultats - le lieu (la société suisse) et la période (la fin des années nonante) concernés par l'analyse. Par souci de forme, nous ne le ferons pas dans ce qui suit, mais il s'agit de garder en mémoire ce bref rappel. En outre, compte tenu du peu de recul historique des données disponibles actuellement et des effectifs réduits, les résultats présentés devraient s'entendre presque toujours «en première analyse» ou «en première approximation».

Ceci dit, les résultats de l'analyse longitudinale sont présentés en deux moments principaux. Dans un premier temps, nous nous penchons sur l'incidence et la persistance de la pauvreté durant la période d'observation, en insistant sur la synthèse de ces deux approches constituée par une classification longitudinale des individus. Dans un second temps, nous étudions les flux d'entrée-sortie de pauvreté. Volontairement, les analyses se concentrent sur la mise à l'épreuve (provisoire) des différents types interprétatifs mentionnés, et non pas sur l'ensemble des variables généralement utilisées en matière de pauvreté.

L'incidence de la pauvreté est mesurée par la proportion d'individus qui ont été pauvres au moins une fois entre 1999 et 2000. Cette proportion est d'environ 10% de l'ensemble de la population. C'est dire que sur la période d'observation un individu sur dix a fait l'expérience d'une période de pauvreté (consistante). Nous n'analysons pas plus avant ce phénomène dans la mesure où nous estimons qu'aucun des trois modèles d'interprétation de la pauvreté (en termes de stratification, d'exclusion ou d'individualisation) ne formule nécessairement une hypothèse quant à l'ampleur de la pauvreté en soi. Quant à elle, la persistance de la pauvreté est donnée par la proportion d'individus pauvres en 1999 et en 2000. Celle-ci correspond à 3,4% de la population dans son ensemble. On peut admettre ici que l'interprétation en termes de stratification sociale ne fait en principe aucune hypothèse au sujet de la durée des situations de pauvreté. Ce n'est pas le cas des deux autres interprétations dont on tient compte dans ce chapitre. Ainsi, la lecture en termes d'exclusion sociale (cumul de désavantages) pose clairement que l'état de pauvreté doit persister dans le temps. Au contraire, la thèse de l'individualisation implique que les périodes de pauvreté sont relativement brèves. Or, si l'on met en parallèle l'incidence de la pauvreté (soit l'ensemble des individus touchés par la pauvreté durant la période d'observation) et la persistance de celle-ci (à savoir l'ensemble des individus pauvres durant toute la période considérée), on constate que ces derniers ne constituent qu'une minorité (environ un tiers) des individus faisant l'expérience de la pauvreté. A ce premier stade de l'analyse, l'interprétation en termes d'individualisation semble donc rendre mieux compte du phénomène que celle dite de l'exclusion sociale.

On peut dès lors faire un pas supplémentaire dans la description et la compréhension de la dynamique de la pauvreté. En effet, à partir de là, il est possible de classer les individus selon le genre en trois catégories: (1) les pauvres persistants (soit pauvres en 1999 et en 2000), (2) les pauvres occasionnels (c'est-à-dire pauvres en 1999 ou en 2000) et (3) les non pauvres durant toute la période d'observation. Les analyses portent désormais uniquement sur *les individus qui sont les principaux apporteurs de revenus des ménages*. En toute rigueur, il faudrait donc toujours parler de femmes ou d'hommes qui sont les principaux apporteurs de revenus de leurs ménages. Toutefois, par souci de concision, nous parlerons simplement d'hommes et de femmes. Le tableau T17.4 présente à titre indicatif la distribution des individus selon la classification longitudinale utilisée.

A ce stade, on relèvera simplement que les femmes sont toujours (c'est-à-dire tant pour le groupe des pauvres persistants que pour celui des pauvres occasionnels) environ deux fois plus frappées par la pauvreté que les hommes. Dans ce qui suit, l'analyse porte sur le risque (probabilité) d'appartenance au groupe des *pauvres persistants*. Dans ce cadre, il faut tout d'abord revenir sur les hypothèses des différents types d'interprétation. Dans la perspective de stratification sociale, ce risque doit croître de manière linéaire au fur et à mesure que l'on descend la hiérarchie sociale, mesurée par l'indicateur choisi de position sociale (au moins pour les catégories homogènes et clairement donc hiérarchisables). La même logique s'applique en matière de formation, à savoir que le risque d'appartenir au groupe des pauvres persistants doit être d'autant plus élevé que le niveau de formation est bas. L'approche en termes d'exclusion sociale implique que le risque considéré est fonction d'un cumul d'éléments de désavantage. La sous-population définie par un tel cumul doit en conséquence être exposée à un risque de pauvreté persistante particulièrement élevé. Enfin, on a vu que la thèse de l'individualisation débouche notamment sur l'affirmation que le risque de pauvreté est déterminé par des facteurs relevant du parcours de vie. En l'occurrence, il s'agit de traduire pratiquement la notion de parcours de vie en événements fragilisants. Dès lors, et en première approximation, nous retenons un événement relatif à l'emploi (cessation d'activité: chômage ou inactivité) et deux événements familiaux (cessation d'une relation de couple: séparation ou divorce ou veuvage; survenance de la nécessité d'assumer seul(e) son ou ses enfants: famille monoparentale). Dans cette approche, les événements mention-

nés doivent augmenter de manière significative le risque d'appartenance à la catégorie des pauvres persistants¹⁷.

Le risque d'appartenance au groupe des pauvres persistants (et l'évaluation en première analyse de la validité des trois types d'interprétation de la pauvreté) est examiné à l'aide d'un modèle logistique de régression. Les tableaux 17.5 à 17.7 présentent les résultats des analyses.

Au total, et comme on s'y attendait, le modèle de stratification sociale est plus adapté aux hommes qu'aux femmes (Nagelkerke R Square de .19 pour les hommes)¹⁸. Dans le cadre de ce modèle, l'effet du niveau de formation s'avère plus facilement interprétable que celui de l'indicateur de position sociale. Ainsi, le risque d'appartenance au groupe des pauvres persistants est plus élevé pour les hommes qui ne disposent que d'un niveau de formation élémentaire que pour les femmes dans le même cas (Exp(B) de 8.39 versus 2.03). L'indicateur de position sociale donne un résultat moins tranché (et parfois basé sur un nombre très restreint de cas et/ou non significatif). En toute première approximation, on peut toutefois noter que l'éloignement de la catégorie de référence (non manuels & indépendants) implique en général une probabilité plus élevée de se trouver en situation de pauvreté persistante. Les résultats sont toutefois différenciés selon le genre: l'effet de l'éloignement dit provisoire du marché de l'emploi semble plus fort pour les hommes, tandis que l'éloignement définitif (retraite) apparaît plus important pour les femmes. Ce résultat (ambigu) est probablement influencé par le caractère mixte de l'indicateur de position sociale utilisé ici; à savoir, résultant de la combinaison de catégories socioprofessionnelles (hiérarchisées) et d'un indicateur

T17.4 Distribution des individus selon le genre dans la classification longitudinale de la pauvreté (en %)

Groupes de la population	Total	Hommes	Femmes
Pauvres persistants	3,8	2,7	6,3
Pauvres occasionnels	7,1	5,3	10,7
Non pauvres	89,1	92,0	83,0
Total	100,0	100,0	100,0

Panel suisse de ménages, échantillon longitudinal, pondération longitudinale individuelle

¹⁷ A ce niveau, les événements dont nous parlons ne sont pas rigoureusement parlant des événements dont la survenance est bien définie. De facto, nous les induisons de variables d'état (exemple: si la variable d'état civil indique divorcé, c'est bien que l'événement divorce a eu lieu indépendamment de sa datation précise).

¹⁸ Le Nagelkerke R Square oscille entre 0 et 1 et indique la part de la «variance» de la variable dépendante expliquée par le modèle de régression.

T17.5 Appartenance au groupe des pauvres persistants: stratification sociale: odds ratio selon le genre

	Hommes		Femmes	
	Sig.	Exp(B)	Sig.	Exp(B)
Position sociale :	***		***	
<i>Non manuels & indépendants</i>				
Manuels	n.s.	.93	n.s.	2.18
Chômeurs & en formation & au foyer	***	(20.20)	***	9.62
Retraités	*	2.08	**	3.34
Niveau de formation :	***		*	
Degré obligatoire	***	8.39	*	2.03
<i>Autre niveau de formation</i>				
Nagelkerke R Square		.19		.11
n (non pondéré)		1 744		943

Remarques: groupes inclus dans l'analyse : pauvres persistants/pauvres occasionnels & non pauvres. Catégorie de référence en italique. Les résultats qui se basent sur moins de 30 cas sont indiqués entre parenthèses. Le modèle présenté dans le tableau ne tient compte d'aucune variable de contrôle. Le modèle a toutefois aussi été calculé en contrôlant les variables suivantes : âge en deux catégories (25-65 ans pour les hommes et 25-62 ans pour les femmes versus autres classes d'âge) et nationalité (Suisse versus étranger). Pour les hommes, l'âge n'a pas d'effet, tandis que la nationalité a une influence (si la nationalité est incluse le Nagelkerke R Square passe de .19 à .21). Pour les femmes, ni l'âge ni la nationalité ne jouent un rôle.

Panel suisse de ménages, échantillon longitudinal, pondération longitudinale individuelle

T17.6 Appartenance au groupe des pauvres persistants: approche en termes de cumul des désavantages: odds ratio selon le genre

Cumul des désavantages	Hommes		Femmes	
	Sig.	Exp(B)	Sig.	Exp(B)
Modèle dichotomique de la structure sociale :	***		***	
<i>Inclus</i>				
Exclus	***	6.62	***	2.87
Nagelkerke R Square		.10		0.04
n (non pondéré)		1 745		939

Remarques: groupes inclus dans l'analyse : pauvres persistants/pauvres occasionnels & non pauvres. Catégorie de référence en italique. Les résultats qui se basent sur moins de 30 cas sont indiqués entre parenthèses. Le modèle présenté dans le tableau ne tient compte d'aucune variable de contrôle. Le modèle a toutefois aussi été calculé en contrôlant les variables suivantes : âge en deux catégories (25-65 ans pour les hommes et 25-62 ans pour les femmes versus autres classes d'âge) et nationalité (Suisse versus étranger). Pour les hommes, l'âge n'a pas d'effet, tandis que la nationalité a une influence (si la nationalité est incluse le Nagelkerke R Square passe de .10 à .14). Pour les femmes, ni l'âge ni la nationalité ne jouent un rôle.

Panel suisse de ménages, échantillon longitudinal, pondération longitudinale individuelle

moins clairement ordonné de position vis-à-vis du marché du travail (chômeurs & en formation & au foyer, retraités).

En ce qui concerne le modèle du cumul des désavantages, on peut simplement remarquer que, contrairement à l'hypothèse précédemment formulée, ce sont les hommes (exclus) qui connaissent une probabilité plus forte de se trouver en situation de pauvreté persistante.

Enfin, le tableau qui suit montre les résultats relatifs aux variables illustrant l'approche en termes d'individualisation. Au total, et conformément à nos attentes, le modèle rend mieux compte de la situation des femmes que des hommes. Il en ressort que le statut sur le marché de l'emploi (en l'occurrence le retrait dudit marché)

contribue à la probabilité d'appartenance au groupe des pauvres persistants (de manière assez proche pour les hommes et les femmes). Le type de ménage contribue également à cette probabilité; en particulier, le fait d'être à la tête d'une famille monoparentale pour les femmes (et dans une moindre mesure celui d'être une personne seule).

On peut en venir maintenant à la seconde et dernière phase de l'analyse, à savoir celle des entrées-sorties de pauvreté. Dès lors, nous en revenons tout d'abord à l'opposition binaire entre la population pauvre de manière consistante (pauvres en termes monétaires et du point de vue des conditions de vie) et le reste de la population (définie alors comme non pauvre dans son

T17.7 Appartenance au groupe des pauvres persistants : approche en termes d'individualisation: odds ratio selon le genre.

Individualisation	Hommes		Femmes	
	Sig.	Exp(B)	Sig.	Exp(B)
Statut sur le marché de l'emploi :	***		***	
<i>En emploi</i>				
Chômage & inactivité	***	5.00	***	5.52
Statut d'état civil :	n.s.		n.s.	
<i>Mariage</i>				
Célibat	n.s.	.25	n.s.	.19
Veuvage	n.s.	2.76	n.s.	.19
Séparation & divorce	n.s.	1.85	n.s.	.24
Types de ménage :	n.s.		**	
<i>Couples sans enfant</i>				
Couples avec enfant(s) dépendant(s)	n.s.	2.04	n.s.	1.82
Personnes seules	n.s.	.29	*	6.30
Famille monoparentale	n.s.	(.62)	**	20.19
Autre situation	n.s.	(.01)	*	(8.56)
Nagelkerke R Square		.08		.12
n (non pondéré)		1 749		943

Remarques: groupes inclus dans l'analyse : pauvres persistants/pauvres occasionnels & non pauvres. Catégorie de référence en italique. Les résultats qui se basent sur moins de 30 cas sont indiqués entre parenthèses. Le modèle présenté dans le tableau ne tient compte d'aucune variable de contrôle. Le modèle a toutefois aussi été calculé en contrôlant les variables suivantes : âge en deux catégories (25-65 ans pour les hommes et 25-62 ans pour les femmes versus autres classes d'âge) et nationalité (Suisse versus étranger). Pour les hommes, l'âge n'a pas d'effet, tandis que la nationalité a une influence (si la nationalité est incluse le Nagelkerke R Square passe de .08 à .15). Pour les femmes, ni l'âge ni la nationalité ne jouent un rôle.

Panel suisse de ménages, échantillon longitudinal, pondération longitudinale individu

ensemble). A ce niveau, les flux d'entrées-sorties de pauvreté se montent dans l'ensemble à environ 7% de la population considérée (pour mémoire les individus qui sont les principaux apporteurs de revenus de leurs ménages). On relèvera simplement que les personnes non pauvres en 1999 ne tombent que peu souvent dans l'état de pauvreté (4,4%); au contraire, une proportion importante des personnes pauvres en 1999 ne le sont plus une année après (44% environ). La probabilité de sortir de l'état de pauvreté semble donc assez élevée. Toutefois, le recours aux quatre catégories définies au tableau 17.3 (pauvreté consistante, pauvreté monétaire, pauvreté d'existence et non pauvreté), qui traduisent mieux la gradation des situations, permet de nuancer cette observation. A cet égard, le tableau 17.8 présente les flux d'entrées-sorties de pauvreté selon le genre entre 1999 et 2000. Nous devons nous contenter à ce niveau d'une brève analyse descriptive. En effet, les analyses exploratoires effectuées ont montré qu'en l'état des données disponibles ne permettent pas de mettre à l'épreuve les spécifications possibles en la matière des trois modèles interprétatifs retenus précédemment (notamment en raison de la faiblesse des effectifs concernés).

Le tableau 17.8 contient de nombreuses informations. Toutefois, conformément à la définition de la pauvreté utilisée dans ce chapitre, nous nous concentrons sur la pauvreté consistante. Tout d'abord, l'observation montre que la probabilité de rester dans la situation privilégiée de non pauvreté est plus importante pour les hommes que pour les femmes (environ 91 et 82%). On peut également souligner que, si le risque de passer d'un état de non pauvreté à une situation de pauvreté consistante est faible, il n'en demeure pas moins légèrement supérieur pour les femmes que pour les hommes. Ensuite, et à l'inverse, on observe que le risque de rester en situation de pauvreté consistante est plus élevé pour les femmes que pour les hommes (environ 61 et 51%). De plus, pour les personnes qui sortent de l'état de pauvreté consistante, il est toujours plus probable d'accéder aux catégories relativement vulnérables de la pauvreté monétaire et d'existence qu'à celle de la non pauvreté. Enfin, le passage de la pauvreté consistante à la non pauvreté est moins fréquent chez les femmes que chez les hommes.

L'objectif de ce chapitre est d'éclairer le phénomène de la pauvreté, notamment sous son aspect dynamique, selon le genre. Les différentes analyses menées ont été

T17.8 Flux d'entrées-sorties de pauvreté selon le genre entre 1999 et 2000, % horizontaux

Groupes de la population		Non pauvreté	Pauvreté monétaire	Pauvreté d'existence	Pauvreté consistante
Non pauvreté	H	90,9	4,8	3,5	0,9
	F	81,8	12,4	4,2	1,5
Pauvreté monétaire	H	36,9	50,0	3,8	9,4
	F	33,1	50,4	4,3	12,2
Pauvreté d'existence	H	37,9	3,6	42,1	16,4
	F	33,1	4,8	34,7	27,4
Pauvreté consistante	H	11,7	17,0	20,2	51,1
	F	8,9	13,3	16,7	61,1

H = hommes, F = femmes

N = 2677

Exemple de lecture: 90,9% des hommes en situation de non pauvreté restent dans cette catégorie une année après, 4,8% sont devenus pauvres en termes monétaires, 3,5% en termes de pauvreté d'existence, enfin 0,9% d'entre eux sont tombés dans la pauvreté consistante.

Panel suisse de ménages, échantillon longitudinal, pondération longitudinale individuelle

organisées essentiellement en fonction du sexe du principal apporteur de revenus du ménage. C'est dire que, par construction, nous n'avons pu aborder qu'une face de la pauvreté selon le genre (à l'exclusion notamment de l'expérience de la pauvreté faite par certaines femmes vivant dans des ménages non pauvres, dont elles ne sont pas le principal apporteur de revenus)¹⁹. Cette restriction soulignée, on peut raisonnablement affirmer que, quels que soient les définitions ou les angles d'approche (pauvreté monétaire, pauvreté d'existence, pauvreté consistante, pauvreté persistante ou occasionnelle, flux d'entrées-sorties de pauvreté), les femmes considérées ici sont toujours plus touchées par la pauvreté que les hommes d'une part. D'autres part, et en première approximation, nous avons testé (sur la seule probabilité d'appartenance au groupe des pauvres persistants) différents modèles interprétatifs de la pauvreté selon le genre (en termes de stratification sociale, de cumul des désavantages et d'individualisation). Aucun de ces modèles ne peut prétendre à rendre compte de l'ensemble des observations effectuées. On peut évidemment en conclure au moins deux choses: soit que nous avons simplifié (mieux, été dans l'obligation de simplifier) à l'excès ces approches, les rendant ainsi inaptés à refléter précisément le phénomène sous revue, soit que ce dernier – indépendamment des indicateurs utilisés pour traduire

les différentes thèses en présence – est en soi peu susceptible d'être expliqué par une seule et unique approche. Dans ce sens, on peut relever que l'éloignement du marché de l'emploi semble toujours un facteur augmentant le risque de pauvreté (persistante)²⁰. Au-delà, le modèle de stratification apparaît plus adéquat pour les hommes; tandis que celui de l'individualisation semble plus adapté à la situation des femmes.

Nos analyses au sujet des causes de la pauvreté autorisent une première réflexion à propos des mesures de lutte contre la pauvreté. Tant pour les hommes que pour les femmes, elles pourraient être menées à deux niveaux: d'une part, au niveau du marché de l'emploi lui-même, au niveau de l'évaluation sociale de l'organisation sociale et culturelle du travail d'autre part. Concrètement, on peut estimer que ces mesures devraient viser l'intégration des hommes et des femmes au marché de l'emploi, la réduction de la ségrégation selon le genre sur les places de travail et l'allocation de revenus du travail permettant l'accès aux biens et activités socialement valorisés. Au deuxième niveau, il s'agirait de favoriser des mesures qui s'efforcent de remettre en cause l'évaluation de l'organisation sociale et culturelle du travail social, la répartition traditionnelle et naturalisée du travail dans les sphères privée et publique, de même que ses conséquences (Baumann, Bauer et al. 1998). Finalement, on

¹⁹ Est également exclue de l'analyse l'éventuelle expérience de la pauvreté faite par des hommes qui ne sont pas principaux apporteurs de revenus de leurs ménages. Une étape supplémentaire de l'analyse pourrait être d'étudier le risque de pauvreté en fonction des caractéristiques de tous les membres des ménages (par exemple en construisant une typologie des ménages en fonction des caractéristiques d'emploi des différents membres des ménages).

²⁰ De manière générale, on peut estimer que les modes indirects d'allocation du revenu (redistribution au sein du ménage, prestations de sécurité sociale) ne remplacent pas une rémunération personnelle directe par intégration au marché de l'emploi.

peut avancer que les mesures de lutte contre la pauvreté pourraient être plus aisées pour les femmes, puisque chez ces dernières les périodes de pauvreté sont plus souvent liées à des événements de vie qu'à une position hiérarchique sur le marché de l'emploi.

Références bibliographiques

- Adelman, Laura, Sue Middleton, and Karl Ashworth (2000): Intra-Household Distribution of Poverty and Social Exclusion, Poverty and Social Exclusion Survey Working Paper 23.
- Ballmer-Cao, Thanh-Huyen (2000): *Changement social et rapports entre hommes et femmes. La question de l'égalité en Suisse*. Lausanne: Editions Payot.
- Baumann, B., T. Bauer, et al. (1998): Gesamtarbeitsverträge zur Frauensache machen. In *Grenzverschiebungen. Zum Wandel des Geschlechterverhältnisses in der Schweiz*, E. Nadai and T.-H. Ballmer-Cao, Chur, Zürich, Rüegger: 49-72.
- Boltvinik, Julio (1999): *Poverty Measurement Methods – An Overview* (SEPED Series on Poverty Reduction) UNDP/Poverty [www.undp.org/poverty/publications/pov_red/].
- Branger, Katja, Pascale Gazareth, Caterina Modetta, Paul Röthlisberger, Beat Schmid, Jacqueline Schön-Bühlmann et Robin Tillmann (2002): *Revenu et bien-être. Niveau de vie et désavantages sociaux en Suisse*, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Budowski, Monica and Christian Suter (2002): Living Arrangement and the Dynamics of Poverty: Lone Parenting in the Life Courses of Mothers. *Revue suisse de sociologie* 28 (2): 319-338.
- Budowski, Monica et Robin Tillmann (2002): Pauvreté et exclusion: définition et usage des concepts, éléments de reformulation et premiers résultats pour la Suisse. In *Observation du changement social et monitoring politique*, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Budowski, Monica, Robin Tillmann, and Max Bergman (2002): Poverty, Stratification and Gender in Switzerland. *Revue suisse de sociologie* 28 (2): 297-317.
- Bühlmann, Jacqueline et Beat Schmid (1999): *Du travail, mais pas de salaire*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Casper, Lynne M., Sara S. McLanahan, and Irwin Garfinkel (1994): The Gender-Poverty Gap: what we can learn from other countries. *American Sociological Review* 59: 594-605.

- Flückiger, Yves (1999): Les conséquences des mutations de l'emploi pour le financement des assurances sociales. In *Le travail, nouvelle question sociale*, edited by M.-H. Soulet. Fribourg: Editions Universitaires Fribourg Suisse.
- Fluder, Robert, Marion Nolde, Tom Priester et Antonin Wagner, eds. (1999): *Comprendre la pauvreté, pour mieux la combattre*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Gordon, David, and Paul Spicker, eds. (1999): *The International Glossary on Poverty*. New York, London: Zed Books.
- Jobin, Claire (1995): *Entre les activités professionnelle et domestique: la discrimination sexuelle*. Lausanne: Editions d'en Bas.
- Korupp, Sylvia, Harry B. G. Ganzeboom, and Tanja Van der Lippe (2002): Do Mothers Matter? A Comparison of Models of the Influence of Mothers' and Fathers' Educational and Occupational Status on Children's Educational Attainment. *Quality & Quantity* (36): 17-42.
- Layte, Richard and Christopher T. Whelan (2002): Cumulative Disadvantage or Individualisation? A comparative analysis of poverty risk and incidence. *European Societies* 4 (2): 209-233.
- Leu, Robert E., Stefan Burri und Tom Priester (1997): *Lebensqualität und Armut in der Schweiz*. Bern: Haupt.
- Lollivier, Stéfan et Daniel Verger (1997): Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes. *Economie et statistique* (308-309-310): 113-142.
- Mack, J. and S. Lansley (1985): *Poor Britain*. Londres: Allen et Unwin.
- Mejer, Lene et Clemens Siermann (2000): *La pauvreté monétaire dans l'Union européenne: la situation des enfants, les différences entre les sexes et l'écart de pauvreté*, Statistiques en bref, thème 3 - 12/2000: Eurostat.
- Müller, Georg P. (2002): Explaining Poverty: On the Structural Constraints of Income Mobility. *Social Indicators Research* 59 (3): 301-319.
- Niklowitz, Matthias et Christian Suter (2002): *Complément à l'étude nationale sur la pauvreté. Analyse des problèmes cumulés*, info:social 7. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- OCDE (2001): Quand l'argent fait défaut: la dynamique de la pauvreté dans les pays de l'OCDE. Perspectives de l'emploi de l'OCDE.
- Osberg, Lars and Kuan Xu (1997): International Comparisons of Poverty Intensity: Index Decomposition and Bootstrap Inference. Luxembourg Income Study Working Paper, 165.
- Pahl, Jan (1989): *Money and Marriage*. Basingstoke: Macmillan.
- Pressman, Steven (1998): The Gender Poverty Gap in Developed Countries. Causes and Cures. *The Social Science Journal* 35 (2): 275-286.
- PNUD (1997): *Informe sobre el desarrollo humano*. Edited by Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo. Madrid: Mundi-Prensa.
- Rake, Katherine and Mary Daly (2002): Household and Individual Income in France, Germany, Italy, The Netherlands, Sweden, The USA and the UK, Luxembourg Income Study Working Paper 332.
- Smeeding, Timothy M. and Lee Rainwater (2001): Nations: Real Incomes at the Top, the Bottom, and the Middle. Luxembourg Income Study Working Paper, 266.
- Sommer, Jürg H. et Stefan Schütz (1998): *Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale. Résultats du Programme national de recherche 29*. Lausanne: Réalités sociales.
- Streuli, Elisa et Tobias Bauer (2001): *Les «working poor» en Suisse. Etude de la problématique, de l'ampleur du phénomène, et de ses causes*, info:social 5: 01. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Suter, Christian et Marie-Claire Mathey (2000): *Efficacité et effets de redistribution des prestations sociales publiques*, info:social 3: 00. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Suter, Christian et Claude Pahud, eds. (2000): *Rapport social 2000*. Zürich: Seismo.

Townsend, Peter (1979): *Poverty in the United Kingdom*. London: Penguin.

Whelan, Christopher T., Richard Layte, Bertrand Maître, and Brian Nolan (2000): Poverty Dynamics. An analysis of the 1994 and 1995 waves of the European Community Household Panel Survey. *European Societies* 2 (4): 505-531.

Zoyem, Jean-Paul (2002): La dynamique des bas revenus: une analyse des entrées-sorties de pauvreté. Document de travail. Paris: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Annexe: bases de données

Seules sont décrites en détail les enquêtes qui ont servi de base aux analyses de qualités de vie et inégalités sociales et qui sont utilisées pour les analyses approfondies (transversales et longitudinales) dans la deuxième partie de la publication (PSM et ERC). Pour les autres sources importantes de l'OFS, on fait référence aux sites internet indiqués dans les chapitres concernés¹.

Panel suisse de ménages (PSM)

La *conception* du PSM s'appuie sur l'état international des connaissances en sciences sociales et sur les expériences des différentes enquêtes panel européennes et nord-américaines.

L'architecture de l'enquête «Vivre en Suisse» doit satisfaire à son objectif premier qui est celui de mesurer les multiples dimensions du changement social susceptible de se produire ces prochains 10 à 15 ans en Suisse.

Pour ce faire, la conception du PSM se base d'une part sur des travaux théoriques ayant trait à la structure et à l'évolution des sociétés contemporaines et d'autre part sur des résultats récents concernant la société suisse et son fonctionnement.

Les sociétés contemporaines subissent actuellement des changements structurels profonds. Ils sont la conséquence de la globalisation de l'économie, de développements régionaux inégaux à travers le monde et de changements démographiques à l'échelle planétaire. Au-delà des nouvelles opportunités qu'offre cette évolution, pour les ménages et les personnes qui les composent, ces changements mettent en cause les conditions et styles de vie adoptés et projetés dans le futur. L'adaptation des individus et des ménages aux nouvelles réalités ne

résulte que partiellement de leurs propres préférences et capacités; elle est largement tributaire des structures sociales et des normes et valeurs présentes dans le contexte social proche et dans la société en général.

Les comportements individuels résultent ainsi d'une relation dynamique entre les dimensions structurelle et culturelle. L'impact de ces dernières se trouve médiatisé par les perceptions et styles de vie collectifs qui influencent à leur tour les préférences et les dispositions comportementales des individus. En conséquence, l'architecture du panel distingue d'une part les dimensions structurelle, culturelle et comportementale, et d'autre part le niveau macro- et microsocial.

Contenu

L'enquête «Vivre en Suisse» est un «comprehensive survey»; les questionnaires (ménage et individuel) couvrent en effet un large éventail de champs sociaux et de thématiques différentes. Ils sont en outre conçus pour relever à la fois des données «objectives» (ressources, position sociale, participation, etc.) et des données «subjectives» (satisfaction, valeurs, évaluation, etc.). Le tout constitue une opérationnalisation des différents éléments du niveau microsocial de l'architecture du panel (conditions de vie, événements de vie, attitudes et perceptions, styles de vie/modes de vie).

Le questionnaire ménage couvre les domaines suivants: le logement, le «niveau de vie», la situation financière du ménage, le ménage et la famille.

Le questionnaire individuel (rempli, sauf refus, par tout individu de 14 ans et plus du ménage) se compose des modules suivants: ménage et famille; santé; victimisation; origine sociale; formation; emploi; revenu; participation, intégration, réseaux; politique et valeurs; loisirs et médias. A partir de la deuxième vague, le questionnaire comprend de plus un module «événements de vie» et un module «calendrier d'occupation» (portant sur les 12 mois qui précèdent l'interview).

¹ Comme l'enquête suisse sur la population active (ESPA), l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), les statistiques des élections, la statistique des élèves, des enseignants et des diplômés, Système d'information universitaire suisse (SIUS) et PISA, les enquêtes et relevés R-D, l'enquête suisse sur la santé, statistique des assurances sociales, statistique des caisses de pensions, statistique des accidents LAA, statistique suisse de l'aide aux victimes, statistique policière de la criminalité, statistique des condamnations pénales, BEVNAT, ESPOP et les recensements fédéraux de la population.

Méthode

Les panels de ménages sont considérés comme des instruments permettant d'affiner nos conceptions et nos analyses des dynamiques sociales. Cette proposition générale peut être quelque peu spécifiée. Les dynamiques (ou changements sociaux) relevant du niveau macrosocial n'appartiennent pas directement au champ d'observation d'une enquête par panel. Ce qui relève par contre du champ d'investigation des enquêtes par panel, ce sont les effets des changements sociaux au niveau macro sur les conditions d'existence des individus et des ménages, la manière dont ces changements affectent les individus et les ménages et produisent du changement social au niveau micro. A ce niveau, l'objet principal des panels de ménages est donc de comprendre les processus, les causes et les effets des évolutions sociales en cours. Certes, la mesure du changement social ne relève pas exclusivement des enquêtes de type panel. La répétition d'une enquête transversale permet de calculer entre autres des transitions nettes entre deux dates (par exemple, un recul de la population au bénéfice d'allocations d'aide sociale ou une hausse des personnes au chômage), mais elle interdit la détermination de transitions brutes (par exemple le nombre de chômeurs qui étaient encore au chômage une année plus tard). Les données issues de panels de ménages offrent une information unique en permettant non seulement d'estimer des transitions brutes, mais également en autorisant la compréhension des transitions observées; soit les circonstances (événements familiaux, modification du statut d'activité, événements relatifs à l'état de santé, etc.) d'entrées et de sorties d'un état défini (par exemple, le fait pour un individu ou un ménage de se situer sous un seuil de pauvreté). Autrement dit, en observant les mêmes individus au cours du temps, il est non seulement possible d'étudier l'évolution d'effectifs mais aussi des flux d'entrées et de sorties entre différents états.

La population de référence de l'enquête «Vivre en Suisse» est la population résidant de façon permanente en Suisse. L'échantillon choisi doit donc être représentatif de toute la Suisse, sans déséquilibres régionaux; il comprend des ménages de différentes nationalités à condition que les membres de ces derniers résident toute l'année sur le territoire suisse. Les saisonniers, les frontaliers, les touristes étrangers ne font pas partie de la population résidante permanente et ne sont en principe pas considérés dans l'échantillon.

Un échantillon aléatoire et simplement stratifié selon les grandes régions a été tiré à partir de l'annuaire téléphonique. Les ménages ainsi sélectionnés forment un échantillon représentatif des différents groupes sociaux et des régions de Suisse. Les personnes sont toutefois interrogées uniquement dans les trois langues nationales (allemand, français, italien), ce qui peut introduire un certain biais en ce qui concerne la représentation de groupes issus d'une migration récente.

De manière générale, la notion de ménage peut inclure, outre les individus ou groupes d'individus formant les ménages privés, les ménages collectifs (par ex. homes, prisons) et les institutions privées sans but lucratif (ISBL; par ex. institutions d'assistance, partis politiques, syndicats, organisations religieuses, etc.). L'enquête «Vivre en Suisse» ne tient compte que des ménages privés; à l'exclusion donc des ménages collectifs et des ISBL.

La première vague d'enquête a été menée de septembre 1999 à février 2000. Sur les 14'174 adresses auxquelles une lettre d'invitation à participer à l'enquête a été envoyée, un contact téléphonique a été possible avec 12'084 ménages (85%). Au niveau ménage, le taux de réponse net est de 61%. Afin de pouvoir obtenir des extrapolations fiables sur l'ensemble de la population résidante de Suisse et un panel d'environ 4000 ménages et 6600 individus à la deuxième vague, il fallait solliciter la participation d'au moins 5000 ménages en première vague. Cet objectif a été atteint, puisque des données valables sont disponibles, en première vague, pour 5074 ménages et 7'799 individus. La collecte des données de deuxième vague a commencé en septembre 2000 et s'est terminée en février 2001. Des données valables sont disponibles pour 4532 ménages et 7073 individus. L'échantillon longitudinal (individus interrogés en 1^{re} et en 2^e vagues) est de 6335 individus.

Complément d'information: www.swisspanel.ch

Enquête sur les revenus et la consommation (ERC)

En 1998, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a réalisé dans toute la Suisse une enquête sur les revenus et la consommation (ERC 98). L'enquête a bénéficié de la participation de 9295 ménages, ce qui représente 12 échantillons mensuels de 775 ménages en moyenne. Ils ont été choisis au hasard dans l'annuaire téléphonique. Ces ménages ont été suivis grâce au système d'interviews téléphoniques assistés par ordinateur (CATI, Computer Aided Telephone Interviewing). Les ménages participant au relevé constituent un découpage représentatif des ménages privés en Suisse. Grâce à sa taille et à une stratification judicieuse, l'échantillon reflète fidèlement les groupes de population et les régions de notre pays, et garantit ainsi la représentativité des informations sur les revenus et la consommation.

Le recrutement des ménages a commencé le 1^{er} décembre 1997 et les dernières interviews finales et complémentaires ont été menées le 7 avril 1999. Entre janvier et décembre 1998, les ménages interrogés ont noté, pendant un mois, leurs dépenses quotidiennes et périodiques ainsi que leurs recettes. En plus de ces modules principaux sur les revenus et la consommation, des interviews CATI avant et après l'enquête ont permis de réunir des informations complémentaires sur le ménage et sur ses membres, portant notamment sur la structure et la taille du ménage, son mode de consommation, ses conditions de logement, ses conditions de vie, ses comportements en matière de voyage et son équipement en biens durables.

Déroulement de l'enquête en trois phases et modules complémentaires

1. Lors d'une interview de recrutement (menée avec un membre du ménage fonctionnant comme informateur privilégié, appelé personne de contact), des informations générales ont tout d'abord été recueillies sur:
 - la structure du ménage (taille);
 - la personne de référence (sexe, nom et âge, nationalité, état civil, situation sur le plan de la profession et de la formation); la personne de référence est celle qui contribue le plus au revenu global du ménage et de ce fait permet de classer le ménage dans une catégorie socio-économique déterminée;
 - les conditions de logement et le statut d'occupation;
 - tous les membres du ménage (informations complémentaires).
2. Suite à cela, le ménage a reçu un carnet journalier et un carnet de ménage ainsi qu'un carnet personnel pour chaque membre afin d'inscrire pendant un mois:
 - les dépenses quotidiennes;
 - les dépenses périodiques et les recettes;
 - l'utilisation des médias.
3. Lors d'une interview finale réalisée avec la personne de contact, des questions supplémentaires ont été posées concernant:
 - le ménage (organisation, répartition des tâches ménagères, etc.);
 - le logement et ses environs (équipement, proximité des transports publics, sécurité, etc.);
 - les habitudes d'achat;
 - les revenus du ménage;
 - l'inventaire des biens de consommation durables disponibles dans le ménage.

Une interview complémentaire a ensuite été réalisée avec un membre du ménage âgé de 15 ans ou plus tiré au hasard et considéré comme personne-cible. Chaque moitié de l'échantillon a été interrogée sur un des deux thèmes retenus cette année-là pour cette interview complémentaire:

 - les conditions de vie;
 - les comportements en matière de voyage.

Le module complémentaire sur les conditions de vie comporte des données sur les domaines suivants: formation formelle et qualification professionnelle, activité professionnelle et conditions de travail, travail non rémunéré, conditions de logement, sécurité personnelle, loisirs, santé, sécurité sociale, intégration sociale, participation à la vie culturelle et politique. Les possibilités d'analyse des conditions de vie des différents groupes sociaux sont considérablement accrues du fait de la possibilité de relier les données du module complémentaire aux informations de base de l'ERC 98.

Le processus de pondération spécifique a permis de compenser les biais. Les résultats de l'ERC 98 reposent ainsi sur une structure de ménages offrant une représentation réaliste de la population résidante permanente de la Suisse.

Une grande partie des informations sur lesquelles se fonde le présent rapport sont tirées du module complémentaire sur les conditions de vie. C'est pourquoi la plupart des indicateurs utilisés reposent sur l'échantillon partiel formé par les 4369 personnes interrogées dans le

cadre de ce module. Les analyses sur les revenus et les dépenses s'appuient en revanche généralement sur l'échantillon complet de 9295 ménages.

Le module complémentaire sur les conditions de vie n'a quant à lui pas une périodicité annuelle, mais il est réalisé pour la deuxième fois en l'année 2002².

Complément d'information: www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/erc/erc_f01.htm

² Résumé tiré de: Branger Katja et al.: Revenu et bien-être. Niveau de vie et désavantages sociaux en Suisse. OFS, Neuchâtel, 2002; p 103.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>N° à composer</i>
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)	032 713 60 60 order@bfs.admin.ch
Banque de données (accessible en ligne)	032 713 60 86 www.statweb.admin.ch

La Liste des publications mise à jour régulièrement, donne davantage de détails sur les divers moyens de diffusion. Elle se trouve sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch>>Actualités>>Nouvelles publications.

Choix de titres

Revenu et bien-être. Niveau de vie et désavantages sociaux en Suisse. Données sociales-Suisse, Neuchâtel 2002, numéro de commande 526-0200

Les personnes âgées en Suisse. Données sociales – Suisse, Neuchâtel 2000, numéro de commande 392-0000

Du travail, mais pas de salaire, Neuchâtel 1999, numéro de commande 303-9900

Einstellungen, Werthaltungen und Wahrnehmungen in der Bevölkerung, Neuchâtel 1999, numéro de commande 293-9900

Les inégalités sociales d'emploi et de revenu en Suisse. Une contribution à la statistique sociale suisse, Berne 1998, numéro de commande 247-9800

Monitoring Multicultural Societies, A Siena Group Report, Neuchâtel 1998, numéro de commande 278-9800

Les jeunes donnent-ils le ton ou sont-ils des exclus?

Un portrait statistique des jeunes en Suisse, Berne 1997, numéro de commande 225-9700

Langue et différentiels de statut socio-économique en Suisse, Berne 1997, numéro de commande 235-9700

La mobilité scolaire en Suisse, Berne 1997, numéro de commande 236-9700

Vers l'égalité? La situation des femmes et des hommes en Suisse.

Deuxième rapport statistique, Berne 1996, numéro de commande 085-9600

Dépliant «Vers l'égalité?», Neuchâtel/Berne 1998

Quelles sont les différences majeures dans les conditions de vie des femmes et des hommes aujourd'hui en Suisse? Qu'est-ce qui a changé depuis notre première publication en 1993 et la deuxième en 1996? L'égalité des droits entre les sexes, garantie par la Constitution fédérale depuis plus de vingt ans, est-elle réalisée dans les différents domaines de l'existence?

Ce troisième rapport sur les conditions de vie des femmes et des hommes en Suisse désire amener des éléments de réponse à ce type de questions. La première partie du rapport, descriptive, présente un survol des données clé des 12 domaines suivants: démographie, formation, science et technologie, vie professionnelle, ressources matérielles et revenus du travail, sécurité sociale, ménages et familles, santé, loisirs, représentation politique, participation à la vie sociale, sécurité personnelle et criminalité. Quelques indicateurs permettant des comparaisons internationales et des résultats concernant l'attitude face aux questions relevant de l'égalité entre femmes et hommes, respectivement de la discrimination des femmes dans la société, terminent la première partie. Dans la seconde partie de la publication, quatre thèmes sont analysés de manière approfondie: la répartition des tâches au sein du couple, la conciliation des sphères professionnelle et privée, le cumul de désavantages et la «féminisation de la pauvreté», plus spécifiquement la dynamique de la pauvreté dans le cadre de l'inégalité entre les sexes.

La série «Données sociales-Suisse» a pour but de mesurer, de décrire et d'analyser l'état ainsi que l'évolution des conditions de vie de la population. L'inégalité des conditions d'existence entre les différents groupes de population constitue l'intérêt central des publications de cette série. Un monitoring social régulier et exhaustif fournit ainsi des informations précieuses permettant de renseigner le grand public intéressé et de faciliter la prise de décision en matière de politique sociale.

N° de commande:
085-0301

Commandes:
Tél.: 032 713 60 60
Fax: 032 713 60 61
E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix:
francs. 27.–

ISBN 3-303-16068-6